

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

### PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET PLACEMENT PERMANENT

Le 21 janvier 2025



# Gestion mondiale d'actifs

## LES FONDS BMOGA

### Fonds indiciels

	Séries de parts
FINB BMO obligations totales	FNB
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB	FNB
FINB BMO revenu de banques canadiennes	FNB
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	FNB
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre <sup>1</sup> ( <i>auparavant FINB BMO actions du secteur énergie propre</i> )	A, FNB, F, I
FINB BMO obligations de sociétés	FNB
FINB BMO obligations à escompte	FNB
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	FNB
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO équilibré banques	FNB
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO équilibré aurifères mondiales	FNB
FINB BMO équilibré produits industriels	FNB
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	FNB
FINB BMO équilibré de FPI	FNB
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO équilibré banques américaines	FNB
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO équilibré américain de la santé	FNB
FINB BMO équilibré services aux collectivités	FNB
FINB BMO ESG obligations de sociétés <sup>1</sup>	FNB
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement <sup>1</sup>	FNB, FNBH
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens <sup>1</sup>	FNB
FINB BMO communications mondiales	FNB
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	FNB

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des parts offertes dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent prospectus constitue une offre publique de ces parts dans les territoires où elles peuvent être légalement offertes aux fins de vente et seulement par des personnes autorisées à les vendre.

(suite de la page couverture)

FINB BMO infrastructures mondiales	FNB
FINB BMO obligations de gouvernements	FNB
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité	FNB
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens <i>(auparavant FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens)</i>	FNB, I
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	FNB, FNBU
FINB BMO Japon	FNB, FNBH
FINB BMO petites aurifères	FNB
FINB BMO échelonné actions privilégiées	FNB, FNBU
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	FNB
FINB BMO obligations fédérales à long terme	FNB
FINB BMO obligations provinciales à long terme	FNB
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	FNB, FNBH, FNBU
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	FNB
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	FNB
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	FNB
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	FNB
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	FNB, FNBU
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	FNB, FNBU
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris <sup>1</sup>	FNB
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	FNB
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI Canada d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB
FINB BMO MSCI Canada valeur	FNB
FINB BMO MSCI China ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI China d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI EAFE d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité	FNB
FINB BMO MSCI EAFE	FNB
FINB BMO MSCI marchés émergents	FNB
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI Global d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB
FINB BMO MSCI India ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI India d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders <sup>1</sup> <i>(qui sera renommé FINB BMO MSCI USA d'actions sélectionnées<sup>2</sup>)</i>	FNB, FNBH
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	FNB, FNBH, FNBU
FINB BMO MSCI américaines valeur	FNB
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	FNB
FINB BMO actions du Nasdaq 100	FNB, FNBU
FINB BMO obligations à rendement réel	FNB
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	FNB
FINB BMO S&P 500	FNB, FNBU
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	FNB, FNBH, FNBU

(suite de la page couverture)

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	FINB, FNBH, FNBU
FINB BMO S&P/TSX 60	FINB
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	FINB
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	FINB, FNBR
FINB BMO obligations fédérales à court terme	FINB, FNBR
FINB BMO obligations provinciales à court terme	FINB, FNBR
FINB BMO obligations à court terme	FINB
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	FINB
FINB BMO TIPS à court terme	FINB, FNBH, FNBU
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	FINB, FNBU
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR <sup>3</sup>	FINB, FNBH
FINB BMO obligations totales américaines	FINB, FNBH, FNBU
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FINB
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	FINB, FNBH, FNBU
FINB BMO TIPS américains	FINB, FNBH, FNBU
<b>Fonds de métaux précieux</b>	<b>Séries</b>
FINB BMO lingots d'or	FINB, FNBU
BMO Fonds lingots d'or ( <i>auparavant FINB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens</i> )	A, AH, FNBH, F, FH, I
<b>Fonds alternatifs</b>	<b>Séries</b>
FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur	FINB
FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	FINB
<b>Fonds à résultat structuré</b>	<b>Séries</b>
FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré	FINB
FINB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens	FINB
FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens	FINB
FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	FINB
FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	FINB
FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens	FINB

(suite de la page couverture)

<b>Autres fonds</b>	<b>Séries</b>
FNB BMO toutes actions	FNB
FNB BMO ESG Équilibré <sup>1</sup>	FNB
FNB BMO Équilibré	FNB, FNB6
FNB BMO canadien de dividendes	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés</i> )	A, FNB, F, I
FNB BMO Conservateur	FNB
FNB BMO obligations à escompte de sociétés	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes</i> )	A, FNB, FNB, F, I
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie</i> )	A, FNB, F, I
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie</i> )	A, FNB, F, I
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités</i> )	A, FNB, F, I
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes</i> )	AH, FNB, FH, IH
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	FNB
FNB BMO rendement élevé à taux variable	FNB
FNB BMO agriculture mondiale	FNB
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés	FNB
FNB BMO Croissance	FNB, FNB6
FNB BMO internationales de dividendes	FNB
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens	FNB
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité ( <i>auparavant FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité</i> )	A, FNB, F, I
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité	FNB
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité ( <i>auparavant FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité</i> )	A, FNB, FNBH, F, I
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	FNB
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité ( <i>auparavant FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité</i> )	A, FNB, FNBH, FNB, F, I
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	FNB
FNB BMO revenu mensuel	FNB, FNB
BMO Fonds à rendement bonifié ( <i>auparavant FNB BMO à rendement bonifié</i> )	A, FNB, FNBH, FNB, F, I
FNB BMO obligations à escompte à court terme	FNB
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027 <sup>3</sup>	FNB

(suite de la page couverture)

FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028 <sup>3</sup>	FNB
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029 <sup>3</sup>	FNB
BMO Fonds obligations à très court terme ( <i>auparavant FNB BMO obligations à très court terme</i> )	A, FNB, FNBR, F, I
FNB BMO obligations américaines à très court terme	FNBU, FNBRU
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	FNB, FNBU
FNB BMO américain de dividendes	FNB, FNBU
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens	FNB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines ( <i>auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines</i> )	A, FNB, FNBU, F, I
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FNB
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	FNB, FNBH, FNBU
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FNB

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

**Notes**

<sup>1</sup> L'objectif de placement du fonds se rapporte au placement responsable.

<sup>2</sup> Fonds qui sera renommé à compter du 3 février 2025 ou vers cette date.

<sup>3</sup> Ce fonds est un nouveau fonds.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>	BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie.....	219
<b>Responsabilité de l'administration d'un fonds</b> .....	<b>6</b>	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé ....	221
<b>Évaluation des placements du portefeuille</b> .....	<b>35</b>	BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie .....	222
<b>Calcul de la valeur liquidative</b> .....	<b>37</b>	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines.....	224
<b>Souscriptions, échanges et rachats</b> .....	<b>38</b>	BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités.....	225
<b>Services facultatifs</b> .....	<b>58</b>	FINB BMO obligations à escompte .....	227
<b>Frais</b> .....	<b>63</b>	FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens .....	229
<b>Rémunération du courtier</b> .....	<b>71</b>	FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens .....	231
<b>Incidences fiscales</b> .....	<b>73</b>	FINB BMO équilibré banques .....	233
<b>Quels sont vos droits?</b> .....	<b>84</b>	FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens .....	235
<b>Renseignements supplémentaires</b> .....	<b>85</b>	FINB BMO équilibré aurifères mondiales .....	237
<b>Dispenses et approbations</b> .....	<b>136</b>	FINB BMO équilibré produits industriels.....	239
<b>Attestation des fonds et du gestionnaire et du promoteur des fonds</b> .....	<b>138</b>	FINB BMO équilibré pétrole et gaz .....	241
<b>Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document</b> .....	<b>139</b>	FINB BMO équilibré de FPI .....	243
FINB BMO obligations totales .....	193	FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens .....	245
FNB BMO toutes actions .....	195	FINB BMO équilibré banques américaines .....	247
FNB BMO ESG Équilibré .....	196	FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens .....	249
FNB BMO Équilibré.....	198	FINB BMO équilibré américain de la santé.....	251
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB .....	199	FINB BMO équilibré services aux collectivités.....	253
FINB BMO revenu de banques canadiennes.....	201	FINB BMO ESG obligations de sociétés .....	255
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré...203		FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement .....	257
FNB BMO canadien de dividendes .....	205	FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens.....	259
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes.....	206	BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes.....	261
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens .....	208	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens .....	263
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre.....	210	FINB BMO rendement élevé à taux variable.....	264
FNB BMO Conservateur .....	212	FINB BMO agriculture mondiale .....	265
FINB BMO obligations de sociétés .....	213		
FNB BMO obligations à escompte de sociétés.....	215		
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes .....	216		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens .....	217		

FINB BMO communications mondiales.....	267	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme.....	316
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens .....	269	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme.....	318
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens .....	271	FINB BMO obligations provinciales à moyen terme .....	320
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés .....	273	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens .....	322
FINB BMO infrastructures mondiales .....	275	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme.....	324
FINB BMO lingots d'or.....	277	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	326
BMO Fonds lingots d'or.....	280	FINB BMO revenu mensuel.....	328
FINB BMO obligations de gouvernements .....	281	FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris .....	329
FINB BMO Croissance.....	283	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité .....	331
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité .....	284	FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders.....	333
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens.....	286	FINB BMO MSCI Canada valeur .....	335
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement .....	288	FINB BMO MSCI China ESG Leaders.....	337
FINB BMO internationales de dividendes .....	290	FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders.....	340
FINB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens .....	291	FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens.....	342
FINB BMO Japon .....	292	FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité .....	343
FINB BMO petites aurifères.....	294	FINB BMO MSCI EAFE .....	345
FINB BMO échelonné actions privilégiées .....	296	FINB BMO MSCI marchés émergents.....	347
FINB BMO obligations de sociétés à long terme .....	298	FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens .....	349
FINB BMO obligations fédérales à long terme .....	300	FINB BMO MSCI Global ESG Leaders .....	351
FINB BMO obligations provinciales à long terme.....	302	FINB BMO MSCI India ESG Leaders.....	353
FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur.....	304	FINB BMO MSCI USA ESG Leaders .....	355
FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur.....	306	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité.....	357
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme ....	308	FINB BMO MSCI américaines valeur .....	359
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité.....	310	FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens.....	361
FINB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité .....	311	FINB BMO actions du Nasdaq 100 .....	362
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité.....	312	BMO Fonds à rendement bonifié.....	364
FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens.....	313	FINB BMO obligations à rendement réel .....	366
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité.....	314	FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens .....	368
FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens.....	315	FINB BMO S&P 500 .....	369
		FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation.....	371
		FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	373
		FINB BMO S&P/TSX 60 .....	375

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné .....	377	FINB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens .....	424
FINB BMO obligations de sociétés à court terme .....	379	FINB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens .....	425
FINB BMO obligations fédérales à court terme.....	381	FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens .....	427
FINB BMO obligations provinciales à court terme .....	383	FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens .....	429
FINB BMO obligations à court terme .....	385	FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens .....	431
FINB BMO obligations à escompte à court terme .....	387	FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens.....	433
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens.....	388	BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines .....	435
FINB BMO TIPS à court terme .....	390	FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens .....	437
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme ..	392	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens .....	438
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR.....	394	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines.....	439
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR.....	396	FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines.....	441
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR .....	398	FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens.....	443
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR ....	400	FINB BMO TIPS américains .....	444
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR .....	402	FINB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains ...	446
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR.....	404		
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR .....	406		
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR.....	408		
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR.....	410		
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR.....	412		
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR.....	414		
FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027.....	416		
FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028.....	417		
FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029.....	418		
BMO Fonds obligations à très court terme .....	419		
FINB BMO obligations américaines à très court terme.....	420		
FINB BMO obligations totales américaines .....	421		
FINB BMO américain de dividendes.....	423		

# Introduction

Le présent document est un **prospectus simplifié**. Dans le présent document :

- Les fonds offerts aux termes du prospectus simplifié sont appelés, collectivement, les **fonds** et, individuellement, un **fonds**.
- Chaque fonds est structuré comme une fiducie qui émet des **parts** à ses investisseurs, et chacun de ces investisseurs est un **porteur de parts**.
- Les termes **nous**, **nos**, **notre** et **gestionnaire** renvoient à BMO Gestion d'actifs inc., agissant à titre de gestionnaire des fonds.
- Le terme **BMOGA** renvoie à BMO Gestion d'actifs inc., agissant à titre de conseiller en valeurs des fonds.
- Les **fonds BMOGA** renvoient aux fonds qui sont assujettis au Règlement 81-102, gérés par BMO Gestion d'actifs inc., y compris les fonds, et sont appelés, individuellement, un **fonds BMOGA**.
- Les fonds BMOGA et les fonds BMOII sont appelés, collectivement, les **fonds BMO GMA** et, individuellement, un **fonds BMO GMA**.
- Votre **conseiller financier** est la personne qui vous conseille dans votre choix de placements, et votre **courtier** est la société pour laquelle elle travaille.

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie contient de l'information générale sur tous les fonds. La deuxième partie, qui commence à la page 139, contient de l'information propre à chaque fonds décrit dans le présent document.

## Consultez nos encadrés

Pour faciliter la compréhension du présent document, nous avons ajouté dans des encadrés comme celui-ci des renseignements qui complètent l'information donnée dans le texte principal.

Les documents suivants contiennent des renseignements supplémentaires sur chacun des fonds :

- le dernier aperçu du fonds ou aperçu du FNB déposé, selon le cas;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire déposé après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante tout comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces documents, sur demande et gratuitement, en composant sans frais le 1 800 361-1392 ou auprès de votre courtier.

Ces documents sont disponibles sur le site Web désigné des fonds à l'adresse [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires).

Ces documents, et d'autres renseignements sur les fonds, sont disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Vous pouvez également obtenir ces documents de la manière suivante :

- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres non négociés en bourse (se reporter au tableau 1) auprès d'une succursale de BMO

Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, communiquez avec BMO Investissements Inc. sans frais au numéro 1 800 665-7700 ou consultez le [www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/fonds/](http://www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/fonds/);

- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres non négociés en bourse par l'entremise d'un courtier, communiquez avec BMO Investissements Inc. sans frais au numéro 1 800 304-7151 ou consultez le [www.bmogam.com/ca-fr/investisseur](http://www.bmogam.com/ca-fr/investisseur);

- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres négociés en bourse (se reporter au tableau 1), communiquez avec nous sans frais au 1 800 361-1392 ou consultez le [www.bmogam.com/ca-fr/produits/des-fonds-negocies-en-bourse/](http://www.bmogam.com/ca-fr/produits/des-fonds-negocies-en-bourse/).

## Expressions définies

Le présent document contient plusieurs expressions définies, et celles les plus fréquemment utilisées sont indiquées dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Expressions définies**

Expression	Définition
\$ CA	dollars canadiens
\$ US	dollars américains
<b>adhérent à la CDS</b>	un adhérent à la CDS qui détient des parts d'une série de titres négociés en bourse pour le compte des propriétaires véritables de ces parts
<b>agent aux fins du régime</b>	State Street Trust Company Canada
<b>agent d'évaluation</b>	State Street Bank and Trust Company
<b>ARC</b>	Agence du revenu du Canada
<b>BMO GMA</b>	BMO Gestion mondiale d'actifs
<b>Bourse</b>	chacune de la Cboe et de la TSX
<b>catégorie investissement</b>	un titre de créance auquel une ou plusieurs des notes suivantes a été attribués : BBB- ou une note meilleure attribuée par Standard & Poor's, Fitch ou DBRS, ou Baa3 ou une note meilleure attribuée par Moody's
<b>Cboe</b>	Cboe Canada Inc.
<b>CDS</b>	Services de dépôt et de compensation CDS inc.
<b>CEI</b>	le comité d'examen indépendant des fonds
<b>CELI</b>	compte d'épargne libre d'impôt
<b>CELIAPP</b>	compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
<b>coefficient bêta</b>	une statistique qui mesure l'augmentation ou la diminution attendue du cours d'une action individuelle par rapport aux fluctuations du marché boursier dans son ensemble

Expression	Définition
<b>courtier de FNB</b>	un courtier inscrit qui peut être ou ne pas être un courtier désigné, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre de notre groupe, qui a conclu une convention de placement continu avec nous, au nom d'un ou de plusieurs des fonds qui offrent des parts d'une série de titres négociés en bourse, conformément à laquelle ce courtier inscrit peut souscrire, acheter et racheter ces parts auprès d'un ou de plusieurs fonds sur une base continue, selon les besoins
<b>courtier désigné</b>	un courtier inscrit, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre de notre groupe, qui a conclu une convention liant le courtier désigné avec nous, au nom d'un ou de plusieurs des fonds qui offrent des parts des séries de titres négociés en bourse, conformément à laquelle ce courtier inscrit consent à exercer certaines fonctions en lien avec ces parts
<b>CPG</b>	certificat de placement garanti
<b>dépositaire</b>	State Street Trust Company Canada, en sa qualité de dépositaire de chaque fonds, sauf indication contraire (se reporter à la rubrique <b>Actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or</b> à la page 25)
<b>devise utilisée aux fins d'évaluation</b>	devise dans laquelle la valeur liquidative d'un fonds est calculée, soit le dollar américain pour le FNB BMO obligations américaines à très court terme et le dollar canadien pour tous les autres fonds
<b>EAE0</b>	Europe, Australasie et Extrême-Orient
<b>eSecLending</b>	Securities Finance Trust Company
<b>ESG</b>	facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
<b>FERR</b>	fonds enregistré de revenu de retraite
<b>fiduciaire</b>	BMO Gestion d'actifs inc., en sa qualité de fiduciaire de chaque fonds
<b>fiducie intermédiaire de placement déterminée</b>	a le sens qui lui est attribué dans la Loi de l'impôt
<b>FNB</b>	fonds négocié en bourse
<b>fonds alternatif</b>	un fonds qui est un « OPC alternatif » au sens du Règlement 81-102; la page couverture indique chaque fonds qui est un fonds alternatif
<b>fonds BMOGA</b>	les fonds qui sont assujettis au Règlement 81-102 et gérés par BMO Gestion d'actifs inc., y compris les fonds
<b>fonds BMO GMA</b>	les fonds BMOGA et les fonds BMOII
<b>fonds BMOII</b>	les fonds qui sont assujettis au Règlement 81-102 et gérés par BMO Investissements Inc.
<b>fonds de métaux précieux</b>	un fonds qui est un « OPC de métaux précieux » au sens du Règlement 81-102; la page couverture indique chaque fonds qui est fonds de métaux précieux
<b>fonds indiciel</b>	un fonds qui est un « OPC indiciel » au sens du Règlement 81-102; la page couverture indique chaque fonds qui est un fonds indiciel
<b>fonds sous-jacent</b>	un fonds, y compris un fonds qui est un FNB, dans lequel un fonds investit
<b>FPI</b>	fiducie de placement immobilier
<b>FRRI</b>	fonds de revenu de retraite immobilisé

Expression	Définition
<b>FRV</b>	fonds de revenu viager
<b>FRVR</b>	fonds de revenu viager restreint
<b>GICS</b>	la Global Industry Classification Standard (classification industrielle mondiale standard), système de classification industrielle hiérarchique mise au point et tenue par MSCI, qui classe les sociétés par secteur, groupe industriel, industrie et sous-industrie
<b>instruments T+3</b>	tout instrument à l'égard duquel les opérations sont généralement réglées le troisième jour ouvrable qui suit la date à laquelle les modalités de l'opération ont été acceptées
<b>jour d'évaluation</b>	un jour ou la TSX est ouverte aux fins de négociation ou tout autre moment que nous pouvons déterminer selon les besoins comme étant un jour aux fins d'évaluation à l'égard d'un fonds
<b>jour de bourse</b>	un jour au cours duquel une séance ordinaire de la Bourse à la cote de laquelle les parts des séries de titres négociés en bourse sont négociées est tenue et le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par un fonds est ouvert aux fins de négociation
<b>jour ouvrable</b>	chaque jour où la TSX est ouverte aux fins de négociation
<b>LBMA</b>	London Bullion Market Association
<b>Loi de l'impôt</b>	la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) et son règlement d'application, dans leur version modifiée selon les besoins
<b>marché développé</b>	selon le sens qui lui est attribué par MSCI, un ensemble de pays dont les membres sont les suivants : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, Hong Kong, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, Singapour, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni
<b>MC</b>	marque de commerce, utilisée en vertu d'une licence
<b>MD ou ®</b>	marque déposée, utilisée en vertu d'une licence
<b>MSCI</b>	MSCI Inc.
<b>MSCI ESG</b>	MSCI ESG Research LLC
<b>panier</b>	relativement à une série de titres négociés en bourse d'un fonds, un groupe de titres qui représente les actifs du fonds attribuables à cette série de titres négociés en bourse selon ce que nous déterminons le cas échéant
<b>REEE</b>	régime enregistré d'épargne-études
<b>REEI</b>	régime enregistré d'épargne-invalidité
<b>REER</b>	régime enregistré d'épargne-retraite
<b>régime de réinvestissement des distributions</b>	régime de réinvestissement des distributions pour chaque série de titres négociés en bourse
<b>régime enregistré</b>	un RPDB, un CELIAPP, un FRV, un FRRI, un REEI, un REEE, un FRVR, un FERR, un REER ou un CELI
<b>régime enregistré BMO</b>	un régime enregistré établi par l'intermédiaire d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement
<b>Règlement 81-101</b>	<i>Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif</i>

<b>Expression</b>	<b>Définition</b>
<b>Règlement 81-102</b>	<i>Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement</i>
<b>Règlement 81-105</b>	<i>Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif</i>
<b>Règlement 81-107</b>	<i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>
<b>RPDB</b>	régime de participation différée aux bénéfices
<b>série de titres non négociés en bourse</b>	toutes les séries de parts d'un fonds qui ne sont pas inscrites aux fins de négociation à la cote d'une Bourse
<b>séries de titres négociés en bourse</b>	toutes les séries de parts d'un fonds qui sont inscrites aux fins de négociation à la cote d'une Bourse
<b>State Street</b>	State Street Bank and Trust Company et les membres de son groupe
<b>TSX</b>	Bourse de Toronto
<b>valeur liquidative</b>	la valeur liquidative d'un fonds ou d'une série de parts d'un fonds calculée conformément aux actes constitutifs du fonds
<b>valeur liquidative par titre</b>	la valeur liquidative par part d'une série de parts d'un fonds calculée conformément aux actes constitutifs du fonds

# Responsabilité de l'administration d'un fonds

## Gestionnaire

BMO Gestion d'actifs inc. est le gestionnaire, ainsi que le fiduciaire et le conseiller en valeurs, des fonds. Notre établissement principal est situé au 100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1. Vous pouvez communiquer avec nous sans frais au 1 800 665-7700 ou au 1 800 304-7151, ou par courriel à l'adresse [servicealaclientele.fonds@bmo.com](mailto:servicealaclientele.fonds@bmo.com) ou [bmo.ets@bmo.com](mailto:bmo.ets@bmo.com). Notre site Web est le [www.bmogam.com](http://www.bmogam.com).

À titre de gestionnaire, nous sommes responsables des activités et de l'exploitation globales des fonds. Nous gérons les fonds conformément à la déclaration de fiducie (définie ci-après). Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la rubrique **Déclaration de fiducie** à la page 23.

Le tableau 2 donne le nom de chaque administrateur et/ou membre de la direction du gestionnaire ainsi que, pour chacune de ces personnes, sa ville de résidence ainsi que son poste et ses fonctions auprès du gestionnaire.

**Tableau 2 : Administrateurs et membres de la haute direction du gestionnaire**

Nom	Ville de résidence	Poste et fonctions auprès du gestionnaire
Nelson C. Avila	Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière
William E.P. Bamber	Toronto (Ontario)	Chef, personne désignée responsable et administrateur
Salvatore Coniglio	Toronto (Ontario)	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité
Amanda Custodio	Oakville (Ontario)	Administratrice
Denise (Carson) Fernandes	Toronto (Ontario)	Chef de la conformité
Lisa Hofstatter	Oakville (Ontario)	Administratrice
Benjamin K. Iraya	Oakville (Ontario)	Secrétaire
Gilles G. Ouellette	Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur
Asma Panjwani	Toronto (Ontario)	Chef, Distribution et gestion clientèle, et administrateur
Sara Petreich	Toronto (Ontario)	Chef des fonds négociables en bourse et des solutions structurées, et administratrice
Robert J. Schauer	Toronto (Ontario)	Chef, Exploitation des fonds d'investissement

## Droits de vote rattachés aux titres de fonds sous-jacents

Un fonds peut investir une partie ou la totalité de son actif, directement ou indirectement, dans un fonds sous-jacent.

Lorsque des titres d'un fonds sous-jacent que nous gérons, ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, appartiennent à un fonds et que les porteurs de titres de ce fonds sous-jacent ont le droit de voter, nous ferons en sorte que le fonds n'exerce pas les droits de vote afférents aux titres de ce fonds sous-jacent. Nous pouvons, à notre gré, prendre les dispositions nécessaires pour que les porteurs de parts du fonds du fonds

exercer les droits de vote afférents aux titres de ce fonds sous-jacent. Toutefois, nous ne prenons généralement pas de telles dispositions en raison de la complexité et des coûts s’y rapportant.

## Conseillers en valeurs

Nous sommes le conseiller en valeurs de chaque fonds et, à ce titre, nous fournissons des services de conseil en placement aux fonds.

Le tableau 3 donne le nom, le titre et le rôle dans le processus de décision de placement des personnes à l’emploi du conseiller en valeurs.

**Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de BMOGA**

Nom	Titre	Rôle dans les décisions de placement
Paul Borean	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche sur les stratégies quantitatives
Raymond Chan	Administrateur et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres
Jean-Christian Daigle	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d’actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés
Alizay Fatema	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion des portefeuilles de titres à revenu fixe
Yadwinder Garg	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche sur les stratégies quantitatives
Jonathan Lau	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d’actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés
Olivia Li	Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d’actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés
Ariel Liang	Directrice et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche sur les stratégies quantitatives
Sachal Mahajan	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche sur les stratégies quantitatives
Matthew Montemurro	Chef, FNB indiciaires de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe	Chef de l’équipe des FNB, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
Olivia Pei	Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des solutions structurées, responsable de la gestion de portefeuille, de la structure et de l’analyse de portefeuilles d’actifs synthétiques et des stratégies relatives aux dérivés
Mirza Shakir	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l’équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres

Nom	Titre	Rôle dans les décisions de placement
Jimmy Xu	Responsable des placements alternatifs liquides et gestionnaire de portefeuille	Chef de l'équipe des FNB non linéaires, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de solutions fondées sur les dérivés et les portefeuilles d'actifs synthétiques

Aucun comité n'a à surveiller, à approuver ou à ratifier les décisions de placement des personnes mentionnées dans le tableau 3 prises pour le compte du gestionnaire. Le processus de décision de placement est appuyé par les comités spécialisés en recherche, en analyse et en placement interne. Le chef des placements supervise les décisions de placement.

## Accords relatifs au courtage

BMOGA a la responsabilité d'effectuer des opérations pour le compte des fonds et prend des décisions concernant l'achat et la vente de titres des fonds, y compris à l'égard des parts des fonds sous-jacents et d'autres actifs des fonds (comme des liquidités et des dépôts à terme), ainsi que des décisions concernant l'exécution des opérations de portefeuille des fonds, y compris la sélection du marché, du courtier et la négociation des commissions.

BMOGA reçoit des biens ou des services de la part de courtiers en échange des opérations de courtage qui leur sont confiées. Les types de biens et de services reçus sont des biens et services d'exécution d'ordres tels que l'analyse de données, des applications logicielles et des flux de données, et peuvent également comprendre de la recherche liée à l'exécution d'ordres. La recherche fournie par un courtier qui exécute les ordres peut comprendre :

- des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres;
- des analyses et des rapports concernant des titres, des émetteurs, des secteurs de l'industrie, des stratégies de portefeuille ou des facteurs et des tendances économiques ou politiques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres.

Cette recherche est fournie directement par le courtier qui exécute les ordres et non par une partie autre que le courtier qui exécute les ordres.

BMOGA peut examiner et approuver le recours à un courtier si sa capacité à fournir des biens et services d'exécution d'ordres, qui peuvent inclure la recherche liée à l'exécution des ordres, ajoute de la valeur au processus de prise de décision en matière de placement de BMOGA. BMOGA tient compte du statut réglementaire d'un courtier, de sa solvabilité et de sa capacité à traiter efficacement les ordres de négociation et à régler les opérations lorsqu'il envisage d'approuver un courtier. BMOGA effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que les fonds tirent un avantage raisonnable, compte tenu de l'utilisation des biens et services d'exécution des ordres et de la recherche connexe, et des courtages payés. BMOGA décide à quels courtiers il confie des activités de courtage selon leur capacité à exécuter au mieux les opérations, le caractère concurrentiel des courtages ainsi que la gamme de services et la qualité de la recherche offertes.

BMOGA applique les mêmes critères pour choisir tous ses courtiers, que le courtier à choisir soit ou non un membre du groupe de BMOGA. À l'heure actuelle, BMOGA a conclu des accords relatifs au courtage avec BMO Nesbitt Burns Inc. (BMONB), BMO Capital Markets Corp. (BMOCM) et BMO Capital Markets Limited (BMOCM Limited), qui sont toutes des membres du groupe de BMOGA. BMONB, BMOCM et BMOCM Limited peuvent fournir des biens et services d'exécution d'ordres, ce qui peut comprendre de la recherche liée à l'exécution d'ordres.

Les biens et service d'exécution d'ordres, et la recherche liée à l'exécution d'ordres, peuvent être à l'avantage non seulement des fonds dont les opérations ont généré le courtage, mais également d'autres fonds et clients auxquels BMOGA fournit des conseils. Ces biens et

services peuvent également être partagés avec des membres du groupe de BMOGA. Un fonds peut tirer avantage de ces biens et des services obtenus dans le cadre de courtages générés par des comptes de clients des membres du groupe de BMOGA. Des politiques et des procédures sont en place afin que, durant une période raisonnable, tous les clients, dont les fonds, reçoivent un avantage juste et raisonnable en échange des courtages générés.

Une liste de tout autre courtier qui fournit des biens et services d'exécution d'ordres sera fournie sur demande. Si, dans le cas des parts de séries de titres non négociés en bourse, vous avez souscrit vos parts d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez communiquer avec BMO Investissements Inc. sans frais au numéro 1 800 665-7700 ou consulter notre site Web à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds). Si, dans le cas des parts de séries de titres négociés en bourse, vous avez souscrit vos parts d'un fonds par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez communiquer avec nous sans frais au numéro 1 800 304-7151 ou consulter notre site Web à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca) ou [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

## Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

BMO Gestion d'actifs inc. est le fiduciaire de chaque fonds conformément à une déclaration de fiducie (se reporter à la rubrique **Déclaration de fiducie** à la page 23). Notre établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

À titre de fiduciaire, nous avons l'autorité exclusive sur les actifs et les activités de chaque fonds, et une obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt fondamental des porteurs de parts de chaque fonds.

## Dépositaires

### Actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or

La Banque de Montréal est le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. Son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

Le dépositaire détient ces actifs conformément à une convention conclue avec nous (se reporter à la rubrique **Conventions de garde** à la page 25).

Tous les lingots d'or appartenant au fonds et détenus par le dépositaire sont entreposés dans les chambres fortes de la Banque de Montréal situées à Toronto, en Ontario, dans un lieu réservé et distinct pour le compte du fonds. Le dépositaire est tenu de faire ce qui suit :

- conserver les lingots d'or du fonds dans un lieu physique réservé et distinct, et voir à ce qu'ils soient expressément identifiables comme appartenant au fonds au moyen de numéros de comptes précis, selon les directives du dépositaire;
- tenir l'inventaire des lingots d'or du fonds entreposés auprès du dépositaire;
- fournir un inventaire mensuel à State Street Trust Company Canada;
- faciliter le transfert de lingots d'or dans le fonds ou hors du fonds au moyen des comptes d'or non attribués qu'il tient pour le courtier désigné du fonds et ses courtiers inscrits;
- voir à l'entretien, à la garde et au contrôle des lingots d'or du fonds.

Dans la mesure où les lingots d'or du fonds sont détenus par un sous-dépositaire, ces lingots d'or seront entreposés dans un lieu réservé et distinct par le sous-dépositaire.

La Banque de Montréal est notre société mère.

## Actifs de tous les autres fonds

State Street Trust Company Canada est le dépositaire des fonds, sauf en ce qui concerne les actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. Son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

Le dépositaire détient les actifs de chaque fonds conformément à une convention conclue avec nous (se reporter à la rubrique **Conventions de garde** à la page 25).

Tous les titres négociables des fonds sont détenus à l'établissement principal du dépositaire, à l'exception des actifs étrangers, qui peuvent être détenus par des sous-dépositaires locaux nommés par le dépositaire ou être sous leur surveillance dans divers territoires étrangers où un fonds peut avoir investi des actifs. Le dépositaire et les sous-dépositaires peuvent utiliser les installations de tout dépositaire ou de toute chambre de compensation canadien ou étranger autorisé à exploiter un système d'inscription en compte. Les sous-dépositaires désignés pour détenir les actifs des fonds seront répertoriés dans le rapport sur le respect de la réglementation rédigé par le dépositaire et déposé sur SEDAR+ au nom des fonds conformément aux exigences du Règlement 81-102.

State Street Trust Company Canada n'est pas membre de notre groupe.

## Agent d'évaluation

State Street Bank and Trust Company agit à titre d'agent d'évaluation des fonds et fournit certains services de comptabilité et d'évaluation aux fonds, notamment le calcul de la valeur liquidative, de la valeur liquidative par titre, du revenu net et des gains en capital nets réalisés des fonds.

Le bureau principal de State Street Bank and Trust Company est situé à Toronto, en Ontario.

State Street Bank and Trust Company n'est pas membre de notre groupe.

## Auditeur

L'auditeur des fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et son bureau principal est situé à Toronto, en Ontario.

L'auditeur audite les états financiers annuels des fonds.

## Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

State Street Trust Company Canada agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard de chacune des séries de titres négociés en bourse ainsi qu'à l'égard des parts de chacune des séries de titres non négociés en bourse vendues par l'intermédiaire d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective.

BMO Investissements Inc. agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des parts de chacune des séries de titres non négociés en bourse vendues par l'intermédiaire d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet.

L'établissement principal de chacune de ces entités est situé à Toronto, en Ontario.

State Street Trust Company Canada n'est pas membre de notre groupe.

## Mandataires d'opérations de prêt de titres

L'une des entités suivantes agit à titre de mandataire d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui peuvent conclure des opérations de prêt de titres :

- State Street Bank and Trust Company
- eSecLending

L'établissement principal de chacune de ces entités est situé à Boston, au Massachusetts.

Chacune de ces entités agit à titre de mandataire d'opérations de prêt de titres conformément à une

convention conclue avec nous. Conformément aux modalités de chaque convention, le mandataire d'opérations de prêt de titres détermine la valeur des titres prêtés et des garanties chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur marchande de la garantie reçue de chaque emprunteur correspond à au moins 105 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Aucune de ces entités n'est membre de notre groupe.

### Convention de prêt de titres de State Street

State Street Bank and Trust Company agit à titre de mandataire d'opérations de prêt de titres pour certains fonds, conformément à une convention conclue avec nous, agissant pour le compte des fonds, datée du 12 juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée selon les besoins (la **convention de prêt de titres de State Street**).

La convention de prêt de titres de State Street énonce les modalités aux termes desquelles State Street Bank and Trust Company, et tout membre de son groupe qu'elle nomme à titre de mandataire aux termes des modalités de la convention, est autorisé par nous à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire ou par State Street Bank and Trust Company à titre de sous-dépositaire.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres de State Street, State Street convient d'indemniser un fonds à l'égard de l'ensemble des pertes, des dommages, des dommages-intérêts, des passifs, des frais et des dépenses directs (aux fins de la présente rubrique, les **pertes**) que le fonds a réellement subis et qui découlent directement d'une réclamation ou d'une demande faite par un tiers relativement au défaut de State Street de respecter ses normes de diligence; pourvu, toutefois, qu'une telle indemnisation ne s'applique pas :

- si State Street a manqué à ses obligations en raison d'événements ou de circonstances qui sont hors de son contrôle raisonnable, notamment la nationalisation, l'expropriation, une restriction sur les devises, un acte de guerre ou de terrorisme, une émeute, une révolution, un cas de force majeure ou tout autre événement ou toute autre mesure similaire;

- dans la mesure où les pertes découlent de la négligence ou de l'omission du fonds ou de son mandataire.

L'une ou l'autre des parties peut résilier cette convention moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq jours ouvrables à l'autre partie.

### Convention de prêt de titres d'eSecLending

L'entreprise eSecLending agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour certains fonds conformément à une convention conclue avec nous, pour le compte des fonds, datée du 22 février 2024, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée selon les besoins (la **convention de prêt de titres d'eSecLending**).

La convention de prêt de titres d'eSecLending énonce les modalités aux termes desquelles eSecLending est autorisée par nous à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres d'eSecLending, eSecLending accepte d'indemniser un fonds à l'égard de l'ensemble des pertes, des coûts, des dépenses, des dommages, des dommages-intérêts, des charges, des passifs, des demandes ou des réclamations, y compris les honoraires juridiques et comptables (aux fins de la présente rubrique, les **pertes**) dans la mesure où ces pertes sont causées par ce qui suit, ou en découlent directement :

- une violation importante par eSecLending de ses obligations;
- l'inexactitude d'une déclaration faite ou d'une garantie donnée par eSecLending;
- la négligence, la mauvaise foi, la faute intentionnelle ou la violation des normes de diligence par eSecLending dans l'exercice de ses fonctions,

sauf, dans chaque cas, dans la mesure où de telles pertes sont causées par la négligence, la mauvaise foi ou la faute intentionnelle du gestionnaire ou d'un fonds.

L'une ou l'autre des parties peut résilier la convention de prêt de titres d'eSecLending immédiatement sur remise d'un avis écrit à l'autre partie si l'un ou l'autre des événements suivants se produit :

- une déclaration faite par l'autre partie concernant la convention de prêt de titres d'eSecLending est incorrecte ou fautive, à tous égards importants, lorsqu'elle a été faite ou réputée avoir été réaffirmée;
- une partie avise la partie qui résilie de son incapacité à exécuter ses obligations prévues dans la convention de prêt de titres d'eSecLending ou de son intention de ne pas le faire;
- l'autre partie n'a pas respecté une obligation importante au titre de la convention de prêt de titres d'eSecLending, et n'a pas remédié à ce manquement dans les cinq jours ouvrables suivant la notification de ce manquement par la partie qui résilie;
- l'autre partie se voit retirer, suspendre ou révoquer sa licence, sa charte ou toute autre autorisation nécessaire à la prestation des services ou à l'exécution d'une partie importante de ses activités par tout gouvernement fédéral ou d'État applicable ou par l'un de ses organismes;
- eSecLending nous informe par écrit qu'elle ne mettra pas en œuvre des changements que nous avons demandés ou qui ont été demandés par l'un des fonds, puisqu'elle a déterminé, à sa seule appréciation, qu'il n'est pas commercialement réalisable, selon le cas, de mettre en œuvre des changements qui peuvent être exigés par une entité dotée d'une autorité de régulation sur les fonds; et/ou de mettre en œuvre des changements à la convention de prêt de titres d'eSecLending pour se conformer au Règlement 81-102; ou aux contrôles et aux procédures internes pertinents pour s'assurer qu'ils sont adéquats et appropriés.

## Courtiers principaux

Nous avons retenu les services des entités suivantes à titre de courtiers principaux à l'égard d'un ou de plusieurs fonds alternatifs :

- BMO Nesbitt Burns Inc., située à Toronto, en Ontario;
- Valeurs Mobilières TD Inc., située à Toronto, en Ontario.

BMO Nesbitt Burns Inc. est un membre de notre groupe tandis que Valeurs Mobilières TD Inc. ne l'est pas.

Un fonds alternatif peut emprunter des fonds et/ou des titres auprès d'un courtier principal aux fins de placement conformément à ses objectifs et stratégies de placement.

## Promoteur

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les fonds. Par conséquent, le gestionnaire peut être considéré comme le promoteur des fonds au sens de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada.

## Courtiers désignés

Au nom des fonds qui offrent une ou plusieurs séries de titres négociés en bourse, nous avons conclu des conventions avec des courtiers désignés aux termes desquelles chaque courtier désigné convient d'accomplir certaines fonctions à l'égard de ces fonds, y compris les suivantes :

- la souscription d'un nombre suffisant de parts d'un fonds pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse concernée;
- la souscription de parts d'un fonds sur une base continue dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du portefeuille du fonds et lorsque des parts du fonds sont rachetées en espèces;
- l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des parts d'un fonds à la Bourse concernée.

Nous pouvons, à notre appréciation et selon les besoins, rembourser certains frais engagés par un courtier désigné dans l'exercice de ces fonctions.

Les conventions prévoient que nous pouvons, selon les besoins mais pas plus d'une fois par trimestre, exiger d'un courtier désigné qu'il souscrive en espèces des parts d'un fonds en contrepartie d'une somme en dollars n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du fonds. Le nombre de parts émises correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par titre calculée après que nous avons remis un avis de souscription à ce courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les parts du fonds, et les parts du fonds seront émises au plus tard le jour ouvrable suivant la remise de l'avis de souscription.

## **Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts**

### **Séries de titres non négociés en bourse**

BMO Investissements Inc. agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des parts de séries de titres non négociés en bourse vendues par l'intermédiaire d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet. State Street Trust Company Canada agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des parts des séries de titres non négociés en bourse des fonds vendues par l'intermédiaire d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective.

À titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, BMO Investissements Inc. et State Street Trust Company Canada traitent les ordres, inscrivent toutes les opérations de placement des investisseurs, émettent ou annulent les certificats, s'il y a lieu, envoient des relevés de compte aux porteurs de parts, et traitent les demandes des investisseurs et des courtiers.

BMO Investissements Inc. tient son registre des parts des séries de titres non négociés en bourse des fonds à Montréal, au Québec, et à Toronto, en Ontario.

State Street Trust Company Canada tient son registre des parts des séries de titres non négociés en bourse des fonds à Toronto, en Ontario.

### **Séries de titres négociés en bourse**

State Street Trust Company Canada agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des séries de titres négociés en bourse. À titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, State Street Trust Company Canada traite les ordres et conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des séries de titres négociés en bourse.

State Street Trust Company Canada tient le registre des parts des séries de titres négociés en bourse des fonds à Toronto, en Ontario.

## **Comité d'examen indépendant et gouvernance**

Conformément au Règlement 81-107, nous avons constitué un comité d'examen indépendant des fonds. Le CEI passe en revue les questions de conflit d'intérêts relatives au gestionnaire et aux fonds et formule des commentaires à cet égard. Comme l'exige le Règlement 81-107, nous avons des politiques et des procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts.

À l'heure actuelle, le CEI est composé des quatre membres suivants :

- Jacqueline Allen
- Marlene Davidge (présidente)
- Jim Falle
- Wendy Hannam

La composition du CEI peut changer selon les besoins, mais il sera composé de personnes qui sont indépendantes des fonds, de nous et des entités ayant des liens avec nous.

Le mandat du CEI est de procéder à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité :

- des politiques et des procédures écrites de BMOGA concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux fonds;

- des instructions permanentes qu'il a données à BMOGA concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux fonds;
- de la conformité de BMOGA et des fonds avec les conditions imposées par le CEI dans une recommandation ou une approbation.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois par année, l'indépendance et la rémunération de ses membres, son efficacité, ainsi que l'efficacité et l'apport de chacun de ses membres. Le CEI fournira à BMOGA un rapport sur les résultats de cette évaluation.

Le CEI prépare, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités destiné aux investisseurs. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces rapports, sans frais, de l'une des façons suivantes :

- en consultant le [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires)

en nous adressant un courriel à l'adresse [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com)

- en nous écrivant à BMO Gestion d'actifs inc., 100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1

Ce rapport et d'autres renseignements sur le CEI sont aussi disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Gouvernance des fonds

Nous avons établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour nous assurer de la bonne gestion des fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107, des politiques et des procédures portant sur les conflits d'intérêts (se reporter à la rubrique **Politiques et pratiques** à la page 16).

## Rapports aux porteurs de parts

L'exercice des fonds correspond à l'année civile ou à toute autre période autorisée ou réputée en vertu de la

Loi de l'impôt. Les états financiers annuels d'un fonds seront audités par l'auditeur conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur sera appelé à rédiger un rapport sur la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière, qui constituent l'un des cadres d'information financière inclus dans les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nous verrons à ce que les fonds se conforment à toutes les exigences applicables en matière de communication de l'information et d'administration.

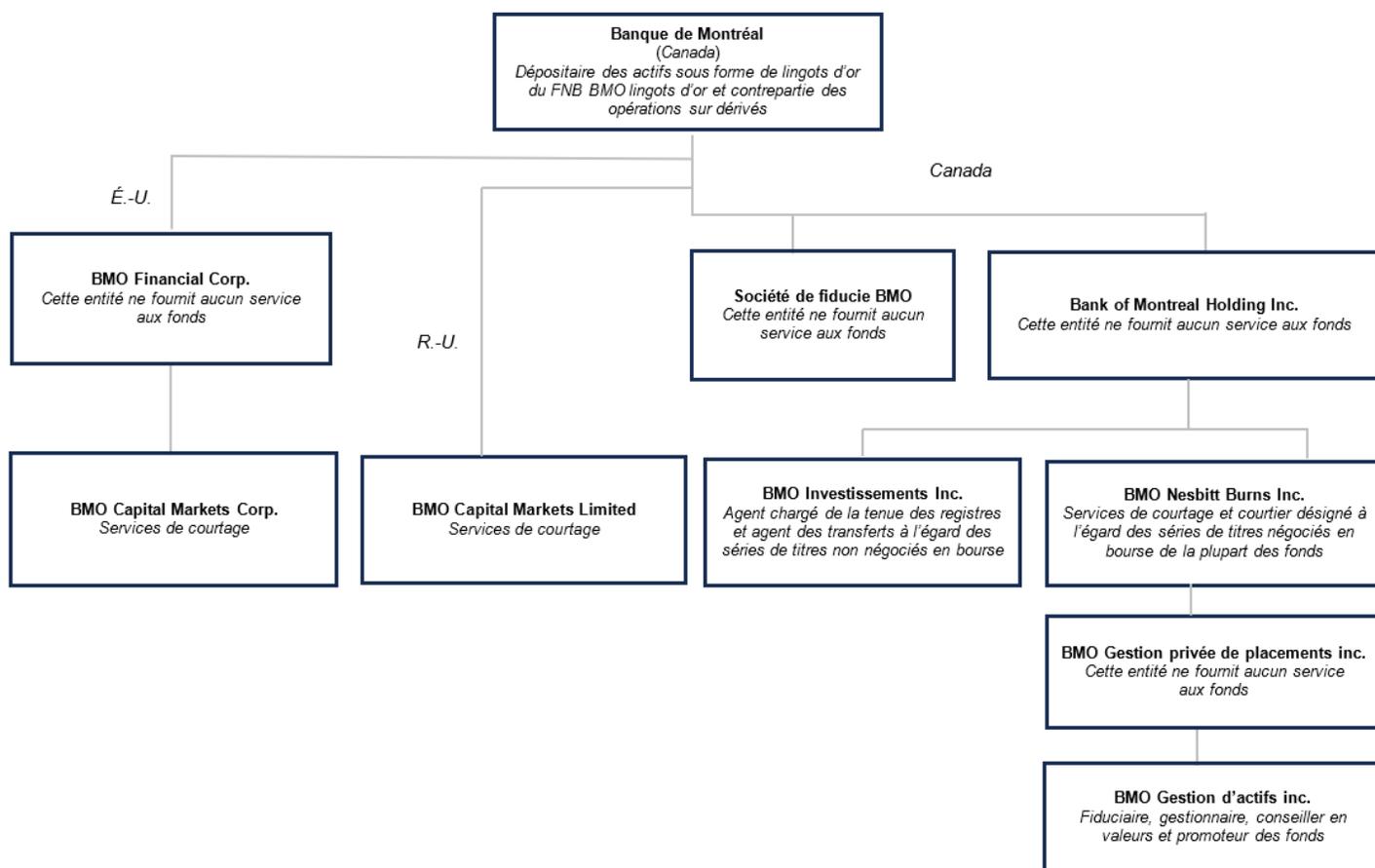
Nous, pour le compte de chaque fonds, fournirons aux porteurs de parts de ce fonds les états financiers intermédiaires non audités, les états financiers annuels audités, les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds et les derniers rapports annuels déposés de la direction sur le rendement du fonds à l'égard de ce fonds, conformément aux lois applicables.

Les renseignements fiscaux dont les porteurs de parts ont besoin pour produire leur déclaration sur le revenu fédérale annuelle leur seront distribués dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice des fonds, qui se produit en décembre de chaque année civile.

Nous tiendrons des livres et des registres appropriés reflétant les activités des fonds. Le porteur de parts ou son représentant dûment autorisé a le droit d'examiner les livres et registres du fonds visé durant les heures d'ouverture habituelles à notre siège social. Malgré ce qui précède, le porteur de parts n'aura pas accès à l'information qui, à notre avis, doit être gardée confidentielle dans l'intérêt des fonds.

## Entités membres du groupe

Le graphique ci-après fait état des liens entre les entités du même groupe qui fournissent des services aux fonds ou à nous relativement aux fonds. Sauf indication contraire, toutes les entités présentées ci-après sont détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, par la Banque de Montréal.



Le montant des frais payés par les fonds à chacune des entités membres du groupe ci-dessus, le cas échéant, est indiqué dans les états financiers audités des fonds.

## Information concernant le courtier gérant

Un fonds d'investissement est un **fonds d'investissement géré par un courtier** (au sens du Règlement 81-102) si un courtier, ou un actionnaire principal d'un courtier, détient plus de 10 % des droits de vote du conseiller en valeurs du fonds d'investissement.

Les fonds sont des fonds d'investissement gérés par un courtier. Par conséquent, les fonds sont assujettis aux restrictions exposées à l'article 4.1 du Règlement 81-102 :

- En règle générale, un fonds d'investissement géré par un courtier ne doit pas sciemment investir dans une catégorie de titres d'un émetteur, que ce soit pendant le placement

(placement initial) ou pendant la période de 60 jours suivant la période de placement (marché secondaire), si une entité apparentée a agi en qualité de preneur ferme à l'occasion du placement des titres de cette catégorie de titres, à moins que certaines exceptions ne s'appliquent (**l'interdiction de prise ferme par une partie apparentée**).

- De plus, un fonds d'investissement géré par un courtier ne doit pas sciemment investir dans les titres d'un émetteur si un associé, un administrateur, un dirigeant ou un membre du personnel du conseiller en valeurs est un associé, un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur des titres, à moins que certaines exceptions ne s'appliquent.

Dans les deux cas, une exception s'applique pour un placement dans une catégorie de titres émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada. Une autre exception s'applique à l'égard de l'interdiction de prise ferme par une partie apparentée si, notamment, le CEI du fonds a approuvé l'opération et que l'opération respecte le Règlement 81-102.

## Politiques et pratiques

### Utilisation de dérivés

Les fonds peuvent avoir recours aux dérivés aux fins de couverture ou à des fins autres que de couverture conformément au Règlement 81-102. De plus, certains fonds sous-jacents dans lesquels les fonds peuvent investir peuvent avoir recours aux dérivés aux fins de couverture et à des fins autres que de couverture conformément au Règlement 81-102.

### Qu'est-ce qu'un dérivé?

Un dérivé est un contrat entre deux parties dont la valeur est déterminée en fonction d'un élément sous-jacent, comme le cours d'un actif (par exemple, une devise, une marchandise ou une action) ou la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique (par exemple, un indice boursier ou un taux d'intérêt en particulier).

Les dérivés peuvent généralement être classés dans la catégorie options, contrats à terme de gré à gré, contrats à terme standardisés ou swaps. L'option confère à son porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix déterminé dans un délai déterminé. (Une option d'achat confère à son porteur le droit d'acheter, tandis qu'une option de vente confère à son porteur le droit de vendre.) Un contrat à terme de gré à gré est un engagement d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix déterminé à une date future déterminée. Un contrat à terme standardisé est semblable à un contrat à terme de gré à gré, mais il se négocie à la bourse. Un swap est un engagement portant sur l'échange d'un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements.

Certains dérivés sont réglés par la remise de l'élément sous-jacent d'une partie à une autre partie qui paie intégralement le prix déterminé. D'autres dérivés sont réglés au moyen d'un paiement unique en espèces équivalant à la valeur nette finale du contrat.

BMOGA, à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds, a la responsabilité de gérer les risques associés à l'utilisation de dérivés. Des politiques et des procédures écrites sont en place pour gérer les risques associés à l'utilisation de dérivés par les fonds.

Pour connaître les risques associés à l'utilisation de dérivés, se reporter à la rubrique **Risque lié aux dérivés** à la page 141.

Nous, à titre de gestionnaire, avons la responsabilité de gérer les risques associés à notre utilisation de dérivés. BMO GMA a des politiques et des procédures écrites qui énoncent les objectifs des opérations sur dérivés ainsi que les procédures de gestion du risque qui s'appliquent à l'utilisation de dérivés aux fins de couverture et à des fins autres que de couverture.

Le gestionnaire établit les politiques et procédures, lesquelles sont revues périodiquement par le personnel de BMO GMA, dont certains sont membres du conseil d'administration du gestionnaire. Les politiques et procédures énoncent les procédures de gestion du risque qui s'appliquent à la négociation de dérivés et énoncent les procédures propres à l'autorisation, à la documentation, à la communication, à la surveillance et à l'examen des stratégies liées aux dérivés pour s'assurer que ces fonctions sont exécutées par des personnes indépendantes de celles qui les négocient. Les limites et contrôles en matière de négociation de dérivés font partie du régime de conformité de BMO GMA.

À l'heure actuelle, BMO GMA ne réalise pas de simulations de mesure des risques pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

Un fonds peut conclure des opérations sur dérivés avec une partie apparentée ou par son intermédiaire sous réserve d'un examen fait par le CEI et de certaines autres conditions.

## **Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres**

Les fonds peuvent faire ce qui suit :

- conclure des opérations de prêt de titres;
- effectuer des mises en pension de titres;
- effectuer des prises en pension de titres.

Des politiques et des procédures écrites sont en place pour gérer les risques associés au programme de prêt de titres des fonds.

### **Que sont les conventions de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres?**

Dans le cadre d'une convention de prêt de titres, un fonds prête des titres en portefeuille à un emprunteur. Tant que le prêt demeure non réglé, l'emprunteur doit rémunérer le fonds pour le prêt des titres et il doit aussi lui fournir un bien en garantie du prêt.

Dans le cadre d'une convention de mise en pension, un fonds vend des titres en portefeuille à un prix et convient simultanément de les racheter à une date future déterminée et à un prix déterminé. Jusqu'à la conclusion de la mise en pension, la contrepartie doit donner au fonds un bien en garantie de son engagement à lui revendre les titres en portefeuille.

Dans le cadre d'une convention de prise en pension, un fonds achète des titres à un prix et convient simultanément de les revendre à une date future déterminée et à un prix déterminé. Jusqu'à la conclusion de la convention, la contrepartie doit donner au fonds un bien en garantie de son engagement à lui racheter les titres.

Le programme de prêt de titres des fonds est administré soit par State Street Bank and Trust Company, soit par eSecLending aux termes des modalités de la convention de prêt de titres de State Street ou de la convention de prêt de titres d'eSecLending, respectivement.

La convention de prêt de titres de State Street et la convention de prêt de titres d'eSecLending respectent chacune les dispositions applicables du Règlement 81-102. Nous gérons les risques des fonds associés aux opérations de prêt de titres (se reporter à la rubrique **Risque lié aux conventions de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres** à la page 145) en exigeant du mandataire d'opérations de prêt de titres concerné :

- de maintenir des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste de contreparties autorisées selon les normes de crédit généralement reconnues, ainsi que des limites d'opérations et de crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification de garantie;

- d'établir chaque jour la valeur marchande tant des titres prêtés par un fonds aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus par un fonds dans le cadre d'une mise en pension de titres, que des espèces ou des garanties détenues par le fonds;
- de demander, un jour ouvrable donné lors duquel la valeur marchande des espèces ou des garanties détenues par le fonds est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés ou vendus à une contrepartie, que le dépositaire fournisse au fonds d'autres espèces ou garanties pour compenser le déficit;
- de s'assurer que la garantie qui doit être fournie au fonds est sous forme de l'un ou de plusieurs des actifs suivants : des espèces, des titres admissibles ou des titres pouvant être immédiatement convertis en titres du même émetteur, de même catégorie ou type et de même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds ou échangés contre de tels titres.

Un fonds peut mettre fin à une opération en tout temps et reprendre les titres prêtés pendant la période de règlement habituelle d'une telle opération.

Nous examinons régulièrement nos politiques et procédures écrites pour s'assurer que les risques associés aux opérations de prêt de titres sont gérés d'une façon adéquate. State Street Bank and Trust Company et eSecLending auront chacune recours à des procédures ou à des simulations pour mesurer les risques associés à chaque portefeuille dans des conditions difficiles, s'il y a lieu.

Même s'ils ont le droit de le faire, aucun des fonds n'effectue actuellement de mises en pension ou de prises en pension de titres.

## Vente à découvert

Certains fonds peuvent recourir à la vente à découvert.

### Qu'est-ce qu'une vente à découvert?

Dans une vente à découvert, un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds dénoue sa position vendeur en achetant ces mêmes titres sur le marché libre et en les livrant au prêteur. Dans l'intervalle, le fonds doit rémunérer le prêteur pour le prêt des titres, et doit aussi lui donner un bien en garantie du prêt.

Les gains (pertes) d'un fonds découlant d'une vente à découvert correspondent au montant par lequel le produit de la vente à découvert initiale, moins la compensation versée au prêteur, est supérieur (inférieur) au montant versé pour acheter les titres pour dénouer la position vendeur.

Un fonds ne peut avoir recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et que si cette stratégie est conforme à ses objectifs de placement.

Pour connaître les risques associés à la vente à découvert, se reporter à la rubrique **Risque lié à la vente à découvert** à la page 146.

BMOGA, à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds, a la responsabilité de gérer les risques associés à la vente à découvert de titres. Des politiques et des procédures écrites sont en place pour gérer les risques associés aux ventes à découvert des fonds.

Les politiques et procédures écrites énoncent les objectifs de la vente à découvert ainsi que les procédures de gestion du risque qui s'appliquent à la vente à découvert.

Le gestionnaire revoit périodiquement les politiques et procédures écrites.

Pour gérer les risques associés aux ventes à découvert, un fonds sera assujéti aux mesures de contrôle et aux restrictions qui sont décrits dans la présente partie, comme il est mentionné dans nos politiques et procédures écrites.

Un fonds s'abstiendra de vendre à découvert ce qui suit :

- un titre que le fonds ne peut autrement pas acquérir en vertu de la législation en valeurs mobilières au moment de la vente à découvert;
- un actif non liquide;
- un titre d'un fonds d'investissement qui n'est pas une part indicielle.

Sauf dans le cas où l'agent prêteur est le dépositaire ou un sous-dépositaire du fonds, la valeur marchande des actifs du portefeuille déposés par celui-ci auprès d'un agent prêteur à titre de sûreté à l'égard d'une vente à découvert de titres, ajoutée à celle des actifs du portefeuille déjà détenus par l'agent prêteur à titre de sûreté pour des ventes à découvert de titres en cours, ne peut excéder les seuils suivants :

- dans le cas d'un fonds, autre qu'un OPC alternatif, 10 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt;
- dans le cas d'un OPC alternatif ou d'un fonds d'investissement à capital fixe, 25 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt.

Un fonds ne peut, à l'égard d'une vente à découvert de titres, déposer d'éléments d'actif du portefeuille à titre de sûreté auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada que si celui-ci remplit les conditions suivantes :

- il est membre d'une bourse et soumis à une inspection réglementaire;
- d'après ses derniers états financiers audités, il a une valeur nette dépassant l'équivalent de 50 millions de dollars.

Au moment de la vente à découvert, les conditions suivantes sont réunies :

- le fonds a emprunté ou pris les dispositions pour emprunter d'un agent prêteur le titre qui sera vendu à découvert;

- si le fonds n'est pas un OPC alternatif, la valeur marchande des titres de l'émetteur des titres vendus à découvert par le fonds ne dépasse pas 5 % de la valeur liquidative de celui-ci;
- si le fonds n'est pas un OPC alternatif, la valeur marchande des titres vendus à découvert par le fonds ne dépasse pas 20 % de la valeur liquidative de celui-ci;
- si le fonds est un OPC alternatif, la valeur marchande des titres de l'émetteur des titres qu'il a vendus à découvert, sauf les titres d'État vendus à découvert par le fonds, ne dépasse pas 10 % de la valeur liquidative du fonds;
- si le fonds est un OPC alternatif, la valeur marchande des titres qu'il a vendus à découvert ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative.

Un fonds, autre qu'un OPC alternatif, qui vend des titres à découvert doit avoir une couverture en espèces qui, avec les actifs du portefeuille déposés auprès d'agents prêteurs à titre de sûreté relativement à des ventes à découvert de titres par lui, est d'un montant au moins égal à 150 % de la valeur marchande des titres vendus par lui à découvert selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande.

Un fonds ne peut emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande des titres vendus à découvert par le fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

Un fonds dont la valeur globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande des titres qu'il a vendus à découvert excède 50 % de sa valeur liquidative prend, dès qu'il lui est commercialement possible de le faire, les mesures nécessaires pour la réduire à 50 % ou moins de sa valeur liquidative.

L'exposition globale d'un OPC alternatif à des emprunts de fonds, ventes à découvert et opérations sur dérivés visés ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative.

Le fonds qui souhaite avoir recours à la vente à découvert enverra, sauf si ses stratégies de placement prévoient déjà le recours aux ventes à découvert, aux porteurs de parts actuels un avis écrit au moins 60 jours avant d'effectuer des opérations de vente à découvert.

Le service de placement du gestionnaire présentera chaque année au conseil d'administration du gestionnaire un rapport sur les stratégies de vente à découvert et les procédés de gestion des risques auxquels les fonds ont recours. Les fonds n'utilisent pas de simulations de mesure des risques pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

## Opérations personnelles

La politique sur les opérations personnelles sur valeurs est conçue pour empêcher les conflits potentiels, perçus ou réels entre les intérêts du gestionnaire et de ses employés et ceux des fonds. Aux termes de cette politique, certains membres du personnel du gestionnaire doivent obtenir une approbation au préalable avant d'effectuer toute opération sur des titres pour leur compte personnel afin d'assurer que les opérations ne sont pas en conflit avec les intérêts des fonds et qu'elles ne sont pas réalisées par l'employé en raison du poste qu'il occupe, de ce qu'il sait au sujet des fonds ou de sa relation avec les fonds.

## Opérations avec des personnes physiques ou morales liées ou associées

Nous sommes membres d'un groupe de sociétés liées connu sous le nom de **BMO Groupe financier**. La législation en matière de valeurs mobilières applicable prévoit des restrictions à l'égard des circonstances dans lesquelles les fonds, ou nous au nom des fonds, pouvons conclure des opérations ou des ententes avec d'autres membres de BMO Groupe financier ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier.

De temps à autre, nous pouvons, au nom des fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines personnes physiques ou morales qui sont liées ou associées à nous ou aux fonds. Ces opérations ou ententes peuvent comprendre celles conclues avec les entités qui suivent ou les concerner :

- Banque de Montréal
- BMO Capital Markets Corp.
- BMO Capital Markets Limited
- BMO Investissements Inc.

- BMO Nesbitt Burns Inc.
- d'autres fonds d'investissement apparentés

et peuvent viser :

- l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise d'un membre de BMO Groupe financier;
- l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre de BMO Groupe financier;
- la conclusion par un fonds d'un contrat à terme de gré à gré, d'options, de swaps ou d'autres types de dérivés hors cote réglés en espèces avec un membre de BMO Groupe financier agissant à titre de contrepartie;
- l'achat ou le rachat de titres d'autres OPC, y compris de FNB, gérés par nous ou par un membre de notre groupe;
- la fourniture de services qui nous sont offerts.

Toutefois, ces opérations et ententes ne seront conclues que si elles sont autorisées par la législation en matière de valeurs mobilières applicable ou par les autorités en valeurs mobilières ayant compétence et, le cas échéant, si elles sont autorisées par le CEI (ou si elles font l'objet d'une recommandation favorable de la part du CEI) et si elles sont, de l'avis du gestionnaire, dans l'intérêt fondamental des fonds.

## Vote par procuration

À titre de conseiller en valeurs des fonds, nous avons des politiques et des procédures écrites que les fonds respectent au moment d'exercer des droits de vote par procuration relativement aux titres en portefeuille. Nous exerçons les droits de vote par procuration au nom d'un fonds dans l'intérêt fondamental du fonds et de ses porteurs de parts.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé suivant des politiques et des procédures de vote par procuration n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. En outre, nous pouvons déroger à nos

politiques et procédures de vote par procuration ou ne pas exercer les droits de vote rattachés à une procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de parts.

Les porteurs de parts d'un fonds peuvent obtenir, sur demande et sans frais en tout temps après le 31 août de chaque année, les résultats des votes par procuration de chaque fonds pour la dernière période terminée le 30 juin. On peut également consulter les résultats des votes par procuration sur le site Web désigné des fonds à l'adresse [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires).

Notre équipe d'investissement responsable (l'**équipe IR**), qui est composée d'experts ESG, supervise et exerce les droits de vote par procuration des fonds. L'équipe IR travaille en collaboration avec nos autres analystes en placements et gestionnaires de portefeuille. L'équipe IR s'occupe des activités d'engagement de même que de la recherche et de l'analyse en matière de vote par procuration. Elle aide également à l'élaboration de nos lignes directrices en matière de gouvernance et des attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, qui sont accessibles au public et énoncent nos attentes par rapport aux sociétés en ce qui concerne les bonnes pratiques ESG en plus de nous guider lors d'un vote sur des questions ESG. L'équipe IR se concentre sur l'engagement auprès des sociétés émettrices nord-américaines dans lesquelles les fonds investissent et exerce activement les droits de vote aux assemblées des sociétés faisant partie du marché canadien. Nous avons retenu les services d'un tiers prestataire de services d'engagement et de vote pour que celui-ci nous fournisse des services de vote par procuration et de stratégie d'engagement responsable (*responsible engagement overlay* (**reo**®) afin de s'assurer que notre couverture s'étende aux marchés internationaux et afin que celui-ci exerce les droits de vote en notre nom et conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance. L'équipe IR supervise les instructions de vote soumises par reo® pour l'ensemble des marchés et peut déroger à celles-ci.

Nous avons mis en place des politiques et des procédures de vote par procuration à l'égard des fonds, qui comprennent les lignes directrices en matière de gouvernance, les attentes quant aux pratiques

environnementales, sociales et de gouvernance et les directives permanentes concernant le vote (collectivement, les **directives de vote par procuration**). Les directives de vote par procuration renferment des renseignements à l'intention des personnes exerçant des droits de vote sur les questions pour lesquelles les fonds ont reçu des procurations pour un émetteur.

Pour sa prestation de services liés au vote par procuration, nous avons, par l'intermédiaire de reo®, retenu les services d'International Shareholder Services (ISS), tiers administrateur du vote par procuration, pour exécuter automatiquement, sans aucune indication, la majorité des votes conformément aux directives permanentes concernant le vote, qui reflètent les lignes directrices en matière de gouvernance. Lorsqu'ISS ou reo® ont besoin d'indications au sujet des directives permanentes concernant le vote, ou lorsque l'équipe IR souhaite examiner davantage comment voter à l'égard de certaines questions, ISS et reo® consultent l'équipe IR et obtiennent des instructions sur la façon de procéder.

Bien que l'équipe IR souscrive généralement aux directives de vote par procuration au moment de voter et qu'elle se fie en outre à reo® et à ISS pour exercer les droits de vote, toute question qui peut être soumise au vote par procuration et qui diffère des directives de vote par procuration est examinée à la lumière des circonstances particulières qui s'y rapportent. Cette mesure assure la souplesse nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du processus de vote par procuration. En outre, nous pouvons nous écarter des directives de vote par procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts fondamentaux d'un fonds ou de ses porteurs de parts.

L'équipe IR échange de façon dynamique avec les sociétés détenues avant, pendant et après la saison des procurations pour voter de façon éclairée ainsi que pour communiquer les attentes en matière de bonnes pratiques ESG.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé des directives de vote par procuration qui suit n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé

dans chaque cas. Les directives de vote par procuration comprennent :

- une politique permanente de traitement des questions courantes sur lesquelles un fonds peut voter, comme l'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'émission d'actions;
- les circonstances dans lesquelles un fonds s'écartera de la politique permanente relative aux questions courantes. Les directives de vote par procuration prévoient, par exemple, que les fonds appuieront habituellement la recommandation de la direction en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, mais qu'ils peuvent voter contre si l'indépendance de l'auditeur est en doute;
- des politiques et des procédures permettant à un fonds de déterminer comment voter sur des questions extraordinaires, comme les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les propositions touchant les droits des actionnaires (autres que l'émission d'actions), la gouvernance d'entreprise, la rémunération et des questions sociales et environnementales. Ainsi, concernant les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les directives de vote par procuration prévoient que les fonds soutiendront habituellement l'équipe de direction en place, pourvu que les modalités financières, les avantages synergétiques et la qualité de la direction soient solides;
- des procédures assurant que les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille d'un fonds sont exercés conformément aux instructions du fonds.

Nous avons mis en place des politiques visant à repérer et à traiter des conflits d'intérêts potentiels relativement au vote par procuration, comme dans les situations suivantes qui impliquent l'exercice de droits de vote par procuration :

- l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque la société est un client de BMO Groupe financier

ou entretient par ailleurs des relations d'affaires avec celle-ci;

- l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal ou d'un membre de son groupe (y compris les assemblées de fonds d'investissement gérés par nous ou un membre de notre groupe) ou à une assemblée des actionnaires d'une société relativement à une opération stratégique sur le capital, comme une fusion ou une acquisition visant la société (ou un membre de son groupe) et un membre de BMO Groupe financier;
- l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lors de laquelle un dirigeant, un administrateur ou un employé du gestionnaire ou de BMO Groupe financier siège au conseil ou est candidat aux fins d'élection de la société en question;
- l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société portant sur une question dont l'issue du vote pourrait avantager un client (y compris un fonds d'investissement) plutôt qu'un autre;
- l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque nos différents gestionnaires de portefeuille préfèrent une issue du vote différente.

Il est possible d'obtenir sur demande, sans frais, un exemplaire des politiques et des pratiques de vote par procuration en appelant au numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en écrivant au gestionnaire à l'adresse 100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

## **Membres de la haute direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes**

Pour le compte des fonds qui offrent des parts de séries de titres négociés en bourse, nous pouvons conclure diverses conventions visant le placement continu avec des courtiers inscrits, qui peuvent ou non être des courtiers désignés, aux termes desquelles les courtiers

inscrits peuvent souscrire de telles parts (se reporter à la rubrique **Souscriptions** à la page 39).

Nous recevons une rémunération en contrepartie de nos services fournis aux fonds (se reporter à la rubrique **Frais** à la page 63).

Les fonds paient à BMO Nesbitt Burns Inc., à BMO Capital Markets Corp. et à BMO Capital Markets Limited les courtages habituels aux taux du marché pour les opérations exécutées par ces entités. Se reporter à la rubrique **Accords relatifs au courtage** à la page 8.

BMOGA, au nom des fonds, peut conclure des opérations entre parties liées (se reporter aux rubriques **Entités membres du groupe** à la page 14 et **Approbations du CEI** à la page 163).

Aucun courtier désigné ou courtier de FNB n'a participé à la rédaction du présent document ni n'en a vérifié le contenu. Par conséquent, les courtiers désignés et courtiers de FNB n'exercent pas bon nombre des activités usuelles entourant la prise ferme relativement au placement des parts de séries de titres négociés en bourse aux termes du présent prospectus simplifié. Les parts de séries de titres négociés en bourse ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, ou d'un courtier de FNB, ou d'un membre du groupe du courtier désigné ou du courtier de FNB, et un porteur de parts n'a pas de recours contre ces parties relativement aux sommes payables par un fonds au courtier désigné ou au courtier de FNB concerné.

## **Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires**

### **Rémunération du fiduciaire**

Nous ne recevons aucune rémunération supplémentaire pour agir à titre de fiduciaire des fonds.

### **Rémunération des employés**

Robert J. Schauer, de Toronto, en Ontario, est le chef de la direction financière des fonds. Sinon, les fonds ne comptent aucun employé et les fonctions de gestion de chaque fonds sont prises en charge par des employés du gestionnaire.

## **Rémunération des membres du comité d'examen indépendant**

Les membres du CEI des fonds ont droit à une rémunération.

Les membres du CEI ont reçu les montants suivants à titre d'honoraires annuels et de remboursements de frais relativement à l'exécution de leurs fonctions pour les fonds :

- Jacqueline Allen, 30 913 \$;
- Marlene Davidge (présidente), 44 437 \$;
- Jim Falle, 30 913 \$;
- Wendy Hannam, 30 912 \$.

Des honoraires fixes de 500 \$ sont facturés à chaque fonds et les autres frais sont répartis proportionnellement entre les fonds d'après la complexité de leur valeur liquidative respective. La complexité de la valeur liquidative de chaque fonds est déterminée au moyen de facteurs attribués au fonds. Ces facteurs comprennent l'existence d'une structure de fonds de fonds et le nombre de séries offertes par le fonds, deux éléments qui font augmenter l'attribution de frais à un fonds.

## **Contrats importants**

### **Déclaration de fiducie**

Les fonds ont été constitués aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour datée du 21 janvier 2025 (la **déclaration de fiducie**). Nous agissons à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de conseiller en valeurs des fonds conformément à la déclaration de fiducie.

À titre de gestionnaire, nous administrerons les activités quotidiennes des fonds, supervisons leurs placements, et aidons à gérer l'investissement et le réinvestissement de leurs actifs ainsi qu'à placer leurs parts ou nous faisons en sorte qu'elles soient placées. La déclaration de fiducie prévoit que nous avons le droit de recevoir des frais de gestion en échange des services que nous fournissons.

Nous pouvons démissionner de notre poste de fiduciaire et/ou de gestionnaire de l'un des fonds sur remise d'un préavis de 60 jours aux porteurs de parts. Si nous

démissionnons à titre de gestionnaire, nous pouvons nommer un remplaçant, mais celui-ci devra recevoir l'approbation des porteurs de parts, sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe. Si nous avons commis un manquement grave à l'égard des obligations qui nous incombent aux termes de la déclaration de fiducie et que nous n'avons pas remédié à ce manquement dans les 30 jours suivant un avis en ce sens qui nous est donné, les porteurs de parts peuvent nous destituer et nommer un fiduciaire et/ou gestionnaire remplaçant.

En contrepartie des services que nous rendons en qualité de gestionnaire aux termes de la déclaration de fiducie, nous avons droit à une rémunération (se reporter à la rubrique **Frais de gestion** à la page 63). En outre, nous ainsi que les membres de notre groupe et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires serons indemnisés par chacun des fonds à l'égard de l'ensemble des dettes, des coûts et des frais engagés dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une instance imminente, intentée ou introduite, ou de toute autre réclamation présentée contre eux dans l'exercice des fonctions du gestionnaire aux termes de la déclaration de fiducie s'ils ne sont pas attribuables à l'inconduite délibérée du gestionnaire, à sa mauvaise foi, à une négligence de sa part ou à un manquement aux obligations qui lui incombent aux termes de la déclaration de fiducie.

Les services de gestion et de fiducie fournis par le gestionnaire ne sont pas exclusifs, et aucune disposition de la déclaration de fiducie ni d'une autre entente n'empêche le gestionnaire de fournir des services semblables à d'autres fonds d'investissement et à d'autres clients (que leurs objectifs et politiques en matière de placement soient semblables ou non à ceux des fonds) ou d'exercer d'autres activités.

### **Modifications de la déclaration de fiducie**

Aux termes des modalités de la déclaration de fiducie, l'approbation des porteurs de parts n'est requise que si les lois applicables l'exigent en raison de la nature de la modification apportée à la déclaration de fiducie.

Sauf pour ce qui est des modifications de la déclaration de fiducie décrites ci-après qui ne requièrent pas l'approbation des porteurs de parts ni la remise d'un préavis à ceux-ci, nous pouvons modifier la déclaration

de fiducie selon les besoins sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours aux porteurs de parts des fonds.

Nous pouvons modifier la déclaration de fiducie sans l'approbation des porteurs de parts des fonds ni la remise d'un avis à ceux-ci dans les cas suivants :

- supprimer toute contradiction ou incohérence pouvant exister entre les dispositions de la déclaration de fiducie et celles d'une loi ou d'un règlement qui s'applique aux fonds ou qui les concerne;
- apporter à la déclaration de fiducie une modification ou une correction qui est d'ordre typographique ou qui est nécessaire afin de corriger une ambiguïté, une disposition fautive ou incompatible, une omission, une erreur de copiste ou une erreur évidente;
- rendre la déclaration de fiducie conforme aux lois, aux règles et aux instructions générales applicables établies par les autorités en valeurs mobilières ou la rendre conforme aux pratiques courantes du secteur des valeurs mobilières, à la condition que la modification n'ait pas pour effet de nuire aux droits, aux privilèges ou aux intérêts des porteurs de parts des fonds;
- maintenir le statut de « fiducie de fonds commun de placement » d'un fonds pour l'application de la Loi de l'impôt ou nous permettre de prendre les mesures qui peuvent être souhaitables ou nécessaires pour qu'un fonds conserve ce statut;
- modifier la fin de l'année d'imposition d'un fonds conformément à la Loi de l'impôt;
- constituer un ou plusieurs fonds;
- modifier la dénomination d'un fonds;
- créer des catégories et des séries supplémentaires de parts d'un fonds et redésigner les catégories et séries existantes des parts d'un fonds, sauf si cela modifie ou nuit aux droits se rattachant à ces parts;
- procurer une protection supplémentaire aux porteurs de parts des fonds;

- si, à notre avis, la modification ne porte pas préjudice aux porteurs de parts des fonds et est nécessaire ou souhaitable. Toute modification de la déclaration de fiducie que nous faisons sans le consentement des porteurs de parts des fonds sera communiquée dans le prochain rapport ordinaire prévu à l'intention de tels porteurs de parts.

## Conventions de garde

### Actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or

La Banque de Montréal fournit des services de garde à l'égard des actifs sous forme de lingots d'or de ce fonds aux termes d'une convention de garde relative aux métaux datée du 17 janvier 2024, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée selon les besoins, intervenue entre nous et la Banque de Montréal.

L'une ou l'autre des parties peut résilier cette convention :

- sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie, sous réserve des pénalités prévues dans la convention;
- immédiatement, sans pénalité, si l'autre partie devient insolvable ou fait une cession de biens au profit de ses créanciers, ou si cette partie dépose une requête de mise en faillite ou fait l'objet d'une requête de mise en faillite et ne fait pas l'objet d'une libération dans les 30 jours, ou si une procédure de nomination d'un séquestre a été engagée à son égard et n'a pas été abandonnée dans les 30 jours.

### Tous les autres fonds

State Street Trust Company Canada fournit des services de garde aux fonds aux termes d'une convention de garde datée du 1<sup>er</sup> juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée selon les besoins, intervenue entre le gestionnaire, BMO Investissements Inc. et State Street Trust Company Canada.

Toutes les parties peuvent résilier cette convention sur remise d'un préavis écrit de 90 jours aux autres parties, à

moins que les parties ne conviennent par écrit d'un autre délai. De plus, nous pouvons résilier la convention immédiatement, sur remise d'un avis écrit au dépositaire, si l'un ou l'autre des événements suivants se produit :

- le dépositaire ne répond plus aux critères d'admissibilité à titre de dépositaire des fonds aux termes du Règlement 81-102;
- un changement de contrôle du dépositaire a lieu;
- le gestionnaire est tenu par les lois applicables ou l'instruction d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de cesser d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds;
- le dépositaire commet une violation importante ou constante des dispositions de la convention à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou à laquelle il est en mesure de remédier, mais qu'il ne l'a pas fait dans les 60 jours, ou au cours de toute autre période convenue entre le gestionnaire et le dépositaire, suivant la réception de l'avis du gestionnaire lui demandant d'y remédier;
- le dépositaire fait faillite ou devient insolvable ou si une résolution est adoptée en vue de sa dissolution ou si une ordonnance est prise visant sa dissolution ou encore si le dépositaire fait une cession générale au profit de ses créanciers.

## Conventions de licence relatives aux indices

Nous avons conclu une convention de licence relative aux indices avec les diverses parties mentionnées dans la présente rubrique (chacun, un **fournisseur d'indices**). Les parts des fonds ne sont aucunement commanditées, endossées, vendues ou promues par les fournisseurs d'indices et ces derniers ne font aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'un placement dans des titres en général ou dans les parts des fonds en particulier, ni quant à la capacité des indices à reproduire le rendement général du marché.

Si une convention de licence relative aux indices est résiliée en totalité ou en partie pour une quelconque raison, les fonds qui tentent de reproduire le rendement d'un indice couvert par cette convention de licence relative aux indices ne sera plus en mesure de le faire.

## **Bloomberg**

Bloomberg Index Services Limited (**BISL**) est le fournisseur des indices Bloomberg (se reporter à la rubrique **Indices Bloomberg** à la page 133) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu une convention datée du 26 mars 2010, dans sa version modifiée selon les besoins, et une convention cadre de licence relative aux indices datée du 17 janvier 2023, dans sa version modifiée selon les besoins, avec BISL (collectivement, la **convention de licence conclue avec Bloomberg**) aux termes de laquelle nous avons le droit, conformément aux modalités de la convention et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices Bloomberg pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices Bloomberg et de ces fonds.

« Bloomberg<sup>MD</sup> » et les indices Bloomberg sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et des membres de son groupe, y compris BISL (collectivement, **Bloomberg**), qui ont été concédées sous licence à certaines fins au gestionnaire.

La convention de licence conclue avec Bloomberg est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis d'au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices Bloomberg.

Bloomberg ne parraine pas les fonds, ne les garantit pas, ne les vend pas ni n'en fait la promotion. Bloomberg ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie,

expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties des fonds, ou aux membres du public au sujet de l'opportunité d'investir dans des titres ou des marchandises en général ou dans des fonds en particulier. Le seul lien qui unit Bloomberg au gestionnaire se résume à l'octroi de licences à l'égard de certaines marques de commerce, dénominations commerciales et marques de service des indices Bloomberg, qui sont établis, composés et calculés par BISL sans égard au gestionnaire ou aux fonds. Bloomberg n'est pas tenue de tenir compte des besoins du gestionnaire ou des propriétaires des fonds lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices Bloomberg. Bloomberg n'est pas chargée d'établir le moment où les parts des fonds seront émises ni d'établir leur prix ou leur volume à l'émission, et n'a pas participé à leur établissement. Bloomberg n'a aucune obligation ou responsabilité, notamment envers les clients de fonds, à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des parts des fonds.

BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE ET/OU DE L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT ET ELLE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES INTERRUPTIONS S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE GESTIONNAIRE, LES PROPRIÉTAIRES DE TITRES DES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, BLOOMBERG, SES CONCÉDANTS DE LICENCES AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, CONTRACTANTS, MANDATAIRES, FOURNISSEURS ET VENDEURS RESPECTIFS N'ENCOURENT AUCUNE OBLIGATION NI

RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT À L'ÉGARD DE PRÉJUDICES, DE DOMMAGES OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS OU AUTRES, DÉCOULANT DES FONDS OU DES INDICES BLOOMBERG, OU DES DONNÉES OU DES VALEURS S'Y RAPPORTANT, QU'ILS RÉSULTENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PRÉJUDICES, DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

### FTSE et FTSE Canada

FTSE International Limited (**FTSE**) est le fournisseur des indices FTSE International (se reporter à la rubrique **Indices FTSE International** à la page 133) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé, et FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (**FTSE Canada**) est le fournisseur des indices FTSE Canada (se reporter à la rubrique **Indices FTSE Canada** à la page 133) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé. Ensemble, les indices FTSE International et les indices FTSE Canada sont appelés les **indices FTSE**.

Nous avons conclu :

- une convention datée du 16 octobre 2009, dans sa version modifiée selon les besoins, avec FTSE Canada (la **convention de 2009 conclue avec FTSE**);
- une convention datée du 30 janvier 2017, dans sa version modifiée selon les besoins, avec FTSE, FTSE Canada, Frank Russell Company (**Frank Russell**) et FTSE Fixed Income LLC (**FTSE FI**) (la **convention conclue avec FTSE**),

(collectivement, les **conventions de licence conclues avec FTSE**) aux termes desquelles nous avons le droit, conformément aux modalités des conventions de licence conclues avec FTSE et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices FTSE pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices FTSE et de ces fonds.

Le droit d'utiliser les indices FTSE est renouvelé automatiquement chaque année, sauf en cas de résiliation anticipée conformément aux modalités des conventions de licences conclues avec FTSE. Si la totalité ou une partie d'une convention de licence conclue avec FTSE est résiliée pour quelque raison que ce soit à l'égard d'un fonds, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices FTSE.

FTSE, FTSE Canada, Frank Russell, FTSE FI ou les sociétés du groupe London Stock Exchange (collectivement, les **concedants de licence**) ne parrainent pas les parts des fonds, ne les garantissent pas, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion. Les concedants de licences ne font aucune affirmation, prédiction ni déclaration et ne donnent aucune garantie que ce soit, qu'elle soit expresse ou implicite, concernant :

- les résultats à obtenir de l'utilisation des indices FTSE;
- les niveaux auxquels se situent les indices FTSE à une heure donnée, à un jour donné ou autrement;
- la convenance d'un indice FTSE aux fins auxquelles il est utilisé relativement aux fonds.

Chacun des indices FTSE est compilé et calculé par FTSE ou FTSE Canada et tous les droits d'auteur relatifs aux valeurs et aux listes des titres constituant des indices FTSE appartiennent à FTSE ou à FTSE Canada, respectivement. Les concedants de licence ne sauraient être tenus responsables, par suite d'une négligence ou autrement, envers quiconque des erreurs dans les indices FTSE et ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci. Les concedants de licence n'acceptent aucune responsabilité quelle qu'elle soit envers toute personne découlant de l'utilisation des fonds ou des données sous-jacentes. « FTSE<sup>MD</sup> » est une marque de commerce des sociétés du groupe London Stock Exchange et est utilisée sous licence.

Aucun des concedants de licence n'a fourni ni ne fournira de conseils financiers et de conseils en placement ni n'a fait de recommandation à l'égard de l'indice au gestionnaire ou à ses clients. Les indices

FTSE sont calculés par FTSE ou un membre de son groupe, son mandataire ou son partenaire ou pour leur compte. Les concédants de licence :

- ne sauraient être tenus responsables, par suite d'une négligence ou autrement, envers quiconque des erreurs dans les indices FTSE;
- ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci.

## MSCI

MSCI Inc. (**MSCI**) est le fournisseur des indices MSCI (se reporter à la rubrique **Indices MSCI** à la page 134) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu une convention datée du 29 janvier 2013 avec MSCI, dans sa version modifiée selon les besoins (la **convention de licence conclue avec MSCI**), aux termes de laquelle nous avons le droit, conformément aux modalités de la convention et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices MSCI pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices MSCI et de ces fonds.

La convention de licence conclue avec MSCI est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis de résiliation au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention est résiliée en entier ou en partie pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices MSCI.

MSCI, LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES FOURNISSEURS DE RENSEIGNEMENTS ET LES AUTRES TIERS PARTICIPANT À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION D'UN INDICE MSCI OU LIÉS À UNE TELLE COMPILATION, À UN TEL CALCUL OU À UNE TELLE CRÉATION (COLLECTIVEMENT, **LES PARTIES DE MSCI**) NE PARRAINENT PAS LES FONDS, NE LES GARANTISSENT PAS, NE LES

VENDENT PAS NI N'EN FONT LA PROMOTION. LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR BMO GESTION D'ACTIFS INC. AUCUNE PARTIE DE MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FONDS NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS LES FONDS DONT IL EST QUESTION AUX PRÉSENTES NI QUANT À LA CAPACITÉ D'UN INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L'ÉGARD DE CERTAINS NOMS ET DES INDICES MSCI QUI SONT ÉTABLIS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD AUX FONDS OU À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU'ELLE ÉTABLIT, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DES FONDS QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L'ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DES FONDS SONT RACHETABLES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DU MSCI N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DES FONDS.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU'ELLE JUGE FIABLES AUX FINS D'INCLUSION DANS LES

INDICES MSCI OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'ORIGINALITÉ, À L'EXACTITUDE ET/OU À L'EXHAUSTIVITÉ D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DE MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DE MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE DE MSCI ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des titres, produits ou parts des fonds visés aux présentes ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI dans le but de parrainer, de garantir ou de commercialiser ce titre ou d'en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour déterminer si son autorisation est requise. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celle-ci.

MSCI est également le fournisseur des indices Bloomberg MSCI (se reporter à la rubrique **Indices**

**Bloomberg** à la page 133) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu un addenda à la convention de licence conclue avec MSCI avec MSCI (la **convention de licence conclue avec MSCI ESG**), aux termes de laquelle nous avons le droit, conformément aux modalités de la convention et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices Bloomberg MSCI ESG pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices Bloomberg MSCI ESG et de ces fonds.

La durée initiale de la convention de licence conclue avec MSCI ESG est de trois ans, sauf si elle est résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec MSCI ESG est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis de résiliation au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités.

LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA PARTIE DES INDICES CONCERNÉE. « BLOOMBERG », « MSCI » ET LES NOMS DES INDICES SONT DES MARQUES DE SERVICE OU DES MARQUES DE COMMERCE DE BLOOMBERG, DE MSCI OU DES MEMBRES DE LEURS GROUPES RESPECTIFS ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR LE GESTIONNAIRE. BLOOMBERG EST L'ADMINISTRATEUR D'INDICE DE RÉFÉRENCE À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG (ET MSCI N'EST PAS L'ADMINISTRATEUR D'INDICE DE RÉFÉRENCE À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG) EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE, DES PRINCIPES RÉGISSANT LES INDICES DE RÉFÉRENCE FINANCIERS DE L'OICV INTITULÉS « PRINCIPLES FOR FINANCIAL BENCHMARKS » ET DE TOUTE AUTRE RÉGLEMENTATION, LÉGISLATION OU RÈGLE, OU DE TOUT AUTRE PRINCIPLE SIMILAIRE OU S'Y RAPPORTANT, DANS TOUT TERRITOIRE. AUCUNE PARTIE DES

INDICES NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS D'UN FONDS NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS CES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS L'UN DE CES FONDS NI QUANT À LA CAPACITÉ D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI, BLOOMBERG OU LES MEMBRES DE LEURS GROUPES RESPECTIFS CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L'ÉGARD DE CERTAINS NOMS ET DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG QUI SONT ÉTABLIS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR BLOOMBERG ET/OU MSCI SANS ÉGARD À CES FONDS OU À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU'ELLE ÉTABLIT, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DE CES FONDS QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L'ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DE CES FONDS SONT RACHETABLES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DE CES FONDS.

BIEN QUE LES PARTIES DES INDICES OBTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU'ELLES JUGENT FIABLES AUX FINS D'INCLUSION DANS LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'ORIGINALITÉ, À L'EXACTITUDE ET/OU À L'EXHAUSTIVITÉ D'UN

INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DES INDICES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DE CES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES INTERRUPTIONS D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DES INDICES DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE BLOOMBERG MSCI ESG ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DES INDICES NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS (Y COMPRIS POUR PERTES DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des parts d'un fonds ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI ou de Bloomberg dans le but de parrainer, de garantir ou de commercialiser ce fonds ou d'en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour déterminer si son autorisation est requise. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI ou à Bloomberg sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celles-ci.

## Nasdaq

Nasdaq, Inc. (**Nasdaq**) est le fournisseur des indices Nasdaq (se reporter à la rubrique **Indices Nasdaq** à la page 134) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu une convention datée du 6 janvier 2010, dans sa version modifiée selon les besoins, avec Nasdaq, l'ayant cause de Nasdaq OMX Group Inc. (la **convention de licence conclue avec Nasdaq**) aux termes de laquelle nous avons le droit, conformément aux modalités de la convention et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices Nasdaq pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices Nasdaq et de ces fonds.

La convention de licence conclue avec Nasdaq est renouvelée automatiquement chaque année à l'égard de chaque indice Nasdaq, à moins qu'une partie donne un avis de résiliation d'au moins 90 jours avant son expiration ou que la convention soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Nasdaq est résiliée à l'égard d'un indice Nasdaq pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur cet indice Nasdaq.

Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (aux fins de la présente rubrique, Nasdaq et les membres de son groupe sont appelés les **sociétés**) ne parrainent pas les fonds, ne les garantissent pas, ne vendent pas leurs parts et n'en font pas la promotion. Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou la convenance des fonds, ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions de ceux-ci et des renseignements s'y rapportant. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires des fonds ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les fonds en particulier, ni quant à la capacité des indices de reproduire le rendement général du marché boursier. Le seul lien qui unit les sociétés au gestionnaire (le **titulaire de la licence**) se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation de la marque de commerce déposée

Nasdaq<sup>MD</sup> ainsi que de certaines appellations commerciales des sociétés et à l'utilisation des indices qui sont établis, composés et calculés par Nasdaq sans égard au titulaire de licence ou aux fonds. Nasdaq n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ni de ceux des propriétaires des fonds lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices. Les sociétés ne sont pas chargées d'établir le moment où les fonds seront émis ni d'établir leur prix ou leur volume à l'émission, et n'ont pas participé à leur établissement, ni à l'établissement ou au calcul de l'équation aux termes de laquelle les fonds doivent être convertis en comptant. Les sociétés n'ont aucune obligation à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des parts des fonds.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL CONTINU DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AU RÉSULTAT QU'OBTIENDRONT LE TITULAIRE DE LA LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU UNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y FIGURENT. ELLES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CEUX-CI. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE LA PERTE DE PROFITS, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

## S&P Dow Jones

S&P Global, Inc. (**S&P**) est le fournisseur des indices S&P (se reporter à la rubrique **Indices S&P Dow Jones** à la page 134) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu une convention datée du 16 octobre 2009, dans sa version modifiée selon les besoins, avec S&P Opco, LLC, filiale de S&P Dow Jones Indices LLC (individuellement, une **convention de licence conclue avec S&P Opco** et, collectivement, les **conventions de licence conclues avec S&P Opco**), aux termes de laquelle nous avons le droit le droit, conformément aux modalités de cette convention et sous réserve de celle-ci, d'utiliser les indices S&P et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation de certains fonds.

Les licences pour les indices S&P Dow Jones suivants sont renouvelées tous les ans :

- Indice S&P 500<sup>MD</sup>
- Indice S&P Global Clean Energy
- Indice S&P MidCap 400<sup>®</sup>
- Indice S&P SmallCap 600<sup>®</sup>

Les licences pour les indices S&P Dow Jones suivants sont renouvelées tous les trois ans :

- Indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars
- Indice composé plafonné S&P/TSX
- Communication Services Select Sector
- Consumer Discretionary Select Sector
- Consumer Staples Select Sector
- Energy Select Sector
- Financial Select Sector
- Health Care Select Sector
- Industrials Select Sector
- Materials Select Sector
- Real Estate Select Sector
- Technology Select Sector
- Utilities Select Sector

Chaque licence pourra être renouvelée conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec S&P Opco. Si la totalité ou une partie de la convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices S&P Dow Jones à l'égard duquel la convention a été résiliée.

Nous avons conclu une convention datée du 29 mai 2009, dans sa version modifiée selon les besoins, avec Dow Jones Opco, LLC (la **convention de licence conclue avec Dow Jones**) aux termes de laquelle nous

avons le droit, conformément aux modalités de cette convention et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Dow Jones et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation de certains fonds.

La convention de licence conclue avec Dow Jones est renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un an tant qu'elle n'est pas résiliée par l'une des parties. Si la totalité ou une partie de la convention de licence conclue avec Dow Jones est résiliée pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices Dow Jones à l'égard duquel la convention a été résiliée.

Chacun des indices S&P Dow Jones est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (SPDJI) et il a été concédé sous licence aux fins d'utilisation par le gestionnaire. S&P<sup>MD</sup>, S&P 500<sup>MD</sup>, US 500, The 500, iBoxx<sup>MD</sup>, iTraxx<sup>MD</sup> et CDX<sup>MD</sup> sont des marques de commerce de S&P ou des sociétés membres de son groupe; et Dow Jones<sup>MD</sup> est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (**Dow Jones**). Il est impossible d'investir directement dans un indice. Les parts des fonds ne sont pas parrainées, garanties, vendues ou promues par SPDJI, Dow Jones, S&P et/ou l'un des membres de leurs groupes respectifs et ces entités ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des fonds ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les fonds en particulier ni quant à la capacité d'un indice S&P Dow Jones à reproduire le rendement du marché en général. Le rendement passé d'un indice ne constitue pas une indication ni une garantie de ses résultats futurs. Le seul lien qui unit S&P Dow Jones Indices au gestionnaire en ce qui a trait à un indice S&P Dow Jones se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice S&P Dow Jones et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou appellations commerciales de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants de licence. Chaque indice S&P Dow Jones est établi, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans égard au gestionnaire ou aux fonds. S&P Dow Jones Indices n'est pas tenue de prendre en considération les besoins du gestionnaire ni ceux des propriétaires des fonds lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice S&P Dow Jones. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation ni responsabilité à

l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des fonds. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur un indice S&P Dow Jones reproduiront avec exactitude le rendement des indices ou généreront des rendements de placement positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement, un conseiller en opérations sur marchandises, un exploitant d'un fonds du marché à terme, un courtier, un fiduciaire, un « promoteur » (au sens attribué à *promoter* dans la loi des États-Unis intitulée *Investment Company Act of 1940*, dans sa version modifiée), un « expert » (comme il est mentionné dans le 15 U.S.C. § 77k(a)) ou un conseiller en fiscalité. L'inclusion d'un titre, d'une marchandise, d'une cryptomonnaie ou d'un autre actif dans un indice ne constitue pas une recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de conserver ce titre, cette marchandise, cette cryptomonnaie ou cet autre actif ni ne doit être considérée comme un conseil en placement ou un conseil au sujet d'une opération sur marchandises.

S&P DOW JONES INDICES NE GARANTIT PAS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, L'EXACTITUDE, LA RAPIDITÉ DE PUBLICATION ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUT INDICE S&P DOW JONES OU ENCORE DES DONNÉES CONNEXES OU ENCORE DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS VERBALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES NE SERA L'OBJET D'AUCUNS DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR SUITE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS SE RAPPORTANT AUX INDICES NI TENUE RESPONSABLE À CES ÉGARDS. S&P DOW JONES INDICES NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE GESTIONNAIRE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS DE L'UTILISATION D'UN INDICE S&P DOW JONES OU DES DONNÉES QUI S'Y RAPPORTENT. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P DOW JONES INDICES NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE

RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS, NOTAMMENT DE LA PERTE DE PROFITS, DES PERTES D'EXPLOITATION, DE LA PERTE DE TEMPS OU DE LA SURVALEUR, MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE CONTRAT, DE DÉLIT, DE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. S&P DOW JONES INDICES N'A PAS RÉVISÉ, PRÉPARÉ ET/OU CERTIFIÉ UNE QUELCONQUE PARTIE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE PRODUIT DU TITULAIRE DE LICENCE, DU PROSPECTUS OU D'AUTRES DOCUMENTS DE PLACEMENT ET N'A AUCUN CONTRÔLE SUR CEUX-CI. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE DES CONVENTIONS ET DES ENTENTES CONCLUES ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET LE GESTIONNAIRE, MIS À PART LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES.

### **Solactive**

Solactive AG (**Solactive**) est le fournisseur des indices Solactive (se reporter à la rubrique **Indices Solactive** à la page 135) sur lesquels le rendement de certains fonds est fondé.

Nous avons conclu avec Solactive une convention de licence datée du 19 octobre 2015, dans sa version modifiée et mise à jour selon les besoins (la **convention de licence conclue avec Solactive**), aux termes de laquelle nous avons le droit, conformément aux modalités de la convention et sous réserve de celles-ci :

- d'utiliser les indices Solactive pour l'exploitation de certains fonds;
- d'utiliser des marques de commerce de Solactive à l'égard de ces indices Solactive et de ces fonds.

La convention de licence conclue avec Solactive n'a pas de durée fixe, mais elle peut être résiliée dans certains cas. Si la convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, nous ne serons plus en mesure de

fonder le rendement d'un fonds sur l'un des indices Solactive.

Les fonds qui s'appuient sur les indices Solactive ne sont pas parrainés, garantis, promus ou vendus de quelque façon que ce soit par Solactive et Solactive ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite concernant :

- l'opportunité d'investir dans les fonds;
- la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices Solactive;
- les résultats obtenus ou devant être obtenus par toute personne ou entité à la suite de l'utilisation des indices Solactive.

Solactive ne garantit pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices Solactive et n'engage aucunement sa responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions qui les concernent. Sans égard à ses obligations envers ses titulaires de licence, Solactive se réserve le droit de modifier les méthodes de calcul ou de publication des indices Solactive et Solactive ne saurait être tenue responsable d'une erreur de calcul ou d'une publication erronée, retardée ou interrompue à l'égard des indices Solactive. Solactive ne saurait être tenue responsable des dommages, notamment de toute perte de profits ou d'exploitation, ou de tous dommages indirects et dommages-intérêts particuliers ou punitifs subis par suite de l'utilisation (ou de l'impossibilité d'utilisation) des indices Solactive.

## **Consultation des contrats importants**

Vous pouvez consulter des exemplaires de ces contrats importants à notre établissement principal, au 100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1, pendant les heures d'ouverture normales.

Pour obtenir un exemplaire de la déclaration de fiducie, faites-nous-en la demande par écrit à l'adresse susmentionnée.

## **Poursuites judiciaires**

Nous n'avons connaissance d'aucune poursuite importante, en attente ou en cours, à laquelle les fonds ou BMO Gestion d'actifs inc. sont partie.

## **Site Web désigné**

Un OPC est tenu d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. On trouvera le site Web désigné des fonds auxquels le présent document se rapporte à l'adresse [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires).

# Évaluation des placements du portefeuille

L'agent d'évaluation évalue les avoirs de chaque fonds dans sa devise utilisée aux fins d'évaluation avant de calculer sa valeur liquidative.

## Méthodes d'évaluation

La valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes à recevoir et des intérêts déclarés ou courus et non encore reçus est réputée correspondre à leur plein montant ou à ce que l'agent d'évaluation estime être la juste valeur.

Les obligations, débentures, placements à court terme et autres titres de créance sont évalués à la valeur de marché selon les cours obtenus auprès d'un service d'évaluation reconnu à l'heure d'évaluation à la date d'évaluation.

Les instruments du marché monétaire sont évalués au coût amorti, lequel correspond environ à leur juste valeur en raison de leur échéance courte.

Les titres inscrits ou négociés à la cote de toute bourse sont évalués au cours de clôture (ou toute autre valeur permise par les autorités en valeurs mobilières) publié à l'heure d'évaluation à la date d'évaluation à la principale bourse où le titre est négocié ou, si un cours de clôture fiable n'est pas disponible à ce moment-là, à sa juste valeur et, dans le cas d'un lingot d'or, à sa valeur marchande fondée sur le cours de l'or établi en après-midi par la LBMA annoncé ce jour-là. Si aucun cours de l'or établi en après-midi par la LBMA n'est annoncé un jour ouvrable, le lingot d'or est évalué au dernier cours de l'or établi en après-midi par la LBMA annoncé ou en fonction d'un autre cours, selon ce que nous pouvons déterminer.

Les titres d'un OPC qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués d'après leur valeur liquidative établie par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds d'investissement au jour d'évaluation pertinent.

La valeur des comptes en devises est exprimée dans la devise utilisée aux fins d'évaluation en tenant compte :

- de la valeur des placements et autres éléments d'actif établie en fonction du taux de change en vigueur à la date d'évaluation;
- de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisée en fonction du taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

La valeur des contrats de change à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question. Les options sur contrats de change sont évaluées selon le cours du marché. Lorsque le contrat ou l'option est liquidé ou expire, un gain ou une perte de change est constaté.

La valeur des contrats à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question.

Les options négociables sont évaluées à leur valeur au cours du marché.

Lorsqu'un fonds vend une option négociable couverte, le prix reçu est inscrit comme un crédit reporté, évalué à la valeur marchande de l'option qu'il faudrait acquérir pour liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte non réalisé. Les crédits reportés seront déduits avant le calcul de la valeur liquidative du fonds.

Les contrats à terme standardisés sont évalués selon le dépôt de garantie courant à payer ou à recevoir.

Les lingots, pièces de monnaie, certificats et autres attestations d'achats de métaux précieux sont évalués à leur valeur marchande.

Les titres de négociation restreinte sont évalués au moindre de deux valeurs suivantes :

- leur valeur établie selon les cotations publiées d'usage commun;
- la proportion de la valeur au marché de titres qui ne sont pas des titres de négociation restreinte de même catégorie, cette proportion étant égale à la proportion de la valeur au marché de ces titres au moment de l'acquisition que représentait le coût d'acquisition, pourvu que, lorsque la durée des restrictions est connue, nous puissions ajuster le prix pour tenir compte de cette durée.

Tous les placements sont évalués à la valeur que l'agent d'évaluation estime juste.

Si l'agent d'évaluation juge que ces principes d'évaluation sont inappropriés dans les circonstances ou s'il ne peut pas évaluer un placement selon ces principes, il peut estimer la juste valeur d'un placement à l'aide de moyens d'évaluation de la juste valeur reconnus, tels que l'examen de renseignements publics, de cotes fournies par un courtier et de modèles d'évaluation. L'agent d'évaluation peut en outre faire appel à des services externes d'évaluation de la juste valeur. La valeur calculée relativement à des titres à leur juste valeur aux fins du calcul de la valeur liquidative d'un fonds peut être différente du cours de clôture le plus récent de ces titres sur le marché.

L'agent d'évaluation peut également établir la juste valeur d'un titre dans les cas suivants :

- lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative du fonds et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre au moment de son évaluation;

- lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du fonds de liquider ses placements détenus dans ce pays.

Nous avons évalué les placements des fonds conformément aux pratiques communiquées et, plus précisément, conformément aux principes établis précédemment. Nous n'avons pas de pouvoir discrétionnaire nous permettant de nous écarter des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus.

## Calcul de la valeur liquidative

L'agent d'évaluation calcule la valeur liquidative de chaque fonds dans sa devise utilisée aux fins d'évaluation conformément aux règles et aux politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou conformément à une dispense d'application de celles-ci que le fonds a obtenue. La valeur liquidative d'un fonds, calculée de cette manière et par l'application des principes décrits dans la rubrique précédente, peut être différente de celle calculée aux termes des Normes internationales d'information financière.

La valeur liquidative de chaque fonds et la valeur liquidative par titre de chaque série de chaque fonds sont calculées à 16 h, heure de l'Est, chaque jour d'évaluation.

À l'exception de ce qui est décrit dans la rubrique suivante, la valeur liquidative d'une série donnée correspond à sa quote-part de tous les éléments d'actif du fonds, déduction faite de ce qui suit :

- les éléments de passif du fonds qui sont expressément attribuables à cette série;
- la quote-part des éléments de passif du fonds revenant à la série qui ne sont pas expressément attribuables à une série.

La valeur liquidative par titre d'une série donnée correspond à sa valeur liquidative divisée par le nombre de parts de cette série alors émises et en circulation.

## Modifications concernant les fonds qui offrent des séries couvertes

Un fonds peut offrir une ou plusieurs séries couvertes (se reporter à la rubrique **Séries couvertes** à la page 167). Si tel est le cas, le fonds offre deux catégories de parts :

- la **catégorie spéciale**, composée de toutes les séries couvertes du fonds;
- la **catégorie ordinaire**, composée de toutes les séries non couvertes du fonds.

Si un fonds est composé de deux catégories, alors, après le calcul de la valeur liquidative du fonds mais avant le calcul de la valeur liquidative d'une série de ce fonds, l'agent d'évaluation attribue la juste valeur des dérivés que le fonds détient aux fins de couverture du change exclusivement pour la catégorie spéciale.

## Publication des données relatives à la valeur liquidative par titre

La valeur liquidative par titre des parts de série de titres non négociés en bourse vendues par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal et de BMO Centre d'investissement est publiée à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds).

La valeur liquidative par titre des autres séries de parts d'un fonds, y compris des séries de titres négociés en bourse, est publiée à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca) ainsi qu'à l'adresse [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

## Souscriptions, échanges et rachats

Les parts offertes par les fonds sont décrites à la rubrique **Séries des fonds** à la page 165.

Les fonds sont offerts en vente de façon continue, ce qui veut dire que, sous réserve de certaines restrictions, vous pouvez souscrire, échanger ou faire racheter des parts des fonds en tout temps.

Les fonds suivants sont nouvellement créés :

- FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR
- FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR
- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027
- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028
- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029

(collectivement, les **nouveaux fonds**).

Conformément au Règlement 81-102, chaque nouveau fonds n'émettra pas de parts auprès du public tant qu'il n'aura pas reçu et accepté des ordres d'une valeur totalisant au moins 500 000 \$ d'investisseurs autres que le gestionnaire, ses administrateurs, ses dirigeants et ses porteurs de titres.

Lorsque vous souscrivez ou vendez des parts d'une série de titres négociés en bourse par l'intermédiaire d'une Bourse, vous effectuez une opération sur le marché secondaire (se reporter à la rubrique **Opérations sur le marché secondaire** à la page 48). Dans toutes les autres situations, lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des parts du fonds :

- votre courtier doit nous transmettre votre ordre de souscription, d'échange ou de rachat de parts;
- nous traiterons votre opération selon la valeur liquidative par titre. Si nous recevons votre ordre avant 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre de ce jour. Si nous recevons votre ordre après 16 h (HE) ou un jour qui n'est pas un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre du jour d'évaluation suivant. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous pourrions avancer l'heure limite.

Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter ou d'échanger vos parts d'un fonds :

- si la négociation normale est suspendue à une bourse à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada à la cote de laquelle des titres sont inscrits ou affichés aux fins de négociation, ou à l'égard desquels des « dérivés visés » (au sens du Règlement 81-102) sont négociés, représentant plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du fonds, sans provision pour le passif, et si ces titres ne sont pas négociés à une autre bourse représentant une solution de rechange raisonnablement pratique pour le fonds;
- si le fonds estime qu'il n'est pas pratique de vendre ses éléments d'actif ou de déterminer la juste valeur de son actif net, pourvu que l'approbation des autorités en valeurs mobilières soit obtenue;

- d'un fonds dont l'objectif de placement est de reproduire le rendement d'un fonds sous-jacent, si le droit de faire racheter les titres du fonds sous-jacent est suspendu.

Si votre droit de faire racheter ou d'échanger des parts d'un fonds est suspendu et que vous ne retirez pas votre ordre de rachat, nous rachèterons vos parts du fonds à leur valeur liquidative par titre déterminée après la fin de la suspension.

## Séries de titres non négociés en bourse

### Souscriptions

#### Par l'intermédiaire de BMO Investissements Inc.

Vous pouvez souscrire des parts d'une série Rémunération sous forme de commissions ou d'une série à honoraires (à l'exception d'une série de titres négociés en bourse) d'un fonds de l'une des façons suivantes tant que vous respectez les exigences en matière d'admissibilité :

- en personne auprès de toute succursale de BMO Banque de Montréal;
- par téléphone, lorsque vous avez pris des dispositions pour le paiement auprès de votre succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement (1 800 665-7700);
- par Internet, sauf pour les REEI, au [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds), lorsque vous avez pris des dispositions d'autorisation;
- par courrier, auquel cas votre ordre de souscription doit être envoyé par la poste accompagné d'un chèque certifié libellé au nom du fonds dont vous souscrivez des titres;
- automatiquement, par l'entremise d'un programme d'épargne continue (se reporter à la rubrique **Programme d'épargne continue** à la page 59).

Nous offrons ces parts des fonds selon le mode sans frais d'acquisition (se reporter à la rubrique **Modes de souscription** à la page 40).

#### Par l'intermédiaire de BMO Ligne d'action Inc.

Vous pouvez souscrire des parts d'une série à honoraires d'un fonds par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc., courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils de BMO Groupe financier.

#### Par l'intermédiaire d'un autre courtier

Vous pouvez souscrire des parts des séries de titres non négociés en bourse d'un fonds par l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez communiquer avec votre courtier pour savoir comment procéder pour passer des ordres. Certains courtiers pourraient vous facturer des frais pour leurs services.

### Investissements minimaux

Il n'y a aucun investissement minimal à l'égard des séries institutionnelles. Les placements faits dans le cadre d'un programme d'épargne continue sont assujettis à des investissements minimaux différents (se reporter à la rubrique **Programme d'épargne continue** à la page 59). En ce qui concerne tous les autres types de placements dans toutes les autres séries de titres non négociés en bourse, la présente rubrique s'applique.

Dans la présente rubrique, toutes les valeurs en monnaie sont exprimées en dollars canadiens dans le cas des parts de fonds souscrites selon l'option de règlement en dollars canadiens, et en dollars américains dans le cas des parts de fonds souscrites selon le mode de règlement en dollars américains (se reporter à la rubrique **Options de règlement en devise** à la page 40).

Nous nous réservons le droit de modifier un investissement minimal ou d'y renoncer.

Dans le cadre d'un FERR, le montant minimal d'une souscription initiale ou subséquente de parts d'un fonds est indiqué dans le tableau 4.

**Tableau 4 : Investissement minimal dans le cadre d'un FERR**

Type de série	Souscription initiale minimale	Souscription subséquente minimale
Toutes les séries auxquelles la présente rubrique s'applique	5 000 \$	s.o.

S'il ne s'agit pas d'un FERR, le montant minimal d'une souscription initiale ou subséquente de parts d'un fonds et indiqué dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Investissement minimal autrement que dans le cadre d'un FERR**

Type de série	Souscription initiale minimale	Souscription subséquente minimale
Toutes les séries auxquelles la présente rubrique s'applique	500 \$	50 \$

## Modes de souscription

### Modes avec frais d'acquisition

Les parts des séries Rémunération sous forme de commissions peuvent être souscrites selon les deux modes de souscription suivants :

- le **mode avec frais d'acquisition**, lequel exige que vous versiez des frais d'acquisition que vous avez négociés avec votre courtier lorsque vous souscrivez des parts d'un fonds (se reporter à la rubrique **Frais d'acquisition** à la page 68);
- le **mode sans frais d'acquisition**, lequel n'exige aucuns frais de souscription de votre part lorsque vous souscrivez des parts d'un fonds.

Les parts des séries à honoraires et des séries institutionnelles ne peuvent être souscrites que selon le mode sans frais d'acquisition.

### Options de règlement en devise

Nous réglons les souscriptions et les rachats de parts d'un fonds en dollars canadiens ou en dollars américains en fonction du fonds et, lorsque le choix est disponible,

de l'option de règlement en devise que vous avez choisie :

- selon l'**option de règlement en dollars canadiens**, vous devez régler votre souscription de parts d'un fonds en dollars canadiens et le produit de rachat de ces parts d'un fonds vous sera versé en dollars canadiens;
- selon l'**option de règlement en dollars américains**, vous devez régler votre souscription de parts d'un fonds en dollars américains et le produit de rachat de ces parts d'un fonds vous sera versé en dollars américains. Si vous payez votre souscription par chèque, ce chèque doit être tiré sur un compte en dollars américains d'une institution financière canadienne.

L'option de règlement en dollars canadiens est offerte à l'égard de toutes les séries de titres non négociés en bourse de chaque fonds.

L'option de règlement en dollars américains est offerte à l'égard de certaines séries de certains autres fonds, comme il est indiqué dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Disponibilité de l'option de règlement en dollars américains**

Fonds	Séries de parts
BMO Fonds lingots d'or	A, F
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	A, F
BMO Fonds à rendement bonifié	A, F
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	A, F

Il n'est pas possible de souscrire ou de détenir des parts d'un fonds selon l'option de règlement en dollars américains à l'égard des comptes suivants :

- un REEE
- un REEI
- un régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement

Pour régler les opérations sur parts d'un fonds selon l'option de règlement en dollars américains, nous suivons le processus utilisé à l'égard de l'option de règlement en dollars canadiens, mais modifié de la façon suivante :

- au moment de votre souscription, nous déterminons le nombre de parts du fonds que vous avez souscrites en convertissant la valeur liquidative par titre applicable du dollar canadien en dollars américains au moyen du taux de change du jour;
- lorsque vous recevez une distribution, nous déterminons le montant de la distribution en convertissant cette somme du dollar canadien en dollars américains au moyen du taux de change du jour;
- lorsque vous demandez un rachat, nous déterminons votre produit de rachat en convertissant la valeur liquidative par titre applicable du dollar canadien en dollars américains au moyen du taux de change du jour.

L'option de règlement en dollars américains n'est offerte qu'à des fins pratiques. **La devise dans laquelle vous réglez vos opérations sur parts d'un fonds n'a aucune incidence sur le rendement de votre placement dans le fonds. L'option de règlement en dollars américains n'agit pas à titre de couverture contre la fluctuation de valeur entre le dollar américain et le dollar canadien.**

### **Comment nous traitons votre ordre de souscription**

Si vous souscrivez des parts d'une série de titres non négociés en bourse, vous devez inclure le paiement avec votre ordre. Si nous ne recevons pas le paiement dans un délai de un jour ouvrable suivant le traitement de votre ordre de souscription, nous devons racheter vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, le fonds visé conserve la différence. Si le produit est inférieur au montant que vous devez, nous verserons la différence au fonds visé en votre nom et recouvrerons ce montant ainsi que tous les frais additionnels auprès de votre courtier qui, à son tour, pourra les recouvrer auprès de vous.

Nous verserons au fonds dont vous souscrivez des parts l'intérêt gagné entre le moment où vous faites le paiement et le moment où la souscription est conclue. En général, nous n'émettons pas de certificat. Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons un avis d'exécution de votre ordre; cet avis constitue votre confirmation de l'opération. Si vous vous inscrivez à notre programme d'épargne continue ou à notre programme de retrait systématique, vous ne recevrez un avis d'exécution que pour la première opération effectuée aux termes de ce programme. Si nous refusons votre ordre, nous vous rembourserons toutes les sommes reçues, sans intérêt.

### **Échanges**

En général, vous pouvez procéder à un échange :

- entre types de parts d'un fonds BMO GMA par l'entreprise de votre courtier;
- entre fonds BMO GMA, ou entre une série d'un fonds BMO GMA et une autre série du même fonds BMO GMA, tant que vous respectez les exigences d'admissibilité des parts du fonds BMO GMA que vous souhaitez obtenir en échange.

Il n'est pas possible d'échanger un placement fait selon l'option de règlement en dollars canadiens contre un fait selon l'option de règlement en dollars canadiens, ou l'inverse.

Pour connaître les incidences fiscales des échanges, se reporter à la rubrique **Échanges de parts des fonds** à la page 80.

### **Comment nous traitons votre ordre d'échange**

Nous traitons votre ordre d'échange comme il s'agissait d'un rachat des parts d'un fonds BMO GMA que vous voulez échanger et d'une souscription de parts du fonds BMO GMA que vous souhaitez obtenir en échange. Par conséquent, nous suivons les mêmes procédures que pour le traitement des rachats (se reporter à la rubrique **Comment nous traitons votre ordre de rachat** à la page 43)

et des souscriptions (se reporter à la rubrique **Souscriptions** à la page 39).

## Échanges entrepris par nous

### Échanges lorsque votre placement est inférieur à un investissement minimal

Nous pouvons échanger des parts d'un fonds contre celles d'une série différente du même fonds si vous détenez des parts d'une série donnée d'un fonds en particulier dont la valeur tombe sous l'investissement minimal que nous avons fixé pour cette série en raison :

- de rachats, y compris de rachats pour payer des frais (se reporter à la rubrique **Rachats pour payer des frais** à la page 44);
- de distributions que vous avez reçues en espèces.

Nous vous aviserons 30 jours avant un tel échange. Dans l'intervalle, si vous souscrivez des parts supplémentaires du fonds pour augmenter la valeur de votre investissement à au moins le solde minimal, nous ne procéderons pas à l'échange.

Nous nous réservons le droit de modifier un investissement minimal ou d'y renoncer.

### Échanges de parts d'une série à honoraires contre celles d'une série Rémunération sous forme de commissions

Si nous déterminons que vous détenez des parts d'une série à honoraires dans un compte qui n'est pas admissible, nous pourrions échanger votre placement dans ces parts contre un dans une série Rémunération sous forme de commissions du même fonds.

Nous vous aviserons au moins 30 jours avant un tel échange.

Si nous échangeons vos parts d'un fonds contre des parts d'une autre série du même fonds dans les circonstances décrites ci-dessus, le frais de gestion facturés à l'égard des parts de la nouvelle série ainsi que la commission de suivi que les courtiers doivent nous verser, le cas échéant, pourraient être supérieurs à ceux des parts de la série que vous déteniez auparavant. Pour connaître les frais de gestion et la commission de suivi associés à

chaque série d'un fonds, se reporter à la rubrique **Frais** à la page 63 ainsi qu'à la rubrique **Rémunération du courtier** à la page 71.

L'échange que nous pourrions faire à l'égard de chaque série à honoraires est indiqué dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Échanges de parts d'une série à honoraires contre celles d'une série Rémunération sous forme de commissions**

Série à honoraires que vous détenez	Série Rémunération sous forme de commissions contre laquelle nous pourrions échanger vos parts
F	A

### Échanges pour d'autres raisons

Pourvu que les conditions ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation, échanger vos parts d'un fonds contre des parts d'une autre série du même fonds. Nous pouvons dans un tel cas échanger vos titres si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous recevez des parts de la même valeur;
- les frais de gestion de la nouvelle série ne sont pas plus élevés que ceux des séries dont vous étiez auparavant propriétaire;
- l'échange est effectué sans frais pour vous;
- l'échange ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

### Échange par un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils

Si vous transférez vos parts de séries Rémunération sous forme de commissions d'un fonds qui sont détenues dans un compte auprès d'un courtier de plein exercice vers un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients, le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils échangera les parts de séries Rémunération sous forme de commissions contre des parts d'une série sans

Rémunération sous forme de commissions du même fonds, étant donné qu'aucune commission de suivi ne peut être versée à un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils. Le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils échangera vos parts d'une série Rémunération sous forme de commissions contre des parts d'une série sans Rémunération sous forme de commissions équivalente dans la mesure du possible (par ex., en échangeant des parts de série A contre des parts de série F). Lorsqu'il n'existe aucune série sans Rémunération sous forme de commissions équivalente, le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils échangera les parts d'une série Rémunération sous forme de commissions contre des parts de la série sans Rémunération sous forme de commissions qui s'en rapproche le plus.

## Rachats

Vous pouvez faire racheter vos parts d'un fonds par l'intermédiaire de votre courtier, en transmettant des instructions par écrit ou par voie électronique, lesquelles doivent être accompagnées des certificats de parts en circulation et de tout autre document pertinent dont nous pourrions avoir besoin, en communiquant directement avec nous par écrit ou par télécopieur, par Internet (sauf pour les REEI, les REEE et les CELI) au [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds) après avoir rempli un formulaire d'autorisation, ou en visitant une succursale de la Banque de Montréal. Vous pouvez aussi donner vos instructions par téléphone, sous réserve de certaines exigences et restrictions, y compris après avoir rempli le formulaire de rachat requis auprès de votre succursale de la Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement au 1 800 665-7700. Vous pouvez également demander le rachat de vos parts d'un fonds automatiquement dans le cadre d'un programme de retrait systématique.

Si vous souhaitez nous faire parvenir votre ordre de rachat par écrit ou par télécopieur, celui-ci doit être accompagné des certificats de parts en circulation.

Les rachats demandés par l'entremise de votre courtier ou par écrit vous seront payables et seront envoyés à l'adresse figurant aux registres ou déposés dans votre compte auprès d'une banque ou d'une société de fiducie canadienne, ou ils seront versés à votre courtier ou à une

autre institution financière, en fiducie, pour votre compte.

Afin de vous protéger, vos ordres de rachat (et les certificats, s'il y a lieu) doivent porter votre signature avalisée par un courtier, une banque, une société de fiducie ou un autre établissement que nous jugeons approprié. Dans certains cas, nous pouvons également demander des documents supplémentaires.

Si vous faites racheter vos parts par l'entremise de votre courtier, si possible, celui-ci doit transmettre votre demande de rachat par messenger ou par des moyens de télécommunication pour que nous recevions votre demande de rachat rapidement. Les frais associés à une telle transmission, peu importe le moyen utilisé, sont pris en charge par votre courtier. Pour des raisons de sécurité, nous n'accepterons pas les demandes de rachat qui nous sont transmises par un moyen de télécommunication directement par un investisseur. Vos demandes de rachat doivent nous être transmises par votre courtier le jour ouvrable où il les reçoit.

## Comment nous traitons votre ordre de rachat

Si nous ne recevons pas toute la documentation dont nous avons besoin pour effectuer votre ordre de rachat, nous communiquerons avec vous ou avec votre courtier. Si votre courtier a passé votre ordre de rachat par voie électronique et si, lorsque nous communiquerons avec lui, nous apprenons que vous ou votre courtier n'êtes pas en mesure de nous fournir les documents requis, nous rachèterons immédiatement les parts du fonds en votre nom. Si vous ou votre courtier nous avisez que vous êtes en mesure de nous fournir les documents requis, mais que vous ou votre courtier omettez de nous les transmettre dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de votre ordre, nous rachèterons les parts du fonds en votre nom. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières :

- si le produit du rachat est supérieur au montant du rachat, le fonds gardera la différence;
- si le produit du rachat est inférieur au montant du rachat, nous versons la différence au fonds et percevons ce montant à votre courtier. Dans ce cas, votre courtier peut avoir le droit de vous réclamer toute perte.

Nous vous ferons parvenir un chèque par la poste, à moins que vous ne nous demandiez de déposer le produit dans votre compte de banque ou de société de fiducie par transfert électronique de fonds. Nous vous verserons le produit de rachat le jour ouvrable suivant la réception de votre ordre de rachat complet (sauf si le dépôt a lieu par transfert électronique de fonds, auquel cas le délai pourrait être plus long).

Si vous désirez recevoir le produit de rachat par transfert électronique de fonds, veuillez nous faire parvenir un chèque nul préimprimé et remplir la section de votre demande qui porte sur l'information bancaire au moment de l'ouverture du compte de façon à ce qu'il n'y ait pas de retards éventuels. Nous conserverons votre information bancaire dans nos dossiers pour d'éventuels achats et rachats.

Afin de vous protéger, nous nous réservons le droit de choisir le mode de paiement ultime, ce qui pourrait prendre la forme d'un versement du produit du rachat en fiducie à votre courtier pour vous.

### **Rachats entrepris par nous**

Si nous rachetons votre placement de la manière décrite dans la présente rubrique, nous vous verserons le produit de ce rachat, sauf si :

- nous avons entrepris le rachat pour percevoir les frais que vous nous devez, auquel cas le produit sera versé à la personne ou aux personnes à qui les frais sont payables (se reporter à la rubrique **Frais et charges directement payables par vous** à la page 68);
- ce produit est inférieur à un seuil établi, auquel cas nous verserons plutôt le produit au fonds dont les parts sont rachetées. Actuellement, le seuil établi est de 25 \$. Toutefois, nous pouvons modifier ce seuil en tout temps et sans préavis.

Vous êtes responsable de l'ensemble des coûts et des incidences fiscales associés au rachat.

### **Rachats pour payer des frais**

Nous pouvons racheter vos parts d'un fonds et utiliser le produit pour payer certains frais que vous devez payer

(se reporter à la rubrique **Frais et charges directement payables par vous** à la page 68).

### **Rachats lorsque la valeur de votre placement est inférieure au montant minimal**

Nous n'imposons aucun investissement minimal sur les placements faits dans les séries institutionnelles. Les placements faits dans le cadre d'un programme d'épargne continue sont assujettis à des investissements minimaux différents (se reporter à la rubrique **Programme d'épargne continue** à la page 59). En ce qui concerne tous les autres types de placements dans toutes les autres séries de titres non négociés en bourse, la présente rubrique s'applique.

Dans la présente rubrique, toutes les valeurs en monnaie sont exprimées en dollars canadiens dans le cas des parts de fonds souscrites selon le mode de règlement en dollars canadiens, et en dollars américains dans le cas des parts de fonds souscrites selon le mode de règlement en dollars américains (se reporter à la rubrique **Options de règlement en devise** à la page 40).

Nous nous réservons le droit de modifier un investissement minimal ou d'y renoncer.

Nous n'imposons aucun investissement minimal sur les parts d'un fonds souscrites dans le cadre d'un FERR. Dans le cas des parts d'un fonds souscrites autrement que dans le cadre d'un FERR, l'investissement minimal est de 500 \$. Nous pouvons racheter des parts d'un fonds si vous détenez des parts d'un fonds dont la valeur tombe sous l'investissement minimal fixé en raison :

- de rachats, y compris de rachats pour payer des frais (se reporter à la rubrique **Rachats pour payer des frais** à la page 44);
- de distributions que vous avez reçues en espèces.

Nous vous aviserons 30 jours avant un tel rachat. Si vous détenez des parts d'un fonds dont la valeur baisse en deçà d'un montant donné en raison de la fluctuation du marché, nous pourrions racheter ces parts du fonds après vous avoir remis un préavis de 10 jours. Dans l'intervalle, si vous souscrivez des parts supplémentaires du fonds pour augmenter la valeur de votre

investissement à au moins 500 \$, nous ne procéderons pas à l'échange.

### Rachats pour d'autres raisons

Nous pouvons racheter des parts d'un fonds dans votre compte si nous déterminons, à notre appréciation :

- que vous avez effectué des opérations à court terme ou excessives (se reporter à la rubrique **Opération à court terme** à la page 56);
- que vous êtes devenu un résident, pour l'application des lois sur les valeurs mobilières ou à des fins fiscales, d'un territoire étranger où cette résidence étrangère peut avoir des répercussions légales, réglementaires ou fiscales négatives pour le fonds;
- qu'il serait dans l'intérêt fondamental du fonds d'agir ainsi.

## Séries de titres négociés en bourse

### Souscriptions

#### Par des courtiers désignés et d'autres courtiers inscrits

En règle générale, seul un courtier désigné ou un courtier inscrit peut souscrire des parts d'une série de titres négociés en bourse directement auprès d'un fonds. Les fonds se réservent le droit de rejeter un ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit.

Un jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier inscrit peut passer un ordre de souscription à l'égard du nombre suivant de parts d'un fonds :

- un nombre de parts fixé, nombre que nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou diminuer selon les besoins;
- un multiple intégral de celui-ci;
- tout autre nombre de parts que nous pouvons autoriser.

Si nous recevons l'ordre de souscription avant 9 h, heure de l'Est, un jour de bourse donné, ou à une heure

ultérieure ce jour de bourse que nous pouvons autoriser, le fonds émettra le nombre de parts demandé au courtier désigné ou au courtier inscrit à la condition, dans chaque cas, qu'il ait reçu le paiement des parts souscrites :

- dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le troisième jour ouvrable suivant l'acceptation de l'avis de souscription;
- dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le deuxième jour ouvrable après la date à laquelle l'ordre de souscription a été accepté;
- dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

Pour chaque nombre de parts fixé émises par un fonds autre que le FNB BMO lingots d'or, le courtier désigné ou courtier inscrit doit verser un paiement dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription. Ce paiement doit prendre l'une des trois formes suivantes, selon ce que nous déterminons à notre appréciation :

- un panier et une somme en espèces;
- une somme en espèces;
- une combinaison de titres et d'une somme en espèces que nous déterminons.

Pour chaque nombre de parts fixé émises par le FNB BMO lingots d'or, seul un paiement en espèces est accepté.

Pour chaque fonds autre que le FNB BMO lingots d'or, nous fournirons le panier au courtier désigné ou au courtier inscrit du fonds chaque jour de bourse.

Les fonds n'auront aucuns frais à payer à un courtier désigné ou à un courtier inscrit relativement à l'émission de parts.

À l'émission de parts d'une série de titres négociés en bourse, nous pouvons, à notre appréciation, facturer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais liés à l'émission.

### **Par d'autres porteurs de parts**

Un fonds peut émettre des parts supplémentaires d'une série de titres négociés en bourse directement aux porteurs de ces parts au moyen du réinvestissement automatique de dividendes spéciaux et de certaines autres distributions.

## **Échanges**

Il n'est pas possible d'échanger des parts d'une série de titres négociés en bourse.

## **Rachats**

### **Contre une somme en espèces**

Un jour de bourse, un porteur de parts peut faire racheter ses parts d'une série de titres négociés en bourse contre une somme en espèces selon un prix de rachat par part correspondant au moindre des montants suivants :

- 95 % du cours de clôture par part à la Bourse pertinente le jour du rachat;
- la valeur liquidative par titre le jour du rachat.

Étant donné que les porteurs de parts seront généralement en mesure de vendre leurs parts au cours alors en vigueur à la Bourse pertinente par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts contre une somme en espèces.

Si nous recevons l'ordre de rachat avant 9 h un jour de bourse donné, ou à une heure ultérieure ce jour de bourse que nous pouvons autoriser, le fonds rachètera les parts et versera le produit de rachat :

- dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le troisième jour

ouvrable suivant l'acceptation de l'avis de souscription;

- dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le deuxième jour ouvrable après la date à laquelle l'ordre de souscription a été accepté;
- dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

### **Contre un panier et une somme en espèces**

Un jour de bourse, un porteur de parts peut passer un ordre de rachat à l'égard du nombre suivant de parts d'un fonds :

- un nombre de parts fixé, nombre que nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou diminuer selon les besoins;
- un multiple intégral de celui-ci;
- tout autre nombre de parts que nous pouvons autoriser,

demandant que les parts soient échangées contre l'une des trois formes de paiement, selon ce que nous déterminons à notre appréciation, dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts à la date de prise d'effet de l'ordre d'échange :

- un panier et une somme en espèces;
- une somme en espèces;
- une combinaison de titres et d'une somme en espèces que nous déterminons.

Pour chaque nombre de parts fixé émises par le FNB BMO lingots d'or, seul un paiement en espèces est versé.

## Porteurs de parts non résidents

Les propriétaires véritables d'une majorité des parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds ne peuvent à aucun moment être :

- des non-résidents du Canada;
- des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes;
- une combinaison de non-résidents du Canada et de ces sociétés de personnes (termes définis dans la Loi de l'impôt).

Nous pouvons exiger une déclaration à l'égard du territoire de résidence d'un propriétaire véritable de parts d'une série de titres négociés en bourse et, s'il s'agit d'une société de personnes, à l'égard de son statut de « société de personnes canadienne ». Si nous apprenons, après avoir pris connaissance des déclarations visant la propriété effective ou autrement, que les propriétaires véritables de 40 % des parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds alors en circulation sont, ou pourraient être, des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, ou qu'une telle situation est imminente, nous pouvons l'annoncer publiquement. Si nous déterminons que les propriétaires véritables de plus de 40 % de ces parts d'une catégorie sont des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes, nous pouvons envoyer un avis à ces porteurs de parts non résidents et sociétés de personnes, choisis dans l'ordre inverse de l'ordre d'acquisition ou de la façon que nous jugeons équitable et réalisable, enjoignant à ceux-ci de vendre leurs parts d'une série de titres négociés en bourse ou une partie de celles-ci dans le délai précisé d'au moins 30 jours. Si les porteurs de parts d'une série de titres négociés en bourse qui ont reçu l'avis en question n'ont pas vendu dans ce délai le nombre précisé de parts ni ne nous ont fourni la preuve satisfaisante qu'ils ne sont pas des non-résidents ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, nous pouvons, pour le compte de ces porteurs de parts, vendre ces parts d'une série de titres négociés en bourse et, entre temps, suspendre les droits de vote et les droits aux distributions rattachés à ces parts. À compter de cette vente, les porteurs touchés cesseront d'être des porteurs véritables de parts d'une

série de titres négociés en bourse et leurs droits seront limités à la réception du produit net tiré de la vente de ces parts.

Malgré ce qui précède, nous pouvons décider de ne pas prendre les mesures énoncées ci-dessus si des conseillers juridiques nous ont avisés que l'omission de prendre de telles mesures n'aura pas d'incidences défavorables sur le statut d'un fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt, ou encore, nous pouvons prendre toute autre mesure que nous jugeons nécessaire pour conserver le statut de fiducie de fonds commun de placement du fonds pour l'application de la Loi de l'impôt.

## Échanges

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre de parts fixé (ou un multiple intégral de celui-ci) contre un panier et une somme en espèces. Cependant, à notre appréciation, nous verserons seulement une somme en espèces à l'égard de l'exercice d'un droit d'échange concernant le FNB BMO lingots d'or.

Pour effectuer un échange de parts d'une série de titres négociés en bourse, un porteur de parts doit présenter une demande d'échange selon le modèle que nous prescrivons parfois au fonds visé à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure ultérieure un jour de bourse que nous pouvons autoriser). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des parts d'une série de titres négociés en bourse le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise d'un panier et d'une somme en espèces, sauf en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or à l'égard duquel seule une somme en espèces sera remise. Les parts d'une série de titres négociés en bourse seront rachetées dans le cadre de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure limite pour les soumissions indiquée ci-dessus un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement d'échanges contre un panier et une somme en espèces sera effectué :

- dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le troisième jour

ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange;

- dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de l'actif de son portefeuille dans des instruments T+3, avant le deuxième jour ouvrable après la date de prise d'effet de la demande d'échange;
- dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

Le gestionnaire, à son appréciation, choisit les titres qui seront inclus dans le panier remis au moment de l'échange.

Les porteurs de parts devraient savoir que la valeur liquidative par titre diminuera à la date ex-dividende d'une distribution payable en espèces à l'égard des parts des séries de titres négociés en bourse. Un porteur de parts qui n'est plus un porteur inscrit à compter de la date ex-dividende n'aura pas droit à cette distribution.

Si les titres détenus par un fonds qui offre des parts des séries de titres négociés en bourse font à un moment donné l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de parts au moment d'un échange du nombre de parts fixé pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par la loi.

## Opérations sur le marché secondaire

Vous pouvez souscrire ou vendre des parts d'une série de titres négociés en bourse à la Bourse pertinente ou sur un autre marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans votre province ou territoire de résidence.

La TSX a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des parts des séries de titres négociés en bourse des fonds suivants :

- les parts de série FNBH du BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité

- les parts de série FNBH du BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR
- les parts de série FNB du FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR
- les parts de série FNB du FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027
- les parts de série FNB du FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028
- les parts de série FNB du FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029
- les parts de série FNBH du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines
- les parts de série FNBH du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

(collectivement, les **nouvelles parts négociées en bourse**) à la cote de la TSX.

L'inscription est assujettie au respect, à l'égard des nouvelles parts négociées en bourse, de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 23 décembre 2025, dans le cas des nouvelles parts négociées en bourse du Fonds d'actions internationales à faible volatilité BMO, du Fonds d'actions américaines à faible volatilité BMO, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés

américaines et du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, et au plus tard le 8 janvier 2026 dans le cas des autres nouvelles parts négociées en bourse. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les nouvelles parts négociées en bourse seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Parfois, selon ce qu'un fonds, les courtiers désignés et les courtiers de FNB peuvent convenir, les courtiers désignés et les courtiers de FNB peuvent accepter, de la part d'acheteurs éventuels, des titres constituant du fonds en guise de paiement pour les parts des séries de titres négociés en bourse du fonds.

Vous pourriez devoir payer des courtages lorsque vous souscrivez ou vendez des parts d'une série de titres négociés en bourse. Vous n'avez aucuns frais à nous payer ou à payer à un fonds pour la souscription ou la vente de parts d'une série de titres négociés en bourse à la Bourse pertinente ou sur un autre marché.

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne s'appliquent pas à l'acquisition de parts

d'une série de titres négociés en bourse. En outre, les fonds offrant des séries de titres négociés en bourse ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de parts d'acquérir plus de 20 % des parts d'une série de titres négociés en bourse par l'entremise d'une Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers nous à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts d'une série de titres négociés en bourse à une assemblée des porteurs de parts.

Pour chaque fonds qui offre des parts d'une ou de plusieurs séries de titres négociés en bourse, le tableau 8 indique ce qui suit :

- la Bourse à la cote de laquelle ces parts sont inscrites aux fins de négociation;
- chaque type de série de titres négociés en bourse offerte par le fonds;
- le symbole sous lequel les parts de chaque série de titres négociés en bourse peuvent être négociées.

**Tableau 8 : Bourses, séries et symboles**

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO obligations totales	TSX	FNB	ZAG
FNB BMO toutes actions	TSX	FNB	ZEQT
FNB BMO ESG Équilibré	TSX	FNB	ZESG
FNB BMO Équilibré	TSX	FNB FNB6	ZBAL ZBAL.T
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB	TSX	FNB	ZBBB
FINB BMO revenu de banques canadiennes	TSX	FNB	ZBI
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré	Cboe	FNB	ZEBA
FNB BMO canadien de dividendes	TSX	FNB	ZDV

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	TSX	FNB	ZWC
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	TSX	FNB	ZMBS
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	TSX	FNB	ZCLN
FNB BMO Conservateur	TSX	FNB	ZCON
FINB BMO obligations de sociétés	TSX	FNB	ZCB
FNB BMO obligations à escompte de sociétés	TSX	FNB	ZCDB
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	TSX	FNB FNBU	ZWB ZWB.U
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZWA
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	TSX	FNB	ZWEN
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé	TSX	FNB	ZWHC
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	TSX	FNB	ZWT
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines	TSX	FNB	ZWK
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	TSX	FNB	ZWU
FINB BMO obligations à escompte	TSX	FNB	ZDB
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	TSX	FNB	ZDJ
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZEF
FINB BMO équilibré banques	TSX	FNB	ZEB
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZMT
FINB BMO équilibré aurifères mondiales	TSX	FNB	ZGD
FINB BMO équilibré produits industriels	TSX	FNB	ZIN
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	TSX	FNB	ZEO
FINB BMO équilibré de FPI	TSX	FNB	ZRE
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZUB
FINB BMO équilibré banques américaines	TSX	FNB	ZBK
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZUH
FINB BMO équilibré américain de la santé	TSX	FNB	ZHU

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO équilibré services aux collectivités	TSX	FNB	ZUT
FINB BMO ESG obligations de sociétés	TSX	FNB	ESGB
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement	TSX	FNB FNBH	ESGH ESGH.F
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ESGF
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	TSX	FNB	ZWP
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZWE
FNB BMO rendement élevé à taux variable	TSX	FNB	ZFH
FNB BMO agriculture mondiale	TSX	FNB	ZEAT
FINB BMO communications mondiales	TSX	FNB	COMM
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	DISC
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	STPL
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés	TSX	FNB	ZWG
FINB BMO infrastructures mondiales	TSX	FNB	ZGI
FNB BMO lingots d'or	TSX	FNB FNBH	ZGLD ZGLD.U
BMO Fonds lingots d'or	TSX	FNBH	ZGLH
FINB BMO obligations de gouvernements	TSX	FNB	ZGB
FNB BMO Croissance	TSX	FNB FNB6	ZGRO ZGRO.T
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité	TSX	FNB	ZQB
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZHY
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	TSX	FNB FNBH	ZJK ZJK.U
FNB BMO internationales de dividendes	TSX	FNB	ZDI
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZDH
FINB BMO Japon	TSX	FNB FNBH	ZJPN ZJPN.F
FINB BMO petites aurifères	TSX	FNB	ZJG

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO échelonné actions privilégiées	TSX	FNB FNBU	ZPR ZPR.U
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	TSX	FNB	ZLC
FINB BMO obligations fédérales à long terme	TSX	FNB	ZFL
FINB BMO obligations provinciales à long terme	TSX	FNB	ZPL
FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur	TSX	FNB	ZLSC
FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	TSX	FNB	ZLSU
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	Cboe	FNB FNBH FNBU	ZTL ZTL.F ZTL.U
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité	TSX	FNB	ZLB
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité	TSX	FNB	ZLE
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	TSX	FNB	ZLI
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZLD
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	TSX	FNB FNBU	ZLU ZLU.U
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZLH
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	TSX	FNB	ZCM
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	TSX	FNB	ZFM
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	TSX	FNB	ZMP
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZMU
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	TSX	FNB FNBU	ZIC ZIC.U
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	Cboe	FNB FNBU	ZTM ZTM.U
FNB BMO revenu mensuel	TSX	FNB FNBU	ZMI ZMI.U
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris	TSX	FNB	ZGRN
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	TSX	FNB	ZGQ
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	TSX	FNB	ESGA

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO MSCI Canada valeur	TSX	FNB	ZVC
FINB BMO MSCI China ESG Leaders	TSX	FNB	ZCH
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	TSX	FNB	ESGE
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZDM
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité	TSX	FNB	ZIQ
FINB BMO MSCI EAFE	TSX	FNB	ZEA
FINB BMO MSCI marchés émergents	TSX	FNB	ZEM
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZEQ
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders	TSX	FNB	ESGG
FINB BMO MSCI India ESG Leaders	TSX	FNB	ZID
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	TSX	FNB FNBH	ESGY ESGY.F
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	TSX	FNB FNBH FNBU	ZUQ ZUQ.F ZUQ.U
FINB BMO MSCI américaines valeur	TSX	FNB	ZVU
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZQQ
FINB BMO actions du Nasdaq 100	TSX	FNB FNBU	ZNQ ZNQ.U
BMO Fonds à rendement bonifié	TSX	FNB FNBH FNBU	ZPAY ZPAY.F ZPAY.U
FINB BMO obligations à rendement réel	TSX	FNB	ZRR
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZUE
FINB BMO S&P 500	TSX	FNB FNBU	ZSP ZSP.U
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	TSX	FNB FNBH FNBU	ZMID ZMID.F ZMID.U
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	TSX	FNB FNBH FNBU	ZSML ZSML.F ZSML.U

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO S&P/TSX 60	TSX	FNB	ZIU
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	TSX	FNB	ZCN
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	TSX	FNB FNBR	ZCS ZCS.L
FINB BMO obligations fédérales à court terme	TSX	FNB FNBR	ZFS ZFS.L
FINB BMO obligations provinciales à court terme	TSX	FNB FNBR	ZPS ZPS.L
FINB BMO obligations à court terme	TSX	FNB	ZSB
FINB BMO obligations à escompte à court terme	TSX	FNB	ZSDB
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	TSX	FNB	ZSU
FINB BMO TIPS à court terme	TSX	FNB FNBH FNBU	ZTIP ZTIP.F ZTIP.U
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Cboe	FNB FNBU	ZTS ZTS.U
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLC ZXLC.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLY ZXLY.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLP ZXLP.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLE ZXLE.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLF ZXLF.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLV ZXLV.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLI ZXLI.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLB ZXLB.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLR ZXLR.F

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLK ZXLK.F
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR	TSX	FNB FNBH	ZXLU ZXLU.F
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027	TSX	FNB	ZXCO
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028	TSX	FNB	ZXCP
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029	TSX	FNB	ZXCQ
BMO Fonds obligations à très court terme	TSX	FNB FNBR	ZST ZST.L
FNB BMO obligations américaines à très court terme	TSX	FNB FNBRU	ZUS.U ZUS.V
FINB BMO obligations totales américaines	TSX	FNB FNBH FNBU	ZUAG ZUAG.F ZUAG.U
FNB BMO américain de dividendes	TSX	FNB FNBU	ZDY ZDY.U
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZUD
FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens	Cboe	FNB	ZUEA
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	Cboe	FNB	ZAPR
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens	Cboe	FNB	ZJAN
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	Cboe	FNB	ZJUL
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens	Cboe	FNB	ZOCT
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	TSX	FNB FNBU	ZWH ZWH.U
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZWS
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZHP
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	TSX	FNB FNBU	ZUP ZUP.U
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	TSX	FNB FNBU	ZPW ZPW.U
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	TSX	FNB	ZPH

Fonds	Bourse	Séries de parts	Symbole
FINB BMO TIPS américains	TSX	FNB FNBH FNBU	TIPS TIPS.F TIPS.U
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	TSX	FNB FNBU	ZUCM ZUCM.U

## Opération à court terme

L'investisseur qui effectue des opérations à court terme visant les parts d'un fonds peut nuire à l'exploitation et au rendement du fonds et, par le fait même, aux autres porteurs de parts en faisant augmenter les frais d'opérations et les autres frais du fonds et en perturbant la gestion efficace de son portefeuille.

### Série de titres non négociés en bourse

Nous surveillons de façon continue les opérations effectuées sur les parts des séries de titres non négociés en bourse dans le but de repérer des modèles de négociation des investisseurs qui pourraient constituer des opérations à court terme. Nous considérons que vous effectuez des opérations à court terme si vous :

- demandez le rachat de parts d'un fonds dans les 30 jours suivant leur souscription;
- demandez la souscription de parts d'un fonds dans les 30 jours suivant leur rachat;
- faites racheter ou échangez des parts d'un fonds d'une série donnée d'un fonds en particulier plus de deux fois au cours d'une période de 90 jours;
- effectuez des opérations sur des parts d'un fonds qui semblent suivre les mouvements du marché, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur ce fonds.

Lorsque nous déterminons qu'une opération ou qu'un modèle de négociation est inapproprié, nous tenons compte de tous les facteurs pertinents, y compris des changements de bonne foi à votre situation ou à vos intentions, la nature du fonds visé et vos habitudes de

négociation. Nous pouvons discuter de l'opération proposée avec vous ou avec votre courtier.

Si nous déterminons, à notre entière appréciation, que vous vous livrez à des opérations à court terme visant les parts d'un fonds donné, nous pouvons, sans vous aviser, voir à ce que :

- des frais d'opérations à court terme soient versés directement au fonds au moyen du produit d'échange ou de rachat qui vous serait autrement payable;
- le fonds refuse votre ou vos ordres de négociation de ses parts.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

En règle générale, nous ne prendrons pas ces mesures relativement à des échanges ou à des rachats :

- que nous avons entrepris;
- faits dans le cadre de l'un de nos services de rééquilibrage automatique ou du programme de retrait systématique (se reporter à la rubrique **Services facultatifs** à la page 58);
- faits suivant des circonstances spéciales ainsi que nous le décidons à notre seule appréciation.

### Séries de titres négociés en bourse

Nous ne surveillons pas de façon continue les opérations effectuées sur les parts des séries de titres négociés en bourse dans le but de repérer des modèles de négociation des investisseurs qui pourraient constituer des opérations

à court terme. Nous sommes d'avis que les opérations à court terme visant les parts d'une série de titres négociés en bourse ne sont pas problématiques étant donné que :

- la négociation de ces parts a généralement lieu sur le marché secondaire, ce qui n'a aucune incidence directe sur un fonds;
- les souscriptions et rachats visant ces parts nécessitent généralement la participation d'un courtier désigné ou d'un autre courtier inscrit, auquel nous pouvons facturer des frais de rachat que nous jugeons adéquats pour compenser le fonds visé à l'égard des frais engagés relativement au rachat.

## Services facultatifs

### Services de rééquilibrage automatique

#### Service d'investissement BMO Graduation<sup>MD</sup> et Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup>

Nous offrons deux services de rééquilibrage automatique à l'égard des titres des fonds, à l'exception des parts des séries de titres négociés en bourse, souscrits auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement :

- Service d'investissement BMO Graduation<sup>MD</sup>, pour les REEE
- Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup>, pour tous les autres comptes

Pour pouvoir utiliser l'un ou l'autre de ces services, vous devez d'abord choisir l'un des cinq portefeuilles (chacun, aux fins de la présente rubrique, un **portefeuille**) :

- épargne
- revenu
- équilibré
- croissance
- actions de croissance

Lorsque vous investissez dans un portefeuille, votre placement est attribué automatiquement aux titres du fonds de ce portefeuille selon la pondération cible de chaque fonds de ce portefeuille.

Nous revoyons la composition de chaque portefeuille périodiquement. Dans le but de maximiser vos rendements compte tenu de votre tolérance au risque, nous pouvons faire ce qui suit :

- ajouter un ou plusieurs fonds à un portefeuille;
- retirer un ou plusieurs fonds d'un portefeuille;
- modifier la pondération cible d'un fonds d'un portefeuille.

Lorsqu'il est question d'un portefeuille d'épargne, nous pouvons également apporter des modifications analogues à l'égard des CPG de ce portefeuille d'épargne. **Vous ne devriez pas utiliser ces services si vous n'êtes pas prêts à nous laisser exercer ce pouvoir discrétionnaire limité sur vos placements.**

Si vous investissez dans un portefeuille autre qu'un portefeuille d'épargne, votre placement pourrait être rééquilibré le dernier mois de chaque trimestre civil. Un jour de rééquilibrage, si la pondération réelle d'un fonds composant votre portefeuille dépasse la pondération cible d'après le seuil mentionné dans le tableau 9, vos titres du fonds seront échangés automatiquement pour revenir aux pondérations réelles de votre portefeuille qui respectent ses pondérations cibles.

Pour connaître les incidences fiscales des échanges, se reporter à la rubrique **Échanges de parts des fonds** à la page 80.

**Tableau 9 : Seuils de rééquilibrage des portefeuilles**

Portefeuille	Seuil
Revenu	2,0 %
Équilibré	3,0 %
Croissance	4,0 %
Actions de croissance	4,5 %

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ces services de rééquilibrage automatique, y compris des détails sur les fonds qui composent chaque portefeuille ainsi qu'un exemplaire du plus récent aperçu du fonds déposé à l'égard des titres correspondants du fonds, en tout temps et sans frais, comme suit :

- en consultant le [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds)
- en composant sans frais le 1 800 665-7700
- en visitant une succursale de BMO Banque de Montréal

## Service de rééquilibrage automatique

Nous offrons un service de rééquilibrage automatique à l'égard des titres des fonds, à l'exception des parts d'une série de titres négociés en bourse, souscrits par l'entremise d'un courtier.

Pour utiliser ce service, vous devez d'abord préciser une pondération cible pour chaque fonds que vous détenez dans votre compte. Par la suite, votre portefeuille sera rééquilibré comme il a été convenu pour revenir aux pondérations réelles de votre compte qui correspondent à ses pondérations cibles.

Tout écart par rapport à la répartition de l'actif voulue sera évalué par rapport à un seuil. Si le seuil a été atteint ou dépassé, vos titres du fonds seront échangés automatiquement pour revenir aux pondérations réelles de votre portefeuille qui respectent ses pondérations cibles.

Pour connaître les incidences fiscales des échanges, se reporter à la rubrique **Échanges de parts des fonds** à la page 80.

## Programme d'épargne continue

Vous pouvez souscrire des parts d'un fonds d'une quelconque série (autres que les séries institutionnelles ou les séries de titres négociés en bourse) à intervalles réguliers au moyen de notre programme d'épargne continue. Vous pouvez effectuer des placements hebdomadaires, à la quinzaine, bimensuels, mensuels ou trimestriels et vous pouvez souscrire des parts d'un fonds selon les options de règlement en devise offertes (se reporter à la rubrique **Options de règlement en devise** à la page 40).

Pour toutes les parts d'une quelconque série d'un fonds, à l'exception des séries institutionnelles et des séries de titres négociés en bourse, la souscription périodique minimale et l'investissement minimal sont de 50 \$.

Lorsque vous souscrivez pour la première fois des parts d'un fonds dans le cadre d'un programme d'épargne continue, votre courtier vous enverra le plus récent aperçu du fonds déposé à l'égard de ces parts du fonds. Lors de souscriptions subséquentes de ces parts du fonds, vous ne recevrez pas d'autres aperçus du fonds.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé à l'égard de vos parts du fonds, en tout temps et sans frais, comme suit :

- à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)
- à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds)
- à l'adresse [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires)
- en composant sans frais le 1 800 665-7700 si vous avez souscrit vos parts d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement
- en composant sans frais le 1 800 304-7151 si vous avez souscrit vos parts d'un fonds par l'entremise d'un courtier

Vous pouvez mettre fin à votre participation dans un programme d'épargne continue en tout temps en nous avisant ou en avisant votre courtier au moins quatre jours ouvrables avant la date du prochain achat dans le cadre de votre programme d'épargne continue.

Les lois sur les valeurs mobilières applicables ne vous accordent aucun droit de résoudre l'engagement de souscrire des parts d'un fonds dans le cadre d'un programme d'épargne continue, sauf en ce qui concerne votre souscription initiale de ces parts d'un fonds. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment un droit d'action si le présent prospectus simplifié ou un document qui y est intégré par renvoi renferment des informations fausses ou trompeuses (se reporter à la rubrique **Quels sont vos droits?** à la page 84).

## Service d'achats périodiques par sommes fixes

Si vous avez souscrit des parts d'une série de titres non négociés en bourse du Fonds du marché monétaire BMO ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO (fonds BMO GMA qui ne sont pas offerts dans le cadre du présent prospectus simplifié) par l'intermédiaire d'un courtier, vous pouvez utiliser notre service d'achats périodiques par sommes fixes pour échanger systématiquement ce placement contre des parts de

séries de titres non négociés en bourse des fonds au fil du temps.

### Comment fonctionnent les achats périodiques par sommes fixes?

La technique d'achats périodiques par sommes fixes est une technique de placement qui fonctionne ainsi :

À des intervalles réguliers, vous investissez le même montant d'argent dans la même série du même fonds.

Lorsque la valeur liquidative par titre de votre série de fonds choisie est élevée, vos placements périodiques permettent d'acheter un nombre moins élevé de parts de fonds.

Lorsque la valeur liquidative par titre de votre série de fonds choisie est faible, ces mêmes placements périodiques permettent d'acheter un plus grand nombre de parts de fonds.

La technique d'achats périodiques par sommes fixes est un moyen simple d'acheter un plus grand nombre de parts de fonds lorsque la valeur liquidative par titre est faible et de réduire le coût moyen de vos parts de Fonds, ce qui peut augmenter votre potentiel de gains.

Pour utiliser ce service, vous devez préciser les paramètres suivants :

- *Fonds cible(s)* : Vous devez choisir entre un et cinq fonds BMO GMA contre lesquels vos placements seront échangés. Vos titres seront échangés contre des titres de la même série de destination du fonds BMO GMA que la série du Fonds du marché monétaire BMO ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO que vous possédez, et ce, dans la même devise (veuillez vous reporter à la rubrique **Options de règlement en devise** à la page 40).
- *Fréquence* : Vous devez indiquer si vous souhaitez que ces échanges aient lieu chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.

Le placement initial minimal est de 5 000 \$ et nous ne procéderons à aucune opération unique si le montant devant être échangé est inférieur à 50 \$.

Pour connaître les incidences fiscales des échanges, se reporter à la rubrique **Échanges de parts des fonds** à la page 80.

## Régimes de réinvestissement des distributions

### Pour les séries de titres non négociés en bourse

Nous offrons un service de transfert des distributions à l'égard des titres de fonds souscrits par l'entremise d'un courtier. Grâce à ce service, les distributions que vous recevez d'un fonds peuvent être réinvesties automatiquement dans des titres d'un autre fonds, tant que vous réinvestissez dans la même série que l'autre fonds et selon la même option de règlement en devise que les titres du fonds à l'égard desquels vous avez reçu la distribution.

Il n'est pas possible d'utiliser ce service à l'égard d'un régime enregistré.

### Pour les séries de titres négociés en bourse

Nous offrons un service de réinvestissement des distributions aux porteurs de parts des séries de titres négociés en bourse. Grâce à ce service, vous pouvez choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces que vous recevez dans des parts supplémentaires du même type (aux fins de la présente rubrique, les **parts du régime**).

Ce service est régi par la convention de réinvestissement des distributions intervenue entre nous, pour le compte des séries de titres négociés en bourse, et l'agent aux fins du régime, dans sa version modifiée, ainsi que par les modalités d'un **régime de réinvestissement des distributions**, dont vous pouvez vous procurer un exemplaire auprès de votre courtier. Les principales modalités du régime de réinvestissement des distributions sont résumées dans la présente rubrique.

Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous ne pouvez pas participer au régime de réinvestissement des distributions. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vous devrez mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions.

Si vous souhaitez vous inscrire au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière, vous devez en aviser l'adhérent à la CDS par l'intermédiaire duquel vous détenez vos parts de série de titres négociés en bourse suffisamment à l'avance pour que l'adhérent à la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que vous devez recevoir seront affectées à la souscription de parts du régime pour votre compte sur le marché. Aucune fraction de part du régime ne sera distribuée aux termes du régime de réinvestissement des distributions. Le solde des fonds non investis vous sera crédité par l'intermédiaire de votre adhérent à la CDS plutôt que vous receviez des fractions de parts du régime.

Vous pouvez volontairement mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière en avisant votre adhérent à la CDS suffisamment à l'avance. Vous devriez communiquer avec votre adhérent à la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de votre adhésion au régime de réinvestissement des distributions. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis de votre part et son acceptation par un adhérent à la CDS, les distributions qui vous sont versées seront versées en espèces. Vous serez responsable des frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis pour exercer votre droit de mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions.

Nous pouvons, à tout moment et à notre entière appréciation, faire ce qui suit :

- modifier ou suspendre le régime de réinvestissement des distributions, pourvu que nous obtenions d'abord l'approbation des modifications par la ou les Bourses pertinentes;

- mettre fin au programme de réinvestissement des distributions;

en avisant :

- les participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions;
- les adhérents à la CDS par l'entremise desquels vous détenez vos parts d'une série de titres négociés en bourse;
- l'agent aux fins du régime;
- au besoin, la ou les Bourses pertinentes.

Si nous mettons fin au régime de réinvestissement des distributions de cette manière, nous enverrons un tel avis au moins 30 jours avant la date de fin du régime.

## Régimes enregistrés

Les parts d'un fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés tant que le fonds est une « fiducie de fonds commun de placement » ou un « placement enregistré » au sens de la Loi de l'impôt. Les parts des séries de titres négociés en bourse seront également des placements admissibles pour les régimes enregistrés si les parts sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée au sens de la Loi de l'impôt, ce qui comprend la TSX et la Cboe.

Vous pouvez établir un régime enregistré BMO et vous pouvez souscrire, détenir et faire racheter la plupart des parts d'une série de titres non négociés en bourse vendues par l'intermédiaire de BMO Investissements Inc. à titre de courtier dans un régime enregistré BMO. Des frais pourraient être exigés relativement à un régime enregistré BMO (se reporter à la rubrique **Frais associés aux régimes enregistrés BMO** à la page 69).

**Nous vous encourageons à consulter votre conseiller financier ou votre conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales associées aux régimes enregistrés.**

*Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales pour vous et votre régime enregistré en ce qui concerne la mise en place de ce dernier et le fait qu'il investisse dans les fonds. Ni nous ni les fonds n'assumons de*

*responsabilité envers vous du fait que les parts des fonds sont offertes aux fins de souscription dans des régimes enregistrés.*

## Programme de retrait systématique

Si vous détenez des parts d'un fonds d'une quelconque série (autre que la série institutionnelle et les séries de titres négociés en bourse) à l'extérieur de régime enregistré (autre qu'un FERR, un FRV ou un FRRI), vous pouvez les faire racheter à intervalles réguliers au moyen du programme de retrait systématique. La fréquence des retraits peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle et vous pouvez faire racheter des parts d'un fonds selon les options de règlement en devise offertes (se reporter à la rubrique **Options de règlement en devise** à la page 40). Nous rachèterons automatiquement un nombre suffisant de parts d'un fonds pour vous verser le paiement périodique.

Le montant minimal des rachats périodiques et l'investissement minimal restant sont indiqués dans le tableau 10. Si vous ne répondez plus à ces exigences, nous pourrions suspendre votre programme de retrait systématique ou y mettre fin.

**Tableau 10 : Montant minimal des rachats périodiques et investissement minimal restant dans le cadre du programme de retrait systématique**

Type de série	Montant minimal des rachats périodiques	Investissement minimal restant
toutes les séries auxquelles la présente rubrique s'applique	100 \$/période	10 000 \$
Comptes FERR, FRV et FRRI	Le minimum prévu par la Loi de l'impôt	—

Vous pouvez mettre fin à votre participation à un programme de retrait systématique en tout temps en nous avisant ou en avisant votre courtier au moins quatre jours ouvrables avant la date du prochain rachat prévu dans le cadre de votre programme de retrait systématique.

**Si vos rachats périodiques dépassent l'augmentation de valeur de vos parts du fonds, vous épuiserez éventuellement votre placement initial.**

## Frais

La présente rubrique décrit les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans un fonds. Vous devez payer certains de ces frais tandis que d'autres sont payables par le fonds et réduiront indirectement la valeur de votre placement dans celui-ci.

### Frais et charges payables par les fonds

#### Frais de gestion

Chaque fonds nous verse des **frais de gestion** à l'égard de chacune de ses séries Rémunération sous forme de commissions et séries à honoraires. Les frais de gestion

payés à l'égard d'une série donnée sont obtenus par la multiplication de la valeur liquidative de la série en question par un pourcentage donné.

Le tableau 11 indique quel type de séries les fonds peuvent offrir ainsi que le taux des frais de gestion qui s'applique à chaque type de séries qu'un fonds donné peut offrir. **La présence d'un taux de frais de gestion dans une cellule en particulier du tableau 11 n'indique pas nécessairement que tous les fonds correspondants offrent le type de séries correspondantes. Veuillez vous reporter à la deuxième partie du présent document pour connaître les séries offertes par chaque fonds.**

Tableau 11 : Taux des frais de gestion (%)

Fonds	Séries Rémunération sous forme de commissions	Séries à honoraires
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	—	0,05
FINB BMO obligations totales FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens FINB BMO S&P 500 FINB BMO obligations totales américaines	—	0,08
FINB BMO obligations à escompte FINB BMO obligations à court terme FINB BMO obligations à escompte à court terme	—	0,09
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité FINB BMO obligations de sociétés à court terme	—	0,10
FINB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	—	0,12
FINB BMO S&P/TSX 60	—	0,13
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens FINB BMO obligations de sociétés FINB BMO obligations à escompte de sociétés FINB BMO ESG obligations de sociétés FINB BMO obligations de gouvernements FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation FINB BMO TIPS à court terme FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027 FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028 FINB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029 BMO Fonds obligations à très court terme	0,65	0,15

Fonds	Séries Rémunération sous forme de commissions	Séries à honoraires
FINB BMO obligations américaines à très court terme FINB BMO TIPS américains		
FINB BMO toutes actions FINB BMO ESG Équilibré FINB BMO Équilibré FINB BMO Conservateur FINB BMO Croissance FINB BMO revenu mensuel	—	0,18
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR	—	0,19
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens FINB BMO lingots d'or BMO Fonds lingots d'or FINB BMO obligations fédérales à long terme FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme FINB BMO obligations fédérales à moyen terme FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens FINB BMO MSCI EAFE FINB BMO MSCI USA ESG Leaders FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation FINB BMO obligations fédérales à court terme FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	1,20	0,20
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	—	0,23
FINB BMO revenu de banques canadiennes FINB BMO équilibré banques FINB BMO obligations provinciales à long terme FINB BMO obligations provinciales à moyen terme FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders FINB BMO MSCI marchés émergents FINB BMO MSCI Global ESG Leaders FINB BMO obligations à rendement réel FINB BMO obligations provinciales à court terme FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	—	0,25

Fonds	Séries Rémunération sous forme de commissions	Séries à honoraires
FINB BMO obligations de sociétés à long terme BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme FINB BMO MSCI américaines de haute qualité FINB BMO MSCI américaines valeur FINB BMO américain de dividendes FINB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens	1,30	0,30
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	0,85	0,35
FINB BMO canadien de dividendes FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens FINB BMO équilibré banques américaines FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens FINB BMO équilibré américain de la santé FINB BMO agriculture mondiale FINB BMO communications mondiales FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens FINB BMO Japon BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité FINB BMO MSCI Canada valeur FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens FINB BMO actions du Nasdaq 100	1,35	0,35
FINB BMO rendement élevé à taux variable FINB BMO internationales de dividendes FINB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	1,40	0,40
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement FINB BMO échelonné actions privilégiées FINB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité FINB BMO MSCI Monde de haute qualité FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	—	0,45
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	—	0,50
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens FINB BMO équilibré aurifères mondiales FINB BMO équilibré produits industriels FINB BMO équilibré pétrole et gaz FINB BMO équilibré de FPI FINB BMO équilibré services aux collectivités FINB BMO infrastructures mondiales	—	0,55

Fonds	Séries Rémunération sous forme de commissions	Séries à honoraires
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement FINB BMO petites aurifères		
FINB BMO MSCI China ESG Leaders FINB BMO MSCI India ESG Leaders	—	0,60
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur BMO Fonds à rendement bonifié FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	1,65	0,65

## Charges opérationnelles

Le fonds qui engage les frais suivants (les **frais du fonds**) doit lui-même les prendre en charge :

- les coûts et frais engagés pour le respect du Règlement 81-107, notamment les frais liés à la

mise sur pied et à l'exploitation continue du CEI;

- les coûts associés au respect de toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après la création du fonds;

- les courtages et commissions;
- les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables;
- les dépenses extraordinaires.

Un fonds qui offre plus d'une série de parts répartira tous les frais du fonds qui sont propres à une série particulière à cette série et il répartira ses frais du fonds restants proportionnellement entre ses séries.

Nous assumons l'ensemble des charges opérationnelles de chaque fonds, sauf ses frais du fonds. Les charges opérationnelles de chaque fonds que nous payons (ses frais d'administration) comprennent, notamment, ce qui suit :

- les frais de garde
- les frais de comptabilité du fonds
- les frais et les honoraires des auditeurs
- les frais liés à l'agent des transferts
- les frais liés aux fournisseurs d'indices
- les frais liés à l'agent aux fins du régime
- les frais liés à l'émission, au rachat et à l'échange de parts, y compris les frais du système de tenue des registres des porteurs de parts
- les frais liés à la préparation et à la distribution des documents de placement et des documents d'information continue
- les frais liés aux communications à l'intention des porteurs de parts
- les frais liés au dépôt de documents auprès des autorités de réglementation
- les frais et honoraires juridiques

## Frais des structures de fonds de fonds

Si un fonds investit dans un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent pourrait devoir acquitter des frais en plus de ceux qui sont payables par le fonds. Toutefois, nous nous assurons qu'il n'y aura aucune répétition des frais de gestion pour les mêmes services à l'égard d'un fonds qui investit dans un fonds sous-jacent. En outre, un fonds qui

investit dans un fonds sous-jacent ne paie pas de frais d'acquisition ou de frais de rachat relativement à l'achat ou au rachat des titres de ce fonds sous-jacent.

## Frais et charges du CEI

Chaque membre du CEI touche une rémunération pour l'exercice de ses fonctions à titre de membre du CEI et a également droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI (se reporter à la rubrique **Rémunération des membres du comité d'examen indépendant** à la page 23).

## Distributions sur les frais de gestion

Pour que les frais de gestion soient efficaces et concurrentiels, nous pouvons accepter d'imposer des frais de gestion réduits comparativement aux frais de gestion que nous recevrons par ailleurs d'un fonds relativement aux placements dans ce fonds par certains porteurs de parts. Une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais réduits du fonds sera distribuée en espèces par le fonds aux porteurs de parts concernés à titre de **distribution sur les frais de gestion**.

Nous déterminerons, à notre appréciation et selon les besoins, la disponibilité, le montant et le calendrier des distributions sur les frais de gestion à l'égard des parts d'un fonds. De façon générale, les distributions sur les frais de gestion seront calculées et attribuées en fonction du nombre quotidien moyen de parts d'un porteur de parts (à l'exclusion des parts prêtées par des porteurs de parts aux termes de conventions de prêt de titres) au cours de chaque période applicable, tel que nous le précisons, le cas échéant.

Pour les parts des séries de titres négociés en bourse, les distributions sur les frais de gestion seront offertes uniquement aux propriétaires véritables de ces parts (y compris les courtiers désignés et les courtiers de FNB) et non à l'égard des parts détenues par des courtiers ou autres adhérents à la CDS qui détiennent des parts pour le compte de véritables propriétaires. Pour recevoir une distribution sur les frais de gestion à l'égard d'une période donnée, un propriétaire véritable de parts d'une série de titres négociés en bourse doit présenter une

demande de distribution sur les frais de gestion qui est vérifiée par un adhérent à la CDS pour le compte du propriétaire véritable et nous fournir les renseignements supplémentaires que nous pouvons demander conformément aux modalités et aux procédures que nous avons déterminées selon les besoins.

Les distributions sur les frais de gestion seront d'abord prélevées sur le revenu net d'un fonds, puis sur ses gains en capital et, enfin, sur son capital.

Nous nous réservons le droit de modifier les distributions sur les frais de gestion ou d'y mettre fin en tout temps.

## **Frais et charges directement payables par vous**

Pour ce qui est des frais et des charges payables directement par vous, le taux applicable de la TPS, de la TVH ou de la TVQ, selon le cas, sera déterminé en fonction de votre province ou de votre territoire de résidence.

## **Séries de titres non négociés en bourse**

### **Frais d'acquisition**

Si vous achetez des parts de fonds d'une série Rémunération sous forme de commissions selon le mode avec frais d'acquisition, votre courtier pourrait vous demander des courtages, qui sont négociables entre vous et votre courtier. Les courtages maximaux, exprimés sous forme de pourcentage du montant que vous investissez, est de 5 % pour toutes les séries Rémunération sous forme de commissions.

### **Frais d'échange**

Si vous échangez un type de parts de fonds contre un autre type de parts de fonds, votre courtier peut vous imposer des frais d'échange au moment de l'échange. Ces frais sont négociables entre vous et votre courtier. Les frais d'échange maximaux, exprimés sous forme de pourcentage de la valeur des parts du fonds que vous échangez, sont de 2 %.

Nous déduisons les frais d'échange de la valeur des parts du fonds que vous échangez et les verserons à votre courtier. Par conséquent, la valeur des parts du fonds obtenue dans le cadre de l'échange sera inférieure à la valeur des parts du fonds cédé dans le cadre de l'échange et correspondra au montant des frais d'échange.

Votre courtier ne vous imposera pas de frais d'échange pour les échanges entrepris de notre propre initiative.

### **Frais de la série I**

Si vous investissez dans des parts de série I et que nous vous avons demandé de conclure une entente écrite avec nous concernant ce placement, vous devrez nous payer certains frais récurrents, et peut-être aussi certaines charges récurrentes, selon les modalités énoncées dans cette entente.

### **Frais d'opérations à court terme**

Pour dissuader les investisseurs d'effectuer des opérations à court terme (se reporter à la rubrique **Opération à court terme** à la page 56), nous pouvons, à notre seule appréciation, faire en sorte qu'un fonds vous charge des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous faites racheter ou que vous échangez, si cette opération est effectuée dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez acquis ces parts.

En général, ces frais seront prélevés sur le produit du rachat ou de l'échange des parts du fonds en question. Toutefois, afin de percevoir ces frais, nous avons le droit de racheter des parts de tout autre fonds que vous détenez, choisi à notre seule appréciation, sans préavis.

Vous serez responsable de tous les frais et de toutes les conséquences fiscales découlant de la perception de ces frais, qui seront payés directement au fonds duquel vous avez fait racheter les parts ou duquel vous avez échangé les parts.

## **Séries de titres négociés en bourse**

### **Courtages**

Vous pouvez acheter et vendre des parts de séries de titres négociés en bourse d'un fonds à la cote d'une

Bourse par l'intermédiaire de courtiers inscrits. Il se pourrait que vous ayez à payer des courtages chaque fois que vous achetez ou vendez des parts.

### **Frais payables aux courtiers**

Nous pouvons charger des frais à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser certains frais d'opérations et autres frais associés à l'inscription, à l'émission, à l'échange et/ou au rachat de parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds.

Ces frais, payables au fonds concerné, ne s'appliquent pas à vous si vous achetez et vendez des parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds par l'intermédiaire d'une Bourse.

### **Frais d'échange/de rachat**

Si nous traitons un échange ou un rachat de parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds, nous pouvons décider, à notre seule appréciation, de charger des frais d'administration pouvant atteindre jusqu'à 0,05 % de la valeur des parts faisant l'objet de l'échange ou du rachat, pour compenser certains frais d'opérations associés à cet échange ou à ce rachat.

Ces frais ne s'appliquent pas à vous si vous achetez et vendez des parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds par l'intermédiaire d'une Bourse.

### **Frais associés aux régimes enregistrés BMO**

Les frais suivants vous seront facturés dans le cadre d'un régime enregistré BMO :

- des frais d'administration annuels de 10 \$ (majorés des taxes applicables) pour chaque régime enregistré BMO qui est un REER ou un REEE;
- des frais de 50 \$ (majorés des taxes applicables) si vous transférez vos avoirs de votre régime enregistré BMO, en totalité ou en partie, vers une autre institution.

Si vous détenez vos parts d'un fonds dans un régime enregistré auprès d'un autre courtier, les frais que vous payez pourraient différer.

### **Autres frais**

Nous ne facturons aucuns frais à l'égard des services qui suivent :

- Programme d'épargne continue
- Programme de retrait systématique
- Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup>
- Service d'investissement BMO Graduaction<sup>MD</sup>
- Programme BMO de transfert des distributions

Votre courtier peut exiger des frais pour des services semblables.

Les paiements refusés sont assujettis à des frais de 25 \$ majorés des taxes applicables.

### **Modifications des honoraires et des charges**

#### **Série Rémunération sous forme de commissions**

Le Règlement 81-102 exige que les porteurs de parts d'une série Rémunération sous forme de commissions d'un fonds approuvent ce qui suit :

- un changement apporté à la base de calcul des honoraires ou des charges qui sont imputés à cette série ou directement aux porteurs de parts de la série par le fonds ou le gestionnaire relativement à la détention de ces parts qui pourrait entraîner une augmentation des honoraires ou des charges;
- l'introduction d'honoraires ou de charges qui doivent être imputés à cette série ou directement aux porteurs de parts de la série par le fonds ou son gestionnaire relativement à la détention de ces parts,

sauf si :

- le fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui lui impute les honoraires ou les charges;
- les porteurs de parts du fonds ont reçu un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement;

- le droit à l'avis est mentionné dans le prospectus du fonds.

### **Série à honoraires et série institutionnelle**

En règle générale, nous ne chercherons pas à obtenir l'approbation des porteurs de parts d'une série à honoraires ou d'une série institutionnelle d'un fonds à l'égard de ce qui suit :

- un changement apporté à la base de calcul des honoraires ou des charges qui sont imputés à cette série ou directement aux porteurs de parts de la série par le fonds ou le gestionnaire relativement à la détention de ces parts, même si ce changement pourrait entraîner une augmentation des honoraires ou des charges;
- l'introduction d'honoraires ou de charges qui doivent être imputés à cette série ou directement aux porteurs de parts de la série par le fonds ou le gestionnaire relativement à la détention de ces parts.

Dans les situations mentionnées ci-dessus, nous enverrons aux porteurs de parts un avis écrit relatif au changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement.

# Rémunération du courtier

## Courtages

Si vous achetez des parts d'une série Rémunération sous forme de commissions d'un fonds avec frais d'acquisition, votre courtier pourrait vous facturer des courtages (se reporter à la rubrique **Frais d'acquisition** à la page 68).

## Frais d'échange

Si vous échangez un type de parts de fonds contre un autre type de parts de fonds, votre courtier peut vous facturer des frais d'échange (se reporter à la rubrique **Frais d'échange** à la page 68).

## Commissions de suivi

### Série Rémunération sous forme de commissions

Si vous détenez des parts d'une Série Rémunération sous forme de commissions d'un fonds auprès d'un courtier, nous versons à votre courtier une commission de suivi sur une base mensuelle ou trimestrielle. En ce qui concerne un mois en particulier, la commission de suivi que nous versons à votre courtier est fondée sur la valeur quotidienne moyenne des parts de la série Rémunération sous forme de commissions du fonds que vous détenez auprès de votre courtier.

Le tableau 12 présente le taux des commissions de suivi, en pourcentage, qui s'applique aux séries Rémunération sous forme de commissions de chacun des fonds qui offre ce type de séries.

**Nous pouvons, à tout moment, à notre seule appréciation et sans préavis, apporter l'une ou l'autre des modifications suivantes à une série Rémunération sous forme de commissions :**

- **augmenter ou diminuer le taux de la commission de suivi;**
- **modifier par ailleurs la méthode de calcul de la commission de suivi;**
- **interrompre entièrement le paiement des commissions de suivi.**

### Commissions de suivi et courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, la réglementation canadienne en valeurs mobilières interdit l'achat de parts de séries Rémunération sous forme de commissions d'un fonds dans un compte détenu auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils, ce qui comprend BMO Ligne d'action Inc.

Si vous déteniez des parts de séries Rémunération sous forme de commissions d'un fonds dans un compte détenu auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils à cette date, ou si vous avez transféré de telles parts dans un tel compte après cette date, nous continuerons de verser à votre courtier une commission de suivi jusqu'au 31 mai 2025, à la condition que votre courtier mette en place un remboursement égal au montant de la commission de suivi que nous avons versée.

**Tableau 12 : Taux des commissions de suivi des séries Rémunération sous forme de commissions (%)**

Fonds	Taux des commissions de suivi
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre BMO Fonds obligations à très court terme	0,50

Fonds	Taux des commissions de suivi
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	1,00
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	
BMO Fonds lingots d'or	
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité	
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	
BMO Fonds à rendement bonifié	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	

## Série à honoraires et série institutionnelle

Nous ne versons aucune commission de suivi à l'égard des parts de la série à honoraires et de la série institutionnelle d'un fonds.

## Frais de gestion intersociétés

Nous versons des frais à la Banque de Montréal pour couvrir les frais engagés pour le placement des parts des fonds vendues par l'intermédiaire de son réseau de succursales BMO Banque de Montréal.

## Programmes de soutien à la commercialisation

Nous payons les frais des documents de commercialisation que nous donnons aux courtiers pour appuyer leurs efforts de vente. Nous pouvons également payer jusqu'à 50 % des frais qu'un courtier engage pour mettre en marché les fonds.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des frais directs totaux engagés par certains courtiers participants pour organiser à l'intention de leurs représentants des séances d'information ou des conférences sur la situation dans le secteur des fonds d'investissement, sur la planification financière ou sur de nouveaux produits financiers. Le courtier participant décide de la date et de l'endroit de la conférence et des personnes qui peuvent y assister.

Nous pouvons organiser des séances d'information à l'intention des représentants des courtiers pour les tenir au courant des nouveautés au sujet de nos produits et services et de certaines questions se rapportant au secteur. Pour ce faire, nous invitons les courtiers à faire participer leurs représentants à nos séances d'information, mais nous ne prenons aucune décision quant aux personnes autorisées à y assister. Les représentants doivent payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que leurs frais personnels engagés dans le cadre de leur participation à ces séances.

Nous prenons en charge les frais de tout nouveau programme de rémunération que nous pouvons offrir, ainsi qu'une partie des frais des programmes éducatifs et de mise en marché.

## Participations

BMO Gestion privée de placements inc. est propriétaire de la totalité des actions émises du gestionnaire. BMO Gestion privée de placements inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Ligne d'action Inc. et BMO Gestion privée de placements inc., toutes des filiales en propriété exclusive, détenues indirectement, de la Banque de Montréal, peuvent vendre des parts des fonds. Ces ventes sont faites selon les mêmes modalités que celles des autres courtiers, sans aucune rémunération préférentielle.

## Incidences fiscales

La présente rubrique donne un sommaire général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent aux termes de la Loi de l'impôt aux fonds et à un investisseur éventuel dans les parts d'un fonds. Il est supposé dans le présent sommaire ce qui suit :

- vous êtes un particulier qui réside au Canada autre qu'une fiducie;
- vous n'êtes pas affilié aux fonds et n'avez pas de lien de dépendance avec ceux-ci;
- vous détenez vos parts d'un fonds à titre d'immobilisations.

**Le présent résumé est de nature générale seulement et il ne constitue pas un exposé exhaustif de toutes les incidences fiscales possibles. Par conséquent, vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité compte tenu de votre situation particulière.**

Dans la présente rubrique, sauf indication contraire, les expressions entre guillemets ont le sens qui leur est attribué dans la Loi de l'impôt.

Le présent résumé est fondé sur l'hypothèse selon laquelle :

- aucun des fonds ne sera une fiducie intermédiaire de placement déterminée à un quelconque moment;
- aucun des émetteurs des titres détenus par le fonds ne sera une « société étrangère affiliée » du fonds;
- aucun des titres détenus par un fonds ne sera un « abri fiscal déterminé »;
- aucun des titres détenus par un fonds ne sera une participation dans une « fiducie non résidente » autre qu'une « fiducie étrangère exempte »;
- aucun des titres détenus par un fonds ne sera une participation dans une fiducie (ou une société de personnes qui détient une telle participation) qui obligerait le fonds (ou la société de personnes) à

déclarer un revenu important relativement à cette participation conformément aux règles prescrites dans l'article 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt.

Les propositions fiscales publiées le 23 septembre 2024 visant la mise en œuvre des propositions fiscales annoncées pour la première fois dans le budget fédéral 2024 (les **modifications relatives aux gains en capital**), de façon générale, feraient passer le taux d'inclusion des gains en capital de la moitié aux deux tiers (se reporter à la rubrique **Dispositions de parts des fonds** à la page 80). Cependant, le statut des modifications relatives aux gains en capital est incertain puisque le 6 janvier 2025, la gouverneure générale Mary Simon a consenti à la demande du premier ministre Justin Trudeau de proroger le Parlement, ce qui retardera toute mesure fiscale relative aux propositions fiscales jusqu'au 24 mars 2025 au moins, lorsque les travaux parlementaires devraient reprendre. Le 7 janvier 2025, le ministère des Finances a confirmé que malgré la prorogation du parlement, l'ARC continuera d'appliquer les modifications relatives aux gains en capital.

## Situation des fonds

Le présent résumé suppose que chaque fonds respectera à tout moment important les conditions prescrites par la Loi de l'impôt de sorte à être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement ». Si un fonds n'était pas admissible à ce titre pendant une période donnée, les incidences fiscales pourraient être considérablement différentes de celles qui sont énoncées ci-après. Se reporter à la rubrique **Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement »**.

## Comment les fonds sont imposés

### Imposition des fonds

En règle générale, chaque fonds est assujéti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, tels que calculés aux termes de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition (déduction faite des reports de perte

en avant disponibles) s'ils ne sont pas versés ou payables aux porteurs de parts. Un fonds aura le droit, pour chaque année d'imposition durant laquelle il est une « fiducie de fonds commun de placement », de déduire de l'impôt, s'il y a lieu, à payer sur ses gains en capital nets réalisés (ou de se faire rembourser à cet égard) une somme déterminée aux termes de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués durant l'année (le **remboursement au titre des gains en capital**). Les modifications relatives aux gains en capital prévoient certains rajustements du remboursement au titre des gains en capital pour tenir compte, de façon générale, de l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. Le remboursement au titre des gains en capital d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement l'impôt à payer par le fonds pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts. La déclaration de fiducie prévoit que chaque fonds doit distribuer aux porteurs de parts un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés, s'il en est, au cours de chaque année d'imposition du fonds, de façon à ce qu'il n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu ordinaire (compte tenu des pertes disponibles du fonds et des remboursements au titre des gains en capital auxquels le fonds a droit). Si, au cours d'une année d'imposition, le revenu aux fins du calcul de l'impôt d'un fonds dépasse l'encaisse disponible aux fins de distribution par le fonds, le fonds distribuera son revenu sous forme de distributions réinvesties.

Un fonds est tenu de calculer son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, en dollars canadiens pour chaque année d'imposition selon les règles de la Loi de l'impôt. La fluctuation de valeur entre le dollar canadien et la devise dans laquelle le montant de revenu, les dépenses, les coûts ou le produit de disposition sont libellés a une incidence sur le revenu net, y compris les gains en capital nets imposables.

Un fonds inclura dans le calcul de son revenu les distributions imposables qu'il aura reçues sur les titres qu'il détient, y compris toute distribution extraordinaire, la tranche imposable des gains en capital qu'il aura réalisés au moment de la disposition des titres qu'il détient, le revenu gagné en prêtant des titres et en négociant des contrats à terme standardisés et les gains en capital imposables ou le revenu réalisés dans le cadre d'opérations sur options. Un fonds inclura dans le calcul

de son revenu tous les intérêts courus sur les obligations qu'il détient. Dans le cas du FINB BMO obligations à rendement réel, ou de tout autre fonds détenant des obligations à rendement réel ou rajustées en fonction de l'inflation, toute somme à titre de rajustement lié à l'inflation du capital des obligations sera réputée être un intérêt à cette fin. Les intérêts courus et les intérêts réputés seront reflétés dans les distributions versées aux porteurs de parts.

Si un fonds investit dans un fonds sous-jacent qui est une fiducie résidente du Canada, sauf une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le fonds sous-jacent pourra raisonnablement désigner une partie des sommes qu'il distribue au fonds comme :

- des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds sous-jacent à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables;
- des gains en capital imposables nets réalisés par le fonds sous-jacent.

Ces sommes ainsi désignées seront réputées, à des fins fiscales, avoir été reçues ou réalisées par le fonds à titre de dividendes imposables ou de gains en capital imposables, respectivement. Le fonds sous-jacent qui doit payer une retenue d'impôt étrangère peut faire les désignations faisant en sorte qu'un fonds soit réputé avoir payé sa part de l'impôt étranger en question. Si un fonds détient 10 % ou plus des titres d'une catégorie d'une fiducie non résidente, le fonds sera généralement tenu d'inclure dans le calcul de son revenu sa quote-part du revenu net non distribué (y compris les gains en capital imposables nets) de la fiducie non résidente, calculé conformément à la Loi de l'impôt.

Dans certaines circonstances, une perte en capital subie par un fonds à la disposition d'un placement peut être refusée dans les faits ou temporairement annulée et, par conséquent, ne pourrait servir à réduire les gains en capital.

Aux fins du calcul du revenu d'un fonds, les gains réalisés ou les pertes subies dans le cadre d'opérations sur des titres effectuées par le fonds constitueront des gains en capital ou des pertes en capital du fonds dans l'année où les gains auront été réalisés ou les pertes

auront été subies, sauf si le fonds est considéré comme faisant le commerce de titres ou si le fonds a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Chaque fonds (sauf le FNB BMO lingots d'or et le Fonds lingots d'or BMO) achètera les titres de son portefeuille dans le but de recevoir des dividendes, des intérêts et d'autres distributions sur ceux-ci, et il adoptera la position voulant que les gains réalisés et les pertes subies à la disposition de ses titres soient des gains en capital et des pertes en capital. Le gestionnaire a avisé que les fonds qui détiennent des « titres canadiens » ont choisi ou choisiront, conformément à la Loi de l'impôt, de faire traiter chacun des titres en question comme une immobilisation. Un tel choix garantira que les gains réalisés ou les pertes subies par le fonds à la disposition de « titres canadiens » seront imposés à titre de gains en capital ou de pertes en capital.

Rien ne garantit que les lois fiscales applicables aux fonds, y compris en matière de traitement de certains gains et de certaines pertes à titre de gains en capital et de pertes en capital, ne seront pas modifiées d'une manière qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les fonds ou leurs porteurs de parts. De plus, rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un fonds lors de la production de sa déclaration de revenus et elle pourrait exiger une nouvelle cotisation qui pourrait entraîner le paiement d'impôt par le fonds ou une augmentation de la tranche imposable des distributions qui sont considérées comme ayant été payées aux porteurs de parts. Une nouvelle cotisation imposée par l'ARC pourrait faire en sorte qu'un fonds soit responsable de la retenue d'impôt non versée sur des distributions antérieures à des porteurs de parts non résidents. Cette responsabilité pourrait réduire la valeur liquidative ou le cours des parts du fonds.

Si un fonds réalise des gains en capital en raison du transfert ou de la disposition de ses biens effectué en vue de permettre un rachat de parts par un porteur de parts, l'attribution des gains en capital à l'échelle du fonds pourrait être autorisée aux termes de la déclaration de fiducie. Les règles de la Loi de l'impôt restreindront la capacité d'une « fiducie de fonds commun de placement » d'attribuer des gains en capital dans le cadre du prix de rachat ou d'échange de parts à un montant qui ne dépasse pas le gain accumulé par le porteur de parts sur les parts rachetées ou échangées lorsque le produit de

disposition du porteur de parts est réduit de cette attribution. Malgré ce qui précède, à l'égard des parts des séries de titres négociés en bourse d'un fonds, ce fonds sera en mesure de répartir et d'attribuer les gains en capital aux porteurs de parts au rachat de parts des séries de titres négociés en bourse selon un montant déterminé en utilisant une formule fondée sur ce qui suit :

- le montant de gains en capital attribués aux porteurs de parts au rachat de parts de séries de titres négociés en bourse au cours de l'année d'imposition;
- le montant total payé pour les rachats de parts de séries de titres négociés en bourse au cours de l'année d'imposition;
- la tranche de la valeur liquidative du fonds qui est attribuable aux parts de la série de titres négociés en bourse à la fin de l'année d'imposition et à la fin de l'année d'imposition précédente;
- la valeur liquidative du fonds à la fin de l'année d'imposition;
- les gains en capital nets imposables du fonds pour l'année d'imposition.

En général, la formule a pour objectif de limiter l'attribution que peut faire un fonds à un montant qui n'est pas supérieur à la tranche des gains en capital imposables du fonds considérée comme étant attribuable aux investisseurs dans des parts de séries de titres négociés en bourse qui ont demandé un rachat de leurs parts pendant l'année. De plus, le montant de la déduction d'un fonds à l'égard des attributions de gains en capital faites à l'égard de ses parts de séries OPC est généralement limité davantage à la tranche du gain en capital net imposable du fonds attribué aux parts de séries OPC. Collectivement, ces restrictions sont appelées la **règle ABR**. Le gestionnaire n'a pas l'intention d'attribuer des gains en capital aux porteurs de parts qui demandent l'échange ou le rachat de parts d'une manière qui ferait en sorte que les montants attribués soient non déductibles en vertu de la Loi de l'impôt.

Chaque fonds inclura les gains et déduira les pertes à titre de revenu, plutôt qu'à titre de gains en capital et de pertes en capital, à l'égard des placements effectués par l'entremise d'opérations sur dérivés, y compris les ventes à découvert de titres autres que des titres canadiens, sauf si ces dérivés sont utilisés pour couvrir des titres du portefeuille détenus au titre du capital, à condition qu'il existe un lien suffisant, sous réserve des règles sur les CDT dont il est question ci-après. Ces gains et pertes seront constatés à des fins fiscales au moment où le fonds les réalisera ou les subira.

La Loi de l'impôt contient des règles (les **règles sur les CDT**) qui ciblent certaines ententes financières (décrites dans les règles sur les CDT comme des « contrats dérivés à terme ») qui tentent de réduire l'impôt par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, du rendement d'un investissement autrement traité comme un revenu ordinaire. Le champ d'application des règles sur les CDT est vaste et ces règles pourraient s'appliquer à d'autres contrats ou opérations (y compris certaines options). Si les règles sur les CDT devaient s'appliquer à l'égard des dérivés devant être utilisés par un fonds, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. Selon la stratégie de vente d'options des fonds, ces options ne seront pas assujetties aux règles sur les CDT.

Les primes reçues sur des options vendues par un fonds au titre du capital qui ne sont pas exercées avant la fin de l'année d'imposition constitueront des gains en capital du fonds au cours de l'année d'imposition où elles sont reçues. Les primes reçues sur des options vendues par un fonds au titre du revenu seront incluses dans le revenu du fonds pour l'année pendant laquelle l'option arrive à échéance sans avoir été exercée, le cas échéant.

Conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les primes reçues à la vente d'options d'achat qui sont exercées ultérieurement doivent être ajoutées au calcul du produit de disposition relativement aux titres vendus (si les options sont au titre du capital) ou être incluses dans le revenu (si les options sont au titre du revenu) à l'exercice de ces options d'achat. En outre, lorsque la prime a été reçue à l'égard d'une option d'achat au titre du capital accordée au cours d'une année antérieure, de sorte qu'elle constituait un gain en capital

au cours de l'année antérieure, ce gain en capital sera annulé. Les primes reçues à la vente d'options de vente qui sont exercées ultérieurement seront déduites du calcul du coût des titres acquis à la suite de l'exercice de ces options de vente. En outre, lorsque la prime a été reçue à l'égard d'une option de vente au titre du capital accordée au cours d'une année antérieure, de sorte qu'elle constituait un gain en capital au cours de l'année antérieure, ce gain en capital sera annulé.

Conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, le montant de la prime sur option payée constituera une perte en capital (si l'option est au titre du capital) ou sera déduite du revenu (si l'option est au titre du revenu) pour l'année pendant laquelle l'option arrive à échéance sans avoir été exercée. Les primes payées sur des options d'achat seront ajoutées au coût des titres acquis si les options d'achat sont exercées. Les primes payées sur des options de vente seront déduites du produit de disposition si les options de vente sont exercées.

Eu égard à la stratégie de placement du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, du FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré et du FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, le gestionnaire entend faire en sorte que les opérations sur options réalisées par ces fonds soient traitées et déclarées à titre de revenu.

Un fonds peut tirer un revenu ou des gains de placements effectués dans des pays autres que le Canada et peut, en conséquence, être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices à ces pays. Si cet impôt étranger payé par un fonds dépasse 15 % du montant inclus dans le revenu tiré de ces placements de ce fonds, cet excédent pourra généralement être déduit, par le fonds, dans le calcul de son revenu net pour l'application de la Loi de l'impôt. Si cet impôt étranger n'excède pas 15 % du montant inclus dans le revenu tiré de ces placements du fonds et n'a pas été déduit dans le calcul du revenu du fonds, le fonds pourra attribuer à un porteur de parts une partie de son revenu de source étrangère qui peut raisonnablement être considérée comme faisant partie du revenu du fonds distribué à ce porteur de parts, de façon que ce revenu et une partie de l'impôt étranger payé par le fonds puissent être

considérés comme un revenu de source étrangère reçu par le porteur de parts et un impôt étranger payé par le porteur de parts aux fins des dispositions relatives au crédit pour impôt étranger de la Loi de l'impôt.

Un fonds aura le droit de déduire un montant correspondant aux frais raisonnables qu'il engage dans le cadre de l'émission de parts. Ces frais d'émission payés par le fonds et non remboursés seront déductibles par le fonds proportionnellement sur une période de cinq ans sous réserve d'une réduction au cours de toute année d'imposition comptant moins de 365 jours. Dans le calcul de son revenu aux fins de la Loi de l'impôt, un fonds peut déduire des frais administratifs et d'autres frais raisonnables engagés pour gagner un revenu. De récentes modifications apportées à la Loi de l'impôt (les **règles concernant la RDEIF**) visent, en général, à restreindre la déductibilité des dépenses d'intérêts et de financement d'une société ou d'une fiducie résidant au Canada qui n'est pas une « entité exclue » en fonction d'un ratio fixe du BAIIA fiscal (calculé conformément aux règles concernant la RDEIF). Si les règles concernant la RDEIF s'appliquent à un fonds, le montant des dépenses d'intérêts et des autres dépenses de financement par ailleurs déductibles par le fonds pourrait être réduit et la tranche imposable des distributions versées par le fonds à ses porteurs de parts pourrait être augmentée en conséquence.

Les pertes subies par un fonds au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais peuvent être déduites par le fonds au cours des années subséquentes conformément à la Loi de l'impôt.

La Loi de l'impôt contient des règles relatives à la restriction de pertes qui s'appliquent aux fiducies comme les fonds. Les règles relatives à la restriction de pertes s'appliquent généralement à tout moment lorsqu'un porteur de parts d'une fiducie (conjointement avec les membres de son groupe) devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » de la fiducie (c.-à-d. qu'il détient plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts de la fiducie) ou qu'un groupe de porteurs de parts de la fiducie devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » de

la fiducie. Le fonds qui connaît un « fait lié à la restriction de perte » :

- verra son année d'imposition réputée prendre fin, ce qui pourrait donner lieu à une distribution du revenu imposable du fonds à ce moment-là aux porteurs de parts pour que le fonds n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce montant;
- deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes.

Les fonds qui sont admissibles à titre de « fonds de placement » sont libérés de ces incidences défavorables. Un « fonds de placement » à cette fin comprend une fiducie qui respecte certaines conditions, y compris en respectant certaines des conditions nécessaires pour être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », en s'abstenant d'utiliser des biens dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et en respectant certaines exigences en matière de diversification des actifs. Le FNB BMO lingots d'or et le Fonds de lingots d'or BMO ne seront pas admissibles à titre de « fonds de placement ». En raison de la façon dont les parts de séries de titres négociés en bourse sont achetées et vendues, il pourrait être impossible pour un fonds de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes est survenu ou à quel moment il est survenu. Par conséquent, rien ne garantit qu'un fonds n'a pas été, ni ne deviendra dans le futur, assujéti aux règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes et rien ne garantit le moment où des distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront effectuées.

### **Règles relatives aux EIPD**

Un fonds qui offre des parts d'une série de titres négociés en bourse sera une fiducie intermédiaire de placement déterminée au cours de toute année d'imposition au cours de laquelle il détient un « bien hors portefeuille ».

Un fonds qui est une fiducie intermédiaire de placement déterminée sera généralement assujéti à un impôt selon

les taux applicables aux sociétés canadiennes sur le revenu tiré d'un « bien hors portefeuille » et sur les gains en capital nets imposables réalisés à la disposition d'un « bien hors portefeuille ». De plus, les porteurs de parts qui reçoivent des distributions de ce type de revenu et de gains en capital d'une fiducie intermédiaire de placement déterminée sont réputés recevoir un dividende déterminé provenant d'une société canadienne à des fins fiscales. Le total de l'impôt payable par une fiducie intermédiaire de placement déterminée sur ses gains hors portefeuille et de l'impôt payable par ses porteurs de parts imposables sur la distribution de ces gains sera généralement supérieur au montant qui aurait été payable si le fonds n'avait pas été une fiducie intermédiaire de placement déterminée.

La déclaration de fiducie prévoit que chaque fonds doit restreindre ses placements et activités de manière à ne pas être une fiducie intermédiaire de placement déterminée.

### **FNB BMO lingots d'or et Fonds de lingots d'or BMO**

Dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, le FNB BMO lingots d'or a l'intention de traiter les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). L'ARC a émis l'opinion que les gains (ou les pertes) de « fiducies de fonds commun de placement » provenant d'opérations effectuées sur des marchandises devraient généralement être traités, pour l'application de la Loi de l'impôt, comme un revenu ordinaire tiré d'un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial plutôt que comme des gains en capital, mais le traitement demeure, dans chaque cas, une question de fait à établir compte tenu de l'ensemble des circonstances. D'après les conseils des conseillers juridiques, le gestionnaire est d'avis que la détention de lingots d'or par le FNB BMO lingots d'or sans intention de disposer de ceux-ci autrement que pour satisfaire aux demandes de rachat ne représentera vraisemblablement pas une affaire de caractère commercial ou un projet comportant un risque, de sorte qu'une disposition de lingots d'or qui avaient été acquis antérieurement dans une telle intention donnerait probablement lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le fonds. Étant donné que le gestionnaire a l'intention que le FNB BMO lingots d'or soit un détenteur à long terme de lingots d'or

et qu'il ne prévoit pas que le fonds vende ses lingots d'or (autrement que lorsque cela est nécessaire pour racheter les parts de porteurs de parts ou pour financer des dépenses), le gestionnaire prévoit que le fonds traitera les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). L'ARC pourrait être en désaccord avec la décision du FNB BMO lingots d'or de traiter les gains tirés de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital. Si une opération du FNB BMO lingots d'or est déclarée au titre du capital, mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre du revenu, le revenu net du FNB BMO lingots d'or et du Fonds de lingots d'or BMO qui investit la quasi-totalité de son actif dans le FNB BMO lingots d'or pourrait augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le FNB BMO lingots d'or et le Fonds de lingots d'or BMO soient redevables des impôts qui n'ont pas été retenus sur des distributions déjà versées à leurs porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la valeur liquidative ou le cours des parts du FNB BMO lingots d'or et du Fonds lingots d'or BMO.

### **Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement »**

Les fonds qui suivent ne sont pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » :

- FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré
- BMO Fonds lingots d'or
- FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur
- FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur
- FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens
- FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens
- FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Un fonds qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » tout au long d'une année d'imposition pourrait devoir payer l'impôt minimum de

remplacement et/ou l'impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et n'aurait pas droit au remboursement au titre des gains en capital (terme défini aux présentes). Les récentes modifications apportées à la Loi de l'impôt libéreront les fiducies d'investissement à participation unitaire du régime de l'impôt minimum de remplacement si la juste valeur marchande totale des parts de la fiducie qui sont cotées sur une bourse désignée pour l'application de la Loi de l'impôt (ce qui comprend la TSX et la Cboe) représente la totalité ou la quasi-totalité de la juste valeur marchande totale de toutes les parts de la fiducie. Le gestionnaire a indiqué que les fonds qui possèdent seulement des parts d'une série de titres négociés en bourse devraient être admissibles à cette nouvelle dispense.

Un fonds qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » sera traité comme une « institution financière » pour l'application de certaines règles d'évaluation à la valeur du marché prévues dans la Loi de l'impôt si plus de 50 % des parts du fonds sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont eux-mêmes considérés comme des « institutions financières » aux termes de ces règles. Dans un tel cas, la plupart des placements du fonds constitueraient des biens évalués à la valeur du marché et, en conséquence :

- le fonds sera réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur au marché et les avoir rachetés à la fin de chacune de ses années d'imposition et au moment où il devient, ou cesse d'être, une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront imposés comme revenu et non comme gain ou perte en capital.

Compte tenu de la manière dont les parts de séries de titres négociés en bourse sont distribuées, il y aura des cas où il ne sera pas possible de contrôler ou de savoir si un fonds est devenu, ou a cessé d'être, une « institution financière ». Par conséquent, rien ne garantit qu'un fonds n'est pas une « institution financière » ou ne le deviendra pas dans le futur, rien ne garantit le moment du versement et le destinataire des distributions découlant du changement de statut d'« institution financière » d'un fonds et rien ne garantit que le fonds n'aura pas à payer d'impôt sur le revenu non distribué ou

sur les gains en capital imposables réalisés par le fonds dans un tel cas.

Si en tout temps au cours d'une année un fonds qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » a un investisseur qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », alors le fonds pourrait être assujéti à un impôt spécial au taux de 40 % prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt sur son « revenu distribué ». Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend une personne non résidente. Le « revenu distribué » comprend le revenu généré par l'exploitation d'une entreprise au Canada (ce qui pourrait comprendre des gains sur certains dérivés) et les gains en capital provenant de la disposition de « biens canadiens imposables ». Si cela est possible, un fonds qui est assujéti à l'impôt prévu à la partie XII.2 pourrait faire des attributions qui feront en sorte que des porteurs de parts qui ne sont pas des « bénéficiaires étrangers ou assimilés » recevront un crédit d'impôt relativement à leur quote-part de l'impôt prévu à la partie XII.2 payé par le fonds.

## **Imposition de vos parts des fonds**

### **Parts des fonds détenues dans un régime enregistré**

Si vous détenez des parts d'un fonds dans un régime enregistré, y compris un régime enregistré BMO, les distributions que vous recevez sur les parts du fonds et les gains en capital que vous réalisez à la disposition des parts du fonds sont généralement à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous décidiez d'effectuer des retraits du régime. Les retraits d'un régime enregistré, autres que les retraits effectués d'un CELI ou certains retraits autorisés d'un REEE, d'un REEI ou d'un CELIAPP, sont généralement imposables, dans l'hypothèse où les parts constituent un « placement admissible » et non un « placement interdit » pour vos régimes enregistrés.

Les parts d'un fonds pourraient constituer un « placement interdit » dans le cadre de votre régime enregistré, même si elles constituent un « placement admissible ». Les parts d'un fonds ne constitueront pas un « placement interdit » dans le cadre de votre régime enregistré tant que vous n'avez pas de lien de

dépendance avec le fonds ou que vous ne détenez pas une « participation notable » dans le fonds.

Aux termes d'une exonération visant les nouveaux OPC, les parts d'un fonds ne constitueront pas un « placement interdit » pour votre régime enregistré en tout temps au cours des 24 premiers mois suivant la création du fonds, à condition que le fonds constitue, ou soit réputé être, une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt pendant cette période et qu'il respecte pour l'essentiel le Règlement 81-102 ou adopte une politique de diversification des placements raisonnable.

Si vous détenez des parts d'une série de titres négociés en bourse dans un régime enregistré et que vous faites racheter une partie ou la totalité de ces parts en échange de paniers et d'une somme en espèces, une partie ou la totalité des placements que vous recevrez pourraient ne pas être des « placements admissibles » pour votre régime enregistré et seraient donc des « placements interdits » pour celui-ci.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité concernant les règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, y compris pour savoir si les parts d'un fonds donné constitueraient un « placement interdit » pour votre régime enregistré.

## **Parts des fonds détenues à l'extérieur d'un régime enregistré**

### **Distributions sur les parts des fonds**

Si vous détenez des parts d'un fonds dans un compte non enregistré, et que vous recevez des distributions sur celles-ci au cours d'une année donnée, vous devez inclure le montant du revenu net et de la tranche imposable des gains en capital nets qui vous ont été distribués au moment de calculer votre revenu à des fins fiscales pour cette année, que vous ayez reçu ces distributions en espèces ou qu'elles aient été réinvesties dans des parts supplémentaires (y compris des parts du régime acquises dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions). Si un fonds qui effectue une distribution le fait conformément à la Loi de l'impôt, les distributions de gains en capital nets, de dividendes imposables sur des titres de sociétés canadiennes imposables et du revenu de source étrangère

qu'il vous fait conserveront la même nature entre vos mains et seront assujetties au traitement fiscal spécial qui s'applique au revenu de cette nature.

Un fonds peut verser une distribution composée, en totalité ou en partie, d'un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable entre vos mains, mais il vient réduire le prix de base rajusté (**PBR**) de vos parts d'un fonds. Si le PBR de vos parts d'un fonds tombe sous zéro, vous réaliserez un gain en capital correspondant à cette valeur du PBR inférieure à zéro et le PBR de vos parts d'un fonds sera rajusté pour inclure le montant de ce gain en capital.

Vous serez informé chaque année de la composition des sommes qui vous ont été distribuées, y compris des sommes à l'égard des distributions en espèces et des distributions réinvesties. Ces renseignements indiqueront si les distributions doivent être traitées comme un revenu ordinaire, des dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés), des gains en capital imposables, un remboursement de capital, un revenu de source étrangère ou un impôt étranger réputé avoir été payé par vous sur ce revenu de source étrangère, s'il y a lieu.

### **Échanges de parts des fonds**

Si vous échangez vos parts d'un fonds, vous ne réaliserez aucun gain en capital ni ne subirez aucune perte en capital, à moins de procéder à un échange :

- de titres d'un fonds contre ceux d'un autre fonds;
- de titres d'une série couverte d'un fonds contre des titres d'une série non couverte de ce fonds;
- de titres d'une série non couverte d'un fonds contre des titres d'une série couverte de ce fonds;

auquel cas l'échange comporte le rachat de parts du fonds que vous avez échangées et les incidences fiscales décrites dans la rubrique qui suit s'appliqueront.

### **Dispositions de parts des fonds**

Si vous disposez ou êtes réputé disposer d'une part d'un fonds, que ce soit dans le cadre d'un rachat, d'une

vente, d'un transfert ou d'un autre mécanisme, vous réalisez un gain en capital (ou subirez une perte en capital) si le produit de disposition, déduction faite des frais de disposition, est supérieur (ou inférieur) au PBR de la part du fonds. Se reporter à la rubrique **Calcul de votre prix de base rajusté** (ci-dessous) pour plus de détails.

Si vous faites racheter des parts d'un fonds en contrepartie d'une somme en espèces ou si vous les échangez contre un panier de titres et une somme en espèces, le fonds peut désigner les gains en capital comme vous étant payables et vous les attribuer en guise de paiement partiel du prix de rachat ou du prix d'échange, selon le cas. Les gains en capital ainsi répartis et attribués doivent être inclus dans le calcul de votre revenu de la manière décrite précédemment, mais, sous réserve des restrictions imposées par la Loi de l'impôt, y compris de la règle ABR, ils devraient être déduits de votre prix de rachat ou d'échange, selon le cas, des parts d'un fonds pour déterminer votre produit de disposition. Le coût, à des fins fiscales, des titres acquis au moment de l'échange ou du rachat de parts d'un fonds par un porteur de parts qui demande le rachat correspondra généralement à la juste valeur marchande de ces titres à ce moment-là.

D'après les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt, vous devez, en général, inclure la moitié des gains en capital dans votre revenu à des fins fiscales à titre de gain en capital imposable et vous pouvez déduire la moitié d'une perte en capital de vos gains en capital imposables, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt. Conformément aux modifications relatives aux gains en capital, la portion d'un gain en capital réalisé à compter du 25 juin 2024 qui doit être incluse dans votre revenu et la portion d'une perte en capital qui est ou qui peut être déduite de la portion imposable des gains en capital passera d'une demie aux deux tiers. Toutefois, le taux d'inclusion des gains en capital aux deux tiers s'appliquera uniquement à un porteur de parts qui réalise généralement des gains en capital nets (y compris les gains en capital nets imposables qui lui sont attribués par un fonds) supérieurs à un seuil annuel de 250 000 \$ (aucun seuil proportionnel n'a été établi pour 2024). Selon les modifications relatives aux gains en capital, les deux tiers des pertes en capital subies avant 2024 pourront être déduits des gains en capital inclus dans le revenu au taux d'inclusion de deux tiers,

de sorte qu'une perte en capital compensera un gain en capital équivalent, quel que soit le taux d'inclusion. **Les modifications relatives aux gains en capital sont complexes et peuvent faire l'objet de modifications ou d'abandon dans l'avenir, et leur application à un porteur de parts en particulier dépendra de sa situation personnelle. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne les modifications relatives aux gains en capital.**

Si un porteur de parts détient des parts d'une série en dollars américains, tout gain en capital réalisé ou toute perte en capital subie aux fins de l'impôt lors de la disposition de parts d'une série en dollars américains sera établi par la conversion du coût en dollars américains et du produit de disposition en dollars canadiens à l'aide du taux de change applicable à la date d'acquisition et à la date de disposition, respectivement.

Dans certaines situations, les règles concernant la restriction de pertes peuvent limiter ou annuler votre capacité à déduire une perte en capital. Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en fiscalité.

Les montants qui vous sont attribués par un fonds à titre de gains en capital imposables ou de dividendes de sociétés canadiennes imposables (y compris les dividendes déterminés) ainsi que les gains en capital imposables réalisés à la disposition des parts d'un fonds peuvent augmenter votre impôt minimum de remplacement à payer.

### **Calcul de votre prix de base rajusté**

Vous devez calculer un PBR distinct pour chaque série de chaque fonds dont vous possédez des parts en dollars canadiens.

Pour chaque série de chaque fonds à l'égard duquel vous détenez des parts, votre PBR total correspondra généralement à ce qui suit :

- la somme de tous les montants que vous avez payés pour souscrire ces parts, y compris les frais d'acquisition payés;

- plus le PBR de vos parts d'une quelconque autre série du fonds que vous avez échangées, avec report d'impôt, contre des titres de cette série;
- plus la somme de toutes les distributions que vous avez reçues à l'égard de la série et que vous avez réinvesties dans celle-ci;
- moins la somme de tout remboursement de capital inclus dans les distributions que vous avez reçues à l'égard de la série;
- moins le PBR des parts de la série que vous avez échangées, avec report d'impôt, contre des parts d'une autre série du fonds;
- moins le PBR des parts que vous avez fait racheter.

Votre PBR par part correspond au PBR total divisé par le nombre de parts que vous détenez.

#### **Taux de rotation des titres en portefeuille et distributions**

En général, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé, plus la chance qu'il réalise des gains en capital et que ses porteurs de parts reçoivent une distribution de gains en capital du fonds est grande.

Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

#### **Incidences fiscales de la politique en matière de distributions des fonds**

Une partie du prix payé par l'investisseur qui achète des parts peut tenir compte du revenu et/ou des gains en capital réalisés avant que cette personne n'ait fait l'acquisition de ses parts. Lorsque ces montants sont versés aux porteurs de parts sous forme de distributions, ils doivent être inclus dans le revenu du porteur de parts aux fins de l'impôt conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt, même si le fonds a réalisé ces montants avant que le porteur de parts ne devienne propriétaire des parts et même si ces montants peuvent avoir été pris en compte dans le prix payé pour les parts par le porteur de parts. Cette situation pourrait surtout s'appliquer si des parts sont souscrites vers la fin de l'année avant les dernières distributions.

#### **Communication d'information entre pays**

En règle générale, les porteurs de parts (ou, dans le cas de certains porteurs de parts qui sont des entités, les « personnes détenant le contrôle » de ces entités) seront tenus de fournir à leur courtier des renseignements concernant leur citoyenneté et leur résidence fiscale et, le cas échéant, un numéro d'identification de contribuable étranger.

Si un porteur de parts (ou, le cas échéant, une personne détenant le contrôle du porteur de parts) :

- est considéré comme une personne déterminée des États-Unis (*U.S. Specified Person*), y compris un résident des États-Unis ou un citoyen des États-Unis;
- est considéré comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis;
- ne fournit pas les renseignements demandés et des indices laissent croire qu'il a le statut d'Américain ou de non-Canadien,

des renseignements sur ce porteur de parts (ou, le cas échéant, les personnes détenant le contrôle du porteur de

parts) et son placement dans le fonds seront communiqués à l'ARC, sauf si le placement est détenu dans un régime enregistré. L'ARC transmet ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis (dans le cas des citoyens ou des résidents des États-Unis aux fins du calcul de l'impôt) ou à l'autorité fiscale compétente de tout pays qui est un signataire de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* ou qui a par ailleurs convenu d'un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la Norme commune de déclaration (dans le cas des résidents non canadiens aux fins du calcul de l'impôt autres que les résidents des États-Unis aux fins du calcul de l'impôt).

Le revenu de placement reçu par un fonds de sources situées dans des pays étrangers pourrait être assujéti à un impôt étranger retenu à la source. Le Canada a conclu des conventions fiscales avec certains pays étrangers qui pourraient accorder à un fonds une réduction du taux d'imposition de ce revenu. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires, ce qui pourrait comprendre des demandes d'information au sujet des porteurs de parts du fonds, pour profiter de la réduction du taux d'imposition. Un fonds pourrait fournir les renseignements demandés au sujet de ses porteurs de parts aux autorités fiscales étrangères pour réclamer l'impôt sur le revenu étranger qui lui est dû.

## Quels sont vos droits?

La présente rubrique est un résumé général. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consulter votre avocat.

### Séries de titres non négociés en bourse

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de parts d'une série de titres non négociés en bourse dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

### Série de titres négociés en bourse

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'une souscription ou acquisition de parts d'une série de titres négociés en bourse qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception ou réception réputée d'un prospectus simplifié ou d'un aperçu du FNB, ou d'une modification s'y rapportant.

Dans plusieurs provinces et territoires, la législation vous permet également de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus simplifié ou toute modification de celui-ci contient de l'information fautive ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne vous a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais

prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Nous avons obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus simplifié. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts d'une série de titres négociés en bourse ne pourra pas se prévaloir d'une attestation d'un preneur ferme jointe au prospectus simplifié ou à toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

## Renseignements supplémentaires

### Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les parts d'une série de titres négociés en bourse et les transferts de ces parts ne seront effectués que par l'intermédiaire du système d'inscription en compte de la CDS. Ces parts doivent être achetées, transférées et remises aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent à la CDS. La CDS ou l'adhérent à la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient ces parts doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de parts.

À l'achat d'une part d'une série de titres négociés en bourse, l'acquéreur ou le souscripteur ne recevra que l'avis d'exécution habituel. Les distributions et le produit de rachat à l'égard de ces parts seront versés initialement à la CDS, laquelle les transférera ensuite aux adhérents à la CDS qui eux, ultimement, les verseront aux porteurs de parts concernés.

Lorsque, dans le présent prospectus simplifié, il est fait mention d'un porteur de parts d'une série de titres négociés en bourse, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable de ces parts.

Les fonds et le gestionnaire ne sont pas responsables :

- d'un quelconque aspect des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les parts d'une série de titres négociés en bourse ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS;
- de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables;
- de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS, que ce soit dans le présent prospectus simplifié ou ailleurs, à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents à la CDS.

Les règles régissant la CDS prévoient qu'elle agit à titre de mandataire et de dépositaire des adhérents à la CDS. Par conséquent, les adhérents à la CDS doivent s'en remettre uniquement à la CDS et les personnes autres que les adhérents à la CDS qui ont des participations dans les parts d'une série de titres négociés en bourse doivent s'en remettre uniquement aux adhérents à la CDS à l'égard des paiements faits par les fonds à la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de parts d'une série de titres négociés en bourse de donner en garantie ces parts ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur celles-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent à la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat format papier.

Un fonds peut mettre fin à l'immatriculation de ses parts d'une série de titres négociés en bourse au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces parts à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

### Fourchettes des cours et volume des opérations des parts des séries de titres négociés en bourse

Les tableaux 13 à 184 donnent la fourchette des cours et le volume des opérations des parts des séries de titres négociés en bourse des fonds à la Bourse pertinente pour les périodes indiquées.

**Tableau 13 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations totales**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,78 \$	13,45 \$	39 710 104
Février	13,70 \$	13,36 \$	31 308 561
Mars	13,65 \$	13,42 \$	40 763 462
Avril	13,46 \$	13,22 \$	61 881 668
Mai	13,49 \$	13,26 \$	32 643 814

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	13,77 \$	13,52 \$	174 280 476
Juillet	13,79 \$	13,42 \$	36 418 055
Août	14,00 \$	13,81 \$	95 183 599
Septembre	14,14 \$	13,90 \$	71 803 080
Octobre	14,03 \$	13,79 \$	66 820 661
Novembre	14,06 \$	13,68 \$	130 046 284
Décembre	14,15 \$	13,83 \$	50 919 705

**Tableau 14 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO toutes actions**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	43,33 \$	41,93 \$	237 499
Février	44,87 \$	43,13 \$	199 109
Mars	46,24 \$	44,96 \$	216 459
Avril	46,11 \$	44,68 \$	311 776
Mai	47,20 \$	45,13 \$	176 953
Juin	47,47 \$	46,69 \$	362 057
Juillet	49,08 \$	47,35 \$	220 742
Août	48,87 \$	45,85 \$	329 346
Septembre	50,05 \$	47,29 \$	236 484
Octobre	51,36 \$	49,56 \$	408 674
Novembre	52,70 \$	50,33 \$	246 877
Décembre	53,46 \$	51,92 \$	251 620

**Tableau 15 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO ESG Équilibré**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	33,85 \$	33,06 \$	55 141
Février	34,52 \$	33,63 \$	87 822
Mars	35,32 \$	34,70 \$	57 506

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	34,95 \$	33,96 \$	44 396
Mai	35,46 \$	34,39 \$	30 816
Juin	35,93 \$	35,30 \$	76 873
Juillet	36,48 \$	35,78 \$	56 023
Août	36,74 \$	35,10 \$	26 801
Septembre	37,28 \$	36,05 \$	35 756
Octobre	37,69 \$	36,88 \$	31 774
Novembre	38,75 \$	37,19 \$	48 838
Décembre	39,28 \$	38,15 \$	47 571

**Tableau 16 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO Équilibré**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	35,86 \$	35,19 \$	406 568
Février	36,64 \$	35,72 \$	401 805
Mars	37,38 \$	36,73 \$	389 926
Avril	37,12 \$	36,24 \$	416 749
Mai	37,70 \$	36,47 \$	476 843
Juin	38,12 \$	37,54 \$	413 903
Juillet	38,82 \$	37,71 \$	427 289
Août	39,10 \$	37,44 \$	369 356
Septembre	39,74 \$	38,36 \$	295 170
Octobre	40,15 \$	39,35 \$	418 093
Novembre	41,05 \$	39,52 \$	386 614
Décembre	41,37 \$	40,28 \$	483 948

**Tableau 17 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB6 du FNB BMO Équilibré**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,00 \$	27,58 \$	102 588

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	28,55 \$	27,81 \$	89 964
Mars	29,03 \$	28,54 \$	67 849
Avril	28,95 \$	28,22 \$	104 211
Mai	29,19 \$	28,27 \$	117 182
Juin	29,34 \$	28,88 \$	74 523
Juillet	29,93 \$	29,04 \$	79 254
Août	29,96 \$	28,76 \$	156 401
Septembre	30,34 \$	29,33 \$	120 160
Octobre	30,69 \$	30,02 \$	162 063
Novembre	31,03 \$	30,08 \$	120 728
Décembre	31,35 \$	30,56 \$	178 725

**Tableau 18 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés notées BBB**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,65 \$	27,33 \$	193 332
Février	27,68 \$	27,36 \$	166 422
Mars	27,77 \$	27,52 \$	24 147
Avril	27,58 \$	27,35 \$	7 047
Mai	27,74 \$	27,45 \$	28 158
Juin	28,09 \$	27,68 \$	48 604
Juillet	28,16 \$	27,62 \$	52 675
Août	28,50 \$	28,28 \$	35 905
Septembre	28,93 \$	28,61 \$	19 708
Octobre	28,65 \$	28,38 \$	223 125
Novembre	28,73 \$	28,40 \$	56 242
Décembre	29,05 \$	28,73 \$	136 837

**Tableau 19 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO revenu de banques canadiennes**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,33 \$	27,93 \$	21 302
Février	28,59 \$	28,23 \$	93 752
Mars	29,08 \$	28,61 \$	689 908
Avril	29,09 \$	28,80 \$	182 887
Mai	29,30 \$	29,07 \$	32 560
Juin	29,54 \$	29,31 \$	71 665
Juillet	29,74 \$	29,26 \$	55 051
Août	29,95 \$	29,69 \$	61 013
Septembre	30,21 \$	29,89 \$	68 842
Octobre	30,16 \$	29,79 \$	141 633
Novembre	30,36 \$	30,12 \$	118 089
Décembre	30,51 \$	30,29 \$	211 854

**Tableau 20 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	32,16 \$	30,96 \$	11 100
Février	31,90 \$	30,60 \$	6 625
Mars	33,73 \$	31,93 \$	80 944
Avril	33,73 \$	32,29 \$	36 726
Mai	33,59 \$	32,24 \$	56 522
Juin	32,97 \$	31,27 \$	1 882
Juillet	33,10 \$	31,80 \$	8 116
Août	33,50 \$	32,12 \$	2 650
Septembre	33,53 \$	33,25 \$	8 350
Octobre	34,17 \$	33,19 \$	1 486
Novembre	35,01 \$	33,75 \$	4 157

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	35,72 \$	34,78 \$	6 235

**Tableau 21 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO canadien de dividendes**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	19,81 \$	19,32 \$	4 819 991
Février	19,84 \$	18,98 \$	3 651 615
Mars	20,34 \$	19,82 \$	2 905 077
Avril	20,39 \$	19,62 \$	3 767 983
Mai	20,77 \$	19,78 \$	2 688 929
Juin	20,41 \$	19,63 \$	5 931 273
Juillet	20,98 \$	19,82 \$	2 555 575
Août	21,37 \$	20,18 \$	2 447 058
Septembre	22,04 \$	21,28 \$	2 398 299
Octobre	22,69 \$	21,98 \$	2 467 629
Novembre	22,87 \$	22,08 \$	2 650 303
Décembre	22,94 \$	21,78 \$	2 907 334

**Tableau 22 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,22 \$	16,81 \$	5 996 222
Février	17,23 \$	16,55 \$	6 069 146
Mars	17,47 \$	17,15 \$	5 426 257
Avril	17,48 \$	16,81 \$	5 372 385
Mai	17,61 \$	16,91 \$	5 232 750
Juin	17,30 \$	16,68 \$	5 155 551
Juillet	17,54 \$	16,78 \$	5 584 266
Août	17,83 \$	16,94 \$	5 840 779

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Septembre	18,16 \$	17,69 \$	5 677 304
Octobre	18,52 \$	18,03 \$	6 164 730
Novembre	18,57 \$	18,01 \$	5 131 591
Décembre	18,59 \$	17,69 \$	5 186 151

**Tableau 23 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,23 \$	29,07 \$	517 923
Février	29,21 \$	28,98 \$	1 009 676
Mars	29,26 \$	29,14 \$	269 981
Avril	29,24 \$	29,09 \$	816 625
Mai	29,34 \$	29,14 \$	162 423
Juin	29,56 \$	29,35 \$	2 949 557
Juillet	29,76 \$	29,45 \$	582 683
Août	29,96 \$	29,76 \$	929 851
Septembre	30,16 \$	29,89 \$	288 980
Octobre	30,16 \$	29,94 \$	326 548
Novembre	30,16 \$	30,00 \$	152 439
Décembre	30,28 \$	30,17 \$	390 442

**Tableau 24 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds indice-actions du secteur énergie propre BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,91 \$	14,39 \$	473 627
Février	15,36 \$	14,34 \$	154 378
Mars	15,07 \$	14,08 \$	605 539
Avril	14,93 \$	13,88 \$	213 916
Mai	15,90 \$	14,15 \$	273 732

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	16,06 \$	14,25 \$	260 108
Juillet	15,35 \$	14,15 \$	202 509
Août	15,30 \$	14,62 \$	153 830
Septembre	15,62 \$	14,60 \$	143 542
Octobre	15,20 \$	14,08 \$	159 369
Novembre	14,51 \$	13,03 \$	375 042
Décembre	13,64 \$	12,58 \$	584 355

**Tableau 25 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO Conservateur**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	32,56 \$	32,03 \$	76 010
Février	32,95 \$	32,32 \$	44 040
Mars	33,43 \$	33,03 \$	56 937
Avril	33,12 \$	32,42 \$	76 197
Mai	33,54 \$	32,55 \$	126 979
Juin	34,00 \$	33,45 \$	103 404
Juillet	34,35 \$	33,43 \$	78 234
Août	34,72 \$	33,73 \$	46 506
Septembre	35,22 \$	34,47 \$	56 351
Octobre	35,29 \$	34,75 \$	80 036
Novembre	35,98 \$	34,87 \$	180 363
Décembre	36,17 \$	35,26 \$	115 570

**Tableau 26 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	45,91 \$	45,20 \$	638 068
Février	46,06 \$	45,31 \$	161 037
Mars	46,28 \$	45,63 \$	209 441

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	45,54 \$	44,88 \$	82 502
Mai	45,84 \$	45,23 \$	96 300
Juin	46,57 \$	45,70 \$	245 013
Juillet	46,60 \$	45,44 \$	104 994
Août	47,11 \$	46,56 \$	110 490
Septembre	47,67 \$	46,90 \$	91 416
Octobre	47,36 \$	46,71 \$	314 154
Novembre	47,79 \$	46,73 \$	299 567
Décembre	48,18 \$	47,26 \$	329 149

**Tableau 27 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO obligations à escompte de sociétés**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,03 \$	28,80 \$	181 148
Février	29,10 \$	28,82 \$	31 128
Mars	29,25 \$	29,02 \$	54 818
Avril	29,02 \$	28,82 \$	30 804
Mai	29,19 \$	28,85 \$	42 402
Juin	29,58 \$	29,21 \$	91 611
Juillet	29,79 \$	29,13 \$	41 886
Août	30,10 \$	29,83 \$	27 708
Septembre	30,51 \$	30,22 \$	22 292
Octobre	30,40 \$	30,03 \$	117 050
Novembre	30,49 \$	30,13 \$	69 668
Décembre	30,74 \$	30,47 \$	135 815

**Tableau 28 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,96 \$	17,39 \$	9 422 149
Février	17,80 \$	17,20 \$	8 392 328
Mars	18,42 \$	17,75 \$	8 709 494
Avril	18,38 \$	17,64 \$	9 209 484
Mai	18,23 \$	17,65 \$	10 191 978
Juin	17,97 \$	17,12 \$	8 803 916
Juillet	18,19 \$	17,33 \$	7 702 286
Août	18,62 \$	17,55 \$	11 833 757
Septembre	19,42 \$	18,63 \$	8 208 278
Octobre	19,61 \$	19,22 \$	8 980 476
Novembre	20,16 \$	19,37 \$	7 893 298
Décembre	20,30 \$	19,81 \$	8 281 052

**Tableau 29 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	23,04 \$	22,06 \$	90 534
Février	22,63 \$	21,73 \$	66 838
Mars	23,26 \$	22,39 \$	62 661
Avril	23,28 \$	21,92 \$	171 607
Mai	22,94 \$	22,04 \$	190 382
Juin	22,50 \$	21,35 \$	173 803
Juillet	22,60 \$	21,83 \$	173 746
Août	23,71 \$	21,79 \$	128 792
Septembre	24,66 \$	23,66 \$	134 749
Octobre	24,48 \$	23,84 \$	72 332

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	24,71 \$	23,75 \$	44 641
Décembre	24,55 \$	23,53 \$	69 138

**Tableau 30 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	25,38 \$	24,82 \$	397 157
Février	25,81 \$	25,24 \$	260 016
Mars	26,11 \$	25,43 \$	267 355
Avril	25,88 \$	24,76 \$	262 269
Mai	25,94 \$	24,77 \$	619 376
Juin	25,54 \$	25,02 \$	493 982
Juillet	26,34 \$	25,34 \$	591 994
Août	26,38 \$	24,78 \$	183 103
Septembre	26,71 \$	25,69 \$	232 944
Octobre	27,26 \$	26,29 \$	272 927
Novembre	28,15 \$	26,31 \$	431 161
Décembre	28,02 \$	26,35 \$	358 423

**Tableau 31 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,18 \$	27,59 \$	419 336
Février	28,78 \$	28,03 \$	316 589
Mars	30,96 \$	29,02 \$	570 914
Avril	31,96 \$	30,59 \$	208 160
Mai	30,92 \$	29,84 \$	184 850
Juin	29,92 \$	28,92 \$	205 319
Juillet	30,25 \$	29,03 \$	246 872

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	29,93 \$	28,72 \$	375 140
Septembre	28,76 \$	27,42 \$	1 137 674
Octobre	29,73 \$	28,42 \$	842 510
Novembre	30,59 \$	28,40 \$	569 841
Décembre	29,95 \$	27,68 \$	640 846

**Tableau 32 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,17 \$	28,52 \$	49 439
Février	29,98 \$	29,25 \$	102 156
Mars	29,91 \$	29,39 \$	22 753
Avril	29,79 \$	28,32 \$	73 050
Mai	29,57 \$	28,58 \$	83 786
Juin	29,74 \$	29,17 \$	11 683
Juillet	30,85 \$	28,70 \$	27 195
Août	30,95 \$	29,83 \$	22 711
Septembre	31,48 \$	30,41 \$	20 516
Octobre	31,33 \$	30,20 \$	237 601
Novembre	30,59 \$	29,15 \$	48 907
Décembre	30,03 \$	28,77 \$	55 417

**Tableau 33 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	39,94 \$	35,59 \$	476 152
Février	42,11 \$	39,13 \$	572 808
Mars	43,76 \$	41,89 \$	355 464
Avril	44,14 \$	40,81 \$	397 933

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mai	45,30 \$	41,13 \$	327 379
Juin	47,56 \$	43,88 \$	811 813
Juillet	49,17 \$	44,44 \$	613 288
Août	46,44 \$	41,80 \$	665 628
Septembre	46,86 \$	42,51 \$	711 611
Octobre	49,63 \$	45,87 \$	822 496
Novembre	51,21 \$	48,25 \$	405 125
Décembre	54,42 \$	51,09 \$	443 930

**Tableau 34 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	19,61 \$	18,59 \$	2 498 658
Février	19,43 \$	18,80 \$	2 588 981
Mars	20,98 \$	19,45 \$	2 645 353
Avril	21,11 \$	19,86 \$	2 226 992
Mai	21,59 \$	20,70 \$	2 049 855
Juin	20,97 \$	20,21 \$	2 166 562
Juillet	23,00 \$	20,86 \$	3 020 461
Août	22,44 \$	20,80 \$	2 080 648
Septembre	22,52 \$	21,45 \$	2 290 266
Octobre	23,94 \$	21,76 \$	3 080 921
Novembre	26,51 \$	23,26 \$	3 417 173
Décembre	26,12 \$	24,33 \$	1 598 616

**Tableau 35 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	10,54 \$	10,25 \$	13 159 421

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	10,34 \$	9,91 \$	12 917 912
Mars	10,27 \$	10,07 \$	11 136 810
Avril	10,14 \$	9,69 \$	12 933 457
Mai	10,51 \$	10,02 \$	11 766 356
Juin	10,46 \$	10,10 \$	10 089 775
Juillet	10,64 \$	10,10 \$	11 629 623
Août	10,88 \$	10,68 \$	14 135 736
Septembre	11,25 \$	10,90 \$	15 108 592
Octobre	11,38 \$	10,98 \$	18 789 262
Novembre	11,16 \$	10,84 \$	17 118 463
Décembre	11,11 \$	10,45 \$	16 480 098

**Tableau 36 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations à escompte**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	14,82 \$	14,49 \$	5 649 086
Février	14,75 \$	14,40 \$	2 783 616
Mars	14,70 \$	14,46 \$	9 809 358
Avril	14,52 \$	14,23 \$	4 714 896
Mai	14,56 \$	14,31 \$	2 578 609
Juin	14,85 \$	14,58 \$	5 771 791
Juillet	14,94 \$	14,53 \$	2 366 465
Août	15,14 \$	14,94 \$	11 425 722
Septembre	15,30 \$	15,05 \$	2 650 396
Octobre	15,24 \$	14,96 \$	4 163 805
Novembre	15,25 \$	14,84 \$	4 322 020
Décembre	15,34 \$	15,03 \$	3 490 626

**Tableau 37 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	59,91 \$	57,95 \$	1 168 224
Février	61,01 \$	59,60 \$	779 236
Mars	62,10 \$	60,19 \$	569 444
Avril	61,51 \$	58,61 \$	588 479
Mai	62,10 \$	58,89 \$	949 889
Juin	61,36 \$	60,02 \$	599 076
Juillet	63,86 \$	60,81 \$	1 001 774
Août	64,51 \$	60,11 \$	741 390
Septembre	65,53 \$	62,60 \$	485 753
Octobre	67,00 \$	64,48 \$	478 121
Novembre	69,63 \$	64,57 \$	666 911
Décembre	69,66 \$	65,47 \$	761 840

**Tableau 38 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	12,21 \$	11,98 \$	1 088 860
Février	12,22 \$	12,01 \$	544 282
Mars	12,39 \$	12,20 \$	2 244 836
Avril	12,39 \$	12,01 \$	733 422
Mai	12,31 \$	12,06 \$	284 988
Juin	12,31 \$	12,17 \$	310 665
Juillet	12,43 \$	12,17 \$	358 336
Août	12,66 \$	12,38 \$	723 032
Septembre	12,78 \$	12,51 \$	863 856
Octobre	12,71 \$	12,35 \$	1 158 493

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	12,44 \$	12,30 \$	800 346
Décembre	12,43 \$	12,15 \$	652 213

**Tableau 39 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré banques**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	35,68 \$	34,26 \$	93 475 464
Février	35,24 \$	33,94 \$	109 138 377
Mars	36,98 \$	35,29 \$	86 151 537
Avril	37,01 \$	35,35 \$	124 280 262
Mai	36,70 \$	35,37 \$	111 740 897
Juin	36,13 \$	34,34 \$	108 032 951
Juillet	36,98 \$	34,99 \$	96 194 297
Août	38,34 \$	35,44 \$	132 579 014
Septembre	40,59 \$	38,32 \$	105 926 186
Octobre	41,29 \$	40,25 \$	123 639 462
Novembre	42,77 \$	40,85 \$	139 125 142
Décembre	43,18 \$	42,03 \$	104 690 062

**Tableau 40 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	56,26 \$	51,91 \$	15 043
Février	55,22 \$	51,26 \$	20 201
Mars	62,67 \$	54,63 \$	29 903
Avril	69,02 \$	62,75 \$	72 780
Mai	74,77 \$	66,97 \$	111 113
Juin	69,75 \$	64,44 \$	2 143 588
Juillet	70,27 \$	65,06 \$	104 941

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	67,46 \$	60,05 \$	107 984
Septembre	72,63 \$	59,67 \$	161 932
Octobre	72,08 \$	68,39 \$	38 532
Novembre	73,73 \$	68,57 \$	245 897
Décembre	73,17 \$	64,67 \$	305 860

**Tableau 41 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré aurifères mondiales**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	72,71 \$	67,05 \$	108 369
Février	70,41 \$	62,44 \$	52 191
Mars	81,15 \$	67,52 \$	121 894
Avril	89,49 \$	82,69 \$	179 562
Mai	96,93 \$	85,85 \$	46 049
Juin	94,67 \$	87,43 \$	44 523
Juillet	102,79 \$	89,15 \$	487 655
Août	106,71 \$	90,31 \$	175 015
Septembre	110,33 \$	95,35 \$	182 610
Octobre	119,79 \$	102,82 \$	193 847
Novembre	111,00 \$	99,30 \$	545 860
Décembre	114,17 \$	100,70 \$	280 842

**Tableau 42 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré produits industriels**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	38,20 \$	36,67 \$	210 042
Février	38,64 \$	37,62 \$	122 851
Mars	40,03 \$	38,45 \$	67 633
Avril	40,12 \$	38,09 \$	62 923
Mai	38,80 \$	37,82 \$	66 480

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	39,05 \$	38,09 \$	101 123
Juillet	40,40 \$	38,23 \$	92 294
Août	40,11 \$	37,80 \$	70 098
Septembre	40,79 \$	38,07 \$	19 249
Octobre	42,20 \$	40,72 \$	52 213
Novembre	44,19 \$	41,46 \$	88 089
Décembre	44,59 \$	41,88 \$	63 808

**Tableau 43 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré pétrole et gaz**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	64,31 \$	61,65 \$	314 336
Février	66,56 \$	61,20 \$	353 247
Mars	70,46 \$	67,12 \$	373 727
Avril	73,58 \$	70,59 \$	440 771
Mai	73,04 \$	70,33 \$	370 953
Juin	71,20 \$	68,83 \$	579 722
Juillet	72,58 \$	69,28 \$	565 635
Août	74,77 \$	69,55 \$	727 789
Septembre	72,03 \$	68,94 \$	697 718
Octobre	76,91 \$	72,80 \$	834 594
Novembre	78,82 \$	73,03 \$	584 090
Décembre	76,07 \$	70,54 \$	487 025

**Tableau 44 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré de FPI**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	21,33 \$	20,75 \$	2 605 788
Février	21,05 \$	20,22 \$	1 681 105
Mars	20,84 \$	20,30 \$	1 751 089

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	20,82 \$	19,49 \$	1 939 155
Mai	20,36 \$	19,46 \$	1 859 153
Juin	20,23 \$	19,17 \$	1 533 497
Juillet	21,40 \$	19,67 \$	2 121 833
Août	22,47 \$	20,95 \$	2 250 128
Septembre	23,91 \$	22,36 \$	2 267 682
Octobre	23,76 \$	22,00 \$	2 764 645
Novembre	22,08 \$	21,67 \$	3 332 885
Décembre	21,85 \$	20,33 \$	3 105 799

**Tableau 45 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	25,57 \$	23,61 \$	2 329 517
Février	25,15 \$	23,92 \$	1 928 363
Mars	27,24 \$	25,08 \$	5 526 252
Avril	26,88 \$	25,00 \$	3 053 315
Mai	27,88 \$	26,47 \$	2 073 774
Juin	26,81 \$	25,72 \$	4 288 527
Juillet	30,41 \$	26,66 \$	6 465 697
Août	30,44 \$	27,44 \$	6 511 220
Septembre	30,17 \$	28,42 \$	13 214 370
Octobre	31,65 \$	28,84 \$	7 641 470
Novembre	35,79 \$	30,80 \$	7 477 704
Décembre	35,07 \$	31,66 \$	4 433 854

**Tableau 46 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré banques américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,29 \$	25,42 \$	1 846 588
Février	27,26 \$	25,89 \$	1 247 865
Mars	29,48 \$	27,11 \$	1 780 328
Avril	29,37 \$	27,60 \$	1 555 272
Mai	30,33 \$	29,01 \$	1 171 082
Juin	29,33 \$	28,28 \$	2 588 005
Juillet	33,72 \$	29,06 \$	7 084 739
Août	32,82 \$	30,13 \$	1 840 111
Septembre	32,74 \$	30,88 \$	2 635 535
Octobre	35,17 \$	31,23 \$	4 185 895
Novembre	40,19 \$	34,26 \$	3 349 490
Décembre	39,46 \$	36,58 \$	5 646 518

**Tableau 47 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	69,99 \$	68,16 \$	295 123
Février	71,57 \$	69,28 \$	191 888
Mars	72,19 \$	70,40 \$	140 343
Avril	71,60 \$	66,34 \$	193 383
Mai	70,84 \$	67,65 \$	208 981
Juin	69,51 \$	68,05 \$	260 301
Juillet	71,82 \$	67,66 \$	404 143
Août	73,88 \$	69,43 \$	176 706
Septembre	73,83 \$	71,79 \$	203 285
Octobre	72,36 \$	69,09 \$	136 783
Novembre	70,89 \$	67,14 \$	187 805

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	70,11 \$	65,63 \$	196 199

**Tableau 48 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré américain de la santé**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	42,00 \$	41,05 \$	24 818
Février	43,51 \$	42,29 \$	16 877
Mars	44,13 \$	43,09 \$	12 046
Avril	43,68 \$	41,21 \$	10 972
Mai	43,47 \$	41,73 \$	22 878
Juin	43,15 \$	42,11 \$	8 960
Juillet	44,89 \$	41,75 \$	7 507
Août	45,09 \$	43,84 \$	15 249
Septembre	45,39 \$	44,11 \$	34 068
Octobre	45,02 \$	43,63 \$	11 025
Novembre	44,91 \$	42,58 \$	15 509
Décembre	44,90 \$	43,14 \$	39 170

**Tableau 49 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO équilibré services aux collectivités**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	20,52 \$	19,74 \$	1 981 241
Février	19,94 \$	18,74 \$	2 968 160
Mars	19,64 \$	18,80 \$	6 691 425
Avril	19,04 \$	17,96 \$	7 185 330
Mai	20,42 \$	18,93 \$	8 973 360
Juin	20,76 \$	19,62 \$	5 362 197
Juillet	20,87 \$	19,80 \$	6 541 782
Août	21,20 \$	20,79 \$	6 171 670
Septembre	22,81 \$	20,88 \$	4 340 596

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	22,99 \$	21,95 \$	7 556 420
Novembre	22,56 \$	21,77 \$	5 556 100
Décembre	22,93 \$	21,93 \$	3 218 134

**Tableau 50 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO ESG obligations de sociétés**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	26,88 \$	26,44 \$	61 478
Février	26,90 \$	26,46 \$	100 522
Mars	27,05 \$	26,70 \$	71 192
Avril	26,70 \$	26,33 \$	103 289
Mai	26,87 \$	26,54 \$	183 767
Juin	27,28 \$	26,81 \$	157 825
Juillet	27,27 \$	26,65 \$	120 879
Août	27,62 \$	27,33 \$	47 339
Septembre	27,98 \$	27,55 \$	111 158
Octobre	27,80 \$	27,36 \$	212 791
Novembre	28,06 \$	27,45 \$	229 066
Décembre	28,26 \$	27,76 \$	172 342

**Tableau 51 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,05 \$	26,60 \$	4 899
Février	26,90 \$	26,84 \$	1 509
Mars	27,38 \$	27,00 \$	681
Avril	27,14 \$	26,94 \$	5 260
Mai	27,23 \$	27,03 \$	17 170
Juin	27,45 \$	27,17 \$	11 257

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juillet	27,92 \$	27,07 \$	2 225
Août	28,06 \$	27,66 \$	1 700
Septembre	28,34 \$	27,79 \$	1 525
Octobre	28,80 \$	28,57 \$	3 468
Novembre	29,48 \$	28,54 \$	61 969
Décembre	29,91 \$	29,10 \$	2 601

**Tableau 52 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	25,15 \$	24,90 \$	22 815
Février	25,01 \$	24,96 \$	753
Mars	25,06 \$	25,06 \$	225
Avril	25,04 \$	24,79 \$	8 312
Mai	24,95 \$	24,69 \$	10 112
Juin	25,05 \$	24,92 \$	9 252
Juillet	25,14 \$	25,14 \$	2 602
Août	25,14 \$	25,14 \$	32
Septembre	26,03 \$	26,03 \$	1 120
Octobre	25,75 \$	25,75 \$	1 051
Novembre	25,91 \$	25,76 \$	7 795
Décembre	25,91 \$	25,91 \$	878

**Tableau 53 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	24,71 \$	24,30 \$	120 798
Février	24,63 \$	23,97 \$	6 360
Mars	24,50 \$	24,19 \$	40 691

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	24,05 \$	23,49 \$	61 431
Mai	24,14 \$	23,66 \$	5 148
Juin	24,37 \$	23,92 \$	28 377
Juillet	24,41 \$	23,85 \$	12 377
Août	25,00 \$	24,38 \$	10 647
Septembre	25,36 \$	24,81 \$	27 073
Octobre	25,06 \$	24,22 \$	19 648
Novembre	24,51 \$	24,18 \$	2 066
Décembre	24,69 \$	23,84 \$	25 034

**Tableau 54 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,60 \$	17,33 \$	977 013
Février	18,09 \$	17,48 \$	822 996
Mars	18,44 \$	17,86 \$	875 247
Avril	18,31 \$	17,50 \$	1 002 219
Mai	18,75 \$	17,93 \$	576 931
Juin	18,80 \$	18,08 \$	1 171 095
Juillet	18,68 \$	18,24 \$	1 246 937
Août	18,65 \$	17,57 \$	2 741 144
Septembre	18,79 \$	18,21 \$	1 054 510
Octobre	18,75 \$	18,28 \$	951 994
Novembre	18,28 \$	17,39 \$	1 176 102
Décembre	18,25 \$	17,66 \$	1 579 768

**Tableau 55 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	20,10 \$	19,74 \$	1 732 293
Février	20,60 \$	20,06 \$	1 525 741
Mars	20,99 \$	20,47 \$	1 189 154
Avril	21,06 \$	20,19 \$	1 435 174
Mai	21,38 \$	20,52 \$	1 512 054
Juin	21,29 \$	20,60 \$	1 573 059
Juillet	21,17 \$	20,55 \$	1 552 987
Août	20,86 \$	19,79 \$	2 771 339
Septembre	20,90 \$	20,26 \$	1 755 966
Octobre	20,94 \$	20,20 \$	2 001 724
Novembre	20,42 \$	19,85 \$	2 008 877
Décembre	20,35 \$	19,85 \$	1 349 287

**Tableau 56 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO rendement élevé à taux variable**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	14,68 \$	14,44 \$	586 762
Février	14,74 \$	14,48 \$	579 490
Mars	14,82 \$	14,64 \$	495 801
Avril	14,78 \$	14,55 \$	467 366
Mai	14,86 \$	14,61 \$	881 503
Juin	14,77 \$	14,67 \$	1 714 901
Juillet	14,86 \$	14,68 \$	631 758
Août	14,86 \$	14,40 \$	1 141 657
Septembre	14,92 \$	14,67 \$	734 833
Octobre	14,99 \$	14,80 \$	922 505

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	15,14 \$	14,83 \$	936 685
Décembre	15,14 \$	14,96 \$	1 140 149

**Tableau 57 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO agriculture mondiale**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	25,63 \$	23,84 \$	38 257
Février	25,00 \$	24,10 \$	2 809
Mars	26,35 \$	25,17 \$	13 589
Avril	26,30 \$	25,28 \$	8 831
Mai	26,41 \$	25,36 \$	10 453
Juin	25,34 \$	24,70 \$	3 641
Juillet	25,81 \$	23,91 \$	3 856
Août	25,11 \$	24,45 \$	2 042
Septembre	25,67 \$	25,15 \$	1 530
Octobre	26,15 \$	25,56 \$	7 131
Novembre	26,84 \$	25,11 \$	46 212
Décembre	26,88 \$	25,49 \$	40 571

**Tableau 58 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO communications mondiales**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,96 \$	29,58 \$	129 139
Février	32,17 \$	31,40 \$	73 808
Mars	32,73 \$	31,74 \$	68 130
Avril	32,57 \$	31,27 \$	98 883
Mai	33,10 \$	31,68 \$	95 944
Juin	34,48 \$	33,16 \$	48 386
Juillet	35,14 \$	34,24 \$	61 689
Août	35,52 \$	33,37 \$	146 816

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Septembre	36,66 \$	34,81 \$	41 657
Octobre	38,26 \$	36,18 \$	59 189
Novembre	40,57 \$	37,77 \$	33 174
Décembre	42,07 \$	40,70 \$	57 160

**Tableau 59 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	35,80 \$	34,67 \$	36 896
Février	38,05 \$	35,87 \$	159 028
Mars	38,73 \$	37,50 \$	113 348
Avril	38,30 \$	36,12 \$	63 544
Mai	37,69 \$	36,67 \$	80 308
Juin	38,13 \$	37,18 \$	106 241
Juillet	39,15 \$	37,24 \$	225 282
Août	38,32 \$	35,51 \$	70 604
Septembre	39,90 \$	37,10 \$	97 576
Octobre	40,00 \$	38,91 \$	76 977
Novembre	42,89 \$	39,40 \$	91 017
Décembre	45,15 \$	43,08 \$	56 787

**Tableau 60 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	23,21 \$	22,73 \$	188 523
Février	23,50 \$	23,02 \$	317 063
Mars	23,69 \$	22,94 \$	200 379
Avril	23,60 \$	22,61 \$	179 730
Mai	24,15 \$	23,22 \$	197 958

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	24,00 \$	23,32 \$	154 397
Juillet	24,08 \$	23,11 \$	116 663
Août	24,78 \$	23,82 \$	276 202
Septembre	25,16 \$	24,56 \$	311 684
Octobre	24,72 \$	23,88 \$	216 084
Novembre	24,31 \$	23,51 \$	157 920
Décembre	24,28 \$	22,93 \$	123 111

**Tableau 61 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,63 \$	28,66 \$	711 569
Février	30,01 \$	29,37 \$	505 061
Mars	30,74 \$	29,96 \$	663 230
Avril	30,32 \$	29,53 \$	488 412
Mai	30,72 \$	29,62 \$	857 137
Juin	30,36 \$	29,83 \$	582 345
Juillet	31,28 \$	30,15 \$	474 167
Août	31,20 \$	29,75 \$	538 344
Septembre	31,51 \$	30,55 \$	357 462
Octobre	32,45 \$	31,28 \$	481 536
Novembre	32,74 \$	31,48 \$	460 400
Décembre	32,96 \$	32,30 \$	456 453

**Tableau 62 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO infrastructures mondiales**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	42,85 \$	40,71 \$	980 970
Février	41,65 \$	40,12 \$	354 850

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	42,84 \$	41,75 \$	1 842 526
Avril	42,58 \$	40,77 \$	488 536
Mai	44,77 \$	42,46 \$	504 877
Juin	43,92 \$	43,00 \$	615 608
Juillet	47,18 \$	43,11 \$	365 449
Août	47,98 \$	46,76 \$	513 880
Septembre	49,89 \$	48,46 \$	956 836
Octobre	51,37 \$	49,19 \$	1 145 991
Novembre	54,17 \$	49,91 \$	380 805
Décembre	53,39 \$	50,31 \$	739 886

**Tableau 63 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO lingots d'or**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	32,45 \$	31,41 \$	150 519
Avril	35,66 \$	32,84 \$	87 314
Mai	35,67 \$	33,92 \$	74 508
Juin	35,00 \$	32,15 \$	128 385
Juillet	36,42 \$	34,33 \$	106 305
Août	36,99 \$	35,36 \$	14 955 188
Septembre	38,81 \$	36,33 \$	185 081
Octobre	41,59 \$	38,44 \$	460 551
Novembre	41,10 \$	38,80 \$	880 983
Décembre	41,43 \$	39,77 \$	706 559

**Tableau 64 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FNB BMO lingots d'or**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	32,05 \$	31,56 \$	11 494
Avril	34,85 \$	33,59 \$	1 672
Mai	35,45 \$	35,45 \$	1 119
Juin	34,43 \$	33,54 \$	6 322
Juillet	35,94 \$	34,45 \$	1 503
Août	36,83 \$	35,72 \$	38 332
Septembre	38,78 \$	36,41 \$	9 217
Octobre	40,70 \$	38,11 \$	19 818
Novembre	40,20 \$	37,41 \$	46 497
Décembre	39,68 \$	37,91 \$	34 253

**Tableau 65 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du Fonds lingots d'or BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	31,25 \$	30,83 \$	3 789
Avril	34,25 \$	32,00 \$	3 176
Mai	34,67 \$	33,12 \$	9 184
Juin	33,88 \$	32,75 \$	8 794
Juillet	35,31 \$	33,16 \$	14 498
Août	35,86 \$	34,04 \$	4 290
Septembre	37,82 \$	36,01 \$	3 720
Octobre	39,43 \$	37,28 \$	29 810
Novembre	38,97 \$	36,54 \$	15 216

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	38,53 \$	36,84 \$	31 471

**Tableau 66 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de gouvernements**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	45,59 \$	44,43 \$	789 224
Février	45,37 \$	44,15 \$	245 090
Mars	45,27 \$	44,48 \$	108 870
Avril	44,37 \$	43,51 \$	390 225
Mai	44,57 \$	43,81 \$	60 007
Juin	45,70 \$	44,79 \$	2 038 758
Juillet	45,73 \$	44,39 \$	432 552
Août	46,47 \$	45,82 \$	251 479
Septembre	47,04 \$	46,28 \$	472 098
Octobre	46,54 \$	45,59 \$	804 336
Novembre	46,69 \$	45,24 \$	186 650
Décembre	46,98 \$	45,89 \$	143 598

**Tableau 67 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO Croissance**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	39,46 \$	38,45 \$	557 371
Février	40,59 \$	39,41 \$	413 060
Mars	41,62 \$	40,74 \$	608 742
Avril	41,42 \$	40,29 \$	653 264
Mai	42,26 \$	40,62 \$	572 193
Juin	42,60 \$	41,94 \$	542 118
Juillet	43,71 \$	42,31 \$	485 207
Août	43,77 \$	41,49 \$	423 913
Septembre	44,66 \$	42,67 \$	317 814

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	45,49 \$	44,24 \$	736 947
Novembre	46,65 \$	44,69 \$	553 285
Décembre	47,15 \$	45,84 \$	687 901

**Tableau 68 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB6 du FNB BMO Croissance**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,44 \$	30,76 \$	33 249
Février	32,20 \$	31,46 \$	30 503
Mars	32,98 \$	32,33 \$	31 078
Avril	32,85 \$	31,90 \$	45 333
Mai	33,32 \$	32,21 \$	51 657
Juin	33,45 \$	32,85 \$	88 970
Juillet	34,25 \$	33,17 \$	55 526
Août	34,22 \$	32,50 \$	65 081
Septembre	34,60 \$	33,24 \$	48 015
Octobre	35,44 \$	34,44 \$	105 334
Novembre	35,97 \$	34,65 \$	118 877
Décembre	36,40 \$	35,35 \$	147 125

**Tableau 69 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,05 \$	27,80 \$	46 465
Février	28,11 \$	27,86 \$	28 920
Mars	28,27 \$	27,98 \$	57 275
Avril	28,00 \$	27,78 \$	43 840
Mai	28,13 \$	27,87 \$	27 506
Juin	28,46 \$	28,04 \$	52 576
Juillet	28,57 \$	27,99 \$	74 171

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	28,82 \$	28,62 \$	40 662
Septembre	29,19 \$	28,78 \$	53 158
Octobre	28,95 \$	28,70 \$	69 587
Novembre	29,10 \$	28,70 \$	160 266
Décembre	29,27 \$	28,92 \$	95 774

**Tableau 70 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	11,16 \$	11,03 \$	9 011 695
Février	11,14 \$	10,98 \$	3 137 124
Mars	11,19 \$	11,08 \$	14 079 862
Avril	11,11 \$	10,86 \$	1 824 097
Mai	11,13 \$	10,97 \$	2 400 291
Juin	11,08 \$	10,99 \$	1 801 396
Juillet	11,23 \$	10,97 \$	1 576 026
Août	11,37 \$	11,08 \$	2 169 868
Septembre	11,51 \$	11,26 \$	2 306 942
Octobre	11,40 \$	11,20 \$	1 520 601
Novembre	11,36 \$	11,20 \$	3 406 497
Décembre	11,37 \$	11,15 \$	3 029 594

**Tableau 71 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,87 \$	17,45 \$	1 807 394
Février	17,90 \$	17,72 \$	208 064
Mars	18,14 \$	17,85 \$	980 352
Avril	18,07 \$	17,81 \$	174 239

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mai	18,16 \$	17,94 \$	1 017 886
Juin	18,25 \$	17,97 \$	849 334
Juillet	18,58 \$	18,03 \$	264 844
Août	18,53 \$	18,21 \$	816 404
Septembre	18,63 \$	18,22 \$	1 929 732
Octobre	18,88 \$	18,42 \$	286 051
Novembre	19,14 \$	18,73 \$	2 087 336
Décembre	19,50 \$	19,11 \$	1 084 487

**Tableau 72 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,32 \$	17,12 \$	21 973
Février	17,27 \$	17,13 \$	3 503
Mars	17,38 \$	17,16 \$	7 100
Avril	17,23 \$	16,91 \$	12 067
Mai	17,30 \$	17,12 \$	10 856
Juin	17,32 \$	17,14 \$	34 530
Juillet	17,53 \$	17,15 \$	60 565
Août	17,71 \$	17,30 \$	19 015
Septembre	17,87 \$	17,61 \$	26 994
Octobre	17,83 \$	17,56 \$	27 085
Novembre	17,78 \$	17,59 \$	56 399
Décembre	17,78 \$	17,42 \$	13 307

**Tableau 73 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO internationales de dividendes**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	22,72 \$	22,27 \$	449 258

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	23,14 \$	22,34 \$	600 856
Mars	23,87 \$	23,26 \$	682 612
Avril	23,65 \$	23,09 \$	652 802
Mai	24,59 \$	23,44 \$	763 707
Juin	24,61 \$	23,73 \$	770 034
Juillet	24,55 \$	23,95 \$	593 466
Août	24,66 \$	23,08 \$	497 055
Septembre	25,09 \$	23,94 \$	528 280
Octobre	24,92 \$	24,09 \$	505 293
Novembre	24,23 \$	23,31 \$	698 734
Décembre	24,39 \$	23,53 \$	532 690

**Tableau 74 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	25,91 \$	25,17 \$	378 849
Février	26,53 \$	25,72 \$	292 717
Mars	27,36 \$	26,51 \$	286 297
Avril	27,21 \$	26,47 \$	295 179
Mai	28,12 \$	27,00 \$	310 263
Juin	28,03 \$	27,27 \$	610 897
Juillet	28,18 \$	27,25 \$	477 144
Août	27,71 \$	25,67 \$	559 375
Septembre	27,96 \$	26,69 \$	2 142 933
Octobre	27,91 \$	26,95 \$	268 480
Novembre	27,26 \$	26,57 \$	238 980
Décembre	27,29 \$	26,47 \$	860 179

**Tableau 75 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO Japon**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	33,05 \$	31,04 \$	362 686
Février	34,45 \$	32,81 \$	1 660 471
Mars	35,97 \$	34,26 \$	702 766
Avril	35,08 \$	33,28 \$	612 945
Mai	34,87 \$	33,78 \$	559 307
Juin	34,88 \$	33,31 \$	10 507 522
Juillet	36,05 \$	34,40 \$	132 530
Août	35,74 \$	32,22 \$	640 907
Septembre	36,32 \$	34,08 \$	146 210
Octobre	35,87 \$	33,83 \$	429 817
Novembre	35,81 \$	34,41 \$	278 362
Décembre	36,84 \$	35,50 \$	792 010

**Tableau 76 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO Japon**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	42,84 \$	39,05 \$	177 056
Février	45,35 \$	42,30 \$	79 543
Mars	47,66 \$	44,55 \$	100 639
Avril	46,73 \$	45,02 \$	90 532
Mai	47,64 \$	46,09 \$	25 245
Juin	48,59 \$	46,58 \$	21 246
Juillet	50,98 \$	47,23 \$	46 927
Août	47,10 \$	41,11 \$	56 270
Septembre	47,60 \$	43,51 \$	50 806
Octobre	47,43 \$	45,49 \$	32 844
Novembre	47,94 \$	46,01 \$	95 558

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	48,81 \$	47,42 \$	55 422

**Tableau 77 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO petites aurifères**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	66,48 \$	62,63 \$	44 089
Février	64,10 \$	56,81 \$	36 255
Mars	71,35 \$	60,59 \$	64 193
Avril	77,10 \$	72,37 \$	117 641
Mai	84,25 \$	74,21 \$	61 422
Juin	82,54 \$	76,39 \$	58 849
Juillet	89,64 \$	78,12 \$	41 416
Août	92,57 \$	79,23 \$	63 823
Septembre	97,58 \$	84,41 \$	60 795
Octobre	105,20 \$	91,33 \$	62 567
Novembre	98,71 \$	89,66 \$	69 425
Décembre	103,23 \$	90,14 \$	47 868

**Tableau 78 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO échelonné actions privilégiées**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	9,69 \$	9,11 \$	16 420 847
Février	9,72 \$	9,51 \$	10 461 627
Mars	9,91 \$	9,65 \$	9 052 508
Avril	10,07 \$	9,86 \$	14 937 183
Mai	10,37 \$	10,09 \$	12 223 747
Juin	10,25 \$	9,62 \$	16 962 135
Juillet	10,49 \$	10,20 \$	23 773 656
Août	10,57 \$	10,19 \$	12 781 928
Septembre	10,57 \$	10,45 \$	11 859 894

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	10,56 \$	10,41 \$	11 265 642
Novembre	10,70 \$	10,35 \$	7 969 749
Décembre	10,97 \$	10,61 \$	9 143 426

**Tableau 79 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO échelonné actions privilégiées**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,81 \$	15,09 \$	3 270
Février	15,95 \$	15,54 \$	12 712
Mars	16,17 \$	15,56 \$	4 564
Avril	16,18 \$	15,89 \$	1 210
Mai	16,64 \$	16,35 \$	9 785
Juin	16,60 \$	15,63 \$	8 926
Juillet	16,66 \$	16,30 \$	2 563
Août	17,15 \$	16,29 \$	3 669
Septembre	17,09 \$	16,90 \$	4 555
Octobre	17,16 \$	16,47 \$	2 133
Novembre	16,65 \$	16,44 \$	1 377
Décembre	16,76 \$	16,50 \$	4 848

**Tableau 80 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,36 \$	14,76 \$	3 254 154
Février	15,26 \$	14,84 \$	3 115 794
Mars	15,29 \$	14,87 \$	2 682 050
Avril	14,93 \$	14,45 \$	1 794 968
Mai	15,03 \$	14,59 \$	1 464 172
Juin	15,35 \$	14,82 \$	3 400 672
Juillet	15,24 \$	14,73 \$	3 187 110

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	15,52 \$	15,15 \$	2 355 340
Septembre	15,62 \$	15,21 \$	2 439 172
Octobre	15,62 \$	15,16 \$	2 345 001
Novembre	15,80 \$	15,16 \$	3 730 122
Décembre	16,00 \$	15,45 \$	6 634 975

**Tableau 81 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations fédérales à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,61 \$	12,70 \$	16 912 269
Février	13,34 \$	12,68 \$	17 469 858
Mars	13,19 \$	12,72 \$	17 394 813
Avril	12,73 \$	12,18 \$	38 382 123
Mai	12,76 \$	12,31 \$	11 343 399
Juin	13,33 \$	12,77 \$	11 657 011
Juillet	13,27 \$	12,57 \$	28 586 268
Août	13,66 \$	13,21 \$	23 347 715
Septembre	13,75 \$	13,39 \$	34 790 491
Octobre	13,56 \$	12,95 \$	34 599 249
Novembre	13,52 \$	12,72 \$	20 479 199
Décembre	13,61 \$	12,89 \$	39 383 517

**Tableau 82 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations provinciales à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	12,91 \$	12,19 \$	2 049 429
Février	12,70 \$	12,16 \$	1 839 202
Mars	12,55 \$	12,16 \$	1 809 305
Avril	12,16 \$	11,67 \$	3 868 136
Mai	12,22 \$	11,76 \$	2 299 858

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	12,63 \$	12,25 \$	6 137 281
Juillet	12,56 \$	12,06 \$	1 392 666
Août	12,88 \$	12,53 \$	1 769 123
Septembre	12,96 \$	12,70 \$	3 028 921
Octobre	12,81 \$	12,33 \$	2 269 049
Novembre	13,00 \$	12,27 \$	2 423 533
Décembre	13,06 \$	12,49 \$	6 417 979

**Tableau 83 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,74 \$	31,05 \$	14 016
Février	32,27 \$	31,46 \$	38 093
Mars	33,03 \$	32,52 \$	48 656
Avril	32,97 \$	32,61 \$	99 361
Mai	33,46 \$	32,75 \$	43 703
Juin	33,56 \$	33,17 \$	10 349
Juillet	34,15 \$	33,42 \$	1 310
Août	34,96 \$	34,13 \$	2 334
Septembre	35,44 \$	34,35 \$	1 781
Octobre	36,32 \$	35,62 \$	16 054
Novembre	37,58 \$	36,48 \$	22 522
Décembre	38,02 \$	36,65 \$	56 245

**Tableau 84 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,90 \$	31,73 \$	14 528
Février	34,22 \$	33,22 \$	38 641

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	35,31 \$	34,03 \$	11 210
Avril	35,26 \$	34,57 \$	2 636
Mai	35,81 \$	34,51 \$	21 730
Juin	37,22 \$	35,25 \$	24 917
Juillet	37,07 \$	36,49 \$	8 899
Août	37,09 \$	35,95 \$	3 631
Septembre	37,35 \$	36,23 \$	6 471
Octobre	38,95 \$	37,78 \$	2 590
Novembre	40,56 \$	38,48 \$	94 315
Décembre	41,89 \$	40,48 \$	58 704

**Tableau 85 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	39,60 \$	37,88 \$	977 376
Février	39,57 \$	37,56 \$	1 291 931
Mars	39,20 \$	37,90 \$	808 213
Avril	37,85 \$	36,10 \$	356 869
Mai	37,94 \$	36,72 \$	757 838
Juin	39,38 \$	37,85 \$	1 362 056
Juillet	39,41 \$	37,42 \$	506 045
Août	41,30 \$	39,43 \$	716 941
Septembre	41,83 \$	39,94 \$	2 505 768
Octobre	40,19 \$	38,52 \$	1 200 663
Novembre	39,90 \$	38,21 \$	903 972
Décembre	40,72 \$	38,16 \$	3 171 534

**Tableau 86 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	33,13 \$	31,22 \$	677 321
Février	32,95 \$	31,01 \$	428 367
Mars	32,35 \$	31,23 \$	377 233
Avril	31,01 \$	29,34 \$	1 438 727
Mai	30,88 \$	29,71 \$	262 250
Juin	31,83 \$	30,60 \$	638 638
Juillet	31,68 \$	30,34 \$	197 927
Août	33,09 \$	31,90 \$	650 043
Septembre	34,00 \$	32,56 \$	2 302 087
Octobre	32,84 \$	30,59 \$	624 745
Novembre	31,42 \$	29,94 \$	472 434
Décembre	31,57 \$	29,01 \$	1 548 360

**Tableau 87 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	38,83 \$	36,69 \$	43 711
Février	38,69 \$	36,40 \$	259 911
Mars	37,97 \$	36,70 \$	112 397
Avril	36,50 \$	34,58 \$	231 213
Mai	36,39 \$	35,02 \$	173 347
Juin	37,55 \$	36,06 \$	130 324
Juillet	37,41 \$	35,80 \$	98 969
Août	39,16 \$	37,76 \$	504 917
Septembre	40,28 \$	38,68 \$	182 354
Octobre	39,01 \$	36,40 \$	30 594

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	37,45 \$	35,74 \$	163 133
Décembre	37,63 \$	34,73 \$	452 344

**Tableau 88 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	42,76 \$	41,65 \$	6 386 029
Février	43,32 \$	41,50 \$	7 613 858
Mars	43,88 \$	43,22 \$	5 661 638
Avril	43,31 \$	42,22 \$	7 239 927
Mai	44,29 \$	42,73 \$	7 353 253
Juin	44,18 \$	42,84 \$	6 961 181
Juillet	46,26 \$	43,53 \$	5 239 650
Août	47,17 \$	44,85 \$	4 515 301
Septembre	48,64 \$	47,07 \$	4 662 224
Octobre	48,90 \$	47,39 \$	5 262 506
Novembre	48,82 \$	47,76 \$	5 180 378
Décembre	49,27 \$	47,08 \$	4 700 714

**Tableau 89 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,08 \$	16,39 \$	47 907
Février	17,64 \$	17,13 \$	15 286
Mars	17,74 \$	17,53 \$	30 521
Avril	17,72 \$	17,30 \$	37 453
Mai	18,65 \$	18,01 \$	100 725
Juin	18,30 \$	17,94 \$	9 199
Juillet	18,93 \$	18,40 \$	76 386

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	19,01 \$	18,30 \$	105 290
Septembre	19,95 \$	18,57 \$	835 040
Octobre	20,42 \$	19,42 \$	88 897
Novembre	19,59 \$	19,09 \$	33 656
Décembre	19,99 \$	18,89 \$	24 946

**Tableau 90 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds d'actions internationales à faible volatilité BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	24,29 \$	23,60 \$	382 338
Février	24,14 \$	23,68 \$	768 331
Mars	24,58 \$	24,09 \$	180 233
Avril	24,31 \$	23,55 \$	213 002
Mai	24,79 \$	23,98 \$	183 522
Juin	24,81 \$	23,94 \$	514 239
Juillet	25,37 \$	23,90 \$	372 874
Août	26,32 \$	24,74 \$	1 161 141
Septembre	26,99 \$	26,31 \$	1 364 209
Octobre	26,56 \$	25,82 \$	1 189 973
Novembre	26,06 \$	25,21 \$	871 899
Décembre	26,48 \$	25,81 \$	637 378

**Tableau 91 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	26,18 \$	25,59 \$	136 716
Février	26,51 \$	25,91 \$	26 565
Mars	26,94 \$	26,18 \$	53 824
Avril	26,50 \$	25,83 \$	29 213

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mai	27,06 \$	26,17 \$	36 154
Juin	26,92 \$	26,53 \$	45 835
Juillet	27,29 \$	26,33 \$	40 426
Août	28,26 \$	26,43 \$	49 670
Septembre	28,64 \$	27,86 \$	55 974
Octobre	28,53 \$	27,50 \$	48 030
Novembre	28,15 \$	27,35 \$	24 313
Décembre	28,31 \$	27,63 \$	20 171

**Tableau 92 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds d'actions américaines à faible volatilité BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	47,31 \$	46,82 \$	1 950 217
Février	48,15 \$	46,90 \$	2 487 209
Mars	49,78 \$	48,06 \$	1 314 820
Avril	49,62 \$	48,22 \$	1 427 922
Mai	50,28 \$	48,59 \$	1 486 990
Juin	49,98 \$	49,21 \$	1 172 107
Juillet	52,63 \$	48,83 \$	997 285
Août	53,57 \$	52,05 \$	1 559 541
Septembre	55,19 \$	53,79 \$	2 870 767
Octobre	56,12 \$	53,92 \$	2 125 334
Novembre	57,28 \$	54,47 \$	2 331 850
Décembre	56,84 \$	54,39 \$	1 892 841

**Tableau 93 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du Fonds d'actions américaines à faible volatilité BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	36,17 \$	35,67 \$	56 044
Février	36,59 \$	35,50 \$	57 242

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	37,68 \$	36,32 \$	30 470
Avril	37,29 \$	35,82 \$	93 366
Mai	37,86 \$	36,38 \$	61 148
Juin	37,50 \$	36,72 \$	82 352
Juillet	38,97 \$	36,64 \$	68 534
Août	40,73 \$	38,83 \$	102 036
Septembre	41,63 \$	40,72 \$	78 253
Octobre	41,65 \$	40,49 \$	139 459
Novembre	41,90 \$	40,18 \$	163 803
Décembre	41,50 \$	38,91 \$	151 414

**Tableau 94 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,55 \$	31,13 \$	186 128
Février	31,95 \$	31,00 \$	129 375
Mars	32,88 \$	31,72 \$	148 100
Avril	32,70 \$	31,27 \$	124 521
Mai	33,00 \$	31,69 \$	230 094
Juin	32,74 \$	32,04 \$	217 498
Juillet	33,96 \$	31,91 \$	193 005
Août	35,40 \$	33,81 \$	200 004
Septembre	36,16 \$	35,37 \$	174 435
Octobre	36,20 \$	35,12 \$	289 256
Novembre	36,35 \$	34,86 \$	262 131
Décembre	35,98 \$	33,69 \$	193 586

**Tableau 95 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	14,99 \$	14,74 \$	2 836 875
Février	15,01 \$	14,68 \$	2 234 217
Mars	15,00 \$	14,79 \$	2 581 331
Avril	14,86 \$	14,60 \$	3 330 198
Mai	14,92 \$	14,67 \$	1 535 767
Juin	15,16 \$	14,90 \$	57 985 023
Juillet	15,27 \$	14,84 \$	2 578 553
Août	15,43 \$	15,24 \$	3 711 567
Septembre	15,63 \$	15,38 \$	3 352 601
Octobre	15,62 \$	15,34 \$	3 832 962
Novembre	15,64 \$	15,29 \$	2 445 265
Décembre	15,79 \$	15,46 \$	3 263 398

**Tableau 96 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	14,54 \$	14,21 \$	4 088 841
Février	14,44 \$	14,04 \$	2 005 925
Mars	14,39 \$	14,13 \$	1 238 418
Avril	14,20 \$	13,91 \$	1 284 765
Mai	14,19 \$	13,99 \$	1 415 197
Juin	14,53 \$	14,22 \$	15 647 206
Juillet	14,65 \$	14,16 \$	5 827 059
Août	14,85 \$	14,67 \$	2 129 541
Septembre	15,04 \$	14,79 \$	3 786 810
Octobre	14,94 \$	14,62 \$	3 222 046
Novembre	14,78 \$	14,42 \$	3 596 576

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	14,91 \$	14,57 \$	2 315 031

**Tableau 97 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,71 \$	13,42 \$	3 668 289
Février	13,63 \$	13,28 \$	2 040 053
Mars	13,58 \$	13,35 \$	1 562 824
Avril	13,41 \$	13,16 \$	2 367 354
Mai	13,42 \$	13,22 \$	2 039 631
Juin	13,72 \$	13,46 \$	2 125 480
Juillet	13,82 \$	13,41 \$	2 133 611
Août	14,03 \$	13,85 \$	977 276
Septembre	14,21 \$	13,98 \$	2 409 302
Octobre	14,12 \$	13,86 \$	2 195 212
Novembre	14,05 \$	13,68 \$	2 695 240
Décembre	14,17 \$	13,86 \$	4 580 841

**Tableau 98 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	12,83 \$	12,60 \$	5 621 926
Février	12,80 \$	12,46 \$	6 405 121
Mars	12,66 \$	12,50 \$	8 714 147
Avril	12,52 \$	12,19 \$	6 669 982
Mai	12,53 \$	12,30 \$	3 451 178
Juin	12,64 \$	12,47 \$	5 123 655
Juillet	12,73 \$	12,47 \$	6 061 288
Août	13,00 \$	12,71 \$	3 966 267

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Septembre	13,16 \$	12,93 \$	5 145 519
Octobre	13,09 \$	12,68 \$	6 398 242
Novembre	12,78 \$	12,57 \$	5 148 085
Décembre	12,82 \$	12,46 \$	6 668 084

**Tableau 99 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	17,37 \$	17,13 \$	4 034 846
Février	17,40 \$	17,12 \$	1 538 531
Mars	17,48 \$	17,23 \$	3 849 824
Avril	17,33 \$	17,05 \$	194 492
Mai	17,43 \$	17,18 \$	2 510 810
Juin	17,67 \$	17,37 \$	1 967 119
Juillet	17,95 \$	17,37 \$	462 716
Août	18,20 \$	17,71 \$	1 882 646
Septembre	18,26 \$	17,86 \$	4 886 427
Octobre	18,23 \$	17,94 \$	390 443
Novembre	18,32 \$	17,95 \$	5 752 510
Décembre	18,61 \$	18,35 \$	2 199 661

**Tableau 100 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,15 \$	12,95 \$	180 564
Février	13,17 \$	12,79 \$	102 380
Mars	13,01 \$	12,91 \$	64 619
Avril	12,87 \$	12,58 \$	113 259
Mai	12,93 \$	12,63 \$	110 964

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	12,99 \$	12,83 \$	380 919
Juillet	13,15 \$	12,83 \$	88 826
Août	13,44 \$	13,16 \$	55 329
Septembre	13,60 \$	13,37 \$	115 926
Octobre	13,52 \$	13,12 \$	69 018
Novembre	13,26 \$	13,07 \$	84 121
Décembre	13,30 \$	12,99 \$	45 190

**Tableau 101 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	46,65 \$	45,97 \$	48 672
Février	46,78 \$	45,75 \$	77 282
Mars	46,76 \$	46,04 \$	14 361
Avril	46,14 \$	45,33 \$	17 546
Mai	46,32 \$	45,81 \$	13 692
Juin	47,30 \$	46,27 \$	15 489
Juillet	48,02 \$	46,25 \$	7 065
Août	49,21 \$	47,60 \$	19 567
Septembre	48,99 \$	47,94 \$	299 704
Octobre	48,17 \$	47,54 \$	19 236
Novembre	48,63 \$	47,52 \$	48 171
Décembre	49,32 \$	48,65 \$	18 907

**Tableau 102 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	45,59 \$	44,99 \$	23 386
Février	45,89 \$	44,57 \$	32 181

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	45,37 \$	44,67 \$	22 530
Avril	44,59 \$	43,57 \$	13 054
Mai	44,64 \$	43,77 \$	74 242
Juin	45,23 \$	44,45 \$	97 175
Juillet	45,69 \$	44,43 \$	8 294
Août	46,59 \$	45,95 \$	16 208
Septembre	47,30 \$	46,56 \$	53 520
Octobre	46,74 \$	45,19 \$	26 600
Novembre	45,65 \$	44,80 \$	74 972
Décembre	45,78 \$	44,46 \$	29 037

**Tableau 103 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO revenu mensuel**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	16,24 \$	16,05 \$	494 879
Février	16,40 \$	16,08 \$	491 036
Mars	16,64 \$	16,39 \$	402 949
Avril	16,57 \$	16,16 \$	376 550
Mai	16,75 \$	16,24 \$	384 630
Juin	16,66 \$	16,51 \$	541 279
Juillet	17,00 \$	16,51 \$	452 417
Août	17,17 \$	16,60 \$	498 993
Septembre	17,41 \$	17,04 \$	448 028
Octobre	17,65 \$	17,32 \$	708 176
Novembre	17,72 \$	17,27 \$	583 373
Décembre	17,78 \$	17,35 \$	795 937

**Tableau 104 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FNB BMO revenu mensuel**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,24 \$	26,80 \$	21 626
Février	27,45 \$	26,89 \$	13 518
Mars	27,77 \$	27,34 \$	12 375
Avril	27,65 \$	26,59 \$	3 261
Mai	27,70 \$	26,78 \$	4 426
Juin	27,45 \$	27,22 \$	7 308
Juillet	27,87 \$	27,48 \$	7 639
Août	28,70 \$	27,32 \$	3 914
Septembre	28,88 \$	28,41 \$	2 368
Octobre	29,08 \$	28,11 \$	9 394
Novembre	28,53 \$	27,97 \$	4 608
Décembre	28,41 \$	27,45 \$	3 057

**Tableau 105 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	32,65 \$	31,57 \$	6 505
Février	34,15 \$	33,37 \$	3 733
Mars	35,25 \$	34,47 \$	13 344
Avril	34,90 \$	33,80 \$	3 918
Mai	35,90 \$	34,86 \$	5 584
Juin	36,78 \$	35,62 \$	8 218
Juillet	37,59 \$	36,43 \$	8 162
Août	37,44 \$	35,28 \$	3 734
Septembre	38,32 \$	36,33 \$	4 335
Octobre	39,47 \$	38,00 \$	12 969
Novembre	40,14 \$	38,58 \$	9 618

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	41,33 \$	40,23 \$	7 872

**Tableau 106 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	58,04 \$	54,61 \$	601 026
Février	61,52 \$	57,77 \$	768 257
Mars	63,68 \$	61,84 \$	980 703
Avril	62,93 \$	60,19 \$	649 991
Mai	65,83 \$	61,07 \$	1 087 763
Juin	68,59 \$	64,81 \$	1 313 867
Juillet	69,02 \$	65,76 \$	880 453
Août	68,59 \$	63,36 \$	693 399
Septembre	68,50 \$	64,58 \$	1 033 748
Octobre	70,56 \$	67,83 \$	1 253 263
Novembre	71,05 \$	68,60 \$	915 238
Décembre	72,72 \$	70,61 \$	806 169

**Tableau 107 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	34,38 \$	33,56 \$	117 525
Février	34,54 \$	33,35 \$	78 747
Mars	35,25 \$	34,31 \$	71 009
Avril	35,09 \$	33,99 \$	325 479
Mai	35,26 \$	34,26 \$	145 597
Juin	34,83 \$	33,70 \$	482 845
Juillet	35,89 \$	33,77 \$	66 597
Août	36,64 \$	34,23 \$	53 424
Septembre	38,12 \$	35,80 \$	27 706

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	39,01 \$	37,72 \$	92 972
Novembre	41,64 \$	38,15 \$	109 218
Décembre	41,81 \$	39,82 \$	121 990

**Tableau 108 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI Canada valeur**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	26,68 \$	25,66 \$	45 781
Février	27,28 \$	25,94 \$	47 163
Mars	28,47 \$	27,51 \$	42 302
Avril	28,71 \$	27,63 \$	57 709
Mai	28,57 \$	27,49 \$	1 176 316
Juin	27,74 \$	26,87 \$	122 640
Juillet	28,60 \$	27,26 \$	49 496
Août	28,70 \$	26,79 \$	114 379
Septembre	29,33 \$	28,02 \$	64 928
Octobre	29,93 \$	29,08 \$	50 358
Novembre	30,59 \$	29,24 \$	114 837
Décembre	30,71 \$	29,25 \$	176 830

**Tableau 109 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI China ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	12,64 \$	11,48 \$	1 687 970
Février	12,66 \$	11,48 \$	2 519 458
Mars	12,67 \$	11,99 \$	636 428
Avril	13,39 \$	12,21 \$	804 854
Mai	14,91 \$	13,26 \$	1 481 873
Juin	14,11 \$	13,31 \$	471 657
Juillet	13,95 \$	13,21 \$	845 574

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	13,75 \$	13,06 \$	386 113
Septembre	16,37 \$	13,08 \$	1 518 516
Octobre	18,45 \$	15,57 \$	3 019 789
Novembre	16,59 \$	14,93 \$	1 352 153
Décembre	16,75 \$	15,21 \$	714 460

**Tableau 110 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	32,24 \$	31,40 \$	253 858
Février	33,44 \$	32,13 \$	87 574
Mars	34,34 \$	33,53 \$	76 440
Avril	33,94 \$	32,89 \$	79 543
Mai	35,13 \$	33,68 \$	94 153
Juin	35,78 \$	34,55 \$	122 124
Juillet	35,88 \$	34,60 \$	75 011
Août	35,94 \$	33,39 \$	38 661
Septembre	36,40 \$	34,64 \$	67 213
Octobre	36,12 \$	34,65 \$	136 998
Novembre	34,79 \$	33,73 \$	54 955
Décembre	35,70 \$	34,26 \$	70 712

**Tableau 111 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,68 \$	26,74 \$	1 382 872
Février	28,62 \$	27,67 \$	2 631 424
Mars	29,60 \$	28,70 \$	768 559
Avril	29,53 \$	28,63 \$	1 358 030
Mai	30,33 \$	29,06 \$	980 653

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	30,41 \$	29,70 \$	1 438 746
Juillet	30,58 \$	29,39 \$	2 136 276
Août	30,29 \$	27,86 \$	1 775 280
Septembre	30,41 \$	28,89 \$	954 347
Octobre	30,21 \$	29,40 \$	1 768 286
Novembre	29,90 \$	29,34 \$	1 139 025
Décembre	30,29 \$	29,35 \$	911 420

**Tableau 112 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	- \$	- \$	-
Avril	- \$	- \$	-
Mai	- \$	- \$	-
Juin	- \$	- \$	-
Juillet	- \$	- \$	-
Août	- \$	- \$	-
Septembre	- \$	- \$	-
Octobre	30,16 \$	29,57 \$	1 469
Novembre	29,70 \$	28,30 \$	47 418
Décembre	30,15 \$	28,90 \$	188 851

**Tableau 113 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI EAFE**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	21,44 \$	20,89 \$	10 392 865
Février	22,14 \$	21,34 \$	19 074 306
Mars	22,88 \$	22,32 \$	7 894 217

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	22,62 \$	21,96 \$	9 163 347
Mai	23,30 \$	22,23 \$	5 924 856
Juin	23,55 \$	22,66 \$	30 676 185
Juillet	23,51 \$	22,72 \$	8 319 688
Août	23,69 \$	22,02 \$	10 900 049
Septembre	24,01 \$	22,92 \$	7 892 611
Octobre	23,82 \$	23,17 \$	10 788 871
Novembre	23,42 \$	22,68 \$	22 971 479
Décembre	23,86 \$	22,99 \$	10 135 157

**Tableau 114 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI marchés émergents**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	19,06 \$	18,37 \$	4 181 623
Février	19,72 \$	18,65 \$	2 005 988
Mars	20,07 \$	19,53 \$	3 810 778
Avril	20,47 \$	19,67 \$	1 856 526
Mai	21,40 \$	20,26 \$	4 342 212
Juin	21,45 \$	20,46 \$	12 335 829
Juillet	21,96 \$	21,05 \$	3 214 280
Août	21,67 \$	20,37 \$	1 821 783
Septembre	22,77 \$	20,61 \$	4 888 292
Octobre	23,37 \$	22,40 \$	2 143 918
Novembre	23,12 \$	21,88 \$	3 109 417
Décembre	22,95 \$	21,51 \$	11 307 141

**Tableau 115 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,76 \$	28,67 \$	931 535
Février	30,92 \$	29,75 \$	1 432 722
Mars	31,37 \$	30,61 \$	833 201
Avril	31,26 \$	30,31 \$	602 427
Mai	32,16 \$	30,72 \$	621 856
Juin	32,60 \$	31,80 \$	10 493 502
Juillet	32,34 \$	30,89 \$	1 551 964
Août	32,32 \$	30,20 \$	1 235 977
Septembre	31,98 \$	30,75 \$	1 393 104
Octobre	31,41 \$	30,14 \$	1 398 544
Novembre	30,26 \$	29,24 \$	2 071 213
Décembre	30,54 \$	29,20 \$	1 337 434

**Tableau 116 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI Global ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	41,67 \$	39,63 \$	87 921
Février	43,38 \$	41,48 \$	116 597
Mars	45,05 \$	43,51 \$	74 928
Avril	44,70 \$	42,72 \$	85 363
Mai	45,60 \$	43,50 \$	83 543
Juin	46,85 \$	45,30 \$	111 288
Juillet	47,99 \$	46,14 \$	70 633
Août	47,36 \$	44,07 \$	37 969
Septembre	48,06 \$	45,28 \$	38 241
Octobre	49,32 \$	47,40 \$	56 328
Novembre	50,72 \$	48,25 \$	46 109

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	51,90 \$	50,15 \$	55 840

**Tableau 117 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI India ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	44,39 \$	42,29 \$	251 266
Février	46,35 \$	44,34 \$	305 907
Mars	46,44 \$	44,40 \$	420 889
Avril	46,78 \$	45,49 \$	202 905
Mai	48,54 \$	46,03 \$	210 535
Juin	50,76 \$	46,25 \$	3 663 914
Juillet	52,73 \$	51,13 \$	1 291 711
Août	52,55 \$	50,66 \$	389 811
Septembre	55,08 \$	51,55 \$	1 369 204
Octobre	53,92 \$	51,24 \$	1 004 100
Novembre	51,85 \$	49,75 \$	1 418 949
Décembre	53,24 \$	50,26 \$	393 209

**Tableau 118 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	47,27 \$	44,48 \$	920 927
Février	49,57 \$	46,95 \$	1 136 368
Mars	51,54 \$	49,52 \$	88 820
Avril	51,16 \$	48,54 \$	1 550 833
Mai	51,98 \$	49,45 \$	80 783
Juin	54,16 \$	51,52 \$	34 041 691
Juillet	55,28 \$	52,98 \$	130 861
Août	54,38 \$	50,46 \$	59 602
Septembre	54,94 \$	51,65 \$	50 577

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	57,54 \$	54,39 \$	135 187
Novembre	60,08 \$	56,22 \$	61 610
Décembre	61,28 \$	59,41 \$	71 958

**Tableau 119 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	37,65 \$	36,00 \$	5 462
Février	39,24 \$	38,02 \$	5 878
Mars	40,66 \$	39,24 \$	5 148
Avril	40,72 \$	38,34 \$	8 720
Mai	40,74 \$	38,94 \$	2 205
Juin	42,45 \$	40,57 \$	14 647
Juillet	42,91 \$	41,37 \$	27 717
Août	42,88 \$	40,28 \$	9 080
Septembre	42,79 \$	41,20 \$	1 858
Octobre	44,33 \$	42,99 \$	3 100
Novembre	45,74 \$	43,20 \$	42 753
Décembre	46,21 \$	43,97 \$	9 909

**Tableau 120 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	70,84 \$	66,02 \$	972 505
Février	75,23 \$	70,21 \$	995 362
Mars	77,60 \$	75,06 \$	808 738
Avril	76,81 \$	73,05 \$	708 061
Mai	79,67 \$	74,12 \$	1 072 667
Juin	82,88 \$	78,19 \$	1 138 444
Juillet	84,00 \$	80,19 \$	874 717

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	83,72 \$	77,71 \$	1 467 520
Septembre	84,20 \$	80,11 \$	717 700
Octobre	87,37 \$	83,28 \$	766 521
Novembre	89,60 \$	85,22 \$	738 355
Décembre	91,26 \$	88,75 \$	2 728 128

**Tableau 121 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	45,07 \$	42,26 \$	48 179
Février	47,48 \$	44,74 \$	40 051
Mars	48,77 \$	47,41 \$	44 338
Avril	48,22 \$	45,27 \$	601 409
Mai	49,55 \$	46,19 \$	481 709
Juin	51,37 \$	48,80 \$	383 308
Juillet	52,27 \$	49,63 \$	873 036
Août	52,43 \$	48,17 \$	509 403
Septembre	52,88 \$	50,20 \$	301 332
Octobre	53,65 \$	51,85 \$	541 656
Novembre	54,26 \$	51,89 \$	108 939
Décembre	54,81 \$	52,22 \$	177 786

**Tableau 122 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	46,52 \$	43,89 \$	19 985
Février	49,21 \$	46,41 \$	21 988
Mars	50,62 \$	49,12 \$	35 178
Avril	49,95 \$	47,02 \$	25 478
Mai	51,16 \$	47,97 \$	74 849

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	53,46 \$	50,52 \$	47 546
Juillet	54,26 \$	51,77 \$	13 975
Août	54,56 \$	50,89 \$	25 446
Septembre	54,88 \$	52,32 \$	19 082
Octobre	56,01 \$	54,26 \$	19 458
Novembre	56,45 \$	54,17 \$	19 329
Décembre	57,16 \$	54,78 \$	33 441

**Tableau 123 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO MSCI américaines valeur**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,41 \$	26,56 \$	49 617
Février	27,99 \$	27,03 \$	384 255
Mars	29,47 \$	28,24 \$	777 169
Avril	29,42 \$	27,87 \$	267 767
Mai	28,63 \$	27,63 \$	86 471
Juin	28,63 \$	28,09 \$	111 681
Juillet	29,93 \$	28,10 \$	36 177
Août	29,31 \$	27,56 \$	269 222
Septembre	29,61 \$	28,10 \$	605 902
Octobre	30,63 \$	29,27 \$	25 491
Novembre	32,37 \$	29,98 \$	18 440
Décembre	32,14 \$	30,22 \$	31 803

**Tableau 124 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	123,71 \$	114,42 \$	2 559 326
Février	126,89 \$	121,90 \$	2 265 924

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	129,02 \$	125,27 \$	2 256 998
Avril	128,73 \$	119,58 \$	2 274 510
Mai	132,79 \$	121,53 \$	1 901 712
Juin	139,84 \$	130,59 \$	2 335 269
Juillet	145,08 \$	131,77 \$	2 956 779
Août	138,94 \$	125,26 \$	3 713 111
Septembre	140,87 \$	129,03 \$	3 542 418
Octobre	143,89 \$	138,48 \$	3 100 034
Novembre	147,72 \$	139,63 \$	3 502 597
Décembre	154,57 \$	146,38 \$	2 308 670

**Tableau 125 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO actions du Nasdaq 100**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	76,41 \$	70,23 \$	822 225
Février	79,10 \$	74,98 \$	800 233
Mars	80,66 \$	77,98 \$	2 969 267
Avril	80,93 \$	75,73 \$	744 874
Mai	83,36 \$	77,07 \$	808 700
Juin	88,87 \$	82,01 \$	1 182 941
Juillet	91,10 \$	84,18 \$	1 290 267
Août	87,22 \$	79,40 \$	2 052 457
Septembre	87,77 \$	80,86 \$	1 083 570
Octobre	92,60 \$	86,33 \$	944 680
Novembre	95,39 \$	89,86 \$	1 992 160
Décembre	102,03 \$	96,24 \$	2 764 598

**Tableau 126 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO actions du Nasdaq 100**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	38,12 \$	35,47 \$	32 902
Février	39,25 \$	37,76 \$	89 710
Mars	39,98 \$	38,77 \$	35 859
Avril	39,86 \$	37,12 \$	50 067
Mai	41,24 \$	38,18 \$	127 798
Juin	43,56 \$	40,50 \$	68 932
Juillet	45,01 \$	41,09 \$	94 822
Août	43,26 \$	39,10 \$	109 320
Septembre	43,76 \$	40,19 \$	61 014
Octobre	44,80 \$	43,16 \$	81 531
Novembre	46,06 \$	43,60 \$	89 722
Décembre	48,25 \$	45,86 \$	93 192

**Tableau 127 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds à rendement bonifié BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,91 \$	30,12 \$	458 512
Février	30,91 \$	30,28 \$	519 191
Mars	31,16 \$	30,68 \$	672 393
Avril	30,91 \$	30,52 \$	737 287
Mai	31,37 \$	30,68 \$	631 881
Juin	31,53 \$	30,88 \$	557 449
Juillet	31,65 \$	31,10 \$	629 841
Août	31,80 \$	30,69 \$	578 391
Septembre	31,69 \$	31,10 \$	529 161
Octobre	32,63 \$	31,37 \$	2 375 680
Novembre	33,00 \$	32,12 \$	1 010 562

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	33,49 \$	32,84 \$	799 672

**Tableau 128 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du Fonds à rendement bonifié BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,95 \$	28,47 \$	104 954
Février	28,98 \$	28,55 \$	87 744
Mars	29,02 \$	28,62 \$	68 669
Avril	28,75 \$	28,10 \$	108 285
Mai	28,98 \$	28,21 \$	164 936
Juin	29,07 \$	28,52 \$	91 744
Juillet	29,06 \$	28,52 \$	102 108
Août	29,31 \$	28,06 \$	88 080
Septembre	29,38 \$	28,81 \$	46 892
Octobre	29,50 \$	29,03 \$	96 236
Novembre	29,54 \$	29,05 \$	160 724
Décembre	29,46 \$	28,77 \$	147 106

**Tableau 129 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du Fonds à rendement bonifié BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,84 \$	29,37 \$	28 381
Février	29,88 \$	29,44 \$	28 058
Mars	29,92 \$	29,51 \$	27 163
Avril	29,61 \$	28,99 \$	105 689
Mai	29,91 \$	29,13 \$	67 028
Juin	29,99 \$	29,41 \$	87 199
Juillet	30,05 \$	29,45 \$	116 260
Août	30,39 \$	29,04 \$	68 275
Septembre	30,46 \$	29,82 \$	58 966

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	30,58 \$	30,11 \$	56 356
Novembre	30,59 \$	30,11 \$	109 020
Décembre	30,52 \$	29,79 \$	104 392

**Tableau 130 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations à rendement réel**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	14,60 \$	13,81 \$	607 393
Février	14,35 \$	13,88 \$	247 393
Mars	14,36 \$	13,93 \$	258 736
Avril	14,11 \$	13,62 \$	466 841
Mai	14,10 \$	13,66 \$	369 346
Juin	14,58 \$	14,14 \$	323 637
Juillet	14,53 \$	13,97 \$	402 269
Août	14,82 \$	14,43 \$	461 094
Septembre	14,74 \$	14,51 \$	400 221
Octobre	14,60 \$	14,32 \$	425 094
Novembre	14,59 \$	14,12 \$	838 420
Décembre	14,77 \$	14,39 \$	733 561

**Tableau 131 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	68,58 \$	65,18 \$	1 944 280
Février	71,00 \$	68,23 \$	2 614 854
Mars	73,05 \$	70,75 \$	2 183 366
Avril	72,87 \$	68,96 \$	2 483 685
Mai	73,92 \$	69,67 \$	2 183 477
Juin	76,36 \$	73,40 \$	2 684 441
Juillet	78,56 \$	74,82 \$	2 996 143

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	78,26 \$	72,09 \$	1 922 666
Septembre	79,63 \$	74,92 \$	2 327 450
Octobre	81,08 \$	78,67 \$	2 256 428
Novembre	83,56 \$	78,89 \$	2 195 045
Décembre	84,10 \$	80,97 \$	2 720 461

**Tableau 132 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P 500**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	72,23 \$	68,39 \$	21 024 217
Février	75,62 \$	71,80 \$	23 036 854
Mars	78,04 \$	75,57 \$	22 999 610
Avril	77,72 \$	74,64 \$	21 668 106
Mai	79,55 \$	75,44 \$	16 506 812
Juin	82,43 \$	78,86 \$	26 363 706
Juillet	84,65 \$	81,57 \$	25 740 062
Août	83,61 \$	78,08 \$	22 860 680
Septembre	85,08 \$	80,30 \$	18 789 656
Octobre	88,73 \$	84,12 \$	21 529 024
Novembre	93,12 \$	86,84 \$	30 051 526
Décembre	95,05 \$	92,47 \$	28 698 289

**Tableau 133 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO S&P 500**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	53,90 \$	51,28 \$	886 080
Février	55,77 \$	53,68 \$	1 321 808
Mars	57,51 \$	55,64 \$	471 380
Avril	57,30 \$	54,28 \$	608 317
Mai	58,25 \$	54,87 \$	1 662 403

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	60,36 \$	57,84 \$	1 632 220
Juillet	61,95 \$	59,01 \$	824 435
Août	61,82 \$	56,85 \$	986 291
Septembre	62,96 \$	59,28 \$	695 063
Octobre	64,10 \$	62,26 \$	989 875
Novembre	66,20 \$	62,46 \$	1 759 772
Décembre	66,68 \$	64,30 \$	1 196 067

**Tableau 134 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	40,10 \$	38,67 \$	265 566
Février	42,10 \$	39,72 \$	151 001
Mars	44,20 \$	42,31 \$	176 468
Avril	43,99 \$	41,65 \$	148 168
Mai	44,35 \$	42,23 \$	220 623
Juin	43,51 \$	42,71 \$	258 051
Juillet	45,86 \$	42,16 \$	281 357
Août	45,06 \$	42,33 \$	103 354
Septembre	45,46 \$	42,79 \$	237 003
Octobre	47,28 \$	44,76 \$	251 781
Novembre	50,90 \$	46,37 \$	1 730 649
Décembre	50,65 \$	47,92 \$	1 266 021

**Tableau 135 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	37,28 \$	36,31 \$	23 722
Février	38,07 \$	36,65 \$	1 975

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mars	40,25 \$	39,09 \$	5 196
Avril	40,39 \$	37,68 \$	11 095
Mai	40,59 \$	39,03 \$	6 491
Juin	39,54 \$	38,86 \$	5 556
Juillet	41,06 \$	38,67 \$	3 218
Août	41,14 \$	39,31 \$	78 213
Septembre	41,63 \$	39,32 \$	17 445
Octobre	42,03 \$	41,23 \$	24 433
Novembre	45,21 \$	42,70 \$	10 273
Décembre	44,58 \$	41,20 \$	14 183

**Tableau 136 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	40,00 \$	38,24 \$	26 838
Février	40,89 \$	39,57 \$	3 476
Mars	42,88 \$	41,70 \$	6 919
Avril	42,70 \$	40,38 \$	7 552
Mai	42,97 \$	41,68 \$	5 752
Juin	42,51 \$	41,51 \$	9 821
Juillet	44,35 \$	41,39 \$	4 029
Août	44,11 \$	41,55 \$	4 451
Septembre	44,27 \$	42,37 \$	2 031
Octobre	45,36 \$	43,98 \$	27 223
Novembre	48,44 \$	44,30 \$	76 161
Décembre	47,70 \$	44,39 \$	18 731

**Tableau 137 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	38,06 \$	36,64 \$	130 474
Février	38,76 \$	36,86 \$	155 056
Mars	39,69 \$	37,87 \$	78 538
Avril	39,37 \$	37,31 \$	111 141
Mai	39,89 \$	38,14 \$	149 079
Juin	39,45 \$	38,19 \$	246 934
Juillet	43,24 \$	38,06 \$	431 992
Août	42,07 \$	39,23 \$	290 660
Septembre	42,31 \$	39,48 \$	124 781
Octobre	43,29 \$	40,95 \$	266 845
Novembre	47,17 \$	42,21 \$	352 914
Décembre	47,10 \$	43,95 \$	210 688

**Tableau 138 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	35,39 \$	33,72 \$	28 032
Février	35,64 \$	34,03 \$	6 735
Mars	36,08 \$	34,86 \$	22 543
Avril	35,97 \$	33,58 \$	15 029
Mai	36,42 \$	34,83 \$	84 253
Juin	35,73 \$	34,44 \$	7 981
Juillet	39,01 \$	34,62 \$	15 063
Août	38,53 \$	35,53 \$	10 004
Septembre	38,53 \$	35,63 \$	12 246
Octobre	38,88 \$	37,32 \$	34 776

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	41,81 \$	37,38 \$	19 585
Décembre	41,28 \$	37,79 \$	16 095

**Tableau 139 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	37,54 \$	35,85 \$	12 518
Février	38,13 \$	37,26 \$	5 431
Mars	38,12 \$	37,86 \$	3 192
Avril	38,24 \$	36,08 \$	5 821
Mai	38,74 \$	37,82 \$	7 469
Juin	38,54 \$	37,19 \$	7 654
Juillet	41,33 \$	37,42 \$	3 226
Août	40,52 \$	38,44 \$	6 890
Septembre	41,80 \$	38,56 \$	2 906
Octobre	41,01 \$	40,16 \$	4 501
Novembre	45,07 \$	40,43 \$	31 639
Décembre	44,41 \$	40,67 \$	12 751

**Tableau 140 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P/TSX 60**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	49,29 \$	48,07 \$	83 410
Février	49,93 \$	47,82 \$	278 140
Mars	51,50 \$	50,15 \$	28 935
Avril	51,57 \$	49,80 \$	95 577
Mai	51,79 \$	50,43 \$	255 540
Juin	51,22 \$	49,59 \$	34 613
Juillet	53,21 \$	50,23 \$	28 986

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	54,00 \$	50,72 \$	20 380
Septembre	55,84 \$	53,07 \$	24 727
Octobre	57,23 \$	55,18 \$	43 146
Novembre	59,35 \$	55,82 \$	33 026
Décembre	59,52 \$	56,62 \$	196 748

**Tableau 141 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,44 \$	27,70 \$	18 003 919
Février	28,72 \$	27,59 \$	20 275 657
Mars	29,72 \$	28,91 \$	10 745 238
Avril	29,92 \$	28,97 \$	9 707 781
Mai	30,14 \$	29,11 \$	10 203 202
Juin	29,83 \$	28,95 \$	29 769 946
Juillet	30,96 \$	29,34 \$	19 246 192
Août	31,32 \$	29,31 \$	21 745 162
Septembre	32,32 \$	30,59 \$	19 495 912
Octobre	33,19 \$	32,04 \$	11 182 445
Novembre	34,40 \$	32,47 \$	24 773 327
Décembre	34,47 \$	32,82 \$	11 886 132

**Tableau 142 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,43 \$	13,34 \$	9 588 023
Février	13,42 \$	13,27 \$	7 868 623
Mars	13,46 \$	13,37 \$	6 177 534
Avril	13,43 \$	13,32 \$	6 849 538
Mai	13,45 \$	13,36 \$	6 428 694

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juin	13,58 \$	13,44 \$	79 085 661
Juillet	13,67 \$	13,46 \$	24 427 556
Août	13,78 \$	13,68 \$	15 330 022
Septembre	13,90 \$	13,73 \$	17 158 654
Octobre	13,89 \$	13,76 \$	19 142 486
Novembre	13,88 \$	13,77 \$	7 202 652
Décembre	13,95 \$	13,87 \$	14 678 185

**Tableau 143 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	22,90 \$	22,78 \$	81 781
Février	22,98 \$	22,75 \$	71 897
Mars	23,11 \$	22,98 \$	144 120
Avril	23,10 \$	22,98 \$	54 113
Mai	23,22 \$	23,05 \$	21 152
Juin	23,49 \$	23,35 \$	19 311
Juillet	23,77 \$	23,36 \$	198 367
Août	23,97 \$	23,82 \$	39 660
Septembre	24,33 \$	23,97 \$	60 257
Octobre	24,32 \$	24,10 \$	540 099
Novembre	24,42 \$	24,20 \$	241 041
Décembre	24,53 \$	24,40 \$	140 086

**Tableau 144 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations fédérales à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,49 \$	13,39 \$	2 531 048
Février	13,46 \$	13,34 \$	1 219 450
Mars	13,46 \$	13,40 \$	1 131 708

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	13,44 \$	13,35 \$	934 074
Mai	13,45 \$	13,38 \$	1 102 179
Juin	13,59 \$	13,46 \$	1 279 171
Juillet	13,68 \$	13,49 \$	2 760 993
Août	13,77 \$	13,71 \$	945 826
Septembre	13,87 \$	13,74 \$	893 689
Octobre	13,84 \$	13,73 \$	2 237 848
Novembre	13,80 \$	13,69 \$	1 198 764
Décembre	13,86 \$	13,78 \$	2 397 181

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	12,06 \$	11,93 \$	1 773 063
Mars	12,06 \$	11,99 \$	1 948 185
Avril	12,01 \$	11,93 \$	691 244
Mai	12,02 \$	11,95 \$	711 549
Juin	12,15 \$	12,03 \$	1 269 687
Juillet	12,22 \$	12,04 \$	742 706
Août	12,32 \$	12,24 \$	732 341
Septembre	12,41 \$	12,27 \$	849 275
Octobre	12,38 \$	12,28 \$	872 296
Novembre	12,33 \$	12,20 \$	1 033 527
Décembre	12,39 \$	12,30 \$	2 119 956

**Tableau 145 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBR du FINB BMO obligations fédérales à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	21,09 \$	20,95 \$	26 423
Février	21,08 \$	20,92 \$	51 311
Mars	21,11 \$	21,00 \$	37 205
Avril	21,08 \$	20,99 \$	5 748
Mai	21,14 \$	21,03 \$	4 603
Juin	21,39 \$	21,30 \$	3 519
Juillet	21,60 \$	21,33 \$	3 257
Août	21,76 \$	21,66 \$	11 130
Septembre	21,98 \$	21,89 \$	13 474
Octobre	21,91 \$	21,79 \$	4 311
Novembre	21,92 \$	21,77 \$	13 375
Décembre	22,07 \$	21,96 \$	15 364

**Tableau 147 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBR du FINB BMO obligations provinciales à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	21,52 \$	21,40 \$	12 457
Février	21,53 \$	21,35 \$	30 056
Mars	21,56 \$	21,44 \$	13 615
Avril	21,52 \$	21,44 \$	1 004
Mai	21,60 \$	21,47 \$	1 933
Juin	21,86 \$	21,81 \$	11 131
Juillet	22,10 \$	21,86 \$	4 900
Août	22,19 \$	22,18 \$	652
Septembre	22,19 \$	22,18 \$	0
Octobre	22,50 \$	22,43 \$	2 893
Novembre	22,46 \$	22,38 \$	52 213
Décembre	22,56 \$	22,53 \$	1 187

**Tableau 146 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations provinciales à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	12,10 \$	12,01 \$	1 789 009

**Tableau 148 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	47,28 \$	46,95 \$	289 155
Février	47,28 \$	46,85 \$	390 686
Mars	47,48 \$	47,08 \$	119 891
Avril	47,12 \$	46,89 \$	118 674
Mai	47,33 \$	46,96 \$	123 766
Juin	47,87 \$	47,32 \$	212 719
Juillet	48,08 \$	47,24 \$	139 782
Août	48,42 \$	48,04 \$	75 789
Septembre	48,89 \$	48,41 \$	224 943
Octobre	48,53 \$	48,15 \$	155 400
Novembre	48,61 \$	48,17 \$	80 697
Décembre	48,88 \$	48,47 \$	128 363

**Tableau 149 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO obligations à escompte à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,44 \$	29,23 \$	347 226
Février	29,46 \$	29,20 \$	110 081
Mars	29,57 \$	29,35 \$	278 969
Avril	29,44 \$	29,29 \$	261 336
Mai	29,56 \$	29,35 \$	242 909
Juin	29,89 \$	29,64 \$	557 877
Juillet	30,16 \$	29,65 \$	777 629
Août	30,37 \$	30,21 \$	357 763
Septembre	30,71 \$	30,35 \$	171 426
Octobre	30,63 \$	30,39 \$	315 111
Novembre	30,73 \$	30,41 \$	261 435

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	30,84 \$	30,69 \$	408 011

**Tableau 150 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	13,31 \$	13,20 \$	776 413
Février	13,28 \$	13,15 \$	525 934
Mars	13,27 \$	13,17 \$	680 095
Avril	13,21 \$	13,07 \$	431 326
Mai	13,25 \$	13,09 \$	540 571
Juin	13,28 \$	13,18 \$	765 915
Juillet	13,38 \$	13,19 \$	379 689
Août	13,53 \$	13,37 \$	329 259
Septembre	13,62 \$	13,49 \$	412 425
Octobre	13,57 \$	13,35 \$	600 949
Novembre	13,41 \$	13,32 \$	477 024
Décembre	13,43 \$	13,29 \$	884 324

**Tableau 151 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO TIPS à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,86 \$	30,37 \$	477 206
Février	31,06 \$	30,65 \$	11 102
Mars	31,31 \$	30,85 \$	15 226
Avril	31,49 \$	30,70 \$	11 114
Mai	31,40 \$	31,16 \$	11 238
Juin	31,65 \$	31,36 \$	3 765
Juillet	31,90 \$	31,02 \$	6 820
Août	31,79 \$	31,30 \$	11 725

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Septembre	31,88 \$	31,37 \$	13 910
Octobre	32,18 \$	31,40 \$	14 966
Novembre	32,74 \$	32,16 \$	22 687
Décembre	33,44 \$	32,64 \$	62 275

**Tableau 152 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO TIPS à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,56 \$	28,36 \$	63 119
Février	28,54 \$	28,37 \$	78 154
Mars	28,69 \$	28,39 \$	23 632
Avril	28,42 \$	28,28 \$	109 176
Mai	28,61 \$	28,40 \$	16 142
Juin	28,72 \$	28,49 \$	46 369
Juillet	28,66 \$	28,45 \$	35 724
Août	28,89 \$	28,70 \$	38 986
Septembre	29,20 \$	28,82 \$	25 277
Octobre	28,93 \$	28,63 \$	30 929
Novembre	28,79 \$	28,61 \$	65 710
Décembre	28,86 \$	28,43 \$	55 511

**Tableau 153 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO TIPS à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,81 \$	28,69 \$	15 421
Février	28,73 \$	28,72 \$	8 679
Mars	28,96 \$	28,84 \$	3 328
Avril	28,76 \$	28,66 \$	16 357
Mai	28,82 \$	28,80 \$	2 427
Juin	29,09 \$	29,05 \$	502

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juillet	29,06 \$	29,06 \$	220
Août	29,30 \$	29,11 \$	5 779
Septembre	29,57 \$	29,51 \$	3 835
Octobre	29,39 \$	29,17 \$	3 954
Novembre	29,31 \$	29,21 \$	5 846
Décembre	29,39 \$	29,25 \$	2 956

**Tableau 154 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	48,75 \$	48,00 \$	57 829
Février	48,76 \$	48,31 \$	52 267
Mars	49,01 \$	48,47 \$	37 010
Avril	49,06 \$	48,41 \$	48 396
Mai	49,19 \$	48,78 \$	56 879
Juin	49,66 \$	48,98 \$	118 735
Juillet	50,33 \$	49,01 \$	102 997
Août	51,05 \$	49,54 \$	104 852
Septembre	50,55 \$	49,89 \$	84 133
Octobre	50,85 \$	49,75 \$	79 095
Novembre	51,36 \$	50,46 \$	114 042
Décembre	52,65 \$	51,42 \$	221 678

**Tableau 155 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	47,40 \$	47,09 \$	13 371
Février	47,48 \$	46,92 \$	7 807
Mars	47,28 \$	46,94 \$	9 289

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	46,92 \$	46,50 \$	19 747
Mai	47,05 \$	46,63 \$	4 428
Juin	47,37 \$	47,02 \$	36 153
Juillet	47,70 \$	46,99 \$	17 620
Août	48,24 \$	47,83 \$	5 799
Septembre	48,71 \$	48,29 \$	30 446
Octobre	48,36 \$	47,75 \$	10 220
Novembre	47,95 \$	47,61 \$	7 948
Décembre	48,06 \$	47,58 \$	11 662

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	58,00 \$	57,72 \$	603 391
Mars	58,20 \$	58,02 \$	789 765
Avril	58,48 \$	58,21 \$	1 125 412
Mai	58,75 \$	58,48 \$	685 550
Juin	58,97 \$	58,77 \$	816 540
Juillet	59,30 \$	58,99 \$	977 739
Août	59,57 \$	59,32 \$	1 123 408
Septembre	59,85 \$	59,59 \$	818 447
Octobre	60,08 \$	59,84 \$	1 050 357
Novembre	60,30 \$	60,09 \$	865 362
Décembre	60,52 \$	60,29 \$	906 623

**Tableau 156 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds obligations à très court terme BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	48,92 \$	48,72 \$	5 053 467
Février	48,93 \$	48,72 \$	3 153 447
Mars	48,93 \$	48,73 \$	3 462 717
Avril	48,91 \$	48,73 \$	10 086 448
Mai	48,92 \$	48,74 \$	6 306 533
Juin	48,92 \$	48,73 \$	8 838 325
Juillet	48,98 \$	48,77 \$	6 960 258
Août	49,02 \$	48,83 \$	8 605 592
Septembre	49,04 \$	48,86 \$	9 694 716
Octobre	49,06 \$	48,89 \$	9 181 969
Novembre	49,06 \$	48,91 \$	7 977 313
Décembre	49,09 \$	48,94 \$	14 767 290

**Tableau 157 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBR du Fonds obligations à très court terme BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	57,71 \$	57,45 \$	439 291

**Tableau 158 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FNB BMO obligations américaines à très court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	46,99 \$	46,74 \$	99 038
Février	46,95 \$	46,71 \$	69 501
Mars	46,93 \$	46,71 \$	130 554
Avril	46,93 \$	46,69 \$	96 447
Mai	46,91 \$	46,69 \$	85 282
Juin	46,91 \$	46,68 \$	351 774
Juillet	46,94 \$	46,72 \$	43 619
Août	46,97 \$	46,77 \$	71 180
Septembre	47,01 \$	46,79 \$	82 698
Octobre	46,97 \$	46,76 \$	111 581
Novembre	46,97 \$	46,77 \$	256 106
Décembre	47,00 \$	46,80 \$	160 536

**Tableau 159 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBRU du FNB BMO obligations américaines à très court terme**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	54,95 \$	54,70 \$	54 849
Février	55,14 \$	54,94 \$	44 922
Mars	55,38 \$	55,11 \$	76 518
Avril	55,62 \$	55,21 \$	28 805
Mai	55,84 \$	55,58 \$	78 399
Juin	56,10 \$	55,81 \$	38 941
Juillet	56,41 \$	56,12 \$	38 477
Août	56,69 \$	56,45 \$	35 342
Septembre	56,93 \$	56,65 \$	21 136
Octobre	57,16 \$	56,91 \$	80 775
Novembre	57,43 \$	57,13 \$	47 596
Décembre	57,63 \$	57,37 \$	17 657

**Tableau 160 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO obligations totales américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,23 \$	29,83 \$	21 446
Février	30,32 \$	29,76 \$	29 138
Mars	30,23 \$	30,00 \$	143 906
Avril	30,20 \$	29,64 \$	7 056
Mai	30,21 \$	29,99 \$	260 323
Juin	30,59 \$	30,33 \$	4 400
Juillet	31,12 \$	30,34 \$	6 677
Août	31,83 \$	30,87 \$	235 926
Septembre	31,76 \$	31,26 \$	5 297
Octobre	31,56 \$	31,08 \$	12 673
Novembre	31,99 \$	31,20 \$	87 980

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	32,31 \$	31,93 \$	29 454

**Tableau 161 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO obligations totales américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,89 \$	29,43 \$	245 452
Février	29,96 \$	29,17 \$	684 381
Mars	29,65 \$	29,26 \$	307 362
Avril	29,32 \$	28,60 \$	576 951
Mai	29,31 \$	28,75 \$	459 726
Juin	29,68 \$	29,13 \$	237 640
Juillet	29,84 \$	29,18 \$	194 525
Août	30,41 \$	29,90 \$	182 910
Septembre	30,79 \$	30,33 \$	591 325
Octobre	30,59 \$	29,60 \$	1 224 342
Novembre	30,11 \$	29,31 \$	555 500
Décembre	30,00 \$	29,21 \$	1 222 488

**Tableau 162 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FINB BMO obligations totales américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,18 \$	29,73 \$	135 439
Février	30,30 \$	29,52 \$	18 902
Mars	29,87 \$	29,57 \$	10 337
Avril	29,56 \$	28,93 \$	68 335
Mai	29,67 \$	28,97 \$	20 549
Juin	29,84 \$	29,44 \$	3 825
Juillet	30,08 \$	29,62 \$	5 623
Août	30,82 \$	30,46 \$	12 320
Septembre	31,24 \$	30,70 \$	37 636

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Octobre	31,05 \$	30,11 \$	14 693
Novembre	30,43 \$	29,89 \$	24 032
Décembre	30,40 \$	29,78 \$	15 757

**Tableau 163 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO américain de dividendes**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	38,79 \$	37,90 \$	465 261
Février	39,57 \$	38,54 \$	388 805
Mars	41,02 \$	39,65 \$	248 392
Avril	40,81 \$	39,48 \$	285 641
Mai	41,46 \$	39,69 \$	312 199
Juin	41,61 \$	40,64 \$	2 029 160
Juillet	43,29 \$	40,98 \$	329 409
Août	43,50 \$	41,37 \$	444 547
Septembre	44,35 \$	42,71 \$	1 426 054
Octobre	46,12 \$	44,11 \$	434 795
Novembre	47,45 \$	44,81 \$	385 387
Décembre	47,25 \$	45,94 \$	454 432

**Tableau 164 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du FNB BMO américain de dividendes**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,54 \$	28,77 \$	59 448
Février	30,08 \$	29,20 \$	56 063
Mars	30,98 \$	29,97 \$	34 809
Avril	30,81 \$	29,45 \$	46 599
Mai	31,15 \$	29,72 \$	101 529
Juin	31,29 \$	30,48 \$	61 537
Juillet	32,29 \$	30,78 \$	77 729

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Août	33,11 \$	31,20 \$	20 614
Septembre	33,55 \$	32,28 \$	33 172
Octobre	34,29 \$	33,23 \$	52 847
Novembre	34,60 \$	33,19 \$	35 076
Décembre	34,52 \$	32,74 \$	84 187

**Tableau 165 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	27,42 \$	26,68 \$	366 445
Février	27,85 \$	27,08 \$	234 883
Mars	28,74 \$	27,76 \$	220 296
Avril	28,53 \$	27,19 \$	108 494
Mai	28,83 \$	27,46 \$	267 789
Juin	28,89 \$	28,23 \$	361 564
Juillet	29,84 \$	28,50 \$	221 915
Août	30,52 \$	28,52 \$	101 978
Septembre	31,02 \$	29,78 \$	101 125
Octobre	31,66 \$	30,59 \$	108 018
Novembre	31,93 \$	30,47 \$	137 987
Décembre	31,80 \$	30,14 \$	149 854

**Tableau 166 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	32,96 \$	31,48 \$	38 892
Février	33,73 \$	32,82 \$	13 103
Mars	34,01 \$	33,71 \$	18 002
Avril	33,77 \$	32,04 \$	8 663

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Mai	34,65 \$	32,52 \$	35 464
Juin	35,78 \$	34,31 \$	101
Juillet	36,63 \$	35,46 \$	1 087
Août	36,95 \$	34,16 \$	42
Septembre	37,72 \$	35,57 \$	3 985
Octobre	38,29 \$	37,12 \$	27
Novembre	39,50 \$	37,49 \$	621
Décembre	39,86 \$	38,78 \$	7 608

**Tableau 167 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	- \$	- \$	-
Avril	30,28 \$	29,48 \$	485 215
Mai	30,67 \$	29,70 \$	39 741
Juin	31,12 \$	30,36 \$	195 531
Juillet	31,35 \$	30,93 \$	51 524
Août	31,58 \$	30,44 \$	6 863
Septembre	31,90 \$	31,06 \$	12 010
Octobre	32,13 \$	31,71 \$	44 861
Novembre	32,57 \$	31,83 \$	64 954
Décembre	32,65 \$	32,26 \$	26 796

**Tableau 168 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,06 \$	29,89 \$	1 145

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Février	30,44 \$	29,98 \$	516 304
Mars	30,76 \$	30,37 \$	53 500
Avril	30,78 \$	30,16 \$	57 200
Mai	31,23 \$	30,47 \$	19 006
Juin	31,43 \$	31,09 \$	5
Juillet	31,68 \$	31,48 \$	12
Août	31,86 \$	31,15 \$	2
Septembre	32,08 \$	31,59 \$	573
Octobre	32,23 \$	31,96 \$	2 078
Novembre	32,53 \$	32,12 \$	610
Décembre	32,64 \$	32,47 \$	1 562

**Tableau 169 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	- \$	- \$	-
Février	- \$	- \$	-
Mars	- \$	- \$	-
Avril	- \$	- \$	-
Mai	- \$	- \$	-
Juin	- \$	- \$	-
Juillet	30,21 \$	29,86 \$	454 455
Août	30,41 \$	29,49 \$	53 303
Septembre	30,74 \$	29,94 \$	1 926
Octobre	30,95 \$	30,54 \$	23 498
Novembre	31,36 \$	30,67 \$	8 076
Décembre	31,54 \$	31,05 \$	11 723

**Tableau 170 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	31,53 \$	31,08 \$	275 174
Février	31,84 \$	31,47 \$	14 015
Mars	32,00 \$	31,76 \$	56 120
Avril	32,09 \$	31,68 \$	24 803
Mai	32,46 \$	31,94 \$	3 406
Juin	32,61 \$	32,35 \$	23
Juillet	32,71 \$	32,49 \$	6
Août	32,85 \$	32,55 \$	582
Septembre	33,00 \$	32,86 \$	2 334
Octobre	33,19 \$	32,68 \$	106 572
Novembre	33,68 \$	32,81 \$	10 356
Décembre	33,77 \$	33,25 \$	25 065

**Tableau 171 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	22,48 \$	21,85 \$	1 926 765
Février	22,72 \$	22,25 \$	1 795 921
Mars	23,47 \$	22,65 \$	1 775 098
Avril	23,31 \$	22,67 \$	1 404 767
Mai	23,55 \$	22,68 \$	2 059 313
Juin	23,67 \$	23,15 \$	2 029 221
Juillet	24,23 \$	23,25 \$	2 501 090
Août	23,98 \$	22,99 \$	1 349 381
Septembre	24,36 \$	23,51 \$	1 993 503
Octobre	25,27 \$	24,18 \$	1 600 377

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Novembre	25,41 \$	24,45 \$	1 632 951
Décembre	25,28 \$	24,54 \$	2 545 434

**Tableau 172 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBU du Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines BMO**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	22,90 \$	22,32 \$	298 606
Février	23,12 \$	22,60 \$	179 782
Mars	23,73 \$	22,93 \$	127 891
Avril	23,58 \$	22,57 \$	150 728
Mai	23,67 \$	22,63 \$	281 963
Juin	23,76 \$	23,24 \$	305 085
Juillet	24,23 \$	23,36 \$	171 566
Août	24,29 \$	22,96 \$	131 005
Septembre	24,71 \$	23,74 \$	227 104
Octobre	25,12 \$	24,19 \$	142 818
Novembre	24,82 \$	24,09 \$	200 413
Décembre	24,67 \$	23,39 \$	124 292

**Tableau 173 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	19,85 \$	19,33 \$	988 893
Février	20,01 \$	19,53 \$	591 632
Mars	20,56 \$	19,87 \$	449 996
Avril	20,45 \$	19,55 \$	375 405
Mai	20,49 \$	19,59 \$	285 173
Juin	20,59 \$	20,11 \$	392 813

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juillet	20,95 \$	20,22 \$	746 038
Août	20,98 \$	19,88 \$	474 100
Septembre	21,25 \$	20,49 \$	184 844
Octobre	21,67 \$	20,87 \$	195 570
Novembre	21,40 \$	20,78 \$	750 893
Décembre	21,28 \$	20,14 \$	249 084

**Tableau 174 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	18,47 \$	17,82 \$	25 271
Février	18,65 \$	18,23 \$	23 731
Mars	18,96 \$	18,49 \$	26 712
Avril	18,65 \$	17,61 \$	27 536
Mai	18,36 \$	17,81 \$	20 420
Juin	18,37 \$	18,15 \$	17 302
Juillet	18,40 \$	18,00 \$	26 692
Août	18,70 \$	17,99 \$	31 612
Septembre	19,36 \$	18,53 \$	74 928
Octobre	19,25 \$	18,79 \$	47 850
Novembre	19,08 \$	18,62 \$	33 945
Décembre	18,85 \$	17,86 \$	72 315

**Tableau 175 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	20,58 \$	19,69 \$	137 538
Février	20,95 \$	20,25 \$	163 576
Mars	21,26 \$	20,75 \$	61 045

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	20,93 \$	20,22 \$	184 894
Mai	20,78 \$	20,33 \$	81 135
Juin	20,93 \$	20,62 \$	47 751
Juillet	21,04 \$	20,60 \$	78 188
Août	21,00 \$	20,65 \$	133 176
Septembre	21,83 \$	20,93 \$	83 654
Octobre	22,15 \$	21,54 \$	101 182
Novembre	22,18 \$	21,68 \$	67 003
Décembre	22,21 \$	21,67 \$	78 485

**Tableau 176 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	19,76 \$	18,98 \$	21 891
Février	19,92 \$	19,44 \$	23 803
Mars	20,19 \$	19,83 \$	22 229
Avril	19,91 \$	18,95 \$	8 720
Mai	19,53 \$	19,08 \$	18 923
Juin	19,70 \$	19,45 \$	36 078
Juillet	19,76 \$	19,40 \$	19 114
Août	20,00 \$	19,39 \$	15 230
Septembre	20,82 \$	19,93 \$	24 412
Octobre	20,68 \$	20,13 \$	24 858
Novembre	20,35 \$	20,02 \$	9 291
Décembre	20,25 \$	19,32 \$	31 258

**Tableau 177 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,94 \$	15,54 \$	290 432
Février	16,05 \$	15,62 \$	206 360
Mars	16,29 \$	16,02 \$	223 645
Avril	16,15 \$	15,66 \$	399 580
Mai	16,07 \$	15,54 \$	213 789
Juin	15,90 \$	15,60 \$	242 030
Juillet	16,01 \$	15,56 \$	233 479
Août	15,86 \$	15,05 \$	246 186
Septembre	15,96 \$	15,38 \$	377 416
Octobre	16,25 \$	15,70 \$	447 559
Novembre	16,31 \$	15,87 \$	367 383
Décembre	16,62 \$	16,24 \$	324 467

**Tableau 178 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,96 \$	15,68 \$	64 809
Février	16,03 \$	15,63 \$	12 666
Mars	16,23 \$	15,94 \$	88 187
Avril	16,03 \$	15,41 \$	47 636
Mai	15,95 \$	15,23 \$	58 119
Juin	15,64 \$	15,43 \$	33 326
Juillet	15,67 \$	15,27 \$	20 997
Août	15,76 \$	14,95 \$	32 724
Septembre	15,94 \$	15,34 \$	72 069
Octobre	15,75 \$	15,40 \$	54 501
Novembre	15,76 \$	15,30 \$	27 849

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Décembre	15,79 \$	15,20 \$	74 952

**Tableau 179 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	15,30 \$	14,94 \$	97 407
Février	15,35 \$	15,05 \$	250 607
Mars	15,54 \$	15,24 \$	110 857
Avril	15,36 \$	14,72 \$	146 210
Mai	15,22 \$	14,60 \$	68 605
Juin	15,02 \$	14,72 \$	126 389
Juillet	15,10 \$	14,50 \$	96 612
Août	15,00 \$	14,09 \$	284 803
Septembre	15,17 \$	14,58 \$	151 081
Octobre	15,03 \$	14,66 \$	189 443
Novembre	15,00 \$	14,59 \$	263 507
Décembre	15,04 \$	14,49 \$	209 668

**Tableau 180 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO TIPS américains**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	29,02 \$	28,78 \$	4 564
Février	29,22 \$	28,96 \$	871
Mars	29,51 \$	28,98 \$	137 452
Avril	29,07 \$	28,81 \$	5 654
Mai	29,15 \$	29,00 \$	30 427
Juin	29,65 \$	29,33 \$	1 136
Juillet	30,06 \$	29,40 \$	15 646
Août	30,50 \$	29,69 \$	2 359

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Septembre	30,67 \$	29,91 \$	5 952
Octobre	30,43 \$	29,79 \$	4 676
Novembre	30,75 \$	30,11 \$	24 941
Décembre	31,08 \$	30,62 \$	12 197

**Tableau 181 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO TIPS américains**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,85 \$	28,41 \$	165 653
Février	28,83 \$	28,23 \$	73 480
Mars	28,69 \$	28,35 \$	129 617
Avril	28,29 \$	27,84 \$	98 657
Mai	28,40 \$	28,01 \$	67 131
Juin	28,66 \$	28,28 \$	81 973
Juillet	28,69 \$	28,10 \$	2 236 416
Août	29,12 \$	28,67 \$	12 984
Septembre	29,50 \$	28,98 \$	18 967
Octobre	29,13 \$	28,38 \$	29 867
Novembre	28,56 \$	28,30 \$	25 161
Décembre	28,65 \$	27,83 \$	16 618

**Tableau 182 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FINB BMO TIPS américains**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	28,91 \$	28,91 \$	3 788
Février	28,91 \$	28,91 \$	2
Mars	28,91 \$	28,91 \$	10
Avril	28,22 \$	28,17 \$	4 205
Mai	28,67 \$	28,47 \$	9 604
Juin	28,94 \$	28,69 \$	962

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Juillet	28,90 \$	28,90 \$	19 608
Août	29,48 \$	29,16 \$	642
Septembre	29,86 \$	29,86 \$	903
Octobre	29,58 \$	29,26 \$	3 324
Novembre	29,02 \$	29,02 \$	102
Décembre	29,26 \$	28,65 \$	626

**Tableau 183 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNB du FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,15 \$	29,62 \$	90 763
Février	30,15 \$	29,75 \$	85 295
Mars	30,30 \$	29,95 \$	58 334
Avril	30,77 \$	30,05 \$	122 055
Mai	30,58 \$	30,27 \$	46 378
Juin	30,63 \$	30,26 \$	63 218
Juillet	30,85 \$	30,22 \$	104 466
Août	30,79 \$	29,89 \$	54 996
Septembre	30,27 \$	29,95 \$	42 069
Octobre	30,98 \$	29,93 \$	98 786
Novembre	31,29 \$	30,76 \$	115 969
Décembre	32,13 \$	31,18 \$	277 738

**Tableau 184 : Fourchettes des cours et volume des titres de série FNBH du FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains**

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Janvier	30,15 \$	30,02 \$	83 875
Février	30,15 \$	30,00 \$	142 644
Mars	30,12 \$	29,99 \$	162 693

2024	Prix plafond	Prix plancher	Volume
Avril	30,11 \$	29,99 \$	105 084
Mai	30,13 \$	29,99 \$	97 229
Juin	30,11 \$	29,99 \$	124 733
Juillet	30,12 \$	29,99 \$	339 844
Août	30,10 \$	29,99 \$	6 394 888
Septembre	30,11 \$	29,97 \$	757 940
Octobre	30,10 \$	29,99 \$	286 770
Novembre	30,08 \$	29,97 \$	404 668
Décembre	30,09 \$	30,00 \$	1 934 211

## Indices

### Indices Bloomberg

BISL est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices Bloomberg**) :

- Indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped (couvert en \$ CA)
- Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI
- Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid
- Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid (couvert en \$ CA)
- Indice Bloomberg U.S. Long Treasury Bond
- Indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond
- Indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year
- Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond
- Indice Bloomberg US Aggregate Bond
- Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond
- Indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped (couvert en \$ CA)
- Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped
- Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped (couvert en \$ CA)
- Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L)

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.bloombergindices.com](http://www.bloombergindices.com) (non disponible en français).

### Indices Bloomberg MSCI

MSCI est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices Bloomberg MSCI**) :

- Indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI
- Indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI
- Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.bloombergindices.com](http://www.bloombergindices.com) (non disponible en français).

### Indices FTSE International

FTSE est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices FTSE International**) :

- Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD
- Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.lseg.com/en/ftse-russell/indices](http://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices) (non disponible en français).

### Indices FTSE Canada

FTSE Canada est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices FTSE Canada**) :

- Indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada<sup>MC</sup>

- Indice des obligations gouvernementales FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations de société à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice FTSE Canada NHA MBS 975
- Indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations universelles FTSE Canada<sup>MC</sup>
- Indice des obligations à escompte FTSE Canada<sup>MC</sup>

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.lseg.com/en/ftse-russell/indices](http://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices) (non disponible en français).

## Indices MSCI

MSCI est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices MSCI**) :

- Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity
- Indice MSCI ACWI Quality
- Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped
- Indice MSCI Canada ESG Leaders
- Indice MSCI China ESG Leaders
- Indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD
- Indice MSCI EAFE ESG Leaders
- Indice MSCI EAFE

- Indice MSCI EAFE Quality
- Indice MSCI Emerging Markets
- Indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD
- Indice MSCI India ESG Leaders
- Indice MSCI USA Enhanced Value Capped
- Indice MSCI USA ESG Leaders
- Indice MSCI USA Quality
- Indice MSCI World ESG Leaders

À compter du 3 février 2025 ou vers cette date, l'indice MSCI Canada ESG Leaders, l'indice MSCI China ESG Leaders, l'indice MSCI EAFE ESG Leaders, l'indice MSCI India ESG Leaders, l'indice MSCI USA ESG Leaders et l'indice MSCI World ESG Leaders seront renommés indice MSCI Canada Selection, indice MSCI China Selection, indice MSCI EAFE Selection, indice MSCI India Selection, indice MSCI USA Selection et indice MSCI World Selection, respectivement.

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.msci.com](http://www.msci.com) (non disponible en français).

## Indices Nasdaq

Nasdaq est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices Nasdaq**) :

- Indice NASDAQ-100<sup>MD</sup>
- Indice NASDAQ-100<sup>MD</sup> (couvert en \$ CA)

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.nasdaq.com](http://www.nasdaq.com) (non disponible en français).

## Indices S&P Dow Jones

S&P est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices S&P Dow Jones**) :

- Indice Communication Services Select Sector
- Indice Consumer Discretionary Select Sector
- Indice Consumer Staples Select Sector
- Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed
- Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA)
- Indice Dow Jones North America Select Junior Gold

- Indice Energy Select Sector
- Indice Financial Select Sector
- Indice Health Care Select Sector
- Indice Industrials Select Sector
- Indice Materials Select Sector
- Indice Real Estate Select Sector
- Indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars
- Indice S&P 500<sup>MD</sup>
- Indice S&P Global Clean Energy
- Indice S&P MidCap 400<sup>®</sup>
- Indice S&P SmallCap 600<sup>®</sup>
- Indice S&P/TSX 60
- Indice composé plafonné S&P/TSX
- Indice Technology Select Sector
- Indice Utilities Select Sector

- Indice Solactive Media and Communications
- Indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN)
- Indice Solactive US Preferred Share Select (RTN)

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.solactive.com](http://www.solactive.com) (non disponible en français).

Des renseignements concernant ces indices et les instruments qui les composent peuvent être obtenus au [www.spglobal.com](http://www.spglobal.com) (non disponible en français).

## Indices Solactive

Solactive est le fournisseur d'indices des indices suivants (les **indices Solactive**) :

- Indice Solactive Canadian Bank Income
- Indice Solactive Equal Weight Canada Banks
- Indice Solactive Equal Weight Canada Industrials
- Indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas
- Indice Solactive Equal Weight Canada REIT
- Indice Solactive Equal Weight Canada Utilities
- Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals
- Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals (couvert en \$ CA)
- Indice Solactive Equal Weight Global Gold
- Indice Solactive Equal Weight US Bank (couvert en \$ CA)
- Indice Solactive Equal Weight US Health Care
- Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap
- Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap (couvert en \$ CA)
- Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share

## Dispenses et approbations

Si un fonds a reçu l'approbation d'une autorité en valeurs mobilières pour déroger aux restrictions et aux exigences en matière de placement prévues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, les particularités des déviations permises sont décrites à la rubrique **Dispenses d'application du Règlement 81-102**, à la page 162.

Si un fonds ou le gestionnaire a reçu l'approbation d'une autorité en valeurs mobilières pour déroger à une autre exigence du Règlement 81-102, à une exigence du Règlement 81-101 ou à une exigence du Règlement 81-105, les particularités des dérogations permises sont décrites dans la présente rubrique.

### Nomination d'eSecLending à titre de mandataire

Le gestionnaire a obtenu une dispense lui permettant de nommer eSecLending à titre de mandataire pour agir pour le compte des fonds afin d'administrer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres qui sont effectuées par les fonds, même si eSecLending n'est pas un dépositaire ou un sous-dépositaire des fonds.

### Dispense relative aux séries de titres négociés en bourse

Chaque fonds offrant des parts de séries de titres négociés en bourse a obtenu une dispense permettant ce qui suit :

- le dispenser de l'exigence de préparer et de déposer un prospectus ordinaire pour ces parts conformément au *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* selon la forme prescrite dans l'Annexe 41-101A2 – *Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que le fonds dépose un prospectus simplifié à l'égard de ces parts conformément aux dispositions du Règlement 81-101, sauf les

exigences relatives au dépôt d'un aperçu du fonds;

- le dispenser de l'exigence selon laquelle un prospectus plaçant des parts d'une série de titres négociés en bourse doit contenir une attestation des preneurs fermes;
- permettre à une personne morale ou physique souscrivant des parts d'une série de titres négociés en bourse dans le cours normal des activités par l'intermédiaire des services d'une bourse de se soustraire aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières;
- lui permettre d'emprunter des fonds auprès de son dépositaire et, si le dépositaire l'exige, d'accorder une garantie grevant ses actifs en portefeuille comme mesure temporaire pour financer la tranche d'une distribution payable aux investisseurs qui correspond, dans l'ensemble, aux sommes que le fonds doit recevoir, mais qu'il n'a pas encore reçues;
- traiter les séries de titres négociés en bourse et les séries de titres non négociés en bourse du fonds comme si ces séries étaient deux fonds distincts en ce qui a trait à leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

### Dispense relative aux données du fonds

Le gestionnaire a obtenu une dispense lui permettant de faire référence aux éléments suivants dans ses communications publicitaires concernant un fonds, sous réserve de certaines exigences de communication de l'information relatives aux communications publicitaires :

- Prix Lipper Fund
- Notes Lipper Leader
- Prix FundGrade A+
- Notes FundGrade

## **Dispense relative au dépositaire des lingots**

Le FNB BMO lingots d'or a obtenu une dispense permettant au gestionnaire d'agir à titre de deuxième dépositaire pour la garde des lingots d'or du fonds. En outre, le fonds peut se fier sur une dispense permettant au gestionnaire de nommer certains sous-dépositaires étant des entités qui ne sont pas décrites au paragraphe 6.2 ou 6.3 du Règlement 81-102 à titre de sous-dépositaires du fonds pour la garde des lingots d'or du fonds au Canada, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

## **Dispense relative au regroupement de prospectus**

BMO Gestion d'actifs inc. a obtenu une dispense des exigences du paragraphe 5.1(4) du Règlement 81-101 lui permettant de regrouper le prospectus simplifié des OPC traditionnels qu'elle gère et le prospectus simplifié des OPC alternatifs qu'elle gère. Cette dispense s'applique aussi aux fonds gérés par le gestionnaire, membre du

groupe de BMO Gestion d'actifs inc., y compris les fonds.

## **Dispense relative au cycle de règlement T+3**

Chaque fonds qui peut investir une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres dont les opérations sont habituellement réglées le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le cours des titres est déterminé a obtenu une dispense des autorités de réglementation des valeurs mobilières lui permettant de régler les opérations sur le marché primaire des parts de ses séries de titres négociés en bourse au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le cours de ces parts est déterminé. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement standard pour les opérations sur le marché secondaire de ces parts, qui se produit habituellement au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle le cours de ces parts est déterminé.

## Attestation des fonds et du gestionnaire et du promoteur des fonds

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

En date du : 21 janvier 2025

**BMO GESTION D'ACTIFS INC.,  
à titre de gestionnaire et de fiduciaire des FNB BMO**

« *William E.P. Bamber* »

---

William E.P. Bamber  
Agissant à titre de chef de la direction

« *Nelson C. Avila* »

---

Nelson C. Avila  
Chef de la direction financière

**Au nom du conseil d'administration  
DE BMO GESTION D'ACTIFS INC.**

« *Sara Petrich* »

---

Sara Petrich  
Administratrice

« *Asma Panjwani* »

---

Asma Panjwani  
Administratrice

**BMO GESTION D'ACTIFS INC.,  
à titre de promoteur des FNB BMO**

« *William E.P. Bamber* »

---

William E.P. Bamber  
Agissant à titre de chef de la direction

## Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) est une mise en commun de sommes placées par des personnes ayant des objectifs de placement semblables. L'OPC est géré par des experts en placements, qui choisissent les placements que détient l'OPC. Les investisseurs qui investissent dans un OPC partagent le revenu, les frais, les gains et les pertes au prorata de la valeur des titres de l'OPC qu'ils détiennent.

Chaque fonds mentionné sur la page couverture comme étant un fonds alternatif est un OPC alternatif et les autres fonds sont des OPC. Tous les fonds sont assujettis au Règlement 81-102.

Chaque fonds est une fiducie et les titres qu'il émet à ses investisseurs sont des parts.

### Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Les OPC détiennent différents types de placements selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des changements touchant les marchés et les sociétés émettrices. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et la valeur de votre placement dans un OPC peut être supérieure ou inférieure, au moment de son rachat, à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Le montant total de votre placement dans un fonds n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux CPG, les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société

d'assurance-dépôts du Canada ou un autre assureur de dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats (se reporter à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats** à la page 38).

Ce qui suit résume les divers risques qui pourraient s'appliquer à un placement dans un fonds. Pour connaître quels risques s'appliquent à un fonds donné, se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183 ainsi qu'aux profils individuels des fonds dans la deuxième partie du présent document.

### Risque lié aux modifications législatives

Il est impossible de garantir que les lois sur les valeurs mobilières ou d'autres lois ne seront pas modifiées au détriment des fonds ou des porteurs de parts d'un fonds.

### Risque lié aux marchandises

Le prix d'une marchandise peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- des fluctuations dans la demande des gouvernements, des industries et des consommateurs;
- des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement;
- des rajustements des stocks;
- des fluctuations dans les coûts de production, y compris dans les coûts liés à l'entreposage, à la main-d'œuvre et à l'énergie;
- des coûts liés au respect de la réglementation, y compris des règlements en matière d'environnement qui s'appliquent à la marchandise.

Si un fonds est exposé à une marchandise, que ce soit en raison d'un placement direct ou indirect dans la

marchandise en question ou en raison d'un placement dans un émetteur dont les activités sont exposées à cette marchandise, cela pourrait avoir une incidence sur son rendement en raison de la fluctuation des prix de cette marchandise.

### **Risque lié à la concentration**

Un fonds peut concentrer ses placements :

- dans un nombre relativement restreint d'émetteurs;
- principalement ou exclusivement dans un actif, une industrie, une région, un pays ou un secteur d'activité en particulier.

Un fonds qui a concentré ses placements de l'une ou de l'autre de ces façons peut être moins diversifié que d'autres OPC. Il peut réaliser un rendement inférieur à celui d'autres OPC en cas de repli dans la région, le pays, le secteur d'activité ou le titre dans lequel le fonds a concentré ses placements.

Si les objectifs ou les stratégies de placement d'un fonds l'obligent à concentrer ses placements de cette façon, le fonds en question maintiendra généralement la concentration de ses placements, malgré les conditions de placements défavorables dans la région, le pays, le secteur d'activité ou les titres dans lesquels il a concentré ses placements.

### **Risque de crédit**

Il se peut que l'émetteur d'un instrument de créance ne soit pas en mesure de verser l'intérêt ou de rembourser le capital lorsqu'il est exigible.

De nombreux titres de créance reçoivent une note d'une agence de notation du crédit indépendante. Le risque de crédit est généralement faible si l'instrument a reçu une note élevée et élevé si l'instrument a reçu une note faible ou n'est pas noté. Une agence de notation du crédit peut réviser la note qu'elle a attribuée à un instrument de créance à tout moment, ce qui peut avoir une incidence sur sa valeur marchande.

Sans cours de marché, il peut être difficile d'établir la valeur d'un instrument de créance qui a reçu une note

faible ou n'est pas noté. Il peut être moins liquide qu'un instrument mieux noté et sa valeur peut être plus volatile.

Un fonds est également assujéti au risque de crédit lorsqu'il dépose de l'argent auprès d'un établissement de dépôt, comme une banque ou une société de fiducie. L'établissement de dépôt pourrait ne pas rendre le montant déposé sur demande et il n'est pas prévu qu'une perte en découlant pour le fonds soit couverte par un quelconque régime d'assurance dépôts applicable.

### **Risque de change**

La valeur d'un placement qui est libellé, ou qui verse un revenu, dans une devise autre que la devise utilisée aux fins d'évaluation d'un fonds (pour les besoins de la présente partie et de la partie suivante, une **devise**) peut fluctuer selon la variation de valeur de la devise en question par rapport à la devise utilisée aux fins d'évaluation. Par conséquent, la fluctuation d'une monnaie peut avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du fonds. Par exemple, si la valeur du dollar américain augmente par rapport au dollar canadien, la valeur de titres libellés en dollars américains sera plus élevée en dollars canadiens. Par contre, si la valeur du dollar américain baisse, la valeur de titres libellés en dollars américains sera moins élevée en dollars canadiens.

Les fonds ou les séries dont la stratégie comprend la couverture contre le risque de change chercheront à réduire ce risque. Dans la mesure où un fonds ou la série n'établit pas de couverture contre le risque de change, la valeur de l'actif attribuable au fonds ou à la série, ou du revenu tiré de ces actifs, pourrait être touchée par les fluctuations du taux de change des devises.

### **Risque lié à la couverture du change**

Certains fonds, et certaines séries de certains fonds, peuvent chercher à réduire ou à éliminer le risque de change en concluant des dérivés comme des contrats à terme de gré à gré. Ce type de stratégie de couverture comporte les risques suivants :

- Rien ne garantit que la stratégie de couverture sera fructueuse. Dans la mesure où la stratégie de couverture du risque de change est

incomplète ou infructueuse, le fonds demeurera exposé au risque de change.

- Le fonds peut de temps à autre ne pas être en mesure de conclure ou de liquider un contrat sur des dérivés dont dépend la stratégie de couverture.
- Il peut arriver qu'une opération de couverture réduise les gains sur devises qui auraient par ailleurs pu survenir pour le fonds.

### Risque lié à la cybersécurité

Puisque le recours à la technologie est de plus en plus répandu dans le cours des activités, le gestionnaire et les fonds sont dorénavant davantage exposés aux risques d'exploitation liés à des atteintes à la cybersécurité. Une atteinte à la cybersécurité se définit comme étant un événement de nature intentionnelle et non intentionnelle pouvant faire en sorte qu'un fonds perde des données exclusives, que certaines de ses données soient corrompues ou que sa capacité opérationnelle soit affectée. Une telle situation pourrait exposer le fonds à des amendes réglementaires, sa réputation pourrait être entachée, il pourrait devoir engager des coûts de conformité supplémentaires en lien avec les mesures correctives ou subir des pertes financières. Les atteintes à la cybersécurité peuvent comprendre l'accès non autorisé aux systèmes d'information numériques d'un fonds (par exemple, au moyen du piratage ou de logiciels malveillants), mais également des attaques de l'extérieur, comme des attaques de déni de service (visant à rendre inaccessible le réseau pour ses utilisateurs). De plus, les atteintes à la cybersécurité des fournisseurs tiers d'un fonds (qui peuvent comprendre des administrateurs, des agents des transferts, des mandataires et des sous-conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un fonds investit peuvent faire en sorte qu'un fonds soit exposé aux mêmes risques que ceux liés aux atteintes directes de cybersécurité.

Le gestionnaire et les fonds ont mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces systèmes seront efficaces, d'autant plus que les fonds n'exercent pas un contrôle direct sur les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de service tiers.

### Risque lié aux dérivés

Bien que les dérivés soient souvent utilisés par les OPC pour éviter les risques, ils comportent leurs propres risques.

#### Qu'est-ce qu'un dérivé?

Un dérivé est un contrat entre deux parties dont la valeur est déterminée en fonction d'un élément sous-jacent, comme le cours d'un actif (comme une devise, une marchandise ou une action) ou la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique (comme un indice boursier ou un taux d'intérêt en particulier).

Les dérivés peuvent généralement être classés dans comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés ou des swaps. L'option confère à son porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix déterminé dans un délai déterminé. (Une option d'achat confère à son porteur le droit d'acheter, tandis qu'une option de vente confère à son porteur le droit de vendre.) Un contrat à terme de gré à gré est un engagement d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix déterminé à une date future déterminée. Un contrat à terme standardisé est semblable à un contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il se négocie à la bourse. Un swap est un engagement portant sur l'échange d'un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements.

Certains dérivés sont réglés par la remise de l'élément sous-jacent d'une partie à une autre partie qui paie intégralement le prix déterminé et d'autres dérivés, au moyen d'un paiement unique en espèces équivalant à la valeur nette finale du contrat.

Un fonds qui utilise des dérivés peut être exposé aux risques suivants :

- Rien ne garantit qu'un marché existera lorsqu'un fonds voudra liquider sa position sur un dérivé. Cela pourrait empêcher le fonds de réaliser un profit ou de limiter une perte sur le dérivé.
- Certains dérivés sont négociés à des bourses qui peuvent établir des limites de négociation quotidiennes, empêchant ainsi un fonds de

conclure ou de liquider un contrat sur un dérivé quand il le souhaite.

- Si la contrepartie dans une opération sur dérivés manque à ses obligations envers le fonds, le fonds pourrait subir une perte.
- Lorsqu'un fonds conclut un contrat sur un dérivé, il se peut qu'il doive donner un bien en garantie à la contrepartie dans cette opération sur dérivés. Si la contrepartie devient insolvable, le fonds pourrait ne pas récupérer en totalité ou en partie les biens en garantie qu'il a déposés auprès du prêteur.
- Un fonds qui détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise cherchera toujours à dénouer cette position en concluant un contrat de compensation à terme standardisé avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être amené à prendre ou à effectuer la livraison de la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Cependant, rien ne garantit que le fonds sera en mesure de le faire. Le fonds pourrait donc être tenu de prendre ou d'effectuer la livraison de la marchandise.
- L'utilisation de dérivés à des fins de couverture pourrait être inefficace, et pourrait limiter, réduire ou éliminer l'occasion pour le fonds de réaliser des profits sur les placements couverts.

De plus, certains fonds peuvent avoir recours à des dérivés pour mettre en œuvre des stratégies d' « options d'achat couvertes » ou de « vente d'options de vente », ce qui comporte les risques supplémentaires suivants :

- dans une stratégie d' « options d'achat couvertes », le fonds vend une option d'achat dont l'élément sous-jacent se retrouve dans le portefeuille du fonds, ce qui limite le rendement que le fonds pourrait réaliser sur ce placement;
- dans une stratégie de « vente d'options de vente », le fonds vend une option dont l'élément sous-jacent se ne retrouve pas dans le portefeuille du fonds, ce qui expose le fonds au

risque de perte en cas de baisse de valeur de cet élément sous-jacent.

### **Risque lié aux marchés émergents**

Certains fonds peuvent investir dans un ou plusieurs marchés en émergence. Dans un pays à marché émergent, par rapport aux pays plus développés :

- il pourrait y avoir moins de renseignements publics disponibles à l'égard des émetteurs de ce marché, ces émetteurs pourraient être assujettis à des normes comptables, d'audit et de communication de l'information financière moins rigoureuses, et les systèmes de gouvernance d'entreprise pourraient être moins développés;
- les placements pourraient être moins liquides et leur cours plus volatils rendant ainsi la négociation des titres plus difficile en vue de réaliser des profits ou d'éviter des pertes;
- les lois sur les valeurs mobilières pourraient être plus récentes et moins stables, et les lois concernant les placements étrangers, la réglementation des valeurs mobilières, les titres de propriété à l'égard des titres et les droits des actionnaires pourraient donc changer rapidement et de façon imprévisible;
- la mise en application des régimes fiscaux aux paliers local, régional et fédéral pourrait ne pas être uniforme et être plus susceptible de changer soudainement.

### **Risque lié aux titres de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres, souvent appelés actions, confèrent à leurs porteurs un droit de propriété dans l'émetteur. Le cours d'un instrument de capitaux propres est influencé par les perspectives visant son émetteur et par les tendances générales de la conjoncture, du secteur et du marché.

### **Risque lié aux marchés étrangers**

La valeur des titres étrangers peut fluctuer sous l'influence des politiques des gouvernements étrangers,

ou de l'instabilité politique, économique ou sociale. Il peut y avoir moins d'information disponible sur les émetteurs étrangers que sur les émetteurs canadiens, et les normes de supervision et de réglementation gouvernementales des marchés des capitaux étrangers peuvent être moins rigoureuses qu'au Canada. Il peut être difficile pour un fonds qui détient des titres étrangers de faire valoir ses droits prévus par la loi en tant qu'investisseur dans des territoires étrangers.

### Risque lié aux placements indiciels

Un fonds peut chercher à reproduire le rendement d'un indice, ce qui comporte les risques suivants :

- le fonds n'adoptera pas de positions défensives en prévision de conditions de marché défavorables;
- en règle générale, le fonds ne réduira ni n'éliminera son exposition à un titre constituant de l'indice qui a subi, ou qui devrait subir, un changement défavorable, jusqu'à ce que ce titre constituant de l'indice soit retiré de l'indice pertinent. De plus, si un titre constituant de l'indice est retiré d'un indice, rien ne garantit que le fonds sera en mesure de se départir de ce titre constituant de l'indice à un prix attractif ou du tout;
- le fonds pourrait investir une tranche plus importante de sa valeur liquidative que ce qui est normalement permis aux OPC dans un ou plusieurs émetteurs, ce qui peut augmenter la volatilité de ses rendements.

Un fonds pourrait ne pas réussir à reproduire le rendement d'un indice pour des raisons qui pourraient comprendre les suivantes :

- les frais ou dépenses encourus et/ou les impôts ou taxes redevables par le fonds ne sont pas inclus dans le calcul de l'indice;
- le fonds peut investir dans des instruments qui ne sont pas des titres constituant de l'indice, et le rendement de ces placements peut ne pas reproduire le rendement de ces titres constituant de l'indice;

- le calcul ou la publication du rendement d'un indice peut être incorrect, suspendu ou retardé.

### Risque de taux d'intérêt

La valeur d'un fonds qui investit dans les obligations, autres titres de créance ou actions privilégiées sera touchée par les variations des taux d'intérêt.

En général, le taux d'intérêt d'un tel instrument est fixé au moment de son émission. Par conséquent, le prix de l'instrument augmentera lorsque les taux d'intérêt baissent, mais diminuera aussi lorsque les taux d'intérêt augmentent.

Les obligations convertibles offrent aussi un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le prix d'une obligation convertible peut aussi varier de façon inversement proportionnelle aux taux d'intérêt. Toutefois, comme une obligation convertible peut être convertie en actions selon des modalités définies, son prix peut être moins sensible aux fluctuations des taux d'intérêt que celui d'une obligation similaire non convertible.

Certains instruments offrent un taux d'intérêt variable. Alors que la valeur d'un tel instrument est généralement moins sensible aux variations des taux d'intérêt, son rendement fluctuera généralement avec ces variations.

Un instrument à taux fixe peut accorder à son émetteur le droit de rembourser une partie ou la totalité du capital avant son échéance. Un fonds qui détient un tel instrument est exposé à des risques supplémentaires liés au taux d'intérêt :

- durant les périodes de hausse des taux d'intérêt, l'émetteur pourrait ne pas exercer ce droit, auquel cas la valeur de l'obligation diminuera et le rendement du fonds pourrait se ressentir de son incapacité à investir dans des instruments à rendement plus élevé;
- durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, l'émetteur pourrait exercer ce droit, auquel cas le réinvestissement du produit pourrait se faire à des taux d'intérêt moins favorables que ceux en vigueur lorsque l'instrument a été initialement acquis.

## Risque d'opérations importantes

Les parts d'un fonds peuvent être achetées et rachetées par certains investisseurs, notamment des institutions financières et d'autres OPC, qui peuvent acheter ou faire racheter un grand nombre de parts du fonds en une fois.

L'achat ou le rachat d'un nombre important des parts d'un fonds peut obliger le conseiller en valeurs à fortement changer la composition de son portefeuille ou l'obliger à acheter ou à vendre des placements à des prix défavorables, ce qui peut influencer sur le rendement du fonds et aussi avoir des incidences fiscales négatives (se reporter à la rubrique **Incidences fiscales** à la page 73).

## Risque lié à l'effet de levier

Un fonds qui est un Fonds alternatif peut recourir à l'effet de levier au moyen d'un ou de plusieurs des moyens qui suivent :

- l'emprunt de fonds ou de titres
- l'utilisation de dérivés
- la vente de titres à découvert

### Qu'est-ce que l'effet de levier?

L'effet de levier est une technique de placement au moyen de laquelle des fonds sont empruntés pour réaliser des placements. L'utilisation de l'effet de levier multiplie le rendement réalisé sur ces placements, qu'il soit positif ou négatif.

L'utilisation de l'effet de levier peut augmenter la volatilité des rendements du fonds alternatif. De plus, l'utilisation de l'effet de levier peut diminuer la liquidité du portefeuille du fonds alternatif et peut nécessiter que ce dernier liquide certains placements à un moment où son ou ses gestionnaires de portefeuille préféreraient les garder.

## Risque de liquidité

Un fonds qui détient des placements non liquides peut ne pas être en mesure de vendre ces titres. La raison pourrait être que le marché de négociation pour ces titres est limité ou que la négociation de ces titres est assujettie à des restrictions légales. Un titre non liquide peut se

négoier à un prix qui diffère grandement de sa valeur. Les porteurs de parts d'un fonds qui détient des placements non liquides pourraient recevoir ces placements à la dissolution du fonds si ce dernier est incapable de les liquider avant sa dissolution.

## Risque lié à la gestion de portefeuille

Chaque fonds dépend du conseiller en valeurs lorsqu'il est question de gérer son portefeuille d'une manière qui respecte son objectif et ses stratégies de placement. Rien ne garantit que le conseiller en valeurs remplira bien cette fonction.

## Risque lié au placement responsable

Certains fonds ont des objectifs de placement qui se rapportent au placement responsable. Certains autres fonds tentent de reproduire le rendement d'indices qui sont assortis de critères liés au placement responsable appliqués au niveau de l'indice. Ces fonds, ainsi que certains autres fonds, utilisent des stratégies de placement responsable pour atteindre leurs objectifs de placement.

Un fonds qui utilise des stratégies de placement responsable peut afficher des rendements inférieurs à des fonds similaires qui n'utilisent pas de telles stratégies :

- Le fonds peut refuser d'investir — ou peut sous pondérer ou aliéner son placement — dans un émetteur, un secteur ou une région en particulier en raison de considérations en matière de placement responsable lorsque d'autres considérations en matière de placement suggèrent qu'un tel placement serait avantageux.
- Le fonds peut investir — ou peut surpondérer ou maintenir son placement — dans un émetteur, un secteur ou une région en particulier en raison de considérations en matière de placement responsable lorsque d'autres considérations en matière de placement suggèrent qu'un tel placement serait désavantageux.

L'utilisation par un fonds de stratégies de placement responsable peut être guidée par la sélection de facteurs ESG et l'évaluation de caractéristiques ESG d'un émetteur, d'un secteur ou d'un pays par l'équipe de gestion de portefeuille du fonds ou par le fournisseur d'indices de l'indice reproduit par le fonds. Le processus

de sélection des facteurs ESG et l'évaluation des caractéristiques ESG est au moins partiellement subjectif. Pour un fonds qui utilise des stratégies de placement responsable, il n'existe aucune garantie que la sélection des facteurs ESG et l'évaluation des caractéristiques ESG qui guident ces stratégies reflètent les croyances ou les valeurs des investisseurs du fonds.

Les fonds peuvent utiliser des recherches de tiers ainsi que des recherches exclusives pour évaluer les caractéristiques, les risques et les occasions en matière ESG d'un émetteur. Ces informations et données de recherche peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, ce qui peut entraîner des évaluations incorrectes des pratiques ESG d'un émetteur. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et/ou les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence considérable sur la qualité et la comparabilité de ces informations et données de recherche.

### **Risque lié à la négociation sur le marché secondaire**

Même si les parts de série de titres négociés en bourse sont ou seront inscrites à la cote d'une Bourse, rien ne garantit qu'un marché public actif verra le jour ou sera maintenu pour les parts de série de titres négociés en bourse.

Rien ne garantit que les parts d'une série de titres négociés en bourse seront négociées à des prix qui tiennent compte de leur valeur liquidative par titre. Les parts d'une série de titres négociés en bourse peuvent être négociées à la cote d'une Bourse à une valeur inférieure ou supérieure à leur valeur liquidative par titre. Toutefois, au fur et à mesure que les courtiers désignés et les courtiers en FNB souscrivent et échangent le nombre prescrit de parts d'une série de titres négociés en bourse à la valeur liquidative par titre, toute prime ou tout escompte important par rapport à la valeur liquidative par titre devrait être éliminé.

La négociation des parts d'une série de titres négociés en bourse à la cote d'une Bourse peut être suspendue par le déclenchement d'un mécanisme individuel ou généralisé de suspension des opérations (lequel suspend la négociation pendant une période précise lorsque le cours d'un titre donné ou que l'ensemble des cours sur le marché chutent d'un pourcentage donné). La négociation

des parts d'une série de titres négociés en bourse peut également être suspendue si :

- ces parts sont radiées de la cote d'une Bourse sans avoir préalablement été inscrites à la cote d'une autre bourse;
- les représentants officiels de la Bourse jugent que cette mesure s'impose dans l'intérêt du maintien d'un marché équitable et ordonné ou pour la protection des investisseurs.

### **Risque lié aux conventions de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres**

Certains fonds peuvent conclure des conventions de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres.

#### **Que sont les conventions de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres?**

Dans le cadre d'une convention de prêt de titres, un fonds prête les titres en portefeuille à un emprunteur. Tant que le prêt demeure non réglé, l'emprunteur doit rémunérer le fonds pour le prêt des titres et il doit aussi lui fournir un bien en garantie du prêt.

Dans le cadre d'une mise en pension de titres, un fonds vend des titres en portefeuille à un prix et convient simultanément de les racheter à une date future déterminée et à un prix déterminé. Jusqu'à la conclusion de la mise en pension en titres, la contrepartie doit donner au fonds un bien en garantie de son engagement à lui revendre les titres en portefeuille.

Dans le cadre d'une prise en pension de titres, un fonds achète des titres à un prix et convient simultanément de les revendre à une date future déterminée et à un prix déterminé. Jusqu'à la conclusion de la convention, la contrepartie doit donner au fonds un bien en garantie de son engagement à lui racheter les titres.

Un fonds qui conclut l'une de ces conventions s'expose au risque de voir la contrepartie à la convention manquer à ses obligations envers le fonds. Dans ce cas, le fonds peut subir une perte si la valeur du bien en garantie qu'il détient est inférieure :

- aux titres en portefeuille qu'il a prêtés (dans le cas d'une convention de prêt de titres) ou vendus (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- au montant de la baisse des titres qu'il a acquis (dans le cas d'une prise en pension de titres).

### Risque lié aux séries

Un fonds peut émettre des parts de plus de une série. Chaque série d'un fonds a ses propres frais, que le fonds comptabilise séparément. Si un fonds ne peut payer les frais d'une série au moyen de la quote-part de ses éléments d'actif revenant à la série, il pourrait devoir payer ces frais au moyen de la quote-part des éléments revenant à d'autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement des placements de ces autres séries.

### Risque lié à la vente à découvert

Certains fonds peuvent recourir à la vente à découvert.

#### Qu'est-ce qu'une vente à découvert?

Pour réaliser une vente à découvert, un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds dénoue sa position vendeur en achetant ces mêmes titres sur le marché libre et en les livrant au prêteur. Dans l'intervalle, le fonds doit rémunérer le prêteur pour le prêt des titres, et doit aussi lui donner un bien en garantie du prêt.

Les gains (pertes) d'un fonds découlant d'une vente à découvert correspondent au montant par lequel le produit de la vente à découvert initiale, moins la compensation versée au prêteur, est supérieur (inférieur) au montant versé pour acheter les titres pour dénouer la position vendeur.

Un fonds qui a recours aux ventes à découvert s'expose aux risques suivants :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera pendant la durée de la position vendeur; au contraire, leur valeur pourrait augmenter.

- Le fonds peut avoir des difficultés à racheter les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide pour ces titres à ce moment-là.
- Le prêteur peut à tout moment exiger que le fonds lui rende les titres empruntés, ce qui peut obliger le fonds à dénouer la position vendeur à un moment inopportun.
- Le prêteur peut devenir insolvable, auquel cas le fonds pourrait ne pas récupérer en totalité ou en partie les biens en garantie qu'il a déposés auprès du prêteur.

### Risque lié au fonds sous-jacent

Un fonds peut investir une partie ou la totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Un tel fonds s'expose donc aux mêmes risques que le ou les fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

Le rendement d'un fonds qui investit la quasi-totalité de son actif dans un ou plusieurs fonds sous-jacents peut différer de celui de son ou de ses fonds sous-jacents pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- les frais et charges du fonds peuvent différer de ceux de ses fonds sous-jacents;
- il peut y avoir un délai entre le moment où l'investisseur achète des parts du fonds et le moment où le fonds effectue l'achat correspondant de titres du fonds sous-jacent;
- le fonds peut, au lieu d'investir dans son ou ses fonds sous-jacents, détenir des espèces ou des titres de créance à court terme pour des raisons de liquidité.

### Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement d'un OPC doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement déterminée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il est fondé sur la volatilité historique d'un OPC, telle que mesurée par l'écart-type sur 10 ans du rendement de l'OPC.

### Qu'est-ce que l'écart-type?

L'écart-type est l'une des façons les plus largement reconnues de mesurer la volatilité des rendements d'un fonds. Plus l'écart-type est grand, plus les rendements sont volatils.

Si un fonds est nouveau ou a un historique de rendement inférieur à 10 ans, nous déterminons son niveau de risque de placement à l'aide d'un fonds de référence ou d'un indice de référence. Un fonds de référence est un autre fonds qui a un historique de rendement d'au moins 10 ans et qui a les mêmes gestionnaires de portefeuille, objectifs de placement et stratégies de placement que

l'OPC pour lequel nous déterminons le niveau de risque de placement. Si nous ne parvenons pas à repérer un fonds de référence, nous choisirons un indice de référence approprié, qui devrait avoir un écart-type raisonnablement semblable à celui du fonds, pour déterminer le niveau de risque de placement du Fonds.

Le tableau 185 indique chaque fonds à l'égard duquel nous avons utilisé un fonds de référence, ou un ou plusieurs indices de référence et, pour chacun de ces fonds, il indique le fonds de référence ou les indices de référence que nous avons utilisés ainsi que leurs pondérations, le cas échéant.

**Tableau 185 : Fonds de référence et indices de référence**

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FNB BMO toutes actions	FNB	Indice MSCI World (70 %) et indice composé S&P/TSX (30 %)
FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur	FNB	Indice S&P/TSX (50 %) et bons du Trésor (en \$ CA) (50 %)
FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	FNB	Indice S&P 500 (50 %) et bons du Trésor (en \$ US) (50 %)
FNB BMO ESG Équilibré	FNB	Indice MSCI World Total Return (40 %), indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (20 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (40 %)
FNB BMO Équilibré	FNB	Indice MSCI World Total Return (40 %), indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (20 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (40 %)
	FNB6	Indice MSCI World Total Return (40 %), indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (20 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (40 %)
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB	FNB	Indice des obligations universelles de sociétés BBB FTSE Canada <sup>MC</sup>
FINB BMO revenu de banques canadiennes	FNB	Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada (80 %), rendement de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share PR et rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (20 %)
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré	FNB	Indice Solactive Equal Weight Canada Banks
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	FNB	Indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	FNB	Indice FTSE Canada Short Term Federal (Canada) Total Return <sup>MC</sup>
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	FNB	Indice S&P Global Clean Energy
FNB BMO Conservateur	FNB	Indice MSCI World Total Return (25 %), indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (15 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (60 %)
FINB BMO obligations de sociétés	FNB	Indice Bloomberg Barclays Corporate Bond
FNB BMO obligations à escompte de sociétés	FNB	Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	FNB	Indice S&P Global 1200 Energy Sector (en \$ CA)
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé	FNB	Indice S&P 500 Health Care (en \$ CA)
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	FNB	Indice S&P US Technology
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines	FNB	Indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return
FINB BMO équilibré américain de la santé	FNB	Indice Dow Jones U.S. Large-Cap Health Care Equal Weight Total Stock Market Total Return
FINB BMO ESG obligations de sociétés	FNB	Indice Bloomberg Barclays Canada Aggregate – Corporate Total Return (non couvert en \$ CA)
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement	FNB	Indice Bloomberg Barclays MSCI US High Yield Corporate Bond Sustainability SRI
	FNBH	Indice Bloomberg Barclays MSCI US High Yield Corporate Bond Sustainability SRI (en \$ US)
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens	FNB	Indice Bloomberg Barclays US Corporate Total Return Value Unhedged USD
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	FNB	Indice MSCI Europe (en \$ CA)
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI Europe (en euro)
FNB BMO agriculture mondiale	FNB	Indice S&P Global Agribusiness Composite (en \$ CA)

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FINB BMO communications mondiales	FNB	Indice MSCI World Information Technology USD (en \$ CA) (50 %) et indice MSCI World Telecommunication Services Sector USD (en \$ CA) (50 %)
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI World Consumer Discretionary
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI World Consumer Staples
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés	FNB	Indice MSCI World (en \$ CA)
FNB BMO lingots d'or	FNB	London Bullion Market Association – cours de l'or (en \$ CA)
	FNBU	London Bullion Market Association – cours de l'or (en \$ US)
BMO Fonds lingots d'or	FNBH	London Bullion Market Association – cours de l'or (en \$ US)
FINB BMO obligations de gouvernements	FNB	Indice Bloomberg Barclays Canada Bond
FNB BMO Croissance	FNB	Indice MSCI World (55 %), TSX (25 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (20 %)
	FNB6	Indice MSCI World (55 %), TSX (25 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (20 %)
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité	FNB	Indice des obligations de société A FTSE Canada – Rendement total
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	FNB	Indice Bloomberg Barclays VLI: High Yield Total Return (valeur non couverte en \$ CA)
	FNBU	Indice Bloomberg Barclays Capital U.S. High Yield Very Liquid (en \$ US)
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI EAFE Hedged 100% to CAD Net Total Return
FINB BMO Japon	FNB	Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap (en \$ CA)
	FNBH	Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap (en monnaie locale)
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	FNB	Indice Bloomberg Barclays US Long Treasury Total Return (valeur non couverte en \$ CA)
	FNBH	Indice Bloomberg Barclays US Long Treasury Total Return (valeur en \$ US)
	FNBU	Indice Bloomberg Barclays US Long Treasury Total Return (valeur non couverte)

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité	FNB	Indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Net Total Return
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	FNB	Indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return
	FNBH	Indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	FNB	Indice MSCI USA Minimum Volatility (USD) 100% hedged to CAD Net Return
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	FNB	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return (valeur non couverte en \$ CA)
	FNBU	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return (valeur non couverte en \$ CA)
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris	FNB	Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned (en \$ CA)
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	FNB	Indice MSCI Canada ESG Leaders*
FINB BMO MSCI Canada valeur	FNB	Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité	FNB	Indice MSCI EAFE Quality (en \$ US)
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	FNB	Indice MSCI EAFE ESG Leaders*
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders	FNB	Indice MSCI World ESG Leaders*
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	FNB	Indice MSCI USA ESG Leaders (en \$ CA)*
	FNBH	Indice MSCI USA ESG Leaders (en \$ US)*
FINB BMO MSCI américaines valeur	FNB	Indice MSCI USA Enhanced Value Capped
FINB BMO actions du Nasdaq 100	FNB	Indice NASDAQ 100
	FNBU	Indice NASDAQ 100 (en \$ US)
BMO Fonds à rendement bonifié	FNB	Indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite (en \$ CA) (60 %) et indice CBOE S&P 500 BuyWrite (en \$ CA) (40 %)
	FNBH	Indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite (en \$ CA) (60 %) et indice CBOE S&P 500 BuyWrite (en \$ CA) (40 %)

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
	FNBU	Indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite (en \$ CA) (60 %) et indice CBOE S&P 500 BuyWrite (en \$ CA) (40 %)
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	FNB	Indice S&P MidCap 400 (en \$ CA)
	FNBH	Indice S&P MidCap 400 (en \$ CA)
	FNBU	Indice S&P MidCap 400 (en \$ CA)
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	FNB	Indice S&P SmallCap 600 (en \$ CA)
	FNBH	Indice S&P SmallCap 600 (en \$ CA)
	FNBU	Indice S&P SmallCap 600 (en \$ CA)
FINB BMO S&P/TSX 60	FNB	Indice S&P/TSX 60
FINB BMO obligations à court terme	FNB	Indice Bloomberg Barclays Canada Govt/Credit 1-5 Yr
FNB BMO obligations à escompte à court terme	FNB	Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada
FINB BMO TIPS à court terme	FNB	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury Inflation-Protected Securities (TIPS) 0-5 Years
	FNBH	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury Inflation-Protected Securities (TIPS) 0-5 Years (en \$ US)
	FNBU	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury Inflation-Protected Securities (TIPS) 0-5 Years (en \$ US)
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	FNB	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Yr Total Return (valeur non couverte en \$ CA)
	FNBU	Indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Yr Total Return (valeur non couverte)
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR	FNB	Indice S&P 500 Communication Services Select Sector (en \$ CA)
	FNBH	S&P 500 Communication Services Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR	FNB	Consumer Discretionary Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Consumer Discretionary Select Sector SPDR® ETF

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR	FNB	Consumer Staples Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Consumer Staples Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR	FNB	Energy Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Energy Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR	FNB	Financials Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Financials Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR	FNB	Health Care Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Health Care Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR	FNB	Industrials Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Industrials Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR	FNB	Materials Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Materials Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR	FNB	Indice S&P 500 Real Estate Select Sector (en \$ CA)
	FNBH	Indice S&P 500 Real Estate Select Sector
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR	FNB	Technology Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Technology Select Sector SPDR® ETF
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR	FNB	Utilities Select Sector SPDR® ETF (en \$ CA)
	FNBH	Utilities Select Sector SPDR® ETF
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027	FNB	Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028	FNB	Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029	FNB	Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
BMO Fonds obligations à très court terme	FNBR	Indice FTSE Short Term All Corporate Total Return
FNB BMO obligations américaines à très court terme	FNBU	Indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate 1-5 years
	FNBRU	Indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate 1-5 years
FINB BMO obligations totales américaines	FNB	Indice Bloomberg US Aggregate Bond (en \$ CA)
	FNBH	Indice Bloomberg US Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
	FNBU	Indice Bloomberg US Aggregate Bond (en \$ US)
FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	FNBU	Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return (en \$ US)
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return (en \$ US)
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FNB	Indice S&P Preferred Stock Total Return
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	FNB	Indice S&P Preferred Stock Total Return
	FNBH	Indice S&P Preferred Stock Total Return (en \$ US)
	FNBU	Indice S&P Preferred Stock Total Return (en \$ US)

Fonds	Séries de parts	Indice de référence ou fonds de référence
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	FNB	Indice CBOE S&P 500 PutWrite
	FNBH	Indice CBOE S&P 500 PutWrite
	FNBU	Indice CBOE S&P 500 PutWrite (en \$ US)
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	FNB	Indice CBOE S&P 500 PutWrite (en \$ US)
FINB BMO TIPS américains	FNB	Indice Bloomberg U.S. Treasury Inflation Protected Securities (TIPS) (en \$ CA)
	FNBU	Indice Bloomberg U.S. Treasury Inflation Protected Securities (TIPS) (en \$ US)
	FNBH	Indice Bloomberg U.S. Treasury Inflation Protected Securities (TIPS) (en \$ US)
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	FNB	Indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months
	FNBU	Indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months

\* À compter du 3 février 2025 ou vers cette date, l'indice MSCI Canada ESG Leaders, l'indice MSCI China ESG Leaders, l'indice MSCI EAFE ESG Leaders, l'indice MSCI India ESG Leaders, l'indice MSCI USA ESG Leaders et l'indice MSCI World ESG Leaders seront renommés respectivement indice MSCI Canada Selection, indice MSCI China Selection, indice MSCI EAFE Selection, indice MSCI India Selection, indice MSCI USA Selection et indice MSCI World Selection.

Le tableau 186 donne une description de chaque indice de référence mentionné dans le tableau 185.

**Tableau 186 : Description de l'indice de référence**

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bloomberg Canada Aggregate Corporate	L'indice Bloomberg Canada Aggregate Corporate est composé d'obligations de sociétés de qualité libellées en dollars canadiens, dont l'émission est de plus de 300 millions de dollars.
Indice Bloomberg Canadian Corporate	L'indice Bloomberg Canadian Corporate mesure le marché des obligations de sociétés canadiennes de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée jusqu'à l'échéance supérieure à un an, leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars et ils doivent être émis par des émetteurs du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.
Indice Bloomberg Canadian Government/Credit 1-5 Year	L'indice Bloomberg Canadian Government/Credit 1-5 Year mesure le marché canadien des titres de sociétés, des titres liés aux gouvernements et des titres du Trésor de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée jusqu'à l'échéance supérieure à un an mais inférieure à cinq ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bloomberg Canadian Treasury and Government-Related	L'indice Bloomberg Canadian Treasury and Government-Related reproduit le marché des titres du Trésor et des titres liés aux gouvernements à taux fixe libellés en dollars canadiens qui sont de qualité, qui sont assortis d'une durée jusqu'à l'échéance d'au moins 1 an, dont le nombre en circulation est d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars et qui sont émis par des autorités locales, des États et des organismes supranationaux du Canada et d'ailleurs.
Indice Bloomberg Capital U.S. High Yield Very Liquid	L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est composé d'obligations de sociétés à taux fixe de qualité spéculative libellées en dollars américains.
Indice Bloomberg Treasury 1-5 Year Total Return (valeur non couverte en \$ CA)	L'indice Bloomberg Treasury 1-5 Year Total Return (valeur non couverte en \$ CA) procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans une période se situant entre un et cinq ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.
Indice Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return	L'indice Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.
Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid	L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est composé d'obligations de sociétés à taux fixe de qualité spéculative libellées en dollars américains.
Indice Bloomberg U.S. Investment Grade 1-5 Year Corporate Bond Capped Total Return (valeur couverte en \$ CA)	L'indice Bloomberg U.S. Investment Grade 1-5 Year Corporate Bond Capped Total Return (valeur couverte en \$ CA) mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.
Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return (valeur non couverte en \$ CA)	L'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return (valeur non couverte en \$ CA) procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans une période se situant entre cinq et dix ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.
Indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months	L'indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months suit le marché des bons du Trésor dont la durée jusqu'à l'échéance est de 1 à 2,99 mois et qui sont émis par le gouvernement des États-Unis.
Indice Bloomberg US Aggregate Bond	L'indice Bloomberg US Aggregate Bond comprend des obligations de qualité du Trésor américain, des obligations d'organismes publics, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux identiques, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des titres adossés à des créances mobilières qui sont offerts en vente publiquement aux États-Unis, qui ont une valeur nominale en cours d'au moins 300 millions de dollars américains et qui doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance.
Indice Bloomberg US Corporate	L'indice Bloomberg US Corporate est composé d'obligations de sociétés de qualité libellées en dollars américains, dont l'émission est de plus de 300 millions de dollars.
Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond	L'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir une durée variant entre 0 et 5 ans et un encours de plus de 500 millions de dollars américains et le capital et l'intérêt doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains.
Indice Bloomberg US High Yield 1-5 Year Cash Pay 2% Total Return	L'indice Bloomberg US High Yield 1-5 Year Cash Pay 2% Total Return reproduit le rendement de titres de créance de sociétés libellés en dollars américains qui ne sont pas de qualité et dont la durée jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an mais inférieure à 5 ans.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bloomberg US Long Treasury Total Return	L'indice Bloomberg US Long Treasury Total Return procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans plus de 10 ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.
Indice Bloomberg US Treasury Inflation Protected Securities (TIPS) (\$ US)	L'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance, un encours supérieur à 500 millions de dollars américains, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains.
Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L)	L'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance, un encours supérieur à 500 millions de dollars américains, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains.
Indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite	L'indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite représente la vente près de l'échéance de 2 % des options de vente hors du cours et la détention de bons du Trésor à court terme.
Indice CBOE S&P 500 BuyWrite (en \$ CA)	L'indice CBOE S&P 500 BuyWrite représente l'achat de titres de 500 émetteurs publics américains à grande capitalisation et la vente près de l'échéance des options d'achat presque à parité.
Indice CBOE S&P 500 Put Write	L'indice CBOE S&P 500 Put Write reproduit le rendement d'une stratégie de placement hypothétique (stratégie d'options de vente) qui consiste à vendre à découvert des options de vente sur l'indice S&P 500 dans un compte marché monétaire.
Indice Communication Services Select Sector	L'indice Communication Services Select Sector est conçu pour illustrer les activités de communication et mécanismes de diffusion de l'information modernes. Les secteurs d'activités comprennent les télécommunications, les médias, le sans fil, le divertissement et les médias Internet.
Indice Consumer Discretionary Select Sector	L'indice Consumer Discretionary Select Sector comprend des secteurs comme le commerce de détail, les automobiles et leurs composantes, les biens de consommations durables, les vêtements, les hôtels et les restaurants.
Indice Consumer Staples Select Sector	L'indice Consumer Staples Select Sector est composé de sociétés qui participent au développement et à la production de produits de consommation comme le commerce de détail de nourriture et de médicaments, les boissons, les produits alimentaires, les produits du tabac, les produits ménagers et les produits de soins personnels.
Indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return	L'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return se compose de titres de banques à grande capitalisation des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.
Indice Dow Jones U.S. Large-Cap Health Care Equal Weight Total Stock Market Total Return	L'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Health Care Equal Weight Total Stock Market Total Return se compose de titres de sociétés à grande capitalisation du secteur des soins de santé des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.
Indice Energy Select Sector	L'indice Energy Select Sector est composé de sociétés qui se consacrent principalement au développement et à l'exploitation de pétrole brut et de gaz naturel, et qui offrent des services de forage et d'autres services liés à l'énergie.
Indice Financial Select Sector	L'indice Financial Select Sector est composé d'un large éventail d'entreprises de services financiers, de compagnies d'assurances, de banques, de marchés financiers, de sociétés de crédit à la consommation et d'institutions d'épargne diversifiés.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada	L'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés canadiennes de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée jusqu'à l'échéance supérieure à un an et des parts en circulation d'une valeur de 100 millions de dollars.
Indice des obligations de société A FTSE Canada	L'indice des obligations de société A FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, qui sont notées au moins A et dont la taille de l'émission est de plus de 100 millions de dollars.
Indice FTSE Canada Short Term Federal (Canada) Total Return <sup>MC</sup>	L'indice FTSE Canada Short Term Federal (Canada) Total Return <sup>MC</sup> est composé d'obligations du gouvernement fédéral à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est inférieure à cinq ans et supérieure à un an.
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada est conçu pour représenter le marché obligataire à court terme du Canada et comprend des obligations dont la durée jusqu'à l'échéance est supérieure ou égale à un an et inférieure ou égale à cinq ans.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés.
Indice des obligations universelles de sociétés BBB FTSE Canada <sup>MC</sup>	L'indice des obligations universelles de sociétés BBB FTSE Canada <sup>MC</sup> est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, qui sont assorties d'une note de crédit de BBB et dont la taille de l'émission est de plus de 100 millions de dollars.
Indice FTSE Canada Universe Total Return <sup>MC</sup>	L'indice FTSE Canada Universe Total Return <sup>MC</sup> est une mesure générale des titres à revenu fixe canadien de qualité qui se composent d'obligations du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et de sociétés.
Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada	L'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est inférieure à cinq ans et supérieure à un an, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum par émission est de 100 millions de dollars. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement.
Indice Health Care Select Sector	L'indice Health Care Select Sector comprend des sociétés qui se concentrent principalement sur le matériel et les fournitures de soins de santé, les fournisseurs et services de soins de santé, la biotechnologie et les industries pharmaceutiques.
Indice Industrials Select Sector	L'indice Industrials Select Sector est composé de divers secteurs, notamment : l'aérospatial et la défense, les produits de bâtiment, la construction et l'ingénierie, le matériel électrique, les conglomérats, la machinerie, les services et l'approvisionnement commerciaux, le fret aérien et la logistique, les entreprises de transport aérien, le transport maritime, le fret routier, le transport ferroviaire, etc.
London Bullion Market Association – cours de l'or (en \$ CA)	Le cours de l'or établi par la London Bullion Market Association est établi dans le cadre d'un processus d'enchère dirigé par ICE Benchmark Administration et publié par la LBMA.
Indice Materials Select Sector	L'indice Materials Select Sector est principalement composé de sociétés qui sont actives dans le domaine des produits chimiques, des matériaux de construction, des contenants et emballages, des métaux et de l'exploitation minière et des produits papetiers et forestiers.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned (en \$ CA) et indice MSCI ACWI (en \$ CA)	L'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned est fondé sur l'indice MSCI ACWI, l'indice phare, et comprend les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays à marché développé ou émergent. L'indice est conçu pour les investisseurs qui cherchent à réduire leur exposition aux risques liés à la transition et aux risques climatiques physiques, et qui cherchent des occasions tirées de la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone tout en respectant les exigences de l'Accord de Paris.
Indice MSCI ACWI Quality Net Total Return CAD	L'indice MSCI ACWI Quality Net Total Return CAD est un indice boursier mondial factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible levier financier.
Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped	L'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped est fondé sur son indice phare, soit l'indice MSCI Canada, qui est composé de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation de l'ensemble des marchés canadiens des titres de capitaux propres affichant des caractéristiques globales propres au style axé sur la valeur, ciblant les 25 meilleurs titres ou la moitié de la capitalisation boursière couverte par l'indice phare. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS <sup>MD</sup> . Les caractéristiques propres au style de placement axé sur la valeur servant à constituer l'indice sont définies selon trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. L'indice impose un plafond de 10 % aux titres représentés qui est appliqué à chaque rééquilibrage semestriel.
Indice MSCI Canada ESG Leaders	L'indice MSCI Canada ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation partout au Canada qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.
Indice MSCI EAFE ESG Leaders	L'indice MSCI EAFE ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation sur les marchés développés à l'extérieur de l'Amérique du Nord qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.
Indice MSCI EAFE Hedged 100% to CAD Net Total Return	L'indice MSCI EAFE Hedged 100% to CAD Net Total Return est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays à marché développé du monde, sauf les États-Unis et le Canada.
Indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ CA)	L'indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ CA) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à un univers de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans des pays à marché développé du monde, sauf les États-Unis et le Canada.
Indice MSCI EAFE Net Total Return USD	L'indice MSCI EAFE Net Total Return USD est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays à marché développé du monde, sauf les États-Unis et le Canada.
Indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Net Total Return	L'indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Net Total Return vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée aux titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans 24 pays à marché émergent.
Indice MSCI Europe	L'indice MSCI Europe établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 15 pays à marché développé d'Europe.
Indice MSCI Europe Quality Net Return EUR	L'indice MSCI Europe Quality Net Return EUR est un indice boursier européen factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible levier financier.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice MSCI USA Enhanced Value Capped	L'indice MSCI USA Enhanced Value Capped est fondé sur son indice phare, soit l'indice MSCI USA, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation de l'ensemble des marchés des titres de capitaux propres des États-Unis affichant des caractéristiques globales propres au style axé sur la valeur. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS <sup>MD</sup> . Les caractéristiques propres au style de placement axé sur la valeur servant à constituer l'indice sont définies selon trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. L'indice impose un plafond de 10 % aux titres représentés qui est appliqué à chaque rééquilibrage semestriel.
Indice MSCI USA ESG Leaders	L'indice MSCI USA ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation des États-Unis qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.
Indice MSCI USA Minimum Volatility Net Return	L'indice MSCI USA Minimum Volatility Net Return vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à grande et à moyenne capitalisation. L'indice est entièrement couvert par rapport au dollar canadien.
Indice MSCI USA Quality Net Total Return	L'indice MSCI USA Quality Net Total Return est un indice boursier des États-Unis factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible levier financier.
Indice MSCI World Consumer Discretionary	L'indice MSCI World Consumer Discretionary est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans 23 marchés développés du monde. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS <sup>MD</sup> ).
Indice MSCI World Consumer Staples	L'indice MSCI World Consumer Staples est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans 23 marchés développés du monde. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des biens de consommation essentiels selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS <sup>MD</sup> ).
Indice MSCI World ESG Leaders	L'indice MSCI World ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation sur les marchés développés mondiaux qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.
Indice MSCI World	L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays à marché développé. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays.
Indice MSCI World Information Technology USD (CAD)	L'indice MSCI World Information Technology USD (CAD) est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans 23 pays à marché développé. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des technologies de l'information selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS <sup>MD</sup> ).
Indice MSCI World Telecommunication Services Sector USD (CAD)	L'indice MSCI World Telecommunication Services Sector USD (CAD) est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation réparties dans 23 pays à marché développé. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des services de télécommunication selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS <sup>MD</sup> ).
Indice MSCI World Total Return	L'indice MSCI World Total Return est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays à marché développé. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice NASDAQ-100 Total Return	L'indice NASDAQ-100 Total Return est un indice modifié pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière.
Indice Real Estate Select Sector	L'indice Real Estate Select Sector comprend des sociétés des secteurs suivants : gestion et développement de biens immobiliers et FPI, excepté les FPI hypothécaires.
Indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Total Return	L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Total Return est un indice boursier mondial qui regroupe des titres de sociétés classées dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires.
Indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Total Return	L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Total Return est un indice boursier mondial qui regroupe des titres de sociétés classées dans le secteur des biens de consommation essentiels.
Indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX	L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX.
Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return	L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté leurs dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.
Indice S&P 500 Health Care	L'indice S&P 500 Health Care est composé des titres des sociétés figurant dans l'indice S&P 500 qui font partie du secteur des soins de santé de la classification GICS.
Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars	L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des émetteurs publics américains les plus importants qui est fourni par S&P et couvert en dollars canadiens.
Indice S&P Global 1200 Energy	L'indice S&P Global 1200 Energy est composé des titres de toutes les sociétés figurant dans l'indice S&P Global 1200 qui font partie du secteur de l'énergie de la classification GICS.
Indice S&P Global Agribusiness Composite (RT)	L'indice S&P Global Agribusiness Composite (RT) procure une exposition liquide aux 24 des plus importantes sociétés agroalimentaires cotées en bourse qui respectent des exigences précises en matière d'investissement.
Indice S&P Global Clean Energy	L'indice S&P Global Clean Energy mesure les sociétés des marchés développés et des marchés émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre.
Indice S&P MidCap 400 <sup>®</sup>	L'indice S&P MidCap 400 <sup>®</sup> est composé de 400 émetteurs publics américains à moyenne capitalisation.
Indice S&P North American Technology Sector	L'indice S&P North American Technology Sector mesure le rendement de titres américains classés dans le secteur des technologies de l'information selon la norme GICS <sup>MD</sup> ainsi que dans les sous-catégories Marketing de détail direct et en ligne, Divertissement à domicile interactif et Médias et services interactifs du classement.
Indice S&P Preferred Stock Total Return	L'indice S&P Preferred Stock Total Return mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale.
Indice S&P SmallCap 600 <sup>®</sup>	L'indice S&P SmallCap 600 <sup>®</sup> est composé de 600 émetteurs publics américains à faible capitalisation.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX	L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre le rendement du marché des actions privilégiées canadiennes.
Indice S&P/TSX 60	L'indice S&P/TSX 60 est composé de 60 émetteurs canadiens à grande capitalisation cotés en bourse.
Indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX	L'indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX mesure le rendement des titres de sociétés figurant dans l'indice S&P Canada BMI qui observe une politique d'augmentation constante des dividendes chaque année pendant au moins cinq ans.
Indice composé plafonné S&P/TSX	L'indice composé plafonné S&P/TSX comprend les actions canadiennes les mieux classées et représente environ 95 % du marché des actions canadien. Il s'agit du principal indice pour évaluer le rendement des sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX.
Indice Solactive Equal Weight Canada Banks	L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres cotés à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales.
Indice Solactive Equal Weight US Bank	L'indice Solactive Equal Weight US Bank se composent de titres de banques à grande capitalisation des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.
Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap	L'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap USD suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation qui englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant du marché japonais et est pondéré selon la capitalisation boursière ajustée selon le flottant.
Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (PR)	L'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share comprend des actions privilégiées canadiennes qui répondent à des critères en matière de taille, de liquidité, d'inscription et de qualité. L'indice a recours à une structure échelonnée sur cinq ans dans laquelle les paniers annuels sont équipondérés tandis que les titres constituants de chaque panier sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière.
Indice Solactive US Preferred Share Select (rendement total net)	L'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (rendement total net) mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale.
Indice Technology Select Sector	L'indice Technology Select Sector est composé de sociétés qui voient principalement à la conception de produits par des sociétés de logiciels et de services Internet, des services de conseils en technologie de l'information, des équipements de semiconducteurs, des ordinateurs et des périphériques.
Indice Utilities Select Sector	L'indice Utilities Select Sector est principalement composé de sociétés qui produisent, génèrent, transportent ou distribuent de l'électricité ou du gaz naturel.

Nous attribuons à chaque fonds l'une des catégories de risque suivantes :

- faible
- faible à moyen
- moyen
- moyen à élevé
- élevé

D'autres types de risques, mesurables ou non, existent. Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183 pour plus de détails sur les risques associés à un placement dans un fonds.

Tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future. Nous examinons le

niveau de risque de chaque fonds tous les ans et chaque fois que nous estimons qu'un niveau de risque n'est plus raisonnable dans les circonstances. Vous pouvez obtenir sans frais une explication plus détaillée de notre méthode de classification des risques de l'une des façons suivantes :

- Si vous avez souscrit des titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, appelez-nous au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com).
- Si vous avez souscrit des titres d'un fonds, y compris des titres d'une série de titres négociés en bourse, par l'entremise d'un courtier, appelez-nous au numéro sans frais 1 800 304-7151 ou envoyez-nous un courriel aux adresses [servicealaclientele.fonds@bmo.com](mailto:servicealaclientele.fonds@bmo.com) ou [bmo.etfs@bmo.com](mailto:bmo.etfs@bmo.com).

## Restrictions en matière de placement

### Restrictions et pratiques en matière de placement

Chaque fonds possède un objectif de placement fondamental qui ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin. Chaque fonds poursuit son objectif de placement en appliquant des stratégies de placement que nous pouvons modifier de temps à autre. Veuillez vous reporter au profil du fonds pour une description de son objectif de placement et ses stratégies de placement.

Chaque fonds est un OPC ou un OPC alternatif qui est assujéti au Règlement 81-102. À l'exception de ce qui est indiqué dans les rubriques qui suivent, chaque fonds est assujéti aux restrictions et aux pratiques en matière de placement du Règlement 81-102 et est géré conformément à celles-ci. Ces restrictions et pratiques en matière de placement visent en partie à faire en sorte que les placements de chaque fonds soient diversifiés et relativement liquides et que chaque fonds soit géré convenablement.

## Dispenses d'application du Règlement 81-102

### BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter certains titres ou de conclure des opérations sur dérivés visés dans le cadre d'un tel achat dans le cas où, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de son actif net serait investi, directement ou indirectement, dans les titres d'un seul émetteur afin d'établir le respect de la restriction en matière de concentration prévue par le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions.

### FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens a obtenu une dispense lui permettant d'acheter un titre d'un émetteur inclus dans l'indice Dow Jones Industrial Average ou d'obtenir une exposition à un tel titre dans le cas où, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de sa valeur liquidative serait investie, directement ou indirectement, dans les titres de cet émetteur aux fins de l'établissement du respect de la restriction en matière de concentration prévue par le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102. Toutefois, cette dispense a été accordée à la condition que le placement du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens dans un seul émetteur n'excède pas la pondération de cet émetteur dans l'indice Dow Jones Industrial Average au moment de l'achat et que certains renseignements soient communiqués dans le prospectus, notamment les risques associés à un placement effectué sur le fondement de cette dispense.

### FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens

Le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens vise à reproduire un indice de

titres adossés à des créances hypothécaires et a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la Banque de Montréal ou une filiale achetée dans le cadre d'un placement principal jusqu'à concurrence d'un montant qui ne peut être supérieur au montant dans l'indice.

### Placements dans des OPCVM et des SICAV

Les fonds ont obtenu une dispense d'application des paragraphes 2.5(2)a), a.1) et c) du Règlement 81-102, visant à permettre à chaque fonds d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment du placement, dans des fonds sous-jacents qui sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (**OPCVM**) ou des sociétés d'investissement à capital variable (**SICAV**), même si les OPCVM ou les SICAV ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 et ne sont pas des émetteurs assujettis dans une province ou un territoire du Canada.

### Placements dans certains fonds apparentés

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet aux fonds d'investir une partie de leurs actifs dans ce qui suit :

- tout mécanisme de placement collectif qui n'est pas un fonds d'investissement et qui est, ou sera, géré par nous ou un membre de notre groupe;
- BMO Georgian Alignment II Access Fund LP, société en commandite de l'Ontario qui est un fonds d'investissement à capital fixe et qui n'est pas un émetteur assujetti;
- BMO Partners Group Private Markets Fund, fiducie de l'Ontario qui est un OPC et qui n'est pas un émetteur assujetti;
- tout fonds d'investissement futur qui est géré par nous ou un membre de notre groupe et qui a des stratégies de placement non traditionnelles similaires.

### Placements dans des titres placés par une entité apparentée

Nous avons obtenu une dispense qui permet aux fonds d'investir dans des titres de créance qui :

- ont été émis par des sociétés qui ne sont pas des émetteurs assujettis au Canada, que les titres aient reçu ou non une notation désignée (au sens du Règlement 81-102);
- ont été placés par une entité apparentée aux fonds, à nous ou à une entité apparentée à nous,

sous réserve du respect de certaines conditions, notamment que les fonds aient obtenu l'approbation préalable du CEI.

### Opérations en nature

Nous avons obtenu une dispense qui autorise les fonds à se livrer à des opérations en nature, sous réserve du respect de certaines conditions.

### Placements dans des titres visés par la règle 144A

Les fonds peuvent se prévaloir d'une dispense des exigences de la législation en valeurs mobilières visant l'achat et la détention d'actifs illiquides à l'égard de certains titres de créance qui sont admissibles et peuvent être négociés conformément à une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la **Loi de 1933**), comme il est mentionné dans la règle 144A de la Loi de 1933 à l'égard de la revente de certains titres à revenu fixe à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens attribué à *qualified institutional buyers* dans la Loi de 1933). La dispense fait l'objet de certaines conditions.

### Approbations du CEI

Les fonds ont reçu l'approbation du CEI, et peuvent se prévaloir de cette approbation et des exigences pertinentes du Règlement 81-107, dans le but de modifier certaines des restrictions et obligations en matière de placement prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable, y compris le Règlement 81-102, en vue d'effectuer certaines

opérations avec une partie apparentée (chacune, une **opération entre parties apparentées**).

Un résumé de chaque opération entre parties apparentées est présenté ci-après. Le CEI a donné son approbation à l'égard de chaque opération entre parties apparentées par voie d'une instruction permanente.

Le CEI examine les opérations entre parties apparentées au moins chaque trimestre. Dans le cadre de son examen, le CEI détermine si les décisions en matière de placement à l'égard des opérations entre parties apparentées :

- ont été prises par le gestionnaire dans l'intérêt fondamental des fonds et ont été prises libres de toute influence du gestionnaire ou d'une entité apparentée au gestionnaire et sans tenir compte de considérations se rapportant au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;
- respectaient les conditions prévues dans les politiques et procédures du gestionnaire;
- étaient conformes aux instructions permanentes applicables du CEI;
- ont abouti à un résultat juste et raisonnable pour le fonds.

Si une décision de placement à l'égard d'une opération entre parties apparentées n'est pas prise conformément à une condition imposée par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI dans son approbation, nous devons en aviser le CEI et le CEI doit, aussitôt que possible, en aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI est également tenu de faire état d'une telle opération dans son rapport annuel aux porteurs de titres des fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le mandat, les tâches et les responsabilités du CEI sont donnés à la rubrique **Comité d'examen indépendant et gouvernance** à la page 13.

### **Opérations sur des titres d'émetteurs apparentés**

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un conseiller en valeurs inscrit de

sciemment faire en sorte qu'un fonds achète un titre d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire ou conserver un placement dans les titres d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire lorsque certaines conditions sont remplies, y compris le fait que l'achat est effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits et sur laquelle ils sont négociés.

De plus, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire un placement sur le marché secondaire dans les titres de créance hors bourse d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire et conserver ces titres lorsque certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

Enfin, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire un placement dans les titres de créance à long terme d'un émetteur qui lui est apparenté, à son gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire, pourvu que le placement soit fait dans le cadre d'un placement de titres de créance à long terme de cet émetteur (c.-à-d. dans le cadre d'un placement principal) et que certaines conditions soient remplies, y compris les suivantes :

- les titres de créance doivent avoir une durée jusqu'à l'échéance supérieure à 365 jours;
- les titres de créance ne doivent pas être des billets de trésorerie adossés à des actifs;
- immédiatement après le placement, le fonds respecte les limites de détention.

### **Opérations pour compte propre sur des titres de créance**

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un fonds d'acheter des titres d'une entité apparentée à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire ou de vendre des titres à une telle entité, à moins que les titres soient négociés à la cote

d'une bourse et que certaines conditions relatives à l'établissement du prix soient remplies.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut acheter des titres de créance d'un émetteur auprès d'un courtier apparenté au gestionnaire de portefeuille ou vendre des titres de créance d'un émetteur à un tel courtier, agissant pour son propre compte, lorsque certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

### **Placements dans des titres placés par une entité apparentée**

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un fonds de sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur pendant la période durant laquelle une entité apparentée agit à titre de preneur ferme aux fins du placement des titres de la catégorie visée, sauf à titre de membre du syndicat de placement plaçant tout au plus cinq pour cent de l'émission, ni dans les 60 jours qui suivent cette période. Cette interdiction ne s'applique pas non plus à un placement dans une catégorie de titres émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou d'un territoire canadien.

Toutefois, conformément au Règlement 81-102, cette interdiction ne s'applique pas à un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur assujéti au Canada lorsque certaines conditions sont remplies. Si le placement est fait durant le placement des titres, les conditions comprennent le fait que le placement des titres de l'émetteur assujéti soit effectué aux termes d'un prospectus ou d'une dispense de l'exigence de prospectus. Si le placement est fait dans les 60 jours qui suivent le placement des titres, les conditions comprennent le fait que le placement soit effectué par l'intermédiaire d'une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur assujéti sont inscrits et où ils se négocient ou, dans le cas d'un titre de créance qui ne se négocie pas à la cote d'une bourse, le respect de certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

### **Opérations entre fonds**

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières

applicable interdisent au gestionnaire de portefeuille d'un fonds ou d'un compte géré de sciemment faire acheter par un fonds ou un compte géré un titre d'un émetteur auprès d'un autre fonds d'investissement à l'égard duquel le gestionnaire de portefeuille est le conseiller en valeurs, ou de vendre un titre d'un émetteur à un tel autre fonds d'investissement.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, cette interdiction ne s'applique pas à une opération conclue entre deux fonds d'investissement ou deux comptes gérés qui sont gérés par le même gestionnaire ou un membre de son groupe si certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

### **Restrictions en matière de placement de nature fiscale**

Un fonds s'abstiendra de faire un placement ou d'exercer des activités qui feraient en sorte qu'il :

- ne soit pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt;
- soit assujéti à l'impôt visant les fiducies intermédiaires de placement déterminées;
- acquière, s'il devient un « placement enregistré » pour l'application de la Loi de l'impôt, un placement qui n'est pas un « placement admissible » pour les régimes enregistrés et, qu'en raison de celui-ci, il soit assujéti à un impôt important en vertu de la partie X.2 de la Loi de l'impôt.

Au cours de la dernière année, les fonds ne se sont pas écartés des dispositions de la Loi de l'impôt qui s'appliquent à eux pour que les parts des fonds soient des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés.

### **Description des parts offertes par les fonds**

#### **Séries des fonds**

Un fonds peut offrir des parts de différentes séries, une description de chacune d'entre elles étant donnée dans la

présente section. La page couverture du présent prospectus simplifié dresse la liste des séries offertes par chaque fonds. Pour déterminer quelles séries vous conviennent, lisez la présente section.

### Règle de la « connaissance du client »

Les fonds sont vendus par l'entremise de courtiers. La règle de la « connaissance du client » a pour objectif de voir à ce que votre conseiller financier comprenne vos besoins et objectifs de placement ainsi que le niveau de vos connaissances en matière de placement. Grâce à cette information et à son expertise, votre conseiller financier peut recommander les parts du fonds les mieux adaptées à votre situation.

Chaque série mentionnée sur la page couverture fait partie de l'une des trois séries suivantes :

- Série Rémunération sous forme de commissions
- Série à honoraires
- Série institutionnelle

De plus, certaines séries appartiennent également à une ou à plusieurs des catégories secondaires suivantes :

- Séries de catégorie Distribution à pourcentage fixe
- Séries couvertes
- Séries aux fins de réinvestissements
- Séries en dollars US

Les sections qui suivent décrivent chacune de ces catégories et indiquent quelles séries en font partie.

### Série Rémunération sous forme de commissions

Les séries A et AH sont des **séries Rémunération sous forme de commissions** et des séries de titres non négociés en bourse.

Les investisseurs qui souscrivent, détiennent et font racheter leurs parts d'un fonds par l'intermédiaire d'un compte auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance, y compris BMO Ligne d'action Inc., n'ont pas la possibilité de souscrire des parts d'un fonds des séries Rémunération sous forme de commissions.

Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs admissibles qui respectent les exigences d'investissement minimal (se reporter à la rubrique **Investissements minimaux** à la page 39).

Les autres séries Rémunération sous forme de commissions sont décrites dans les sections suivantes.

### Série à honoraires

Les séries FNB, FNBU, FNBR, FNBRU, FNB6, FNBH, F et FH sont des **séries à honoraires**.

Les séries FNB, FNBU, FNBR, FNBRU, FNB6 et FNBH sont des séries de titres négociés en bourse.

Les séries F et FH sont des séries de titres non négociés en bourse et sont offertes aux investisseurs qui respectent les exigences d'investissement minimal (se reporter à la rubrique **Investissements minimaux** à la page 39) et qui :

- souscrivent, détiennent et font racheter leurs parts d'un fonds par l'intermédiaire d'un compte à honoraires;
- souscrivent, détiennent et font racheter leurs parts d'un fonds par l'intermédiaire d'un compte auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance, y compris BMO Ligne d'action Inc.;
- participent à un programme intégré parrainé par un courtier,

pourvu que votre courtier ait conclu une convention avec nous à l'égard de la distribution de ces séries de titres du fonds. Nous devons approuver la souscription et la détention de parts de série F et de série FH.

### Série institutionnelle

Les séries I et IH sont des **séries institutionnelles** et des séries de titres non négociés en bourse. Nous devons approuver la souscription et la détention de parts d'une série institutionnelle.

La série I est une série de titres non négociés en bourse et est offerte aux investisseurs institutionnels, y compris aux autres fonds BMO GMA. En règle générale, nous

exigeons que les investisseurs éventuels concluent une convention écrite avec nous à l'égard des placements dans ces séries.

Les autres séries institutionnelles sont décrites dans les sections suivantes.

### Série de catégorie Distribution à pourcentage fixe

La série indiquée dans la première colonne du tableau 187 est une **série de catégorie Distribution à pourcentage fixe (SDPF)** dont la série qui n'est pas une SDPF correspondante est indiquée dans la deuxième colonne.

Tableau 187 : série de catégorie Distribution à pourcentage fixe

Série de catégorie Distribution à pourcentage fixe	Série correspondante non SDPF
FNB6	FNB

Chaque série de catégorie Distribution à pourcentage fixe est identique, pour l'essentiel, à sa série qui n'est pas une SDPF correspondante, sauf comme il est décrit dans le paragraphe suivant.

Une distribution correspondant au montant qui suit sera versée à l'égard de chaque série de catégorie Distribution à pourcentage fixe :

- la valeur liquidative par titre (se reporter à la rubrique **Calcul de la valeur liquidative** à la page 37) calculée le dernier jour de l'exercice précédent ou, si la série a été offerte au cours de l'exercice actuel, à compter de sa date de début;
- multipliée par le taux de distribution annualisé qui s'applique figurant dans le tableau 188;
- le tout divisé par 12.

**Nous pouvons, à tout moment et à notre gré, apporter les changements suivants à une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe :**

- **modifier le pourcentage utilisé pour calculer ses distributions mensuelles régulières;**

- **modifier d'une autre façon le calcul de ses distributions mensuelles régulières;**
- **interrompre complètement ses distributions mensuelles régulières.**

**Si nous apportons un tel changement à une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe qui est également une série de titres négociés en bourse, nous publierons un communiqué de presse à cet égard.**

Tableau 188 : taux de distribution annualisés de la série de catégorie Distribution à pourcentage fixe

Série de catégorie Distribution à pourcentage fixe	Taux de distribution annualisé
FNB6	6 %

**Le pourcentage qui s'applique à une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe donnée pourrait être supérieur au taux de rendement ou au rendement du portefeuille du fonds qui l'offre. Par conséquent, si vous choisissez de recevoir une partie ou la totalité des distributions mensuelles régulières en espèces, la valeur de votre placement dans le fonds pourrait baisser au fil du temps.**

Si vous détenez des parts d'une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe dans un régime enregistré BMO, nous réinvestirons chaque distribution mensuelle régulière en votre nom, sans frais, dans cette série de catégorie Distribution à pourcentage fixe. Si vous détenez des parts d'une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe dans un autre type de compte, nous réinvestirons chaque distribution mensuelle régulière en votre nom, sans frais, dans cette série de catégorie Distribution à pourcentage fixe, à moins que vous nous ayez indiqué dans un avis préalable écrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Séries couvertes

Chaque série indiquée dans la première colonne du tableau 189 est une **série couverte** dont la série correspondante non couverte est indiquée dans la deuxième colonne.

**Tableau 189 : séries couvertes**

Séries couvertes	Série non couverte correspondante
AH	A
FNBH	FNB
FH	F
IH	I

Chaque série couverte est identique, pour l'essentiel, à sa série non couverte correspondante, sauf comme il est décrit dans le paragraphe suivant.

En règle générale, un fonds qui offre une ou plusieurs séries couvertes :

- détient des placements qui procurent une exposition à des devises;
- seulement sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, utilise des dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la fluctuation de la valeur liquidative des séries couvertes résultant de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et la devise à laquelle les placements du fonds procurent une exposition.

### Séries aux fins de réinvestissement

Chaque série indiquée dans la première colonne du tableau 190 est une **série aux fins de réinvestissement** dont la série autre qu'aux fins de réinvestissement correspondante est indiquée dans la deuxième colonne.

**Tableau 190 : séries aux fins de réinvestissement**

Série aux fins de réinvestissement	Série autre qu'aux fins de réinvestissement correspondante
FNBR	FNB
FNBRU	FNBU

Chaque série aux fins de réinvestissement est identique, pour l'essentiel, à sa série autre qu'aux fins de

réinvestissement correspondante, sauf comme il est décrit dans le paragraphe suivant.

Un fonds qui offre une série aux fins de réinvestissement :

- versera des distributions trimestrielles à l'égard des séries aux fins de réinvestissement, peu importe la fréquence des distribution à l'égard des séries autres qu'aux fins de réinvestissement du fonds;
- fera en sorte que chacune de ces distributions soit automatiquement réinvestie dans des parts supplémentaires des séries aux fins de réinvestissement;
- regroupera, immédiatement après chacune de ces distributions, les parts des séries aux fins de réinvestissement de sorte qu'après le regroupement, pourvu que le montant réinvesti n'ait pas été réduit par suite de l'application d'une retenue d'impôt, le nombre de parts des séries aux fins de réinvestissement détenues par chaque porteur de parts soit le même qu'immédiatement avant la distribution.

### Séries en dollars US

Chaque série indiquée dans la première colonne du tableau 191 est une **série en dollars US** dont la série autre qu'en dollars US correspondante est indiquée dans la deuxième colonne.

**Tableau 191 : séries en dollars US**

Série en dollars US	Série autre qu'en dollars US correspondante
FNBU	FNB
FNBRU	FNBR

Chaque série en dollars US est identique, pour l'essentiel, à sa série autre qu'en dollars US correspondante, sauf comme il est décrit dans le paragraphe suivant.

Tandis que chaque série autre qu'en dollars US utilise le dollar canadien comme devise utilisée aux fins

d'évaluation et que les opérations sur le marché secondaire visant ses parts devraient être en dollars canadiens, chaque série en dollars US utilise le dollar américain comme devise utilisée aux fins d'évaluation et les opérations sur le marché secondaire visant ses parts devraient être en dollars américains.

## Politique en matière de distributions

La présente section explique la fréquence et la composition des distributions que vous pouvez recevoir d'un fonds, et elle explique les circonstances dans lesquelles vous pourriez choisir de recevoir ces distributions en espèces.

### Types et fréquence des distributions

Au moins tous les ans, chaque fonds qui a un revenu net ou un gain en capital net non distribué procédera à la distribution de ces montants à ses investisseurs. Nous appelons ce type de distribution **une distribution en fin d'exercice**. En règle générale, les distributions en fin d'exercice seront versées en décembre, mais elles peuvent avoir lieu à d'autres moments de l'année.

Certains fonds peuvent distribuer leur revenu net non distribué réel ou estimatif sur une base mensuelle ou trimestrielle. Nous appelons ce type de distribution une **distribution périodique**.

Le tableau 192 indique chaque fond qui peut verser des distributions périodiques à l'égard des séries autres que les séries de catégorie Distribution à pourcentage fixe en plus d'indiquer si ces distributions périodiques :

- sont versées mensuellement (**M**) ou trimestriellement (**T**);
- se composent du revenu net estimatif (**E**) ou réel (**R**).

**Nous pouvons, à tout moment et à notre gré, apporter les changements suivants à une série à l'égard de laquelle des distributions périodiques sont versées :**

- **modifier la méthode de calcul de son revenu net distribuable pour passer du revenu estimatif au revenu réel et l'inverse;**

- **modifier la fréquence de ses distributions périodiques;**
- **interrompre complètement ses distributions périodiques.**

**Si nous apportons le deuxième ou le troisième changement à une série qui est une série de titres négociés en bourse, nous publierons un communiqué de presse à cet égard.**

**Tableau 192 : fonds qui versent des distributions périodiques**

Fonds	Fréquence	Type
FINB BMO obligations totales	M	E
FNB BMO toutes actions	T	E
FNB BMO ESG Équilibré	T	E
FNB BMO Équilibré	T	E
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB	T	E
FINB BMO revenu de banques canadiennes	T	E
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré	M	E
FNB BMO canadien de dividendes	M	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	M	E
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	M	E
FNB BMO Conservateur	T	E
FINB BMO obligations de sociétés	T	E
FNB BMO obligations à escompte de sociétés	T	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	M	E
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens	M	E

Fonds	Fréquence	Type
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	M	E
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé	M	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	M	E
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines	M	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	M	E
FINB BMO obligations à escompte	M	E
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	T	E
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	M	E
FINB BMO équilibré banques	M	E
FINB BMO équilibré produits industriels	T	E
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	T	E
FINB BMO équilibré de FPI	M	E
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	T	E
FINB BMO équilibré banques américaines	T	E
FINB BMO équilibré services aux collectivités	M	E
FINB BMO ESG obligations de sociétés	T	E
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement	M	E
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens	T	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	M	E

Fonds	Fréquence	Type
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	M	E
FNB BMO rendement élevé à taux variable	M	E
FNB BMO agriculture mondiale	T	E
FINB BMO communications mondiales	T	E
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	T	E
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	T	E
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés	M	E
FINB BMO infrastructures mondiales	T	E
FINB BMO obligations de gouvernements	T	E
FNB BMO Croissance	T	E
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité	T	E
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	M	E
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	M	E
FNB BMO internationales de dividendes	M	E
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens	M	E
FINB BMO Japon	T	E
FINB BMO échelonné actions privilégiées	M	E
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	M	E
FINB BMO obligations fédérales à long terme	M	E
FINB BMO obligations provinciales à long terme	M	E
FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur	T	E

Fonds	Fréquence	Type
FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	T	E
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	T	E
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité	T	E
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	T	E
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	T	E
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	T	E
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	T	E
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	M	E
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	M	E
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	M	E
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	M	E
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	M	E
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	T	E
FNB BMO revenu mensuel	M	E
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris	T	E
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	T	E
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	T	E
FINB BMO MSCI Canada valeur	T	E
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	T	E
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	T	E

Fonds	Fréquence	Type
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité	T	E
FINB BMO MSCI EAFE	T	E
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	T	E
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders	T	E
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	T	E
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	T	E
FINB BMO MSCI américaines valeur	T	E
BMO Fonds à rendement bonifié	M	E
FINB BMO obligations à rendement réel	M	E
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	T	E
FINB BMO S&P 500	T	E
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	T	E
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	T	E
FINB BMO S&P/TSX 60	T	E
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	T	E
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	M	E
FINB BMO obligations fédérales à court terme	M	E
FINB BMO obligations provinciales à court terme	M	E
FINB BMO obligations à court terme	T	E
FINB BMO obligations à escompte à court terme	T	E
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	M	E
FINB BMO TIPS à court terme	T	E
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	T	E

Fonds	Fréquence	Type
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027	T	E
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028	T	E
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029	T	E
BMO Fonds obligations à très court terme	M	E
FNB BMO obligations américaines à très court terme	M	E
FINB BMO obligations totales américaines	M	E
FNB BMO américain de dividendes	M	E
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens	M	E
FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens	T	E
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	T	E

Fonds	Fréquence	Type
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	T	E
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	M	E
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	M	E
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	M	E
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	M	E
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	M	E
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	M	E
FINB BMO TIPS américains	T	E
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	M	E

## Contenu des distributions

Chaque distribution de fin d'exercice sera généralement composée en totalité de revenu net et/ou de gains en capital nets.

Chaque distribution périodique sera généralement composée de ce qui suit :

- dans le cas d'une série de catégorie Distribution à pourcentage fixe, de revenu net jusqu'à concurrence de l'attribution de revenu net du fonds à cette série pour le mois en question, et d'un remboursement de capital si le montant de la distribution mensuelle est supérieur à cette attribution;
- dans le cas de toutes les autres séries, de revenu net en totalité,

pourvu que, dans chaque cas, si un fonds verse une distribution périodique composée en totalité ou en partie du revenu net estimatif, et que le revenu net estimatif ainsi distribué est supérieur au revenu net réel du fonds tel que calculé à la fin de son exercice, le montant de tout excédent puisse être composé d'un remboursement de capital.

Pour connaître les incidences fiscales des distributions, se reporter à la rubrique **Distributions sur les parts des fonds** à la page 80.

## Réinvestissement des distributions

### Séries de titres non négociés en bourse

Nous réinvestirons chaque distribution de fin d'exercice et distribution périodique en votre nom, sans frais, dans des parts supplémentaires de la série et du fonds à

l'égard desquels la distribution a été versée, à moins que vous nous ayez indiqué dans un avis préalable écrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Vous ne pouvez pas choisir de recevoir en espèces les distributions versées sur les parts d'un fonds que vous détenez dans un régime enregistré BMO.

### Séries de titres négociés en bourse

Nous réinvestirons chaque distribution de fin d'exercice, déduction faite de toute retenue d'impôt à la source, en votre nom, sans frais, dans des parts supplémentaires de la même série de titres négociés en bourse du même fonds à l'égard desquels la distribution a été versée. Immédiatement après une distribution de fin d'exercice, nous regrouperons les parts des séries de titres négociés en bourse de sorte qu'après le regroupement, pourvu que le montant réinvesti n'ait pas été réduit par suite de l'application d'une retenue d'impôt, le nombre de parts des séries de titres négociés en bourse détenues par chaque porteur de parts soit le même qu'immédiatement avant la distribution de fin d'exercice.

Nous verserons chaque distribution périodique en espèces, sauf dans les cas suivants :

- les distributions à l'égard d'une série aux fins de réinvestissement;
- les distributions que vous avez choisi de réinvestir dans des parts supplémentaires de la série et du fonds à l'égard desquels elles ont été versées (pour connaître les incidences fiscales des échanges, se reporter à la rubrique **Régimes de réinvestissement des distributions** à la page 60).

## Nom, constitution et historique des fonds

### Constitution des fonds

Chaque fonds est une fiducie que nous avons constituée sous le régime des lois de l'Ontario à la date indiquée dans le tableau 193 aux termes d'une déclaration de fiducie (se reporter à la rubrique **Déclaration de fiducie** à la page 23).

**Tableau 193 : date de création des fonds**

Fonds	Date de création
FINB BMO obligations totales	19 janvier 2010
FNB BMO toutes actions	24 janvier 2022
FNB BMO ESG Équilibré	16 janvier 2020
FNB BMO Équilibré	12 février 2019
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB	5 février 2020
FINB BMO revenu de banques canadiennes	7 février 2022
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré	27 septembre 2023
FNB BMO canadien de dividendes	21 octobre 2011
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	3 février 2017
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	5 février 2020
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	20 janvier 2021
FNB BMO Conservateur	12 février 2019
FINB BMO obligations de sociétés	2 mars 2018
FNB BMO obligations à escompte de sociétés	24 janvier 2022
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	28 janvier 2011
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens	20 octobre 2011
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	23 janvier 2023
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé	23 janvier 2023
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	20 janvier 2021

Fonds	Date de création
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines	12 février 2019
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	20 octobre 2011
FINB BMO obligations à escompte	10 février 2014
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	29 mai 2009
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	21 mai 2010
FINB BMO équilibré banques	20 octobre 2009
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	20 octobre 2009
FINB BMO équilibré aurifères mondiales	14 novembre 2012
FINB BMO équilibré produits industriels	14 novembre 2012
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	20 octobre 2009
FINB BMO équilibré de FPI	19 mai 2010
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	19 mai 2010
FINB BMO équilibré banques américaines	10 février 2014
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	19 mai 2010
FINB BMO équilibré américain de la santé	12 février 2019
FINB BMO équilibré services aux collectivités	19 janvier 2010
FINB BMO ESG obligations de sociétés	15 janvier 2020
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement	11 février 2021
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens	15 janvier 2020

Fonds	Date de création
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	2 mars 2018
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	2 septembre 2015
FNB BMO rendement élevé à taux variable	10 février 2014
FNB BMO agriculture mondiale	23 janvier 2023
FINB BMO communications mondiales	2 mai 2018
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	3 avril 2017
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	3 avril 2017
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés	16 janvier 2020
FINB BMO infrastructures mondiales	19 janvier 2010
FNB BMO lingots d'or	17 janvier 2024
BMO Fonds lingots d'or	17 janvier 2024
FINB BMO obligations de gouvernements	2 mars 2018
FNB BMO Croissance	12 février 2019
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité	5 février 2020
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	20 octobre 2009
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	4 octobre 2017
FNB BMO internationales de dividendes	5 novembre 2014
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens	2 septembre 2015

Fonds	Date de création
FINB BMO Japon	24 janvier 2022
FINB BMO petites aurifères	19 janvier 2010
FINB BMO échelonné actions privilégiées	14 novembre 2012
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	19 janvier 2010
FINB BMO obligations fédérales à long terme	19 mai 2010
FINB BMO obligations provinciales à long terme	19 mars 2013
FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur	27 septembre 2023
FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	27 septembre 2023
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	21 février 2017
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité	21 octobre 2011
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité	10 mai 2016
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	2 septembre 2015
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	4 février 2016
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	19 mars 2013
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens	4 février 2016
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	19 janvier 2010
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	29 mai 2009
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	19 mars 2013

Fonds	Date de création
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	20 mars 2013
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	19 mars 2013
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	21 février 2017
FNB BMO revenu mensuel	28 janvier 2011
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris	24 janvier 2022
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	5 novembre 2014
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	15 janvier 2020
FINB BMO MSCI Canada valeur	4 octobre 2017
FINB BMO MSCI China ESG Leaders	19 janvier 2010
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	16 janvier 2020
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	20 octobre 2009
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité	21 octobre 2024
FINB BMO MSCI EAFE	10 février 2014
FINB BMO MSCI marchés émergents	20 octobre 2009
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	10 février 2014
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders	16 janvier 2020
FINB BMO MSCI India ESG Leaders	19 janvier 2010
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	15 janvier 2020
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	5 novembre 2014
FINB BMO MSCI américaines valeur	4 octobre 2017
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	19 janvier 2010
FINB BMO actions du Nasdaq 100	12 février 2019

Fonds	Date de création
BMO Fonds à rendement bonifié	15 janvier 2020
FINB BMO obligations à rendement réel	19 mai 2010
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	29 mai 2009
FINB BMO S&P 500	14 novembre 2012
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	5 février 2020
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	5 février 2020
FINB BMO S&P/TSX 60	27 septembre 2023
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	29 mai 2009
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	20 octobre 2009
FINB BMO obligations fédérales à court terme	20 octobre 2009
FINB BMO obligations provinciales à court terme	20 octobre 2009
FINB BMO obligations à court terme	2 mars 2018
FNB BMO obligations à escompte à court terme	24 janvier 2022
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	10 février 2014
FINB BMO TIPS à court terme	20 janvier 2021
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	21 février 2017
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR	21 janvier 2025

Fonds	Date de création
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR	21 janvier 2025
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR	21 janvier 2025
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027	21 janvier 2025
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028	21 janvier 2025
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029	21 janvier 2025
BMO Fonds obligations à très court terme	28 janvier 2011
FNB BMO obligations américaines à très court terme	12 février 2019
FINB BMO obligations totales américaines	23 janvier 2023
FNB BMO américain de dividendes	19 mars 2013
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens	19 mars 2013
FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens	27 septembre 2023

Fonds	Date de création
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	17 janvier 2024
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens	17 janvier 2024
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	17 janvier 2024
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens	27 septembre 2023
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	10 février 2014
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	2 mars 2018

Fonds	Date de création
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	3 février 2017
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	3 février 2017
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	2 septembre 2015
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	3 février 2017
FINB BMO TIPS américains	23 janvier 2023
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains	27 septembre 2023

## Changements importants au cours des dix dernières années

Chaque fonds mentionné dans le tableau 194 a changé de nom au cours des dix dernières années.

**Tableau 194 : changement de nom des fonds au cours des dix dernières années**

Fonds	Ancien nom	Date du changement
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	21 janvier 2025
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	FINB BMO actions du secteur énergie propre	21 janvier 2025
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	21 janvier 2025
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie	21 janvier 2025
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie	21 janvier 2025
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	21 janvier 2025
FINB BMO équilibré banques	FINB BMO équilibré S&P/TSX banques	15 septembre 2017
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	15 septembre 2017

Fonds	Ancien nom	Date du changement
FINB BMO équilibré aurifères mondiales	FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales	15 septembre 2017
FINB BMO équilibré produits industriels	FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels	15 septembre 2017
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz	15 septembre 2017
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes	21 janvier 2025
BMO Fonds lingots d'or	FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens	21 janvier 2025
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	21 janvier 2025
FINB BMO échelonné actions privilégiées	FINB BMO échelonné S&P/TSX actions privilégiées	19 octobre 2015
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité	FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité	21 janvier 2025
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité	FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité	21 janvier 2025
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité	FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité	21 janvier 2025
FINB BMO MSCI Canada d'actions sélectionnées	FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
FINB BMO MSCI China d'actions sélectionnées	FINB BMO actions chinoises	3 décembre 2021
	FINB BMO MSCI China ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
FINB BMO MSCI EAFE d'actions sélectionnées	FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
FINB BMO MSCI Global d'actions sélectionnées	FINB BMO MSCI Global ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
FINB BMO MSCI India d'actions sélectionnées	FINB BMO actions indiennes	13 décembre 2021
	FINB BMO MSCI India ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
FINB BMO MSCI USA d'actions sélectionnées	FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Le 3 février 2025 ou vers cette date
BMO Fonds à rendement bonifié	FNB BMO à rendement bonifié	21 janvier 2025
BMO Fonds obligations à très court terme	FNB BMO obligations à très court terme	21 janvier 2025
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	21 janvier 2025

Chaque fonds mentionné dans le tableau 195 a vu ses objectifs ou stratégies de placement modifiés de façon importante au cours des dix dernières années.

**Tableau 195 : changements importants apportés aux objectifs ou aux stratégies de placement au cours des dix dernières années**

Fonds	Changement	Date du changement
FINB BMO MSCI India ESG Leaders	Changement de l'indice sous-jacent, lequel est passé de l'indice S&P/BNY Mellon India Select ADR à l'indice MSCI India ESG Leaders, et ajout d'une stratégie d'investissement responsable.	13 décembre 2021
FINB BMO MSCI China ESG Leaders	Changement de l'indice sous-jacent, lequel est passé de l'indice S&P/BNY Mellon China Select ADR à l'indice MSCI China ESG Leaders, et ajout d'une stratégie d'investissement responsable.	3 décembre 2021

## Dissolution des fonds

Nous pouvons dissoudre un fonds sur remise d'un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts et nous publierons un communiqué avant la dissolution. Nous pouvons également dissoudre un fonds indicial si le fournisseur d'indices cesse de calculer l'indice pertinent ou que la convention de licence relative aux indices connexe est résiliée, tel qu'il est énoncé ci-dessus à la rubrique **Conventions de licence relatives aux indices**. À la dissolution d'un fonds, les titres, les espèces et les autres actifs qui resteront après le règlement de toutes les dettes et obligations du fonds seront distribués au prorata parmi les porteurs de parts du fonds.

Les fonds suivants seront dissous à leur date d'échéance du fonds respective ou à une date antérieure :

- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027
- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028
- FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029.

Les droits des porteurs de parts d'échanger et de faire racheter les parts décrits à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats** cesseront à la date de dissolution du fonds concerné.

## Information propre à chaque OPC

Dans la présente partie du document, vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour vous aider à évaluer et à comparer les fonds en tenant compte de vos besoins en matière de placement. Les descriptions de fonds qui suivent vous fournissent des renseignements précis sur chacun des fonds.

L'information commune à certains fonds ou à l'ensemble de ceux-ci est décrite ci-après. Vous devriez vous reporter à la présente section lorsque vous lisez la description d'un fonds pour vous assurer d'avoir une information complète sur celui-ci.

## Détails du fonds

Cette section vous indique le type de fonds, sa date de création, la nature des parts qu'il offre, si les parts du fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés ainsi que le nom du conseiller en valeurs ou du sous-conseiller en valeurs du fonds.

## Quels sont les types d'organismes de placement collectif?

En règle générale, ce que nous appelons le type de fonds est la catégorie attribuée, ou qui devrait être attribuée, au fonds par le Canadian Investment Funds Standards Committee. Cette organisation a été mise sur pied par les grandes sociétés de recherche et de bases de données sur les OPC du Canada dans le but de normaliser les classifications des OPC au Canada. Vous pouvez obtenir des définitions et les attributions des catégories à l'adresse [www.cifsc.org](http://www.cifsc.org) (non disponible en français).

## Dans quoi l'OPC investit-il?

Cette section vous indique l'objectif de placement fondamental du fonds ainsi que les stratégies de placement qu'il utilise pour atteindre cet objectif.

### Objectifs de placement

Ce sont les objectifs que le fonds tente d'atteindre. Vous trouverez des renseignements sur les types de titres dans lesquels le fonds investit, ainsi que toute spécialisation particulière, comme une concentration dans un pays ou un secteur donné.

Certains fonds, indiqués sur la page couverture des présentes, ont des objectifs de placement qui se rapportent au placement responsable.

### Stratégies de placement

#### Placements dans des certificats de titre en dépôt

Tous les fonds peuvent investir dans des certificats de titre en dépôt pour obtenir la propriété indirecte de titres étrangers dont la propriété directe respecterait l'objectif et les stratégies de placement du fonds.

Les certificats de titre en dépôt sont des instruments, émis par des banques ou d'autres institutions financières, qui représentent la valeur de titres émis par des sociétés étrangères. Ces certificats sont surtout connus sous les noms suivants, selon le pays où est situé le dépositaire :

- certificats américains d'actions étrangères;
- certificats européens d'actions étrangères;

- certificats internationaux d'actions étrangères.

#### Placements dans des prêts syndiqués

Certains fonds peuvent investir dans des prêts et/ou dans des prêts avec participation (**prêts syndiqués**).

Un prêt syndiqué est une facilité de crédit qui est consentie à une société par actions ou à une autre entité par une institution financière qui est, par la suite, vendue par cette institution financière, en totalité ou en partie, à un ou à plusieurs investisseurs.

Un prêt syndiqué dans lequel un fonds investit peut être un prêt à terme ou, si la réglementation sur les valeurs mobilières le permet :

- un prêt à terme synthétique;
- un prêt à terme à tirage reporté;
- une facilité de crédit renouvelable;
- une facilité d'achat de créances.

L'intérêt sur un prêt syndiqué court généralement selon un taux correspondant à un taux de référence qui est rajusté périodiquement et qui est majoré d'un écart fixe.

#### Utilisation de dérivés

Chaque fonds peut utiliser des dérivés comme le permet le Règlement 81-102, dans sa version modifiée par les dispenses d'application reçues par les fonds (se reporter à la rubrique **Dispenses d'application du Règlement 81-102** à la page 162).

Un fonds qui peut recourir à des dérivés peut le faire aux fins suivantes :

- se couvrir contre des pertes pouvant résulter de variations des cours des titres, des taux de change ou des taux d'intérêt;
- obtenir indirectement une exposition à des titres individuels, à des marchés ou à d'autres placements, plutôt que d'investir directement dans ces titres, marchés ou autres placements;
- tenter de générer un revenu additionnel.

Dans les descriptions de fonds, nous indiquons si un fonds donné utilise des dérivés.

### **Conventions de prêt, mises en pension et prises en pension de titres**

Les fonds peuvent conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres conformément au Règlement 81-102.

Un fonds peut conclure l'un de ces types de convention pour gagner un revenu additionnel.

### **Vente à découvert**

Chaque fonds peut avoir recours à la vente à découvert conformément au Règlement 81-102.

La vente à découvert offre à un fonds d'autres possibilités de tirer profit de la capacité du conseiller en valeurs de repérer des titres mal évalués ou d'anticiper les baisses des cours des titres.

### **Stratégies de placement responsable**

Certains fonds, notamment les fonds dont les objectifs de placement se rapportent au placement responsable, peuvent avoir recours à une ou plusieurs des stratégies suivantes :

- **intégration et évaluation** : Le fonds tient expressément compte des facteurs ESG, en plus des facteurs financiers traditionnels, lorsqu'il prend des décisions de placement. Les gestionnaires de portefeuille qui ont recours à cette stratégie utilisent différentes ressources afin d'évaluer et de surveiller ces facteurs ESG de manière qualitative et quantitative, notamment de la recherche interne et externe, des rapports de sociétés, des assemblées de sociétés, des publications du secteur, des publications d'information et/ou des rapports d'analystes.

- **tri par exclusion** : Le fonds exclut certains types de titres, d'émetteurs, de secteurs ou de régions de son portefeuille en fonction d'évaluations d'activités, de pratiques commerciales ou de segments d'activités fondées sur un ou plusieurs facteurs ESG.
- **tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie** : Le fonds cherche à investir dans des émetteurs dont le rendement est supérieur à celui de leurs pairs en fonction d'un ou de plusieurs indicateurs de rendement intégrant des facteurs ESG.
- **engagement et gérance** : Le fonds cherche à influencer les émetteurs dans lesquels il a investi afin qu'ils prennent des décisions qui augmentent l'impact positif de ces émetteurs sur les facteurs ESG. À cette fin, le fonds peut voter sur des résolutions de la direction et/ou des actionnaires conformément à certaines considérations ESG ou à certains objectifs ESG, et peut interagir avec la direction des émetteurs dans lesquels il a investi par le biais de réunions et/ou de communications écrites conformément à certaines considérations ESG ou à certains objectifs ESG.
- **placements thématiques** : Le fonds cherche à investir dans des titres, des émetteurs, des secteurs ou des régions qui devraient bénéficier de tendances macroéconomiques ou structurelles à long terme liées aux facteurs ESG.
- **investissements à retombées sociales** : Le fonds cherche à produire des retombées environnementales ou sociales mesurables et positives ainsi qu'un rendement financier.

Certains fonds peuvent baser leurs stratégies de placement responsable sur les notes attribuées par MSCI ESG.

## Notes de MSCI ESG

Une note de MSCI ESG est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI ESG emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs.

Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes attribuées par MSCI ESG repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS<sup>MD</sup>. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles.

L'approche de MSCI ESG pour repérer les graves controverses entourant les activités est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. Si MSCI ESG détermine qu'une société fait l'objet d'une grave controverse entourant ses activités, cela signifie qu'elle a été impliquée dans une ou plusieurs situations pour lesquelles il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales.

Le tableau 196 indique quelles stratégies de placement responsable sont utilisées par les fonds. Un cercle (●) indique qu'une stratégie donnée est utilisée par un fonds donné.

**Tableau 196 : stratégies de placement responsable utilisées par des fonds en particulier**

	Intégration et évaluation	Tri par exclusion	Tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie	Engagement et gérance	Placements thématiques	Investissements à retombées sociales
FNB BMO ESG Équilibré			●			
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre					●	

	Intégration et évaluation	Tri par exclusion	Tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie	Engagement et gérance	Placements thématiques	Investissements à retombées sociales
FINB BMO ESG obligations de sociétés		•	•			
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement		•	•			
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens		•	•			
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris		•			•	•
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders		•	•			
FINB BMO MSCI China ESG Leaders		•	•			
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders		•	•			
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders		•	•			
FINB BMO MSCI India ESG Leaders		•	•			
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders		•	•			

## Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?

Pour une description de chacun des risques mentionnés dans la présente section, se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?** à la page 139.

Certains risques s'appliquent à tous les fonds, ou à tous les fonds qui utilisent certains types de stratégies ou qui offrent des parts de certaines séries :

- le **risque lié aux modifications législatives** s'applique à tous les fonds;
- le **risque lié à la couverture du change** s'applique à toutes les séries couvertes des fonds qui offrent ces séries;
- le **risque lié à la cybersécurité** s'applique à tous les fonds;
- le **risque lié à la gestion de portefeuille** s'applique à tous les fonds;
- le **risque lié aux placements indiciaux** s'applique à tous les fonds qui tentent de reproduire le rendement d'un indice;
- le **risque lié au fonds sous-jacent** s'applique à tous les fonds qui peuvent investir dans des fonds sous-jacents;
- le **risque lié aux dérivés** s'applique à tous les fonds qui peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture et/ou autres que de couverture ainsi qu'à toutes les séries couvertes des fonds qui offrent de telles séries;
- le **risque lié aux conventions de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres** s'applique à tous les fonds qui peuvent conclure des conventions de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;

- le **risque lié à la vente à découvert** s'applique à tous les fonds qui peuvent effectuer des ventes à découvert;
- le **risque lié au placement responsable** s'applique à tous les fonds qui utilisent des stratégies de placement responsable;
- le **risque lié aux séries** s'applique à tous les fonds puisque que chaque fonds est autorisé à émettre des parts de plusieurs séries;

- le **risque lié à la négociation sur le marché secondaire** s'applique à toutes les séries de titres négociés en bourse des fonds qui offrent ces séries.

Des conséquences fiscales incertaines peuvent exposer votre placement dans un fonds à des risques supplémentaires (se reporter à la rubrique **Incidences fiscales** à la page 73).

Le tableau 197 indique les risques supplémentaires qui s'appliquent à certains fonds. Un cercle (●) indique qu'un risque donné s'applique à un fonds donné.

**Tableau 197 : risques supplémentaires qui s'appliquent à certains fonds**

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FINB BMO obligations totales			●						●	
FNB BMO toutes actions				●			●	●		
FNB BMO ESG Équilibré			●	●			●	●	●	
FNB BMO Équilibré			●	●			●	●	●	
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB			●						●	
FINB BMO revenu de banques canadiennes			●				●		●	
FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré							●		●	
FNB BMO canadien de dividendes							●			
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes							●			
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens			●						●	
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	●	●		●		●	●	●		
FNB BMO Conservateur			●	●			●	●	●	
FINB BMO obligations de sociétés			●						●	
FNB BMO obligations à escompte de sociétés			●						●	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes							●			

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens					•		•	•		
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	•	•		•			•	•		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé		•		•			•	•		
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie		•		•			•	•		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines				•			•	•		
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités		•		•			•	•		
FINB BMO obligations à escompte			•	•					•	
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens			•		•	•		•	•	
FINB BMO équilibré banques		•					•			
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	•	•			•		•	•		
FINB BMO équilibré aurifères mondiales	•	•		•		•	•	•		
FINB BMO équilibré produits industriels		•					•			
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	•	•					•			
FINB BMO équilibré de FPI		•					•			
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO équilibré banques américaines				•			•	•		
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens		•			•		•	•		
FINB BMO équilibré américain de la santé		•		•			•	•		
FINB BMO équilibré services aux collectivités		•					•			
FINB BMO ESG obligations de sociétés			•						•	
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement			•		•			•	•	
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens			•		•			•	•	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes				•			•	•		

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FNB BMO rendement élevé à taux variable			•	•				•	•	
FNB BMO agriculture mondiale		•		•			•	•		
FINB BMO communications mondiales		•		•			•	•		
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens		•			•		•	•		
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens		•			•		•	•		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés				•			•	•		
FINB BMO infrastructures mondiales		•		•			•	•		
FNB BMO lingots d'or	•	•		•	•					
BMO Fonds lingots d'or	•	•		•	•					
FINB BMO obligations de gouvernements			•						•	
FNB BMO Croissance			•	•			•	•	•	
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité			•						•	
BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens			•		•			•	•	
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement			•	•				•	•	
FNB BMO internationales de dividendes				•			•	•		
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO Japon		•		•	•		•	•		
FINB BMO petites aurifères	•	•		•			•	•		
FINB BMO échelonné actions privilégiées	•		•				•		•	
FINB BMO obligations de sociétés à long terme			•						•	
FINB BMO obligations fédérales à long terme			•						•	
FINB BMO obligations provinciales à long terme			•						•	

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur			•	•			•		•	•
FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur			•	•			•		•	•
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme			•	•	•			•	•	
BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité							•			
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité				•			•	•		
BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité				•			•	•		
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens					•		•	•		
BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité				•			•	•		
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme			•						•	
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme			•						•	
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme			•						•	
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens			•		•			•	•	
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme			•	•				•	•	
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme			•	•				•	•	
FNB BMO revenu mensuel			•	•			•	•	•	
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris				•		•	•	•		
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité				•			•	•		
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders							•			
FINB BMO MSCI Canada valeur							•			
FINB BMO MSCI China ESG Leaders		•		•		•	•	•		
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders				•			•	•		
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité				•			•	•		

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FINB BMO MSCI EAFE				•			•	•		
FINB BMO MSCI marchés émergents				•		•	•	•		
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders				•			•	•		
FINB BMO MSCI India ESG Leaders		•		•		•	•	•		
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders				•	•		•	•		
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité				•	•		•	•		
FINB BMO MSCI américaines valeur				•			•	•		
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO actions du Nasdaq 100				•			•	•		
BMO Fonds à rendement bonifié				•	•		•	•		
FINB BMO obligations à rendement réel			•						•	
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO S&P 500	•			•			•	•		
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	•				•		•	•		
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	•				•		•	•		
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné							•			
FINB BMO obligations de sociétés à court terme			•						•	
FINB BMO obligations fédérales à court terme			•						•	
FINB BMO obligations provinciales à court terme			•						•	
FINB BMO obligations à court terme			•						•	
FINB BMO obligations à escompte à court terme			•						•	
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens			•		•			•	•	
FINB BMO TIPS à court terme			•	•	•			•	•	

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme			•	•				•	•	
FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR	•	•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR	•	•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR		•		•			•	•		
FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR		•		•			•	•		
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027		•	•						•	
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028		•	•						•	
FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029		•	•						•	
BMO Fonds obligations à très court terme			•						•	
FNB BMO obligations américaines à très court terme			•	•					•	
FINB BMO obligations totales américaines			•	•	•			•	•	
FNB BMO américain de dividendes				•			•	•		
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens				•			•		•	
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens	•			•			•		•	
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens	•			•			•		•	

	Marchandises	Concentration	Crédit	Change	Couverture du change	Marchés émergents	Actions	Marchés étrangers	Taux d'intérêt	Effet de levier
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens	•			•			•		•	
FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens	•			•			•		•	
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines				•			•	•		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens					•		•	•		
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens			•		•		•	•	•	
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines			•	•			•	•	•	
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines			•	•			•	•	•	
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens			•		•		•	•	•	
FINB BMO TIPS américains			•	•	•			•	•	
FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains			•	•					•	

CDS & Co., le prête-nom de la CDS, est le propriétaire inscrit des parts de chacune des séries de titres négociés en bourse de chaque fonds qui émet de telles parts, et détient ces parts pour divers courtiers et autres personnes au nom de leurs clients et d'autres personnes. Au 31 décembre 2024, aucun investisseur ne détenait plus de 10 % des parts de séries titres non négociés en bourse d'un fonds étant donné que ces parts ont nouvellement été créées.

À l'occasion, les parts d'une série de titres négociés en bourse d'un fonds donné représentant plus de 10 % de la valeur liquidative de ce fonds peuvent être détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, par une ou plusieurs des entités suivantes :

- un courtier désigné
- un courtier de FNB
- un autre courtier
- un fonds
- un autre fonds d'investissement géré par nous, ou par l'une des personnes ayant un lien avec nous ou par l'un des membres de notre groupe

Si, au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le 31 décembre 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative d'un fonds a été investie dans les titres d'un seul émetteur, ce placement est indiqué dans le tableau 198. Cela pourrait augmenter le risque lié à la concentration associé à un placement dans ce fonds.

**Tableau 198 : fonds détenant des placements dans un seul émetteur qui représentent plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds**

Fonds	Placement	Pourcentage de la valeur liquidative du fonds
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	First National, 3,840 %, 1 <sup>er</sup> janvier 2029	13,54
BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre	First Solar, Inc.	11,88
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	Banque de Montréal	13,43
	La Banque de Nouvelle-Écosse	12,32
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	13,87
	Banque Nationale du Canada	12,97
	Banque Royale du Canada	13,23
	La Banque Toronto-Dominion	12,28
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie	Exxon Mobil Corporation	10,41
BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie	Alphabet Inc.	11,29
	Apple Inc.	11,39
	Meta Platforms, Inc.	10,89
	NVIDIA Corporation	12,18
FINB BMO équilibré banques	Banque de Montréal	19,42
	La Banque de Nouvelle-Écosse	17,53
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	18,70
	Banque Nationale du Canada	18,51
	Banque Royale du Canada	19,10
	La Banque Toronto-Dominion	17,00
FINB BMO équilibré pétrole et gaz	ARC Resources Ltd.	10,93
	Canadian Natural Resources Limited	10,68
	Cenovus Energy Inc.	10,35
	Enbridge Inc.	11,16
	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	11,03
	Keyera Corp.	10,83

Fonds	Placement	Pourcentage de la valeur liquidative du fonds
	Pembina Pipeline Corporation	11,52
	Suncor Énergie Inc.	10,08
	Corporation TC Énergie	11,22
FINB BMO équilibré services aux collectivités	TransAlta Corporation	11,73
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couverts en dollars canadiens	Amazon.com, Inc.	11,12
	Tesla Inc.	13,73
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couverts en dollars canadiens	Procter & Gamble Company, The	10,82
FINB BMO infrastructures mondiales	American Tower Corporation	10,64
FINB BMO communications mondiales	Meta Platforms, Inc.	11,07
FINB BMO petites aurifères	Alamos Gold Inc.	11,75
	Kinross Gold Corporation	16,66
	Royal Gold, Inc.	15,91
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	Shopify Inc.	12,34
	La Banque Toronto-Dominion	11,68
FINB BMO MSCI China d'actions sélectionnées	Alibaba Group Holding Limited	16,15
	Tencent Holdings Limited	30,00
FINB BMO MSCI marchés émergents	Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, Ltd.	10,50
FINB BMO MSCI India d'actions sélectionnées	HDFC Bank Limited	16,18
	Infosys Limited	11,95
	Reliance Industries Limited	18,73
FINB BMO MSCI USA d'actions sélectionnées	Microsoft Corporation	13,00
	NVIDIA Corporation	13,23
BMO Fonds obligations à très court terme	Financière Sun Life inc.	10,01

# FINB BMO obligations totales

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres à revenu fixe de qualité d'émetteurs du Canada (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations universelles FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est conçu pour être une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels qui sont émises à l'échelle nationale au Canada, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an et qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB. Chaque instrument de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour ouvrable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** à la page 183.

# FNB BMO toutes actions

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre la cible suivante :

- 100 % en titres de capitaux propres

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO ESG Équilibré

## Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre les cibles suivantes :

- 60 % en titres de capitaux propres;
- 40 % en titres de créance.

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

Le fonds choisira les fonds sous-jacents en fonction des notes MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). Lorsqu'il évalue un fonds, le conseiller en valeurs attribue une note à ce fonds d'après la note MSCI ESG moyenne pondérée des placements

qui composent le portefeuille du fonds. Le conseiller en valeurs fera ce qui suit :

- il évaluera chaque fonds sous-jacent éventuel avant d'investir et il s'abstiendra d'investir dans un fonds auquel il a attribué une note de B ou une note inférieure;
- il évaluera périodiquement chaque fonds sous-jacent et retirera du portefeuille du fonds toute exposition à un fonds sous-jacent auquel il a attribué une note de B ou une note inférieure.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO Équilibré

## Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Partis offertes	FNB, FNB6
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre les cibles suivantes :

- 60 % en titres de capitaux propres;
- 40 % en titres de créance.

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés notées BBB

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de qualité de sociétés canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars canadiens. Chaque instrument de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour ouvrable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO revenu de banques canadiennes

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des instruments financiers de banques canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Canadian Bank Income.

L'indice comprend des instruments traditionnels et non traditionnels de banques canadiennes, notamment des titres à revenu fixe, des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière, d'une qualité et d'une liquidité minimales, et sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière au sein des segments de marché.

L'indice est rarement rééquilibré en fonction de l'évolution du marché.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque trimestre qui débute le premier jour ouvrable de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible, avant les frais, ce qui suit :

- 200 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif

d'un indice qui procure une exposition aux titres de capitaux propres de banques canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO équilibré banques (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 234).

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié au résultat cible**

Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le fonds ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant à 200 % du rendement positif de l'indice si cela devait contrevenir aux exigences du Règlement 81-102.

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# FNB BMO canadien de dividendes

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du Canada à l'égard desquels des dividendes sont versés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus

amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du Canada à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen

d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	divers – autres
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres adossés à des créances hypothécaires d'émetteurs du Canada (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice FTSE Canada NHA MBS 975.

L'indice est conçu pour refléter le rendement du bloc de catégorie 975 à taux fixe du marché des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada), libellés en dollars canadiens. Les titres admissibles doivent faire partie d'une émission d'au moins 200 millions de dollars canadiens, avoir un encours d'au moins 100 millions de dollars canadiens et une durée jusqu'à l'échéance supérieure à 1 an. Chaque titre est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds indice-actions du secteur énergie propre

*(auparavant FINB BMO actions du secteur énergie propre)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales petite/moyenne capitalisation
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur de l'énergie propre (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### **Stratégies de placement responsable**

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P Global Clean Energy.

L'indice est un indice modifié pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui offre une exposition aux titres de capitaux propres d'émetteurs de marchés développés et émergents qui participent à des entreprises liées à l'énergie propre (par exemple, aux secteurs des services publics d'électricité, des services publics multiples ou des producteurs d'électricité indépendants et des négociants en énergie). L'indice vise à reproduire le rendement de sociétés dont les activités principales sont exercées dans le secteur de l'énergie propre, en utilisant un score d'exposition reposant sur le degré selon lequel la société tire ses produits d'entreprises liées au secteur de l'énergie propre et/ou génère de l'énergie propre. Le fournisseur d'indices utilise la classification GICS et la classification du système FactSet's Revere Business Industry Classification System de pair avec les données Trucost Power Generation Data for Utility companies pour déterminer l'univers de titres admissibles. Actuellement, mais sous réserve d'une modification par le fournisseur d'indices, les titres constituants peuvent être admis au sein de l'univers de titres admissibles en fonction de certains objectifs, notamment l'atteinte d'exigences minimales en matière de revenus totaux et de production d'énergie électrique minimale à partir de sources renouvelables.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO Conservateur

## Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value modérée du capital au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre les cibles suivantes :

- 40 % en titres de capitaux propres;
- 60 % en titres de créance.

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens dont la durée réelle à l'échéance est supérieure à 1 an, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est composé d'obligations de sociétés.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO obligations à escompte de sociétés

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu au moyen d'une exposition à des titres de créance de sociétés canadiennes qui se négocient près ou en dessous de leur valeur nominale.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de sociétés canadiennes qui :

- sont de qualité supérieure;
- ont une durée de vie résiduelle qui se situe entre 1 an et 10 ans;
- sont négociés près ou en dessous de leur valeur nominale.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Partis offertes	A, FNB, FNBU, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO équilibré banques (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 233).

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs inscrits aux États-Unis, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira dans les titres de capitaux propres des émetteurs inclus dans l'indice Dow Jones Industrial Average (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) conformément à la pondération de chaque titre dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 30 émetteurs inscrits aux États-Unis, pondérés en fonction du cours de l'action. Les émetteurs sont choisis aux fins d'inclusion dans l'indice par les éditeurs du The Wall Street Journal d'après les quatre critères qui suivent :

- la société ne doit pas être une entreprise de services aux collectivités et n'exerce pas d'activités de transport;
- la société jouit d'une excellente réputation dans son domaine;
- la société affiche des antécédents de croissance maintenue;
- la société suscite un grand intérêt parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels.

L'indice est rarement rééquilibré et ne l'est pas à intervalles réguliers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes d'énergie

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'énergie
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur de l'énergie, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur de l'énergie, y compris de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie. Le fonds peut investir dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du sous-secteur de l'énergie renouvelable.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le potentiel de croissance

- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des soins de santé, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des soins de santé, y compris de sociétés de la santé ou liées à la santé.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le potentiel de croissance
- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de technologie

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des technologies, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des technologies, y compris de sociétés de technologies et de sociétés liées à la technologie.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le potentiel de croissance

- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres de banques américaines, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de banques américaines.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le potentiel de croissance
- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses

d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres de services aux collectivités nord-américains, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs nord-américains largement reconnus comme étant des sociétés de services aux collectivités. Le fonds peut investir dans des titres de capitaux propres d'émetteurs qui sont des sociétés de télécommunications ou de pipeline.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen

d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le potentiel de croissance
- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du

dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations à escompte

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés canadiennes qui se négocient près ou en dessous de leur valeur nominale (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est une mesure générale des titres à revenu fixe canadiens de qualité qui se négocient près de leur valeur nominale ou à une valeur inférieure à celle-ci et qui se compose d'obligations du gouvernement du Canada (y compris celles des sociétés d'État), des gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels qui sont émises à l'échelle nationale au Canada, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an et qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB. Pour qu'ils puissent être inclus dans l'indice, les titres émis doivent avoir un coupon correspondant au plus à un multiple annoncé du rendement à l'échéance du titre à la date de sélection. Chaque titre qui compose l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière modifiée afin de reproduire approximativement la durée et les caractéristiques sectorielles de l'indice des obligations universelles FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA).

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 30 émetteurs inscrits aux États-Unis, pondérés en fonction du cours de l'action. Les émetteurs sont choisis aux fins d'inclusion dans l'indice par les éditeurs du The Wall Street Journal d'après les quatre critères qui suivent :

- la société ne doit pas être une entreprise de services aux collectivités et n'exerce pas d'activités de transport;
- la société jouit d'une excellente réputation dans son domaine;
- la société affiche des antécédents de croissance maintenue;
- la société suscite un grand intérêt parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels.

L'indice est rarement rééquilibré et ne l'est pas à intervalles réguliers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à rendement élevé
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs souverains situés dans des pays à marché émergent (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt GDP Weighted Capped (couvert en \$ CA).

L'indice est conçu pour offrir une exposition diversifiée à des titres de créance libellés en dollars américains d'émetteurs souverains situés dans des pays à marché émergent répartis dans les quatre grandes régions suivantes : l'Amérique latine, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, ainsi que l'Asie. L'indice est conçu pour procurer une large exposition à des titres d'émetteurs souverains situés dans des marchés émergents, mais qui sont négociables, en misant expressément sur les titres et les pays offrant la meilleure liquidité dans chaque région au sein des catégories de durée déterminées (c.-à-d. de 18 mois à au plus 10 ans à l'échéance à compter du rééquilibrage). L'indice se distingue grâce à son emploi du produit national brut en tant que mesure de la taille de l'économie aux fins de l'établissement des pondérations relatives de chaque pays au sein du panier, plutôt qu'à l'emploi de la valeur marchande de l'encours de la dette comme c'est le cas des indices d'obligations de référence conventionnels.

L'indice est rééquilibré chaque année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré banques

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks.

L'indice comprend des titres de capitaux propres de banques canadiennes sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des ressources naturelles
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur des métaux de base (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituant de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituant de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituant de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituant de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituant de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituant de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituant de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals (couvert en \$ CA).

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des métaux de base. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière et l'exposition au dollar américain de l'indice est couverte en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équipondéré aurifères mondiales

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des métaux précieux
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur aurifère (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Global Gold.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur aurifère. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré produits industriels

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens qui font partie du secteur industriel (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens du secteur industriel. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré pétrole et gaz

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'énergie
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens qui font partie du secteur pétrolier et gazier (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens du secteur du pétrole et du gaz. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré de FPI

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés immobilières
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à titres d'émetteurs canadiens qui sont classés au sein du secteur des fiducies de placement immobilier (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens qui sont classés au sein du secteur des fiducies de placement immobilier. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres de banques américaines (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO équilibré banques américaines (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 247).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight US Bank (couvert en \$ CA).

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market et qui se classent parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les titres constituants de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière et l'exposition au dollar américain de l'indice est couverte en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré banques américaines

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres de banques américaines (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight US Bank.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market et qui se classent parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs américains qui font partie du secteur des soins de santé (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO équilibré américain de la santé (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 251).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight US Health Care (couvert en \$ CA).

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent au sein du secteur des soins de santé. Les titres constituants de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière et l'exposition au dollar américain de l'indice est couverte en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré américain de la santé

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs américains qui font partie du secteur des soins de santé (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight US Health Care.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent au sein du secteur des soins de santé. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO équilibré services aux collectivités

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens qui font partie du secteur des services aux collectivités (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens du secteur des services aux collectivités. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO ESG obligations de sociétés

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés canadiennes qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice Bloomberg Canadian Corporate en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué une note supérieure à celle de leurs pairs.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- les produits de divertissement pour adultes
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à rendement élevé
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés américaines qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice Bloomberg Capital U.S. High Yield Very Liquid en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres à revenu fixe dont le montant émis et en circulation est d'au moins 150 millions de dollars américains et d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué une note supérieure à celle de leurs pairs.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- les produits de divertissement pour adultes
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés américaines qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice Bloomberg US Corporate en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué une note supérieure à celle de leurs pairs.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- les produits de divertissement pour adultes
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Parts offertes	AH, FNB, FH, IH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs situés en Europe à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs européens à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen

d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs situés en Europe à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes BMO (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 261).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative

# FNB BMO rendement élevé à taux variable

## Détails du fonds

Type de fonds	prêt à taux variable
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu au moyen d'une exposition à des titres de créance à rendement élevé émis par des sociétés canadiennes, tout en visant à atténuer les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de sociétés canadiennes qui ne sont pas de qualité.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO agriculture mondiale

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur agricole.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur agricole, y compris de sociétés du secteur agricole ou liées au secteur agricole. Le fonds peut investir dans des titres de capitaux propres d'émetteurs qui exercent leurs activités dans les secteurs qui suivent ou en tirent profit :

- la production agricole
- les produits agrochimiques
- la machinerie agricole
- la distribution alimentaire
- l'emballage

Le conseiller en valeurs sélectionnera des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation pour le portefeuille du fonds.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir

à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO communications mondiales

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur des services de communication (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que

nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Media and Communications.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des services de communication. Les titres constituant de l'indice sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur des biens de consommation discrétionnaires (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD.

L'indice est composé des titres de capitaux propres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature FTSE Russell Industry Classification Benchmark, dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires au sein des marchés développés, sauf la Corée, qui font partie de la série d'indices FTSE Global Equity Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises sont couvertes en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur des biens de consommation essentiels (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD.

L'indice est composé des titres de capitaux propres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature FTSE Russell Industry Classification Benchmark, dans le secteur des biens de consommation essentiels au sein des marchés développés, sauf la Corée, qui font partie de la série d'indices FTSE Global Equity Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutifs qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises sont couvertes en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO infrastructures mondiales

## Détails du fonds

Type de fonds	actions d'infrastructures mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui font partie du secteur des infrastructures (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed.

L'indice est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui reflète les titres réellement à la disposition des investisseurs sur le marché. Les titres constituant de l'indice doivent être inscrits à la cote d'une bourse nord-américaine, avoir une capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant d'au moins 500 millions de dollars américains et avoir un volume de négociation quotidien moyen sur trois mois d'au moins 1 million de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO lingots d'or

## Détails du fonds

Type de fonds	marchandises
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement du prix du lingot d'or au moyen de placements faits dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge et de taille internationale de 400 onces troy.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge et de taille internationale de 400 onces troy. Ces avoirs consisteront principalement en des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison.

Le fonds ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme du prix des lingots d'or et ses avoirs en lingots d'or ne sont pas gérés activement.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti aux risques supplémentaires suivants :

### Risque lié au titre et à la qualité

La Banque de Montréal, le dépositaire des lingots d'or appartenant au fonds, ne vérifie pas le titre ou la qualité des lingots d'or qui lui sont remis. Rien ne garantit le titre ni la qualité des lingots d'or appartenant au fonds ou acquis par celui-ci.

### Risque propre à la surveillance de la garde

La Banque de Montréal, à titre de dépositaire des lingots d'or appartenant au fonds, est responsable de la garde des lingots d'or du fonds. La Banque de Montréal facilite également le transfert d'or à l'intérieur et à l'extérieur du fonds par l'intermédiaire de comptes d'or non attribué qu'elle maintient pour les courtiers et les courtiers désignés ainsi que pour le fonds.

La Banque de Montréal est un teneur de marché (market maker), une chambre de compensation (clearer) et un pondérateur autorisé (approved weigher) aux termes des règles de la LBMA qui établit les bonnes pratiques pour les participants au marché des lingots. Cependant, la LBMA n'est pas un organisme de réglementation gouvernemental ni un organisme de réglementation officiel. De plus, bien que la Banque de Montréal soit réglementée de façon générale au Royaume-Uni par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct

Authority, ces organismes de réglementation ne couvrent pas directement les opérations de garde de lingots d'or des dépositaires. Par conséquent, le fonds dépend du respect par la Banque de Montréal des pratiques exemplaires de la LBMA et de la mise en œuvre de contrôles internes satisfaisants pour ses opérations de garde de lingots d'or afin de garantir la sécurité de son or.

## Risque de liquidité

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du fonds contre une somme en espèces à un prix de rachat par part équivalant au moindre des montants suivants :

- 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat;
- la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat.

Pour financer le paiement du prix de rachat, le fonds peut se départir de lingots d'or.

La capacité du fonds à se départir de lingots d'or peut être limitée par une situation indépendante de sa volonté, comme des guerres, l'intervention des autorités civiles ou militaires, des soulèvements populaires, des situations d'urgence régionales ou nationales, des embargos, des saisies, des émeutes, des actes de sabotage, de vandalisme ou de terrorisme, des tempêtes, des tremblements de terre, des inondations, des explosions nucléaires ou d'autres déflagrations. Au cours de tels événements, le fonds pourrait devoir attendre avant de recevoir le produit de disposition jusqu'au moment où il sera en mesure de disposer de lingots d'or, ou il pourrait être en mesure d'en disposer uniquement à des prix susceptibles de ne pas refléter la juste valeur de ces placements.

## Risque lié à la diminution du nombre de lingots

Il n'est pas prévu que le fonds génère un revenu net. Par conséquent, il pourrait être tenu de vendre des lingots d'or au fil du temps, au besoin, pour régler certains de ses frais et pour financer certains rachats. En conséquence, la quantité de lingots d'or que représente

chaque part du fonds diminuera, et la valeur liquidative par titre pourrait diminuer, graduellement au fil du temps, peu importe si le cours des parts du fonds augmente ou diminue en réponse à la fluctuation du cours de l'or. Le placement continu de parts du fonds ne renversera pas cette tendance, puisque la quantité de lingots d'or acquise grâce au produit tiré du placement tiendra proportionnellement compte de la quantité de lingots d'or que représentaient les parts du fonds émises dans le cadre du placement.

## Risque lié à des frais d'opérations plus élevés

Les achats directs de lingots d'or par le fonds peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres types d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact sur le rendement du fonds.

## Risque lié à la perte de lingots

Il existe un risque qu'une partie ou la totalité des lingots d'or du fonds soit perdue, endommagée ou volée, malgré le fait que la Banque de Montréal assure la livraison et l'entreposage des lingots d'or dans ses chambres fortes. De plus, des catastrophes naturelles (p. ex., des tremblements de terre), des interventions humaines (p. ex., des guerres ou des attentats terroristes) ou des situations de pandémie pourraient restreindre l'accès aux lingots d'or du fonds.

Les lingots d'or devant être achetés par le fonds seront attribués par la contrepartie applicable d'une manière et dans des délais raisonnables sur le plan commercial. Durant un certain laps de temps entre l'achat des lingots d'or par le fonds et leur attribution intégrale au fonds, ou lorsque le fonds rachète des parts, le fonds détiendra des lingots d'or qui n'auront pas été attribués. Le fonds tentera de réduire au minimum la durée de la période au cours de laquelle des lingots d'or ne sont pas attribués. Durant cette période, il sera assujéti à un risque lié au crédit de la contrepartie et/ou des vendeurs des lingots d'or. Rien ne garantit que les pertes attribuables à la détention de lingots d'or non attribués pourront être recouvrées par le fonds.

Le fonds n'assure pas ses lingots d'or. La Banque de Montréal souscrit une assurance contre certains risques

de perte physique ou de dommages. Cependant, le fonds n'est pas directement bénéficiaire d'une telle assurance et il n'a pas le pouvoir d'exiger une couverture ou d'en établir la nature ou le montant. Rien ne garantit que cette assurance sera suffisante pour garantir les pertes que le fonds pourrait subir.

# BMO Fonds lingots d'or

*(auparavant FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens)*

## Détails du fonds

Type de fonds	marchandises
Parts offertes	A, AH, FNBH, F, FH, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement du prix du lingot d'or au moyen de placements faits, directement ou indirectement, dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge et de taille internationale de 400 onces troy.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FNB BMO lingots d'or (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 277).

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la

fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série couverte doit être préalablement approuvée par les porteurs de parts de série couverte.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti aux mêmes risques supplémentaires qu'un placement dans le fonds de référence (se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** à la page 277).

# FINB BMO obligations de gouvernements

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des obligations de qualité émises par des gouvernements canadiens (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice comprend des obligations émises par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités du Canada. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO Croissance

## Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Parts offertes	FNB, FNB6
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre les cibles suivantes :

- 80 % en titres de capitaux propres;
- 20 % en titres de créance.

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des obligations de qualité émises par des sociétés canadiennes (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises par des sociétés canadiennes, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an et qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB. Chaque instrument de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour ouvrable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

*(auparavant FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens)*

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à rendement élevé
Parts offertes	FNB, I*
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

\*Du 3 janvier 2014 au 21 janvier 2025, les parts de série I du fonds étaient offertes dans le cadre d'une dispense de prospectus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance à rendement élevé émis par des sociétés américaines (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 288).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid (couvert en \$ CA).

L'indice est une version plus liquide de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est constitué d'obligations de sociétés imposables à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains. Chaque titre constituant de l'indice doit présenter un encours

## **BMO Fonds indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens**

supérieur à 500 millions de dollars américains et venir à échéance moins de 5 ans après sa date d'émission.

Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative, mais aucun titre constituant de l'indice ne peut composer plus de 2 % de l'indice.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à rendement élevé
Parts offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance à rendement élevé émis par des sociétés américaines (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid.

L'indice est une version plus liquide de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est constitué d'obligations de sociétés imposables à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains. Chaque titre constituant de l'indice doit présenter un encours supérieur à 500 millions de dollars américains et venir à échéance moins de 5 ans après sa date d'émission. Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative, mais aucun titre constituant de l'indice ne peut composer plus de 2 % de l'indice.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO internationales de dividendes

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FNB BMO internationales de dividendes (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 290).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

# FINB BMO Japon

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de diverses régions géographiques
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation du Japon (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap.

L'indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation qui englobe environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant du marché japonais et est pondéré selon la capitalisation boursière rajustée selon le flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO petites aurifères

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des métaux précieux
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés aurifères (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit les titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature Industry Classification Benchmark, comme des aurifères. L'indice est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent l'indice Dow Jones Canada Total Stock Market et l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market, de titres de sociétés qui possèdent une valeur marchande rajustée en fonction du flottant située entre certains seuils établis. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit généralement être :

- une action ordinaire d'une société ou un autre titre ayant les caractéristiques d'une action ordinaire;
- le titre d'une société qui est constituée au Canada ou aux États-Unis ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé au Canada ou aux États-Unis et qui respecte certaines exigences en matière de volume de négociation minimum.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

# FINB BMO échelonné actions privilégiées

## Détails du fonds

Type de fonds	titre à revenu fixe d'actions privilégiées
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des actions privilégiées d'émetteurs canadiens (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share.

L'indice comprend des actions privilégiées à taux rajustable qui sont généralement assorties d'un taux de versement de dividende rajustable et échelonnées au moyen de pondérations équivalentes dans les paniers à terme à rajustement annuel. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière au sein des paniers à terme annuel. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière, d'une qualité et d'une liquidité minimales.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés à long terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à long terme canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est, en général, supérieure à 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que

nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de société à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations fédérales à long terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à long terme canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs fédéraux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est, en général, supérieure à 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que

nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations provinciales à long terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à long terme canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements provinciaux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est, en général, supérieure à 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises ou garanties par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est supérieure à 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

## Détails du fonds

Type de fonds	alternatif axé sur les actions
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds :

- vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs du Canada;
- investira, directement ou indirectement, la trésorerie excédentaire dans des titres de créance;
- peut utiliser l'effet de levier pour accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs évalue les titres de capitaux propres d'après leurs caractéristiques fondamentales, qui peuvent comprendre les suivantes :

- les facteurs relatifs à la valeur
- les facteurs relatifs à la qualité

- les facteurs relatifs à la croissance
- les indicateurs techniques
- l'attitude du marché

En règle générale, le fonds aura des positions acheteur sur des titres de capitaux propres jugés favorables par le conseiller en valeurs, et il peut avoir des positions vendeur sur des titres de capitaux propres jugés défavorables par le conseiller en valeurs.

Le fonds investira la trésorerie excédentaire dans des titres de créance, y compris dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés.

Le fonds peut utiliser l'effet de levier pour atteindre ses objectifs de placement. Pour créer un effet de levier, le fonds peut faire ce qui suit :

- emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative;
- utiliser des dérivés;
- recourir à la vente à découvert;

pourvu que, dans des conditions normales du marché, l'exposition globale du fonds à toutes les sources d'effet de levier ne dépasse pas 300 % de sa valeur liquidative.

Le portefeuille du fonds est géré tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, et, bien que la somme de ses positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative, ses positions acheteur, déduction faite des positions vendeur, ne dépasseront généralement pas 100 % de sa valeur liquidative.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

## Détails du fonds

Type de fonds	alternatif axé sur les actions
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds :

- vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis;
- investira, directement ou indirectement, la trésorerie excédentaire dans des titres de créance;
- peut utiliser l'effet de levier pour accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs évalue les titres de capitaux propres d'après leurs caractéristiques fondamentales, qui peuvent comprendre les suivantes :

- les facteurs relatifs à la valeur
- les facteurs relatifs à la qualité

- les facteurs relatifs à la croissance
- les indicateurs techniques
- l'attitude du marché

En règle générale, le fonds aura des positions acheteur sur des titres de capitaux propres jugés favorables par le conseiller en valeurs, et il peut avoir des positions vendeur sur des titres de capitaux propres jugés défavorables par le conseiller en valeurs.

Le fonds investira la trésorerie excédentaire dans des titres de créance, y compris dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés.

Le fonds peut utiliser l'effet de levier pour atteindre ses objectifs de placement. Pour créer un effet de levier, le fonds peut faire ce qui suit :

- emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative;
- utiliser des dérivés;
- recourir à la vente à découvert;

pourvu que, dans des conditions normales du marché, l'exposition globale du fonds à toutes les sources d'effet de levier ne dépasse pas 300 % de sa valeur liquidative.

Le portefeuille du fonds est géré tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, et, bien que la somme de ses positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative, ses positions acheteur, déduction faite des positions vendeur, ne dépasseront généralement pas 100 % de sa valeur liquidative.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des obligations du Trésor américain et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance est, en général, d'au moins 20 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year.

L'indice mesure le rendement des titres de créance libellés en dollars américains à taux fixe et à valeur nominale émis par le Trésor américain. Les titres constituants de l'indice doivent avoir une durée de vie résiduelle de 20 ans ou plus et avoir un encours supérieur à 300 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité

*(auparavant FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Parts offertes	A, FNB, F, I*
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

\*Du 25 janvier 2017 au 21 janvier 2025, les parts de série I du fonds étaient offertes dans le cadre d'une dispense de prospectus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs du Canada.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du Canada.

Le conseiller en valeurs choisira, pour le portefeuille du fonds, des titres dont le coefficient bêta est faible par rapport à celui de leurs pairs, et la pondération d'un titre donné du portefeuille variera généralement à l'inverse de son coefficient bêta.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus

amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de marchés émergents
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs des pays à marché émergent.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira généralement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation de pays à marché émergent.

Le conseiller en valeurs choisira, pour le portefeuille du fonds, des titres dont le coefficient bêta est faible par rapport à celui de leurs pairs, et la pondération d'un titre donné du portefeuille variera généralement à l'inverse de son coefficient bêta.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds d'actions internationales à faible volatilité

*(auparavant FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Parts offertes	A, FNB, FNBH, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation de pays autres que la Canada et les États-Unis.

Le conseiller en valeurs choisira, pour le portefeuille du fonds, des titres dont le coefficient bêta est faible par rapport à celui de leurs pairs, et la pondération d'un titre donné du portefeuille variera généralement à l'inverse de son coefficient bêta.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le Fonds d'actions internationales à faible volatilité BMO (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 312).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du

dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds d'actions américaines à faible volatilité

*(auparavant FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	A, FNB, FNBH, FNBU, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans les titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis.

Le conseiller en valeurs choisira, pour le portefeuille du fonds, des titres dont le coefficient bêta est faible par rapport à celui de leurs pairs, et la pondération d'un titre donné du portefeuille variera généralement à l'inverse de son coefficient bêta.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres dont le coefficient bêta est faible d'émetteurs des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le Fonds d'actions américaines à faible volatilité BMO (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 314).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

# FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 5 et 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs fédéraux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 5 et 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements provinciaux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises ou garanties par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 5 et 10 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés américaines dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 324).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped (couvert en \$ CA).

L'indice mesure le rendement des titres de créance à taux fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés américaines et autres qu'américaines. Les titres constituants de l'indice doivent avoir été émis au cours des 5 dernières années, avoir une durée de vie résiduelle qui se situe entre 5 et 10 ans et avoir un encours supérieur à 750 millions de dollars américains. L'indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. Le

## **FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens**

risque de change lié au dollar américain fait l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés américaines
Parts offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés américaines dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped.

L'indice mesure le rendement des titres de créance à taux fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés américaines et autres qu'américaines. Les titres constituant de l'indice doivent avoir été émis au cours des 5 dernières années, avoir une durée de vie résiduelle qui se situe entre 5 à 10 ans et avoir un encours supérieur à 750 millions de dollars américains. L'indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des obligations du Trésor américain dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 5 et 10 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond.

L'indice mesure le rendement des titres de créance libellés en dollars américains à taux fixe et à valeur nominale émis par le Trésor américain. Les titres constituants de l'indice doivent avoir une durée de vie résiduelle qui se situe entre 5 et 10 ans et avoir un encours supérieur à 300 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO revenu mensuel

## Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer des distributions mensuelles et une plus-value modérée du capital au moyen de placements principalement faits dans un ou plusieurs fonds sous-jacents qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de placements productifs de revenu, y compris des titres de capitaux propres et des titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moins une fois par trimestre civil, le conseiller en valeurs rééquilibrera la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds pour atteindre les cibles suivantes :

- 55 % en titres de capitaux propres;
- 45 % en titres de créance.

Le conseiller en valeurs peut revoir et réviser la répartition de chaque catégorie d'actif du fonds à son seul gré d'après son évaluation de la conjoncture et des perspectives de chacune de ces catégories d'actif.

Le fonds investira dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Il est possible que ces fonds sous-

jacents soient gérés par nous ou un membre de notre groupe.

Le fonds peut parfois investir une partie de son actif directement dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et/ou de la trésorerie.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé et à marché émergent qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituant de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituant de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituant de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituant de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituant de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituant de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituant de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity.

L'indice est fondé sur l'indice MSCI ACWI, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation provenant de pays à marché émergent et à marché développé. L'indice est conçu pour :

- réduire l'exposition aux sociétés qui sont le plus exposées aux risques climatiques physiques et liés à la transition;
- augmenter l'exposition aux sociétés qui cherchent à saisir des occasions qui découlent de la transition vers une économie plus sobre en carbone;
- avoir des exigences supérieures à celles de la référence de l'Union européenne s'alignant sur l'Accord de Paris qui prévoit un scénario de hausse de la température de 1,5 °C.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé et à marché émergent (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI ACWI Quality.

L'indice est fondé sur l'indice MSCI ACWI, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation provenant de pays à marché émergent et à marché développé. L'indice tente de reproduire le rendement d'émetteurs de qualité en relevant les émetteurs qui ont un pointage de qualité élevé fondé sur trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible levier financier. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice. L'indice établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice pondère de nouveau les actions de croissance de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les actions assorties de pointages de qualité élevés.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI Canada d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation du Canada qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI Canada ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI Canada, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation du Canada, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI Canada valeur

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation du Canada (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped.

L'indice est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI Canada, qui est composé de titres de capitaux propres d'émetteurs à moyenne et à grande capitalisation du Canada. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties de caractéristiques de valeur élevée par rapport à leurs pairs dans le secteur selon la norme GICS<sup>MD</sup>. Les titres constituant de l'indice ont des caractéristiques de valeur relativement élevée fondées sur trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. Le pointage valeur de chaque titre est calculé en regroupant les pointages Z des trois variables. L'indice est élaboré en fonction d'un nombre fixe de titres en sélectionnant ses constituants à partir de son indice phare selon leur pointage valeur final, et un plafond de 10 % est fixé pour les titres.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI China ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI China d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de la Chine élargie
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation qui ont une exposition à la Chine et qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI China ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI China, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation ayant une exposition à la Chine, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti aux risques supplémentaires suivants :

### Risque lié à la concentration géographique en Chine

Bien que l'économie chinoise ait connu une croissance rapide ces dernières années et que le gouvernement chinois ait mis en œuvre des réformes économiques importantes pour libéraliser la politique commerciale, favoriser l'investissement étranger et réduire le contrôle gouvernemental de l'économie, rien ne garantit que la croissance économique se poursuivra ou que ces réformes seront maintenues.

L'économie chinoise pourrait également connaître une croissance plus lente si la demande mondiale ou nationale pour les produits chinois diminue considérablement et/ou si les principaux partenaires commerciaux appliquent des tarifs douaniers ou mettent en œuvre d'autres mesures protectionnistes.

L'économie chinoise pourrait également être touchée par une hausse des taux d'inflation, une récession économique, l'inefficacité du marché, la volatilité et des anomalies concernant les cours qui pourraient être liées à l'influence gouvernementale, à un manque d'information à la disposition du public et/ou à une instabilité politique et sociale.

Le gouvernement chinois exerce un contrôle sur la monnaie afin d'atteindre des objectifs économiques sur les plans commercial et politique et s'immisce souvent dans le marché de la monnaie. Le gouvernement chinois joue également un rôle majeur dans les politiques économiques du pays en matière d'investissements étrangers. Les investisseurs étrangers sont exposés au risque de perte découlant de l'expropriation ou de la nationalisation de leurs actifs et de leurs biens

d'investissement, à des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers et au rapatriement de capitaux investis.

Étant donné que le fonds concentre ses placements dans des sociétés chinoises, ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au rendement du fonds et accroître la volatilité d'un placement dans celui-ci.

### **Risque lié à la concentration géographique à Hong Kong**

Le fonds peut investir une grande partie de ses actifs dans des placements à Hong Kong, soit une région administrative spéciale de la Chine. Un placement dans des sociétés qui sont constituées à Hong Kong ou dont les titres s'y négocient comporte des incidences particulières qui ne sont habituellement pas associées à un placement dans des pays dotés de gouvernements plus démocratiques ou d'économies ou de marchés boursiers mieux établis. La Chine continentale est le principal partenaire commercial de Hong Kong, sur le plan tant des exportations que des importations. Tout changement touchant l'économie, la réglementation commerciale ou les taux de change de la Chine est susceptible de nuire à l'économie de Hong Kong.

### **Risque lié à l'examen des CAAÉ de sociétés chinoises par les organismes de réglementation**

Les États-Unis ont récemment adopté une ligne de conduite plus dure visant les entreprises chinoises qui se traduit notamment ce qui suit : exiger des investisseurs américains qu'ils se retirent de sociétés chinoises associées aux forces armées de la Chine, exiger des sociétés chinoises qu'elles se conforment aux normes d'audit des États-Unis afin de maintenir l'inscription de leurs titres aux bourses américaines et bannir les opérations américaines avec huit applications chinoises associées à diverses sociétés chinoises. En conséquence de ces mesures, entre autres, et en supposant que certaines, sinon l'ensemble, des restrictions demeurent en vigueur, les CAAÉ de nombreuses sociétés chinoises pourraient être radiés de la cote des bourses américaines, ce qui a entraîné des incertitudes réglementaires et politiques considérables pour les sociétés chinoises qui ont émis des CAAÉ. La radiation des CAAÉ pourrait faire en sorte que ces derniers soient moins liquides et faire chuter leur valeur, ce qui aurait un impact sur le

rendement du fonds à hauteur de ses placements dans ces CAAÉ. S'il n'est pas en mesure d'investir dans des CAAÉ par l'intermédiaire des bourses américaines, le fonds pourrait engager des frais supplémentaires et courir un risque de change accru associé à l'achat de titres directement sur des bourses étrangères.

# FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI EAFE d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI EAFE ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI EAFE, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans 21 pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB

BMO MSCI EAFE (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 345).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans 21 pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI EAFE de haute qualité

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI EAFE Quality.

L'indice est fondé sur l'indice MSCI EAFE, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans 21 pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis. L'indice tente de reproduire le rendement d'émetteurs en croissance de qualité en relevant les émetteurs qui ont un pointage de qualité élevé fondé sur trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible levier financier.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI EAFE

## Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI EAFE.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans 21 pays à marché développé autres que le Canada et les États-Unis. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant de chaque pays.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI marchés émergents

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de marchés émergents
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché émergent (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI Emerging Markets.

L'indice comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés dans des pays à marché émergent. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant de chaque pays.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation d'Europe (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du

dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD.

L'indice est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI Europe, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation d'Europe. L'indice vise à reproduire le rendement d'actions de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare en relevant les actions assorties d'un pointage de qualité fondé sur trois principales variables fondamentales :

- un rendement des capitaux propres élevé;
- une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices;
- un faible levier financier, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement.

Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres

constituants de l'indice est choisi. La pondération de chaque titre constituant de l'indice dans l'indice correspond au produit de ce qui suit :

- la pondération de sa capitalisation boursière dans l'indice phare;
- son pointage de qualité.

Toutes les expositions aux devises sont couvertes en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI Global ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI Global d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation situés partout dans le monde qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI World ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI World, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation du monde entier, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI India ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI India d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de diverses régions géographiques
Parts offertes	A, FNB, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation de l'Inde qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI India ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI India, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation de l'Inde, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI USA ESG Leaders

*(qui sera renommé FINB BMO MSCI USA d'actions sélectionnées)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis qui répondent à certains critères liés aux facteurs ESG (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Stratégies de placement responsable

Se reporter à la rubrique **Stratégies de placement responsable** à la page 181.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI USA ESG Leaders.

L'indice sélectionne des émetteurs de l'indice MSCI USA, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis, en fonction des notes attribuées par MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182). L'indice reproduit le rendement de titres de capitaux propres d'émetteurs auxquels MSCI ESG a attribué la note la plus élevée au sein de leurs secteurs selon la classification GICS<sup>MD</sup>.

L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits des activités suivantes :

- le tabac
- l'alcool
- les jeux de hasard
- les armes conventionnelles et armes à feu civiles
- les armes prêtant à la controverse
- la production importante d'énergie nucléaire
- le pétrole et le gaz non conventionnels

et exclut les titres de sociétés visées par de graves controverses entourant les activités, selon MSCI ESG (se reporter à la rubrique **Notes de MSCI ESG** à la page 182).

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI USA Quality.

L'indice est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI USA, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement d'actions de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare en relevant les actions assorties d'un pointage de qualité fondé sur trois principales variables fondamentales :

- un rendement des capitaux propres élevé;
- une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices;
- un faible levier financier, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement.

Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente.

Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants de l'indice est choisi. La pondération de chaque titre constituant de l'indice dans l'indice correspond au produit de ce qui suit :

- la pondération de sa capitalisation boursière dans l'indice phare;
- son pointage de qualité.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO MSCI américaines valeur

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped.

L'indice est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI USA, qui comprend des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande et à moyenne capitalisation des États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement des titres constituant de l'indice phare qui présentent des caractéristiques de valeur élevée par rapport à d'autres au sein d'un secteur donné selon la norme GICS<sup>MD</sup> d'après les trois variables suivantes :

- le ratio cours/valeur comptable;
- le ratio cours/bénéfice futur;
- le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise.

Le pointage valeur de chaque titre est calculé en regroupant les pointages Z des trois variables.

L'indice est élaboré en fonction d'un nombre fixe de titres en sélectionnant ses constituants à partir de son indice phare selon leur pointage valeur final, et un plafond de 10 % est fixé pour les titres.

L'indice est rééquilibré chaque semestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO actions du Nasdaq 100 (pour les besoins du présent

fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 362).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice NASDAQ-100 (couvert en \$ CA). L'indice est essentiellement similaire à l'indice NASDAQ-100 (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 363), à l'exception que la totalité de l'exposition aux devises de l'indice fait l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du Nasdaq 100

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice NASDAQ-100.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotées au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière. L'indice est composé des titres qui constituent le Nasdaq Stock Market en choisissant les titres de sociétés qui font partie des 100 premières sociétés admissibles selon la capitalisation boursière. En règle générale, chaque titre constituant de l'indice sera :

- un titre admissible, y compris une action ordinaire, un certificat américain d'actions étrangères, une action à intérêt bénéficiaire, une part de société en commandite ou une action reflet;
- un titre d'une société qui est uniquement cotée au Nasdaq Global Select Market (à moins que le titre n'ait été aussi coté sur un autre marché américain avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et n'ait continué d'y être coté) ayant un volume d'opérations quotidien moyen d'au moins 200 000 actions.

Les titres constituant de l'indice et leur pondération sont mis à jour chaque trimestre après la clôture des marchés le troisième vendredi de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les mises à jour prennent effet à l'ouverture des marchés le premier lundi suivant. En plus de ces révisions prévues, l'indice est également révisé et mis à jour sur une base continue en cas d'événements extraordinaires comme une radiation, une faillite, une scission, une fusion ou une acquisition mettant en jeu des titres constituant de l'indice.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds à rendement bonifié

## (auparavant FNB BMO à rendement bonifié)

### Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	A, FNB, FNBH, FNBU, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

### Dans quoi l'OPC investit-il?

#### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition aux titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis ainsi qu'à des stratégies liées aux dérivés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la qualité
- le rendement de l'action
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses

d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- acheter des options d'achat afin d'obtenir une exposition éventuelle aux titres de capitaux propres américains et aux marchés américains;
- acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours des titres de capitaux propres américains et des marchés américains;
- vendre des options de vente en vue de réduire le coût net de l'acquisition de titres en portefeuille. Ces options seront vendues uniquement à l'égard des titres dans lesquels le fonds est autorisé à investir et seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport

au marché en général et de la diversification par secteur.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations à rendement réel

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens protégés contre l'inflation
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance protégés contre l'inflation d'émetteurs fédéraux canadiens (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à rendement réel à versements semestriels émises par le gouvernement du Canada (compte non tenu des sociétés de la Couronne mandataires ou non et des organismes supranationaux) qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée jusqu'à l'échéance est supérieure à 1 an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 (pour les besoins du présent fonds, le

**fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 369).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars.

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 500 des plus grands émetteurs inscrits aux États-Unis, pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P 500

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup>.

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 500 des plus grands émetteurs inscrits aux États-Unis, pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés américaines petite/moyenne capitalisation
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à moyenne capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P MidCap 400<sup>®</sup>.

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 400 émetteurs à moyenne capitalisation inscrits aux États-Unis.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation

## Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés américaines petite/moyenne capitalisation
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à faible capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P SmallCap 600<sup>®</sup>.

L'indice comprend les titres de capitaux propres de 600 émetteurs à faible capitalisation inscrits aux États-Unis. Les titres constituants de l'indice doivent respecter certains critères d'inclusion pour garantir que les sociétés sont liquides et solvables.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P/TSX 60

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du Canada (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P/TSX 60.

L'indice est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui vise à mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier canadien et qui est structuré de façon à refléter les pondérations sectorielles de l'indice composé S&P/TSX.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

## Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du Canada (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice composé plafonné S&P/TSX.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé des titres les plus liquides des émetteurs possédant la plus grande capitalisation inscrits à la cote de la TSX. Les titres constituant de l'indice comprennent des actions ordinaires et des parts de fiducies de revenu.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB, FNBR
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que

nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 1 an et 5 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations fédérales à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB, FNBR
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs fédéraux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que

nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 1 an et 5 ans, qui sont assorties d'une note de crédit AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations provinciales à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB, FNBR
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements provinciaux canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux, libellées en dollars canadiens, dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe entre 1 an et 5 ans, qui sont assorties d'une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière relative.

L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs canadiens dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada<sup>MC</sup>.

Chaque titre constituant de l'indice :

- est une obligation à taux fixe et à versements semestriels;
- est libellé en dollars canadiens;
- a une durée réelle jusqu'à l'échéance qui se situe entre 1 an et 5 ans;
- est assorti d'une note de crédit d'au moins BBB;
- dans le cas d'une nouvelle émission, est émis dans le cadre d'une émission dont la taille minimum est de 100 millions de dollars canadiens.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière relative. L'indice est rééquilibré chaque jour.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO obligations à escompte à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu par l'exposition à des titres de créance au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance de sociétés canadiennes dont la durée jusqu'à l'échéance se situe entre 1 an et 5 ans et qui se négocient près ou en dessous de leur valeur nominale.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de sociétés canadiennes qui :

- sont de qualité supérieure;
- ont une durée de vie résiduelle qui se situe entre 1 an et 5 ans;
- sont négociés près ou en dessous de leur valeur nominale.

Le fonds investira plus 30 % de sa valeur liquidative dans des titres de créance du gouvernement fédéral, des

gouvernements provinciaux et des municipalités du Canada qui respectent les trois critères qui précèdent.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance de sociétés américaines et autres qu'américaines dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped (couvert en \$ CA).

Chaque titre constituant de l'indice :

- a été émis par des sociétés américaines et non américaines du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier;
- est libellé en dollars américains;
- vient à échéance moins de 5 ans après sa date d'émission;
- a une durée réelle jusqu'à l'échéance qui se situe entre 1 an et 5 ans;
- est émis dans le cadre d'une émission dont la taille est d'au moins 750 millions de dollars américains.

L'indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur représenté dans l'indice. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. L'exposition au dollar américain est couverte en dollars canadiens.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO TIPS à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance protégés contre l'inflation du gouvernement fédéral américain et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 0 et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond.

Chaque titre constituant de l'indice :

- est émis par le gouvernement des États-Unis;
- voit son capital et son intérêt liés à l'inflation;
- est libellé en dollars américains;
- a une durée réelle jusqu'à l'échéance qui se situe entre 0 et 5 ans;
- a un encours d'au moins 500 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance du gouvernement fédéral américain et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance se situe, en général, entre 1 an et 5 ans (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres

constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond.

Chaque titre constituant de l'indice :

- est émis par le gouvernement des États-Unis;
- a une durée jusqu'à l'échéance qui se situe entre 1 an et 5 ans;
- a un encours d'au moins 300 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné services de communication SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des services de communication (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Communication Services Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une

manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Communication Services Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des services de communication selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné consommation discrétionnaire SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain de la consommation discrétionnaire (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Consumer Discretionary Select Sector SPDR<sup>®</sup> Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une

manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Consumer Discretionary Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des biens de consommation discrétionnaire selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné biens de consommation essentiels SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des biens de consommation essentiels (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Consumer Staples Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une

manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Consumer Staples Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des biens de consommation de base selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné énergie SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'énergie
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain de l'énergie (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Energy Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent

fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Energy Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur de l'énergie selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné services financiers SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des services financiers (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The

Financial Select Sector SPDR<sup>®</sup> Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Financial Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des services financiers selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituant de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné de la santé SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des soins de santé (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Health Care Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du

présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Health Care Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des soins de santé selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné produits industriels SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des produits industriels (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Industrial Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins

du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Industrials Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur industriel selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituant de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné matières premières SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des matières premières (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Materials Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins

du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Materials Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des matériaux selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituant de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'immobilier
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain de l'immobilier (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The Real

Estate Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Real Estate Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur de l'immobilier selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné technologies SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Parts offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des technologies de l'information (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The

Technology Select Sector SPDR<sup>®</sup> Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Technology Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des technologies de l'information selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions du secteur sélectionné services aux collectivités SPDR

## Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Partis offertes	FNB, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain des services aux collectivités (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans The

Utilities Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut investir la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Utilities Select Sector.

L'indice est un sous-indice de l'indice S&P 500. Chaque titre constituant de l'indice est un titre constituant de l'indice S&P 500 dont l'émetteur a été classé au sein du secteur des services aux collectivités selon le cadre de la classification GICS<sup>MD</sup>.

Les titres constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière rajustée pour tenir compte du flottant.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu pendant une période de temps limitée se terminant le 19 novembre 2027 ou vers cette date, ou à une date antérieure sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours remis aux porteurs de parts (pour les besoins du présent fonds, la **date d'échéance du fonds**) au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada dont l'échéance est en 2027 ou dans les douze mois qui précèdent la date d'échéance du fonds et de dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture conçue pour réduire au minimum le risque de réinvestissement en 2027 en raison des dates d'échéance échelonnées des obligations.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada qui viennent à échéance en 2027.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu pendant une période de temps limitée se terminant le 24 novembre 2028 ou vers cette date, ou à une date antérieure sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours remis aux porteurs de parts (pour les besoins du présent fonds, la **date d'échéance du fonds**) au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada dont l'échéance est en 2028 ou dans les douze mois qui précèdent la date d'échéance du fonds et de dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture conçue pour réduire au minimum le risque de réinvestissement en 2028 en raison des dates d'échéance échelonnées des obligations.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada qui viennent à échéance en 2028.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu pendant une période de temps limitée se terminant le 30 novembre 2029 ou vers cette date, ou à une date antérieure sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours remis aux porteurs de parts (pour les besoins du présent fonds, la **date d'échéance du fonds**) au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada dont l'échéance est en 2029 ou dans les douze mois qui précèdent la date d'échéance du fonds et au moyen de dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture conçue pour réduire au minimum le risque de réinvestissement en 2029 en raison des dates d'échéance échelonnées des obligations.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada qui viennent à échéance en 2029.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

quoi l'OPC investit-il? à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# BMO Fonds obligations à très court terme

## (auparavant FNB BMO obligations à très court terme)

### Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Parts offertes	A, FNB, FNBR, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

### Dans quoi l'OPC investit-il?

#### Objectif de placement

Le fonds vise à investir principalement dans des titres de créance à court terme libellés en dollars canadiens.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans ce qui suit :

- des instruments du marché monétaire;
- des comptes d'épargne à intérêt élevé;
- des titres de créance dont la durée de vie résiduelle est d'au plus 1 an.

Le fonds peut investir dans des instruments à taux variable, y compris des actions privilégiées à taux variable, dont la fréquence de rajustement de taux n'est pas supérieure à 1 an et dont la durée de vie résiduelle ne dépasse pas 5 ans.

Le fonds investira principalement dans des actifs libellés en dollars canadiens.

# FNB BMO obligations américaines à très court terme

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Parts offertes	FNBU, FNBRU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à investir principalement dans des titres de créance à court terme libellés en dollars américains.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans ce qui suit :

- des instruments du marché monétaire;
- des comptes d'épargne à intérêt élevé;
- des titres de créance dont la durée de vie résiduelle est d'au plus 1 an.

Le fonds peut investir dans des instruments à taux variable, y compris des actions privilégiées à taux variable, dont la fréquence de rajustement de taux n'est pas supérieure à 1 an et dont la durée de vie résiduelle ne dépasse pas 5 ans.

Le fonds investira principalement dans des actifs libellés en dollars américains.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO obligations totales américaines

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance d'émetteurs des États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **L'indice**

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Aggregate Bond.

L'indice est conçu pour être une mesure générale du marché américain des titres à revenu fixe de qualité et comprend des obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés.

Chaque titre constituant de l'indice est offert en vente au public aux États-Unis, a une durée de vie résiduelle d'au moins un an et fait partie d'une émission qui répond aux exigences suivantes :

- dans les cas des bons du Trésor ainsi que des instruments d'organismes publics et de sociétés, avoir un encours minimal de 300 millions de dollars américains;
- dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires et des regroupements, avoir un encours minimal de 1 milliard de dollars américains;
- dans le cas des titres adossés à des créances mobilières, avoir une taille minimale de 500 millions de dollars américains et une tranche minimale de 25 millions de dollars américains;

- dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, avoir une taille minimale de 500 millions de dollars américains, un encours minimal de 200 millions de dollars américains et une tranche minimale de 25 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO américain de dividendes

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés aux États Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans**

**quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Partis offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FNB BMO américain de dividendes (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 423).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité

# FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque trimestre qui débute le premier jour ouvrable de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible avant les frais, ce qui suit :

- 200 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif

d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 368).

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié au résultat cible**

Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le fonds ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant à 200 % du rendement positif de l'indice si cela devait contrevenir aux exigences du Règlement 81-102.

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque période de 12 mois qui débute le premier jour ouvrable d'avril (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible avant les frais, ce qui suit :

- 100 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif supérieur à 15 %,

d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 368).

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque période de 12 mois qui débute le premier jour ouvrable de janvier (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible avant les frais, ce qui suit :

- 100 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif supérieur à 15 %,

d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 368).

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque période de 12 mois qui débute le premier jour ouvrable de juillet (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible avant les frais, ce qui suit :

- 100 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif supérieur à 15 %,

d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 368).

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Pour chaque période de 12 mois qui débute le premier jour ouvrable d'octobre (chacune, pour les besoins du présent fonds, une **période de résultat cible**), le fonds vise à procurer, dans la mesure du possible avant les frais, ce qui suit :

- 100 % du rendement positif, sous réserve d'un maximum déterminé au début de chaque période de résultat cible;
- 100 % du rendement négatif supérieur à 15 %,

d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation inscrits aux États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**).

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

### L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice S&P 500<sup>MD</sup> Hedged to Canadian Dollars (se reporter à la rubrique **L'indice** à la page 368).

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

Un placement dans le fonds est assujéti au risque supplémentaire suivant :

### **Risque lié à la période de résultat cible**

Les résultats obtenus par l'investisseur qui souscrit des parts du fonds autrement que le premier jour de la période de résultat cible et/ou fait racheter ou vend des parts du fonds avant la fin de la période de résultat cible pourraient être considérablement différents des résultats cibles recherchés par le fonds à l'égard de la période de résultat cible en question. Pour atteindre le résultat cible recherché par le fonds à l'égard d'une période de résultat cible, un investisseur doit détenir ses parts du fonds pendant toute la période en question.

Veillez vous reporter au site Web des fonds à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure>) pour connaître les renseignements importants relatifs aux dates de début et de fin des périodes de résultat cible ainsi qu'au plafond et à la marge de protection.

# BMO Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

*(auparavant FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines)*

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	A, FNB, FNBU, F, I
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés aux États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés.

Le conseiller en valeurs sélectionnera les titres de capitaux propres du portefeuille du fonds au moyen

d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables, notamment les suivantes :

- la croissance des dividendes
- le rendement de l'action
- le taux de distribution
- la liquidité

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis à l'égard desquels des dividendes sont versés, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une exposition à une stratégie d'options d'achat couvertes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le Fonds vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines BMO (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 435).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe d'actions privilégiées
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des actions privilégiées d'émetteurs des États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 439).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

## Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe d'actions privilégiées
Parts offertes	FNB, FNBU, FNBH
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des actions privilégiées d'émetteurs des États-Unis (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN).

Les titres constituants de l'indice doivent :

- être inscrits aux fins de négociation aux États-Unis;
- provenir d'une société dont la capitalisation boursière est d'au moins 100 millions de dollars américains;
- respecter les exigences minimales en matière de liquidité.

L'indice est rééquilibré chaque trimestre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

## Détails du fonds

Type de fonds	divers – revenu et biens immobiliers
Partis offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu au moyen d'une exposition à des options de vente sur des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des instruments qui sont des « couvertures en espèces » au sens du Règlement 81-102.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote.

En fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs, le fonds vendra des options de vente sur des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis. Le conseiller en valeurs choisira des titres de capitaux propres sur lesquels le fonds vendra des options de vente en tenant compte de ce qui suit :

- le coefficient bêta
- l'analyse fondamentale
- l'analyse technique
- diversification par secteur

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la

valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?**

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

## Détails du fonds

Type de fonds	divers – revenu et biens immobiliers
Parts offertes	FNB
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à procurer un revenu au moyen d'une exposition à des options de vente sur des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines (pour les besoins du présent fonds, le **fonds de référence**). Cependant, le fonds peut également utiliser toutes les stratégies de placement que le fonds de référence peut utiliser (se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** à la page 441).

Le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative du fonds causée par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

# FINB BMO TIPS américains

## Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe américain
Parts offertes	FNB, FNBH, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de créance protégés contre l'inflation du gouvernement fédéral américain (pour les besoins du présent fonds, l'**indice**) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un **titre constituant de l'indice**), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En règle générale, le fonds investira la quasi-totalité de son actif, directement ou indirectement, dans les titres constituants de l'indice dans une proportion

essentiellement semblable à celle des titres constituants de l'indice représentés dans l'indice.

Le conseiller en valeurs peut utiliser une stratégie d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds. Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller en valeurs utilise une analyse qualitative et/ou quantitative pour choisir les titres constituants de l'indice et/ou les autres instruments qui, ensemble, ressemblent à l'indice ou à un sous-ensemble des titres constituants de l'indice en ce qui concerne les caractéristiques de rendement, les facteurs de risque clés et les autres caractéristiques financières pertinentes. Lorsque cette stratégie est utilisée, il est possible que le rendement du fonds ne reproduise pas celui de l'indice aussi exactement que s'il avait investi exclusivement dans les titres constituants de l'indice proportionnellement à leur pondération dans l'indice.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;
- recourir à la vente à découvert,

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs et/ou stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut recourir à cette stratégie à des fins défensives, pour des besoins de liquidité ou pour d'autres raisons.

Sur la tranche de sa valeur liquidative attribuable à ses séries couvertes, le fonds utilise généralement les dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture dont l'objectif est de réduire au minimum la variation de la valeur liquidative des séries couvertes causée la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles les placements du fonds procurent une exposition.

## L'indice

À l'heure actuelle, l'indice est l'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L).

Chaque titre constituant de l'indice :

- est émis par le gouvernement des États-Unis;
- voit son capital et son intérêt liés à l'inflation;
- est libellé en dollars américains;
- a une durée réelle jusqu'à l'échéance d'au moins 1 an;
- a un encours d'au moins 500 millions de dollars américains.

L'indice est rééquilibré chaque mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique **Indices** à la page 133.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

# FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

## Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire américain
Parts offertes	FNB, FNBU
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectif de placement

Le fonds vise à maximiser le revenu courant, tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité, au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance à court terme de grande qualité libellés en dollars américains.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des investisseurs du fonds convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investira la totalité de son actif dans ce qui suit :

- de la trésorerie;
- des équivalents de trésorerie;
- des titres de créance dont la durée de vie résiduelle est d'au plus 1 an et qui sont assortis d'une « notation désignée » au sens du Règlement 81-102;
- des titres de créance à taux variable dont le taux d'intérêt est rajusté au moins tous les 185 jours.

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée du portefeuille d'actif du fonds n'excèdera pas la limite applicable à un « OPC marché monétaire » au sens du Règlement 81-102.

Au moins 95 % de l'actif du fonds sera libellé en dollars américains.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou selon ce qui est permis par les dispenses d'application de ces règlements, et comme il est plus amplement décrit ailleurs (se reporter à la rubrique **Dans quoi l'OPC investit-il?** à la page 180), le fonds peut faire ce qui suit :

- conclure des conventions de prêt, des mises en pension et/ou des prises en pension de titres;

pourvu que si le fonds fait ce qui précède, il le fasse de concert avec ses autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour poursuivre ses objectifs de placement et améliorer ses rendements.

Le fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Se reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans les OPC?** à la page 183.

## Les fonds BMOGA

Comment nous joindre :

BMO Gestion d'actifs inc.  
100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5X 1A1

1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans l'aperçu du fonds ou l'aperçu du FNB, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez également obtenir ces documents de l'une des façons suivantes :

- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres non négociés en bourse auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, communiquez avec BMO Investissements Inc. sans frais au numéro 1 800 665-7700, ou consultez le [www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/fonds/](http://www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/fonds/);
- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres non négociés en bourse par l'entremise d'un courtier, communiquez avec BMO Investissements Inc. sans frais au numéro 1 800 304-7151 ou consultez le [www.bmogam.com/ca-fr/investisseur](http://www.bmogam.com/ca-fr/investisseur);
- si vous avez souscrit des parts d'une série de titres négociés en bourse, communiquez avec nous sans frais au 1 800 361-1392 ou consultez le [www.bmogam.com/ca-fr/produits/des-fonds-negociés-en-bourse/](http://www.bmogam.com/ca-fr/produits/des-fonds-negociés-en-bourse/).

Nous fournissons ces documents sans frais. Vous pouvez également vous procurer ces documents et d'autres informations sur les fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web désigné du fonds, à l'adresse [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires), ou à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).